

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert (à partir de la question 17), DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile (à partir de la question 31), LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François (à partir de la question 13), LECOMTE Maurice, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PHILIPPE Danièle, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSÉN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique (à partir de la question 9)

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, BERRIER Philibert donne procuration à GACQUERRE Olivier (Jusqu'à la question 16) , SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, HENNEBELLE Dominique donne procuration à OGIEZ Gérard, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Léo, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur HANNEBICQ Franck est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
25 juin 2024

**ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE
CONTRE LES INONDATIONS**

SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORTS DES DÉLÉGATAIRES - ANNÉE 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature ;

Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public produit chaque année un rapport d'activité à l'autorité délégante, qui retrace la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de délégation ainsi qu'une analyse sur la qualité du service.

Ainsi, au titre de l'année 2023, le rapport annuel fourni par la société VEOLIA EAU concerne l'exploitation des équipements suivants :

• l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- **le secteur Nord-Ouest** composé des communes des territoires Isberguois (Estrée-Blanche, Guarbecque, Isbergues, Lambres, Lières, Liettes, Ligny-lès-Aire, Lingham, Mazinghem, Quernes, Rely Rombly, Saint-Hilaire-Cottes et Witternesse), du Lillerois (Ames, Amettes, Auchy-au-Bois, Blessy, Bourecq, Busnes, Ecquedecques, Calonne-sur-la-Lys, Ferfay, Gonnehem, Ham-en-Artois, Lespesses, Lillers, Mont-Bernanchon, Norrent-Fontes, Robecq, Saint-Floris, Saint-Venant, Westrehem) et de l'unité technique de Lapugnoy (Auchel, Burbure, Camblain-Châtelain, Cauchy-à-la-Tour, Calonne-Ricouart, Lapugnoy, Lozinghem, Marles-les-Mines).

- **le secteur Sud-Ouest** composé des communes des unités techniques de Bruay-la-Buissière (Barlin, Beugin, Bruay-la-Buissière, Divion, Gosnay, Haillicourt, Hesdigneul-lès-Béthune, Houchin, Houdain, La Comté, Maisnil-les-Ruitz, Ourton, Ruitz), de Rebreuve-Ranchicourt (Caucourt, Fresnicourt-le-Dolmen, Gauchin-le-Gal, Hermin, Rebreuve-Ranchicourt), Bajus, Diéval et Estrée-Cauchy.

• **l'exploitation de l'unité de traitement de Béthune**, traitant les eaux usées des communes d'Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Drouvin-le-Marais, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune et Verquin en partie (quartier « des Paturelles »).

La Société SAUR a fourni le rapport annuel concernant l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes suivantes :

- **le secteur Est**, composé des communes des unités techniques de Beuvry (Annequin, Cambrin, Cuinchy, Festubert, Givenchy-les-la-Bassée, Labourse, Sailly-Labourse, Verquigneul) de Noeux-les-Mines (Noeux-les-Mines et Hersin-Coupigny), de Richebourg (La Couture, Richebourg, Lorgies, Neuve-Chapelle, Vieilles-Chapelle), de Violaines, d'Auchy-les-Mines (Auchy-les-Mines et Haisnes-lès-la-Bassée) et les communes de Billy-Berclau, Douvrin, Noyelles-les-Vermelles et Vermelles.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 13 juin 2024.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'Eau » du 13 juin 2024, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte des rapports des délégués ci-annexés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires, et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégués de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

PREND ACTE des rapports des délégués ci-annexés.

PRÉCISE que les rapports du délégué seront mis à disposition du public dans les conditions définies aux art. L1411-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉCISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 JUL. 2024

Et de la publication le : - 5 JUL. 2024
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond



CABBALR BETHUNES AS DSP – Assainissement

2023

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES.....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE.....	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	9
Les avenants du contrat	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT.....	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP $\geq 10\ 000$ EH)	18
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.....	21
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT.....	24
LE PATRIMOINE DE SERVICE	25
VOTRE PATRIMOINE	26
LE RESEAU.....	26
Répartition par matériau.....	26
Répartition par diamètre.....	26
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	27
BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT	28
Les charges hydrauliques.....	28
Les charges polluantes.....	28
Les volumes d'effluents épurés	29
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	30
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	30
Production de boues (en tMS).....	30
Evacuation des boues (en tMS)	30
Les sous-produits : Graisses (en m3)	31
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	31
Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes).....	31
Les apports extérieurs (en kg)	32
Les réactifs.....	32
LA QUALITE DU TRAITEMENT	33
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP.....	34
Nombre de bilans journaliers réalisés	34
Conformité des stations d'épurations	34
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	35
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ISSUS DU DECRET N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007	36
1. UNITE TECHNIQUE D'AUCHY-LES-MINES	36
A. Qualité des rejets	36
B. Performance de réseau	37
2. UNITE TECHNIQUE DE BEUVRY	38
A. Qualité des rejets	38
B. Performance de réseau	39
3. UNITE TECHNIQUE DE NOEUX LES MINES :	40

A.	Qualité des rejets	40
B.	Performance de réseau	41
4.	UNITE TECHNIQUE DE RICHEBOURG :	42
A.	Qualité des rejets	42
B.	Performance de réseau	43
6.	UNITE TECHNIQUE DE VIOLAINES	44
A.	Qualité des rejets	44
B.	Performance de réseau	45
LES INTERVENTIONS REALISEES		46
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION		47
Les opérations d'hydrocurage du réseau		47
Les passages caméra.....		47
Les casses sur conduites et sur branchements.....		47
Les remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon).....		47
Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (fond travaux pour amélioration et sécurisation)		48
Le nombre de jours de pose de raticide		48
Nombre de contrôle Eaux usées Non domestiques.....		48
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE		49
Répartition des interventions de maintenance selon leur type		49
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.		49
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION		50
I. PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS		51
LE CARE		52
LE CARE		53
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE		54
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques		54
INSERTION PROFESSIONELLE.....		58
ANNEXES.....		59
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE		60
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION.....		61
EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTEMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRECISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ETENDU DE PERIMETRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DEFAILLANCE		63
1. Rappel de l'évolution réglementaire		63
2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).....		64
C'est quoi le diagnostic permanent ?		64
ATTESTATIONS D'ASSURANCES		67
Attestation Dommages aux Biens.....		67
Responsabilité civile		68
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....		69
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement		73
Attestation Tous risques chantiers		74
LE PATRIMOINE DE SERVICE		75
LES INSTALLATIONS		76
LE RESEAU.....		99
Répartition par diamètre, âge et matériau		99
Les équipements de réseau		107
CONSOMMATION D'ENERGIE		108
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE		113

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :	114
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	120
I. CONFORMITES DE L'EXPLOITANT ET PERFORMANCES.....	121
A. UT Auchy-Les-Mines	121
B. UT Beuvry	124
C. UT Douvrin.....	126
D. UT Mazingarbe	126
E. UT Noeux.....	127
F. UT Richebourg	129
G. UT Violaines.....	131
LES INTERVENTIONS REALISEES	133
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	134
Les opérations d'hydrocurage du réseau	134
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	180
Les interventions de maintenance 2ème niveau	180
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	186
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	190
Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique/disconnecteurs	192
LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT.....	193
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	199
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA	200
1. Introduction.....	200
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	200
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	201
4. Evolution et aménagement à prévoir	202
a. Nouveaux modes de communications	202
b. Cybersécurité.....	203
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	203
LE GLOSSAIRE	204
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	207

EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service d'assainissement et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques etc...

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Xavier GORIOUX

Le Directeur Territorial Hauts de France

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 21/05/2024

Approuvé par la Direction Territoriale Hauts de France : le 21/05/2024



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



739,59 kmL de réseau dont :

- 447,051 kmL de réseau Eaux Usées
- 292,539 kmL de réseau Eaux Pluviales

43 628 ml hydrocurés avec le camion

548 interventions de débouchage



5 stations d'épurations et **6** micro-STEP

77 449 équivalent habitants (EH)

198 Poste(s) de relèvement



98,5% des bilans réalisés sont conformes



3 897 574 m³ d'effluents épurés

783,783 tMS de boues évacuées



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Installation / réseau	Type	Commentaire
STEP Auchy Les Mines	Retour de boue dans le poste d'entrée	Problématique / Evènement
STEP Auchy Les Mines	Réparation du refoulement changement pompe fosse à écumes	Renouvellement
STEP Noeux Les Mines	Moteur centrifugeuse	Renouvellement
STEP Richebourg	Installation de diffuseurs mobiles	Evènement
STEP Beuvry	Renouvellement de la pompe de transfert UTBC	Renouvellement
Réseau UT Noeux/Auchy/Beuvry/Richebourg/Violaines	Etude H2S – 2 nd campagne Corrotrack + pose sondes portatives	Investissement
Réseau UT Noeux/Auchy/Beuvry/Richebourg/Violaines	Eaux claires parasites lors des longs évènements pluvieux	Problématique
UT Noeux/ Beuvry	Réalisation campagne étude de charge des DO	Investissement
UT Noeux/ Beuvry	Réalisation du diagnostic permanent	Investissement
Réseau UT Noeux/Beuvry/Auchy/Richebourg/Violaines	Inondations du 20 juin	Evènement
Réseau UT Noeux/Beuvry/Auchy/Richebourg/Violaines	Gestion de crise – crue du mois de novembre	Evènement
STEP Richebourg	Renouvellement d'un agitateur et d'un surpresseur	Renouvellement



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2019, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

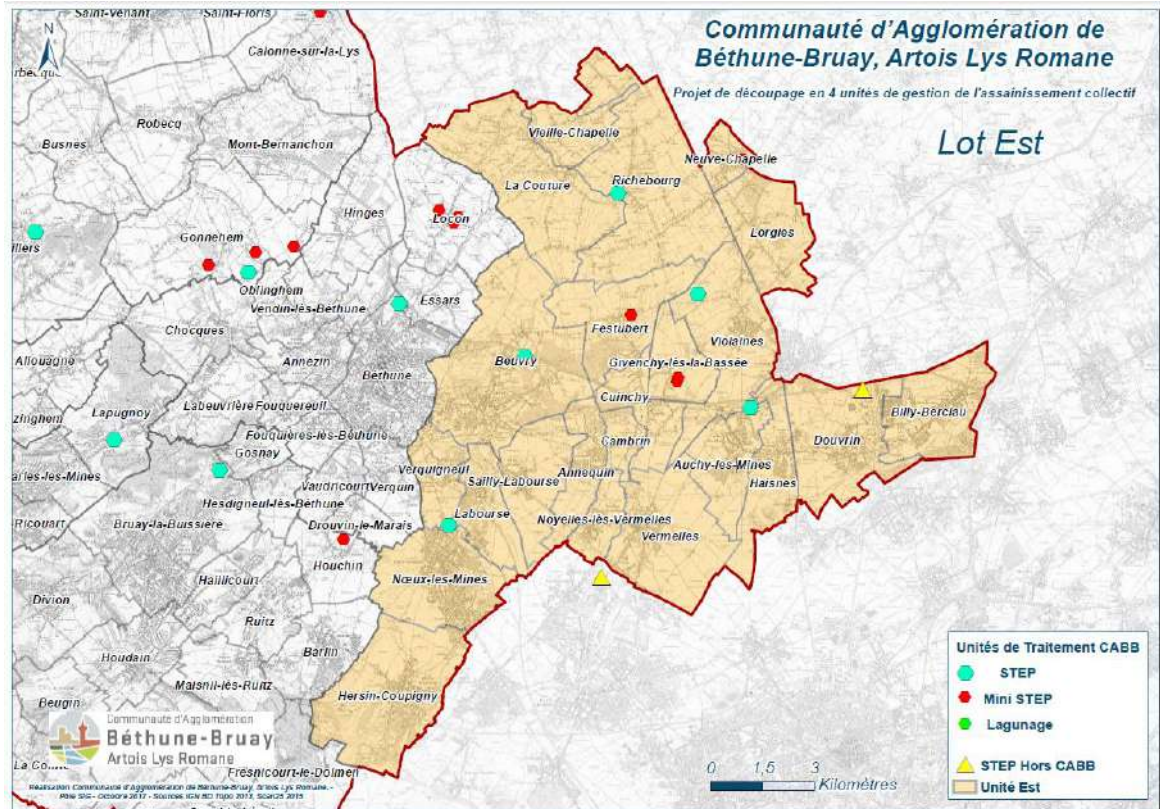
Le concessionnaire SAUR, prend en charge :

- ❖ Pour la partie collecte et transport des eaux usées et des eaux pluviales :
 - La surveillance, le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations de l'ensemble des ouvrages, installations et canalisations constituant le service concédé, et notamment :
 - L'entretien des ouvrages de génie civil ;
 - Le fonctionnement, l'entretien, et la réparation des équipements hydrauliques, électromécanique, électriques, de télésurveillance et de télégestion ;
 - L'entretien des canalisations et des ouvrages accessoires ;
 - L'entretien des branchements ;
 - Les travaux de renouvellement définis par le contrat.
- ❖ Pour la partie traitement des eaux usées et des eaux pluviales :
 - La surveillance, le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations de l'ensemble des ouvrages, installations et canalisations constituant le service concédé, et notamment :
 - La gestion des sous-produits et des boues ;
 - Exploitation, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages et bâtiments des unités de traitement et de stockage (y compris l'entretien des clôtures et espaces libres) ;
 - Exploitation, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages des plateformes de stockage des boues des unités de traitement ;
 - Evacuation et gestion des sous-produits et des boues.
 - Les travaux de renouvellement définis par le contrat.
- ❖ La gestion des relations avec les usagers ;
- ❖ La vérification de l'existence des boîtes de branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, sur le domaine public ;
- ❖ La préparation et le suivi des arrêtés d'autorisation de déversement ou des conventions de rejet des eaux usées assimilées domestiques et autres que domestiques au réseau d'assainissement ;
- ❖ Les actions de communication auprès des scolaires.

Les engagements de SAUR s'entendent sur les communes suivantes :

- Annequin ;
- Auchy-Les-Mines ;
- Beuvry ;
- Billy-Berclau (hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)) ;
- Cambrin ;
- Cuinchy ;
- Douvrin (hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF)) ;
- Festubert ;
- Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Haisnes ;
- Hersin-Coupigny ;
- Labourse ;
- La Couture ;
- Lorgies ;
- Neuve-Chapelle ;
- Noeux-Les-Mines ;
- Noyelles-lès-Vermelles (raccordée à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire));
- Saily-Labourse ;

- Richebourg ;
- Vermelles (raccordée à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire));
- Verquigneul ;
- Verquin
- Vielle Chapelle ;
- Violaines ;
-



Les avenants du contrat

Avenant N°1 signé :

Par contrat en date du 1er janvier 2019, visé en Préfecture le 11 décembre 2018, la Collectivité a confié à SAUR l'exploitation de son service public d'assainissement collectif.

L'exploitation assurée depuis le 1er janvier 2019 nous a permis d'affiner notre connaissance du périmètre du service et de préciser le nombre d'installations à gérer, il ressort de cet inventaire une différence entre le nombre d'installations initialement à exploiter, et le nombre réel d'installations existantes (connues au 01/01/2020).

- 168 postes de refoulement eaux usées et pluviales sont actuellement exploités alors que le nombre de postes initialement communiqué était de 140, soit 28 supplémentaires
- 179 km de réseau d'eaux usées sont exploités alors que le linéaire initial communiqué dans le DCE était de 112 km, soit 67 km supplémentaires
- 213 km de réseau d'eaux pluviales sont exploités alors que le linéaire initial communiqué dans le DCE était de 162 km, soit 51 km supplémentaires
- 7 860 avoires sont exploités alors que le nombre d'avoires du chiffrage initial était de 4 776, soit 3084 avoires supplémentaires.

L'intégration de nouveaux ouvrages et installations au cours de l'exécution dudit contrat donne lieu à la signature d'un avenant selon l'article 4 qui définira les conditions techniques et financières de leur prise en charge.

Les parties ont donc convenu de traduire ces dispositions dans le présent avenant, afin d'intégrer la nouvelle situation à compter du 1er janvier 2020.

Avenant N°2 signé :

Par contrat en date du 1er janvier 2019, visé en Préfecture le 11 décembre 2018, modifié par un avenant N°1 notifié le 08/12/2021, la Collectivité a confié à SAUR l'exploitation de son service public d'assainissement collectif, pour l'unité technique du secteur est.

Le présent avenant concerne les principaux points listés ci-dessous :

1. La définition d'une nouvelle assiette de facturation pour les années 2022 et 2023, la Collectivité a communiqué les assiettes réelles de facturation pour les exercices 2019, 2020 et 2021 au Délégué. Celles-ci étant supérieures à l'assiette initiale de 2 400 000 m³ les parties ont convenu de redéfinir une nouvelle assiette dans le cadre du présent avenant ;
2. La modification des investissements contractuels du contrat. Certains investissements devaient être mis en place par la Délégué et ne le seront pas d'ici l'échéance du contrat. Les parties ont convenu de transférer le montant non réalisé et de l'utiliser pour terminer le géoréférencement en classe A des réseaux de l'ensemble du périmètre d'affermage du contrat (y compris les linéaires supplémentaires intégrés dans le cadre de l'avenant N°2) ;
3. La prise en compte des charges annuelles d'exploitation supplémentaires des nouvelles installations mises en service en 2021 ou intégrées au périmètre du contrat, à compter du 01/01/2022 :

Le nombre réel d'installations existantes, connues au 01/01/2022 est :

- 182 postes de refoulement eaux usées et pluviales sont actuellement exploités (indiqué 168 dans l'avenant N°1),
 - 2 microstations supplémentaires,
 - 435 km de réseaux d'eaux usées et unitaires sont exploités (indiqué 402 kms dans l'avenant N°1),
 - 262 km de réseau d'eaux pluviales sont exploités (indiqué 213 kms dans l'avenant N°1),
 - 13 369 avaloirs sont exploités (indiqué 7 860 avaloirs dans l'avenant N°1),
 - 1 dessableur, rue de Montpellier à Vermelles.
4. La prise en compte de la réalisation partielle de l'obligation du Délégué d'organiser des visites des unités de traitement (article 27-5 du contrat) et l'adaptation des charges annuelles d'exploitation de ce poste dans le cadre du présent avenant ;
 5. Le contrat arrive à échéance le 31/12/2023, il y a lieu de ménager un délai supplémentaire à ce contrat afin de permettre à la Collectivité de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public et de procéder à la désignation d'un nouveau délégué. En conséquence, et afin d'assurer la continuité du service public durant cette période et conformément l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018), la Collectivité a décidé de prolonger la durée du contrat d'affermage avec la Société SAUR jusqu'au 31 décembre 2024.



saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

3.

UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en

continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\,000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La méthanisation permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.

100% de l'énergie consommé sur vos sites est issu d'électricité verte.



DIAGNOSTIC PERMANENT : UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET DE SECURITE

CONNAITRE ET SURVEILLER VOS SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE REDUIRE LEUR IMPACT SUR LE MILIEU, SECURISER LA SANTE PUBLIQUE, PERENNISER LE PATRIMOINE ET MAITRISER LES NUISANCES

La mise en place du diagnostic permanent pour les agglomérations de taille $\geq 10\ 000$ équivalents habitants (EH) est exigé depuis 31 décembre 2021. L'obligation sera étendue aux agglomérations $\geq 2\ 000$ EH le 31 décembre 2024.

Le diagnostic permanent est une démarche visant à :

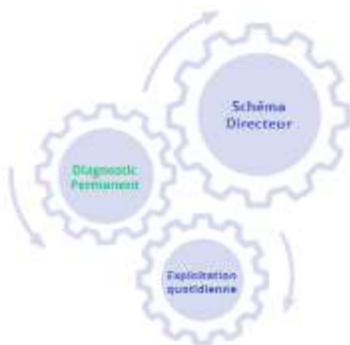
1° Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;

2° Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;

3° Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;

4° Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Agissant sur les plans techniques et financiers, et complémentaire au schéma directeur, cette démarche intègre les spécificités de chaque collectivité et système d'assainissement :



Extrait du Guide ASTEE « Articulation du diagnostic permanent avec les autres démarches »

Pour vous aider à respecter cette obligation, SAUR, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique, pourra vous accompagner au moyen de supports méthodologiques établis à cet effet.

Cette méthodologie est fondée sur le **renforcement des moyens humains et le développement des outils informatiques.**

Les équipes d'exploitation de SAUR disposent ainsi d'une **plateforme unique de restitution, la plateforme Diag 360**. Alimentée par des millions de données (données patrimoniales, mesures télégrées, données pluviométriques ...), elle regroupe à la fois des modules de suivi de fonctionnement des ouvrages du système d'assainissement :

- Ouvrages sur le réseau (PR/MR),
- Ouvrages de déversement (DO/TP)
- Stations d'épuration (STEP)

et des modules de quantification, diagnostic et suivi des problématiques du service identifiés dans le guide ASTEE :

- Quantification des Eaux Claires Parasites (ECP)
- Analyse de production d'hydrogène sulfuré et odeurs (H2S)
- Cartographie du risque d'une éventuelle pollution non domestique (INDUS)
- Cartographie du risque d'encrassement (HYDRO)
- Débordement et déversement par temps de pluie (PLUIE)
- Mesure de l'impact des rejets sur le milieu naturel (MILIEU)



DIAG 360° est la garantie de :

- la gestion & fiabilisation des données
- la vision 360° du service
- le pilotage des actions & interventions
- le suivi des Indicateurs de performance sur chaque bassin de collecte afin de mesurer l'impact de vos travaux d'amélioration

Elle permet de fiabiliser, automatiser et croiser le suivi de l'exploitation dans un boucle d'amélioration continue.

Les premiers modules de la plateforme (DO/TP, PR/MR, ECP, H2S, INDUS, HYDRO) ont été testés et mise en production en 2022. Les modules restants (PLUIE,

MILIEU, STEP) seront ajoutés progressivement pour compléter notre capacité d'analyse multi risque sur chaque bassin de collecte et faciliter la quantification de l'impact de vos travaux sur la performance du système.

Grâce à ce partenariat renforcé, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de **mieux préserver le milieu récepteur et votre patrimoine assainissement.**

ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE : (ARD)

L'ARRETE DU 31/07/2020 REND OBLIGATOIRE LA MISE EN PLACE DES ANALYSES DE RISQUES ET DE DEFAILLANCE SUR LE SYSTEME DE COLLECTE. AUPARAVANT, IL ETAIT OBLIGATOIRE UNIQUEMENT SUR LES SYSTEMES DE TRAITEMENT SUPERIEUR A 2 000 EQH.

Avec cette modification depuis 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5** font l'objet d'une analyse des

risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Type de système d'assainissement	Services ciblés	Echéances
CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5 ≥ 10 000 EQH	Service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 < 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH		au plus tard le 31 décembre 2023
CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 ≥ 200 EQH		au plus tard le 31 décembre 2025



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP $\geq 10\ 000$ EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)



La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).

- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

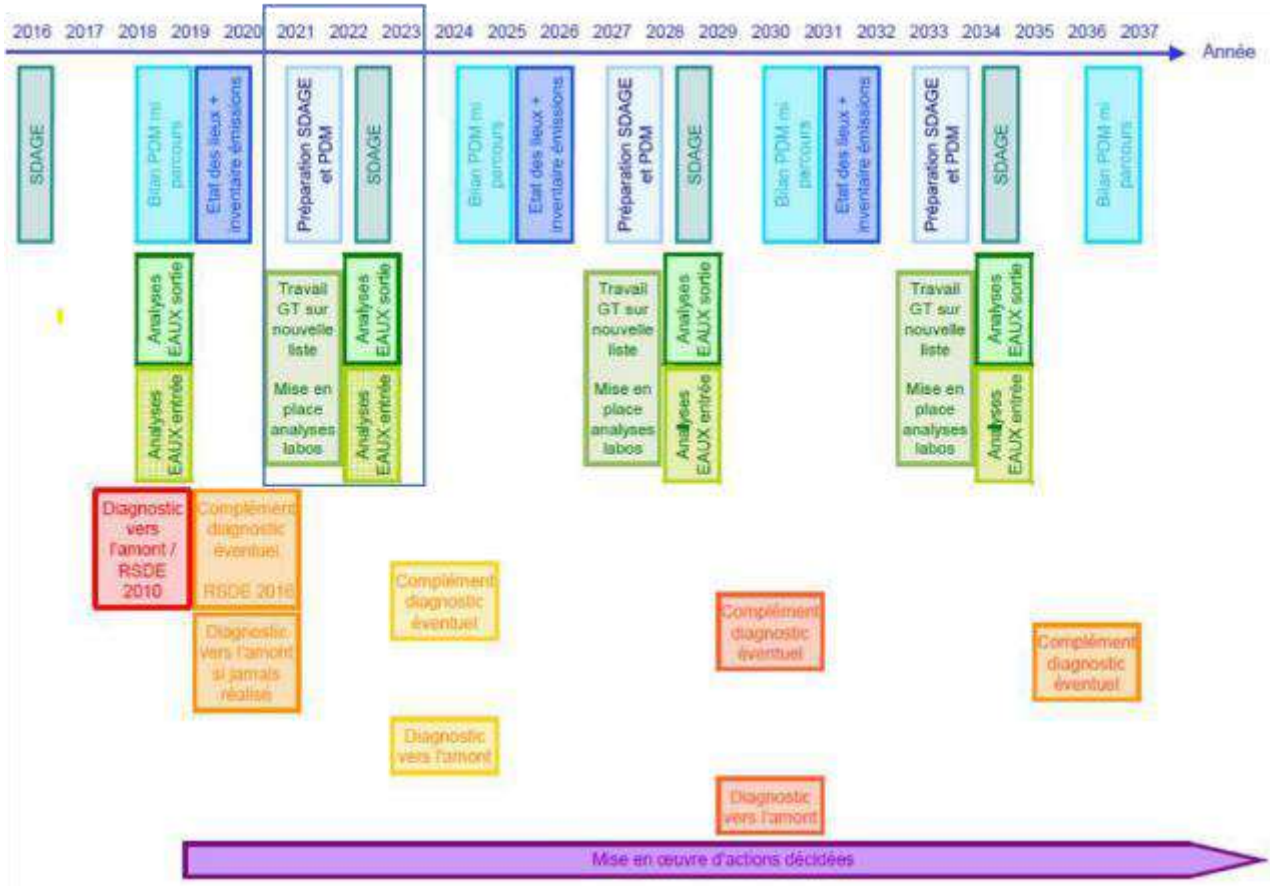
- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

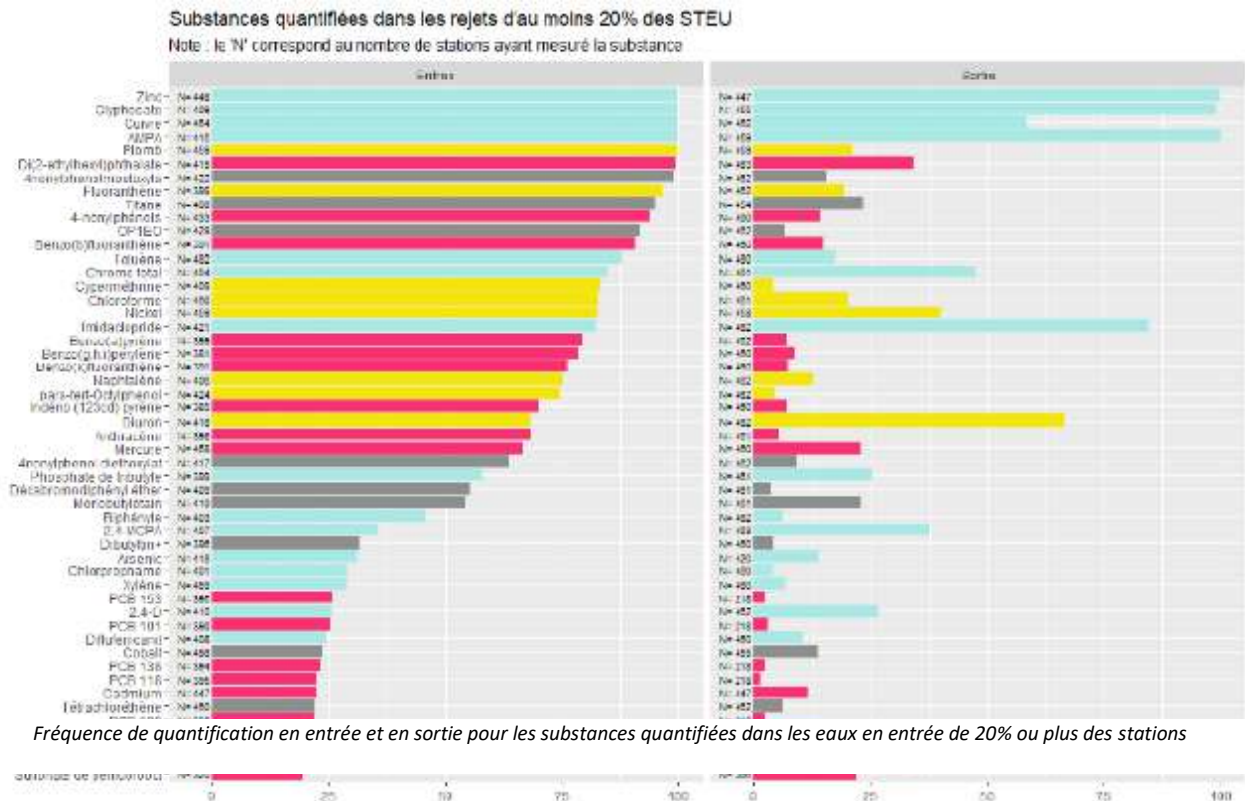
Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle précise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

Calendrier de l'action RSDE



Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)



NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques dans le domaine des micropolluants.

En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos
- demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants



LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Réutilisation des eaux usées traitées

Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :

études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.

Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse 
- Maintenir les différentes activités 
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau 
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau 

Vos bénéfices

- Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau 
- Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales 
- Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique 

Comment ça marche ?



Cadrage des besoins et l'identification des cas d'usages applicables



Étude d'opportunité et de pré-faisabilité



Réalisation et dépôt d'un dossier d'autorisation en préfecture



Aide à la constitution du dossier de subvention auprès des organismes financiers



Dimensionnement et chiffrage approfondi de l'installation et du projet



Mise en place de la filière de traitement REUT et exploitation

Le recours au recyclage des eaux non conventionnelles, comme les eaux usées traitées, devient une nécessité dans des régions de France où les manques d'eau deviennent chroniques. Il est également mis en œuvre là où l'enjeu est environnemental lorsqu'il s'agit de limiter des rejets d'eaux usées dans un milieu fragile.

Les incitations aux économies d'eau ; sensibilisation du public, amélioration des performances hydriques des usines d'eau potable, réduction des fuites sur les réseaux, etc. sont autant de moyens de limiter la pression sur la ressource. Quand tous ces efforts ont été menés pour réduire les pertes en eau, le **recours à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** devient une alternative d'intérêt, dès lors qu'il n'y a pas de conflit d'usage. En donnant une seconde vie aux eaux usées, la REUT permet de fournir une eau traitée, voire désinfectée, de qualité suffisante pour satisfaire des usages réglementés en France (arrêté de 2010 révisé en 2014) qui sont l'irrigation agricole et l'arrosage d'espaces verts ainsi que des usages non réglementés comme celles à vocation urbaines (nettoyage de voirie, hydrocurage...) et la recharge de nappes. Ces réutilisations peuvent faire l'objet d'expérimentation depuis mars 2022. Parallèlement à ces expérimentations, le Règlement Européen, entré en vigueur depuis 2020, sera mis en application en juin 2023. Il définira de nouvelles règles de REUT communes à tous les Etats membres. Plus sévères que celles de l'arrêté français, elles ne concernent toutefois que les usages agricoles (cf. **synthèse réglementaire en annexe**).

Malgré cette opportunité de réemploi de l'eau, son encadrement réglementaire et l'évolution de celle-ci, cette solution rencontre encore des freins d'ordre économique ou liés à son acceptabilité sociétale.

Pour accompagner les collectivités locales dans leur politique de gestion de l'eau et contribuer au maintien des activités économique, agricole, industrielle et touristique sur les territoires, les solutions techniques existent. Le Groupe Saur propose **une large gamme de procédés tertiaires** répondant aux exigences de sécurité et de qualité sanitaire attendues. Ces technologies d'affinage sont modulaires et s'adaptent à tous les besoins et usages, qu'ils soient agricoles ou urbains.

Sur ce thème, Saur accompagne les collectivités depuis les années 80 avec une accélération des demandes depuis les années 2010 et très significative depuis la sécheresse de l'été 2022.

QUELQUES REFERENCES SAUR SIGNIFICATIVES :

A la Flotte-en-Ré (Charente-Maritime) : la station d'eaux usées urbaines (STEU), d'une capacité de 36 000 EH, délivre chaque année depuis **2011** entre 30 000 et 50 000 m³ d'EUT de qualité A pour **l'irrigation agricole** de 113 ha de cultures de pommes de terre AOC, mais également de maraîchage, de vergers, de grandes cultures et même pour l'arrosage de carrières de clubs hippiques. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en février **2017**.

A Maunon (Morbihan) : la réutilisation des eaux usées traitées a répondu à **un enjeu environnemental** : réduire en période d'étiage le débit du rejet de la STEU dans le milieu naturel fragile soumis à des contraintes environnementales fortes (zones Natura 2000, ZNIEF,...). Grâce à la REUT, la STEU a réduit son impact environnemental depuis **2018** : plus de 30 % de son débit annuel, voire plus de 50 % en période d'étiage, ne sont plus rejetés dans le cours d'eau, Le Doueff.

La REUT mise en place en coordination avec les régulateurs depuis **2008** sur la STEU (5 000 EH) a permis **l'irrigation agricole** de plus de 100 ha de grandes cultures (maïs, blé, colza, prairies). 35 000 m³ d'EUT sont ainsi mis à la disposition des agriculteurs chaque année, avec un volume potentiel de 60 000 m³ par saison. L'arrêté préfectoral REUT obtenu en **février 2021** a fait l'objet d'une instruction de dossier durant 15 mois.

A Saint-Armel (Morbihan) : la mise en œuvre de la REUT sur la STEU (2 000 EH) permet de sécuriser la **production agricole** pour les cultures maraîchères et les grandes cultures. Un projet démarré en octobre 2022 a pour objectif de réduire le risque sanitaire et de sécuriser l'usage malgré la mise en vigueur du Règlement Européen tout en étendant la surface d'irrigation agricole (multipliée par 4) grâce entre autres à la fertirrigation par goutte-à-goutte enterré. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **mars 2021**.



Au Bono (Morbihan) : la REUT en cours sur la STEU (7 000 EH) a pris le relais en **2018** de la station voisine (Baden) et permet de fournir chaque année jusqu'à 50 000 m³ d'EUT par an pour **l'arrosage du golf** de Baden. L'arrêté préfectoral REUT était en cours d'instruction en **juin 2022**.

A Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : la REUT est en place depuis **2006** sur la STEU (18 000 EH). Elle permet de fournir chaque année 65 000 m³ d'EUT, extensibles à 120 000 m³, pour **l'arrosage du golf** de Rhuys Kerver (20 hectares en REUT). Les travaux de réhabilitation de la filière retardés par la COVID ont entravé l'instruction de l'arrêté préfectoral REUT toujours en cours.

A Narbonne plage (Aude) : la REUT mise en œuvre en 2020 par une REUT BOX de 50 m³/h installée sur la STEU de Narbonne Plage-Gruissan permet **l'irrigation agricole** de 81 ha de vignes (projet d'extension à 180 voire 300 ha) par fertirrigation (démonstrateur R&D IRRI-ALT'Eau 2013-2021) avec un volume potentiel d'EUT de 61 000 m³/saison. Le contrat de prestation de service SAUR a été remporté en janvier 2022 (Véolia sortant) et la REUT agricole démarrée par Saur au mois de juin de la même année. L'arrêté préfectoral REUT a été obtenu en **11/2020**.

UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Les **objectifs** de la REUT sont donc de :

- **Préserver** la ressource en eau,
- **Palier** un manque d'eau pouvant être accentué par les changements climatiques en cours,
- **Créer**, développer ou maintenir une activité économique,
- **Protéger** un milieu sensible en améliorant la qualité d'un rejet d'eau traitée,
- **Améliorer** le cadre de vie en favorisant la biodiversité (espaces verts, lutte contre les îlots de chaleur urbain, bassins d'agrément, ...),
- **Encadrer** des usages directs ou indirects existants et améliorer une situation sanitaire,
- **Mettre en lien** différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux de son territoire.

Au préalable, les actions définies en amont sur les économies d'eau (usagers, usine eau potable, réseaux...) doivent être optimisés et les contours du besoin, du potentiel, de la disponibilité, et des faisabilités technique, environnementale, économique et sociétale doivent être bien définis.

L'accompagnement par un Bureau d'Etudes spécialisé est d'autant plus utile que la demande est confrontée à un besoin territorial dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et que le dossier peut être complexe à défendre.

En septembre 2022, le groupe Saur a fourni plus de 1,2 million de m³ d'eaux usées réutilisées sur une dizaine d'installations en France de tailles variables.

A savoir qu'entre 2021 et 2022 ; 3 sites ont obtenu leur arrêté préfectoral REUT : Mauron, Le Bono et St Armel ; toutes 3 situées en Bretagne.

Nos réalisations REUT, éprouvées depuis, à minima, 2006, sont des réussites, des gages de retours d'expériences et d'amélioration qui profiteront à nos projets à venir et dans l'acceptation de cette solution visant à limiter la pression sur la ressource en eau lors de périodes critiques.



DIRECTION DES EXPLOITATIONS

HAUTS-DE-FRANCE



Xavier GORIOUX
Directeur des
Exploitations Hauts-de-
France



Louis DEVAUX
Responsable
Performance
Opérationnelle



Pierre ROUSSEL
Responsable
Maintenance



Eva YACOB
Responsable Clientèle





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine				
	Avenant 1	Patrimoine au 31/12/21	Patrimoine au 31/12/2022	Patrimoine au 31/12/2023
Station(s) d'épuration	5	5	5	5
Micros stations	4	5	6	6
Capacité épuratoire (eq Hab)	78 079	78 079	78 999	78 999
Poste(s) de relevage	168	195	197	198
Linéaire de conduites (KmL)	615	681,2	733,67	739,581

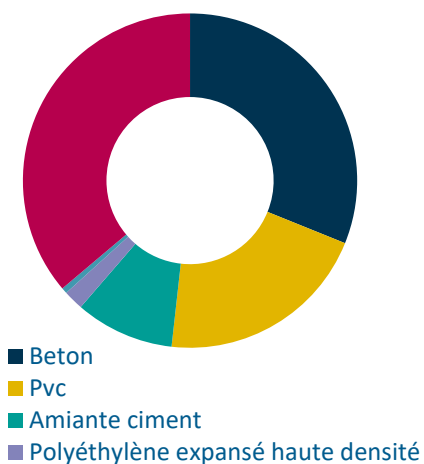


LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2022, le linéaire de canalisations est de 739,6 km.

Répartition par matériau

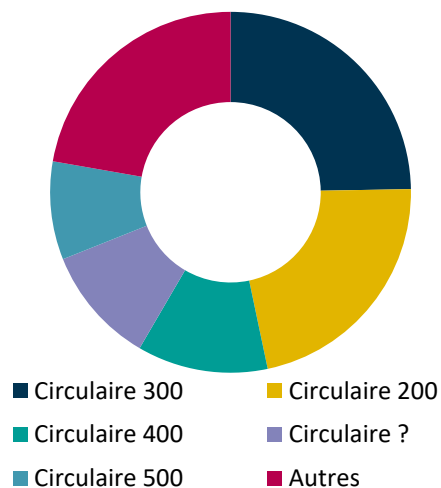


Matériau	Valeur (%)
Beton	31,11
Pvc	20,66

Amiante ciment	9,58
Polyéthylène expansé haute densité	1,93
PVC CR8	0,56
Autres	36,16



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 300	24,72
Circulaire 200	21,97
Circulaire 400	11,71
Circulaire ?	10,55
Circulaire 500	8,8
Autres	22,25



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

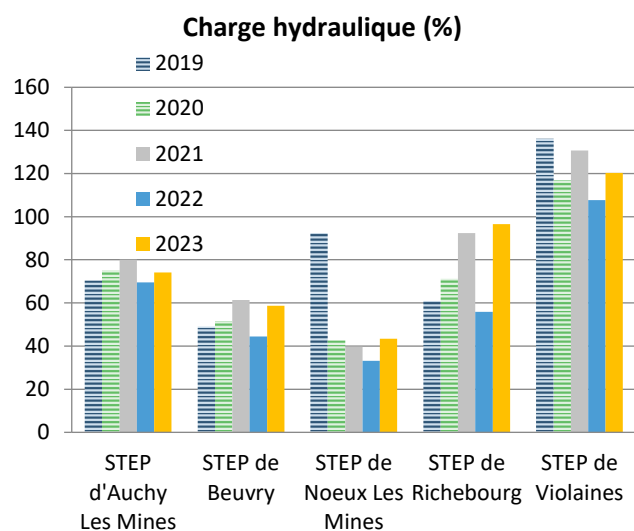
5.

BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT

Les charges hydrauliques

Charge hydraulique = Volumes entrants journaliers (m³/j) / Débit nominal de la station (m³/j).

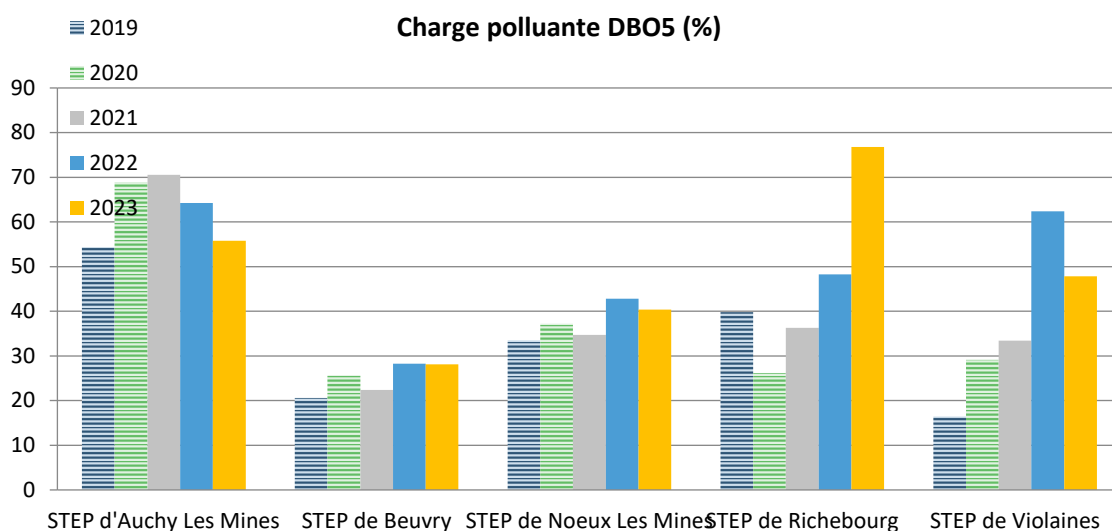
	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	70,35%	74,98%	80,1%	69,59%	74,15%
STEP de Beuvry	49,09%	51,59%	61,3%	44,51%	58,7%
STEP de Noeux Les Mines	92,40%	42,65%	39,7%	33,23%	43,47%
STEP de Richebourg	60,98%	71,12%	92,33%	55,83%	96,5%
STEP de Violaines	136,15%	116,95%	130,69%	107,66%	120,26%



Les charges polluantes

Charge polluante = Volumes entrants journaliers (m³/j) / concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	54,38%	68,83%	70,54%	64,21%	55,76%
STEP de Beuvry	20,62%	25,69%	22,37%	28,26%	28,15%
STEP de Noeux Les Mines	33,5%	37,25%	34,69%	42,82%	40,36%
STEP de Richebourg	39,83%	26,15%	36,29%	48,26%	76,76%
STEP de Violaines	16,45%	29,11%	33,39%	62,38%	47,85%



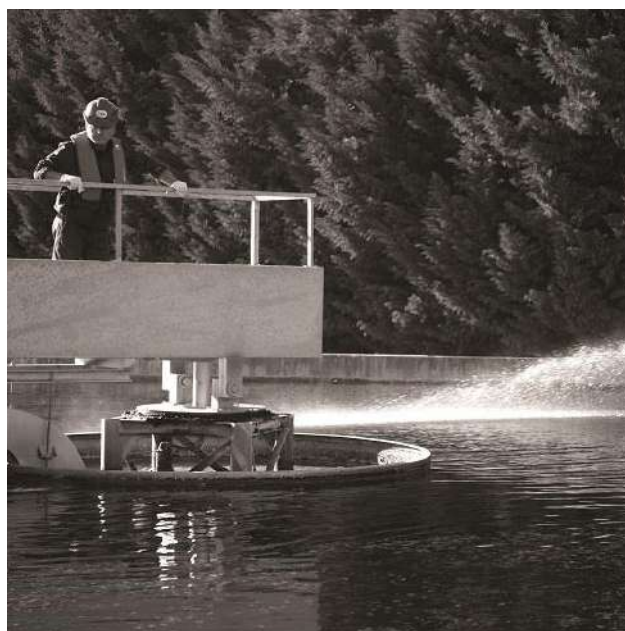
Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	Entrée	371 186	394 012	405 566	365 970	385 925
STEP d'Auchy Les Mines	Sortie	351 525	373 228	394 406	323 553	351 525
STEP de Beuvry	Entrée	1 501 652	1 780 953	2 165 134	1 522 203	2 006 762
STEP de Beuvry	Sortie	1 508 279	1 761 712	2 143 946	1 519 662	2 028 496
STEP de Noeux Les Mines	Entrée	737 450	792 814	780 522	806 490	901 188
STEP de Noeux Les Mines	Sortie	714 912	822 826	809 439	827 757	924 863
STEP de Richebourg	Entrée	142 115	153 447	265 478	142 678	228 950
STEP de Richebourg	Sortie	141 292	149 785	189 226	134 287	208 972
STEP de Violaines	Entrée	411 452	259 265	445 964	345 388	386 270
STEP de Violaines	Sortie	411 452	259 265	445 964	345 388	386 270

LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation en KWh	3 158 680	3 294 245	3 534 004	3 440 427	3 629 852



LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte, ...)



Production de boues (en tMS)

	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	35,50	35,655	51,723	72,927	85,686
STEP de Beuvry	539,396	516,859	510,088	702,294	578,851
STEP de Noeux Les Mines	304,70	258,317	246,715	266,326	232,653
STEP de Richebourg	17,08	22,150	21,651	16,397	15,366
STEP de Violaines	24,40	19,652	25,74	29,347	18,655

Evacuation des boues (en tMS)

	2019	2020	2021	2022	2023
STEP de Beuvry	396,5	299,1	660,5	331,09	410,508

STEP de Noeux Les Mines	291,8	347,0	352,4	231,5	206,346
STEP de Richebourg	22,3	19,1	27,6	19,194	26,628
STEP d'Auchy Les Mines	118,4	49,8	106,18	91,73	127,449
STEP de Violaines	10,9	-	30	-	18,655

Les sous-produits : Graisses (en m3)

	Destination	2019	2020	2021	2022	2023
STEP de Beuvry	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-	-
STEP de Noeux	Graisses évacuées vers décharge	8	73,6	-	-	-
STEP de Richebourg	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-	-
STEP d'Auchy Les Mines	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-	-
STEP de Violaines	Graisses évacuées vers décharge	-	-	-	-	-

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	Refus dégrillage évacué vers dé	6 000	12 240	13 440	11 600	10 560
STEP de Beuvry	Refus dégrillage évacué vers tr	8 950	8 950	19 810	86 960	57 800
STEP de Noeux Les Mines	Refus dégrillage évacué vers tr	87 231	91 920	67 420	48 980	72 240
STEP de Richebourg	Refus dégrillage évacué vers dé	0	1200	820	2400	2 400
STEP de Violaines	Refus dégrillage évacué vers dé	1 465	1090	1 110	1 160	1 150

Les sous-produits : les sables (en Kilogrammes)

	2019	2020	2021	2022	2023
STEP de Beuvry	96 000	182 900	89 650	73 620	62 600
STEP de Noeux Les Mines	455 880	408 795	211 550	135 630	145 100

Les apports extérieurs (en kg)

		2019	2020	2021	2022	2023
STEP de Beuvry	Apport extérieur matière de curage- Volume déposé (en m ³)	3 716	423	268	190	477
STEP de Beuvry	Apport extérieur matière de vidange- Volume déposé (en m ³)	462	394	363	343	648
STEP de Beuvry	Apports extérieurs en huiles/g- Volume (en m ³)	42	23	40	11	16,2
STEP de Noeux Les Mines	Apport extérieur en produits - Volumes (en m ³)	1 128	805	644	287	195

Les réactifs

		2019	2020	2021	2022	2023
STEP de Beuvry	Chlorure ferrique (en kg)	99 085	86 679	58 518	63 517	71 273
STEP de Beuvry	Polymère (en kg)	1 285	2020	2008	2605	2090
STEP de Beuvry	Chaux (en kg)	127 703	165658	106 085	99 623	96 887
STEP de Noeux Les Mines	Chlorure ferrique (en kg)	7 865	4 125	6 236	1 544	288
STEP de Noeux Les Mines	Polymère (en kg)	10 280	10 035	11 360	12 300	9 690
STEP de Noeux Les Mines	Chaux (en kg)	76 255	35 408	16 734	35 852	35 600
STEP d'Auchy-Les-Mines	Chlorure ferrique (en kg)	21 636	3 745	15 707	26 855	23 501
STEP d'Auchy-Les-Mines	Polymère (en kg)	2 440	920	1 620	1 170	1 280
STEP d'Auchy-Les-Mines	Chaux (en kg)	29 115	17 990	31 785	52 060	48 020
STEP de Richebourg	Chlorure ferrique(en kg)	1000	200	522	3 041	6 992
STEP de Richebourg	Polymère (en kg)	287	325	760	475	2 630
STEP de Richebourg	Chaux (en kg)	5970	4076	5101	6 453	4 905



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2019	2020	2021	2022	2023
STEP d'Auchy Les Mines	110	124	113	104	104
STEP de Beuvry	52	56	53	52	52
STEP de Noeux Les Mines	24	24	24	24	24
STEP de Richebourg	13	14	13	12	12
STEP de Violaines	12	12	15	12	12



Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	2021	2022	2023	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP d'Auchy Les Mines	90,90%	91,5%	99%	97,1%	88,57%	Non Conforme
STEP de Beuvry	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
STEP de Noeux Les Mines	100%	100%	100%	100%	100%	Conforme
STEP de Richebourg	85%	100%	92,3%	92,3%	91,7%	Conforme
STEP de Violaines	100%	88,9%	100%	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilans journaliers conforme non exclus sur le nombre de bilans total non exclus.



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) ISSUS DU DECRET N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

1. UNITE TECHNIQUE D'AUCHY-LES-MINES

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
70	198,8	100%	127,449
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	127,449
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

C. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	72,749	110	298,2	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	48,186
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	9,6	72,749
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

2. UNITE TECHNIQUE DE BEUVRY

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	29,35	100%	410,508
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
4	410,508
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

C. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	251,859	110	633,86	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	149,724
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	10,2	251,859
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

3. 3.UNITE TECHNIQUE DE NOEUX LES MINES :

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	7,71	100%	206,346
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	206,346
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

D. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	168,739	110	713,23	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	101,550
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	5,6	168,739
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

4. UNITE TECHNIQUE DE RICHEBOURG :

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
91,7	0,759	100%	26,628
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	26,628
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

E. PERFORMANCE DE RESEAU					
5. P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	73,851	110	325,58	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	25,847
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	4,1	73,851
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

6. UNITE TECHNIQUE DE VIOLAINES

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

A. Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	13,16	100%	18,655
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	18,655
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

B. Performance de réseau

F. PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
26	39,384	110	193,99	NC	NC
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
NC	NC	26,593
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
0	-	5,1	39,384
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility safety vest over a dark blue shirt, and dark blue work pants. They are holding a wooden handle, possibly for a tool or a rod. The trench walls are made of dark, moist earth. Several metal rods, some with orange safety caps, are visible, extending across the trench. The overall scene is one of active construction or maintenance work.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

8.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2019	2020	2021	2022	2023
Hydrocurage total réalisé (ml)	35 039	43 365	43 949	43 228	43 628
Hydrocurage EU et UN (ml)	28 091	36 544	37 202	2902 3	32 373
Hydrocurage EP (ml)	6 948	6 821	6 747	1420 5	11 255
Hydrocurage : Débouchage ponctuel de réseaux / branchement (nombre d'intervention)	479	386	626	437	548
Linéaire ITV réalisé (Passage caméra) (ml)	726 6	984 7	2 551	6 406	13 000
Nombres Avaloirs curés (nombre)	360 7	790 9	7 88 2	7822	799 4
Nettoyage postes de relevage (nombre)	292	292	494	377	265



Les casses sur conduites et sur branchements hors ITV

	2019	2020	2021	2022	2023
Casses sur conduites et branchement (nombre)	41	41	23	1	40

Les remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon)

	2019	2020	2021	2022	2023
Remplacement de tampon (nombre)	69	57	59	23	54

Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (fond travaux pour amélioration et sécurisation)

	2019	2020	2021	2022	2023
Les opérations d'améliorations et sécurisations d'ouvrages (nombre)	3	1	4	1	10

Le nombre de jours de pose de raticide

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de jours de pose de raticide	33	19	23	30,7	19

Nombre de contrôle Eaux usées Non domestiques

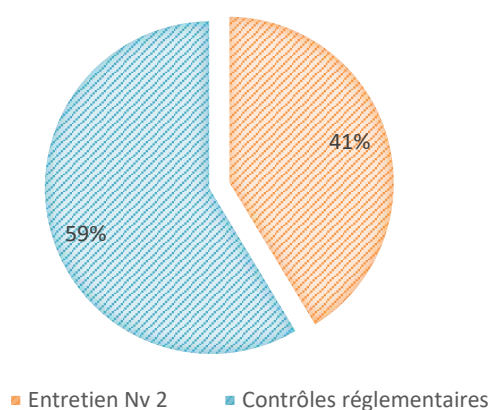
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de contrôle réalisés	3	14	1	3	9

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

	2019	2020	2021	2022	2023
Entretien niveau 2	51	50	143	145	153
Contrôles réglementaires	154	5	159	93	217



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure

hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2019	2020	2021	2022	2023
Curatif	33	45	142	139	151
Préventif	18	5	1	6	2

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative** : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive** : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

The image shows two men in industrial workwear standing on a metal walkway. They are wearing green hard hats and high-visibility yellow jackets with reflective stripes over blue work clothes. The man on the right is pointing towards a large, vertical stainless steel tank. The background is a clear blue sky. A semi-transparent white box contains text on the right side of the image.

LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

9.

I. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS

Installation / réseau	Type	Commentaire
UT de Beuvry	Hydraulique	Recherche et déconnexion des ECP
Labourse	Renouvellement	Travaux de canalisation rue Peucelle
EP Rue de l'Eglise à Violaines	Hydraulique	Déconnecter sur le pluviale qui retourne dans l'EU
PR Bérégovoy Billy Berclau	Hydraulique	Suppression bac décantation en aval du PR pour limiter les odeurs, (voir le retour de l'étude diagnostic programmée en 2023)
Compresseurs Aero	Installation	Climatisation des locaux des deux compresseurs
PR Noé / rue Mélot Beuvry	Sécurisation	Sécurisation du poste trappes
STEP Auchy-Les Mines	Hydraulique	Réhabilitation du dégrilleur en entrée Reprise de la cloison poste d'entrée
STEP Beuvry	Amélioration	Revoir la configuration de la conduite d'évacuation des filtrats du filtre plateaux, en effet le non-respect des diamètres tout au long du circuit provoque des montées en charge de celle-ci et donc des débordements très réguliers. Une "rigole" avec grille serait plus adaptée
STEP Beuvry	Amélioration	Installation d'une mesure en continu du pH sur la bêche de conditionnement des boues pour un meilleur pilotage
STEP Beuvry	Renouvellement	Remplacement automate
STEP Beuvry	Hydraulique	Nettoyage/ curage complet bassin anaérobie
STEP Violaines	Sécurisation	Réfection et sécurisation globale de la station Pont racleur/ clarificateur / cloison siphonide / Poste d'entrée / passerelle aération / drainage des lits
STEP de Noeux les Mines	Hydraulique	Renouvellement et augmentation de capacité de la filière boue
STEP de Noeux les Mines	Renouvellement	Renouvellement automate



LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10.

SAUR

06/05/2024

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2023**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **NORD IDF NORMANDIE**
 Centre **IDF ET HDF**
 Département **PAS-DE-CALAIS**
 Collectivité **CABBALR BETHUNE LOT EST DSP AS**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en %
PRODUITS		3 817,4	4 100,8	7,4
Exploitation du service		374,9	447,7	
Produits accessoires		3 442,5	3 653,1	
CHARGES		3 588,4	4 119,4	14,8
Personnel		810,7	755,0	
Energie électrique		372,0	572,1	
Produits de traitement		85,3	137,8	
Analyses		64,5	44,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		780,8	981,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		76,1	73,6	
Autres dépenses d'exploitation		454,6	562,8	
- Télécommunications, poste et télégestion		10,3	14,0	
- Engins et véhicules		228,9	249,3	
- Informatique		113,6	139,2	
- Assurances		10,7	15,9	
- Locaux		66,0	88,4	
- Divers		25,0	56,0	
Contribution des services centraux et recherche		496,9	481,8	
Charges relatives aux renouvellements		330,3	393,1	
- Pour garantie de continuité du service		51,0	94,3	
- Fonds contractuel		279,4	298,8	
Charges relatives aux investissements contractuels		98,5	98,5	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		98,5	98,5	
Charges relatives investissements du domaine privé		18,6	18,5	
RESULTAT AVANT IMPOT		229,0	-18,5	-108,1
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		58,6		
RESULTAT		170,4	-18,5	-110,9

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf. 110-011001 -620801 -02 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 06/05/2024

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - o des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,

- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).

- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Etat d'avancement du marché du 01/01/2019 au 31/12/2023
Marché : CABBALR 26/04 - DSP Assainissement / Exploitation UT Secteur Est Maître d'ouvrage : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE Opération : CABBALR 26 - DSP Assainissement Entreprise adjudicataire : SAUR du 01/01/2019 au 31/12/2023 Heures réalisées sur la période du 01-01-2019 au 31-12-2022 : 6071 h. Type (article) : Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession)) Clause(s) Exécution (L2112-2 ou L3114-2 (concession))



ANNEXES

11.



saur

mission water



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :




Périmètre :

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	

Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le **contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la **déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le **personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
 - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**
 -  Inspection périodique sans mise à l'arrêt
 -  Inspection périodique avec arrêt (complète)
 -  Requalification incluant une inspection avec arrêt
 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTEMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRECISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ETENDU DE PERIMETRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DEFAILLANCE

1. Rappel de l'évolution réglementaire

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**

Les maîtres d'ouvrage doivent établir des diagnostics de leurs systèmes d'assainissement :



Modification sur les analyses de risques et de défaillance :

L'arrête du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de défaillance (ARD) sur le système de collecte – c'est-à-dire, les postes de relèvement et les bassins d'orage équipés de matériel électromécanique. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5** font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5 > 10 000 EQH	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2021
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5 < 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2023
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5 ≥ 200 EQH	Réaliser une ARD Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	au plus tard le 31 décembre 2025

2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).

C'est quoi le diagnostic permanent ?

1. Le Diagnostic Permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement.
2. Il regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.

3. La démarche vise à identifier, sectoriser, quantifier et hiérarchiser de plus en plus finement les éventuels défauts structurels et dysfonctionnements du système d'assainissement mais ne correspond pas au diagnostic [périodique] réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.
4. La démarche nécessite l'acquisition, la capitalisation et l'analyse de données du système
5. Le Diagnostic Permanent est propre à chaque collectivité et système d'assainissement : aucun rendu figé ne peut être imposé. Les formes et réalisations sont multiples, spécifiques et inventives.

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une connaissance patrimoniale et fonctionnelle accrue.

Le Guide Technique ASTEE de mise en place d'un Diagnostic Permanent (1^{ère} édition février 2020) rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement dans une logique de boucle d'amélioration continue.

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (*Figure 3 : Boucle de rétroaction*).

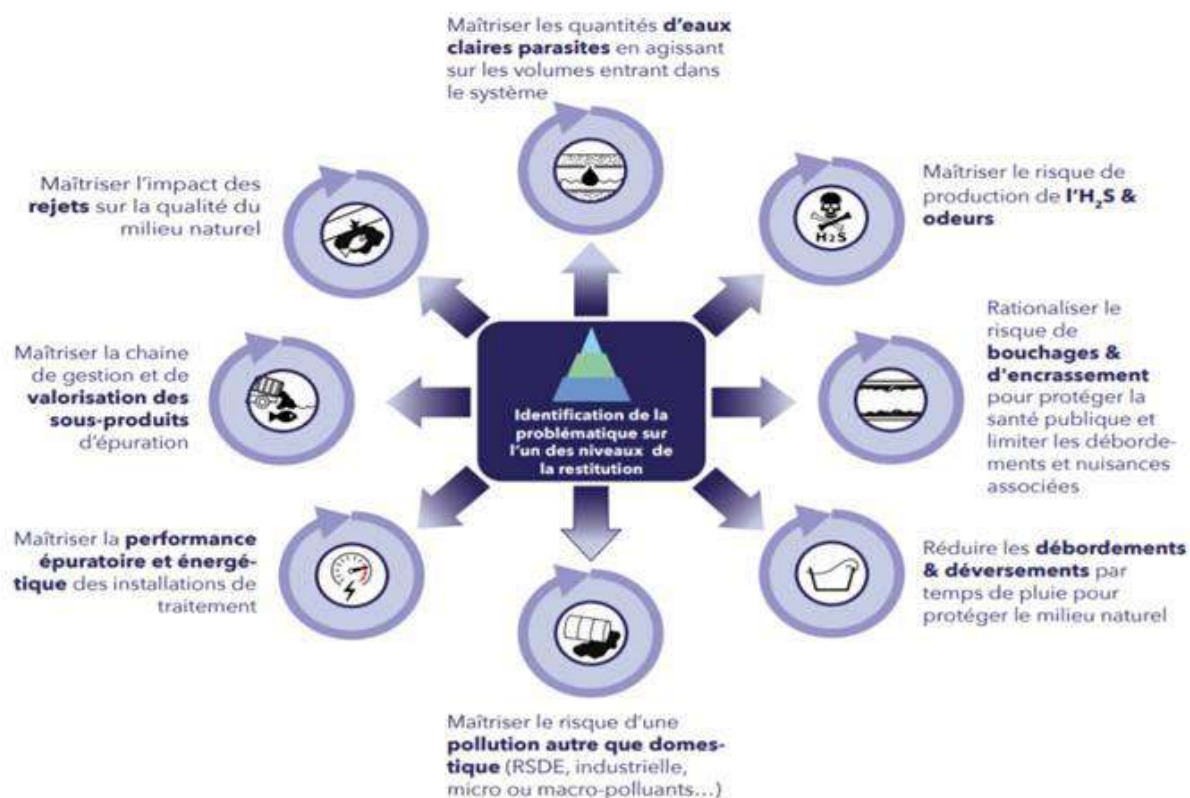


Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2024 au 31 Mars 2025 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2024



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Après Réception

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2024 au 31/03/2025

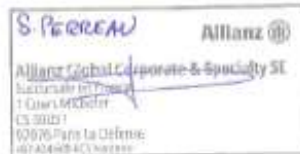
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 29/03/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
 - aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
 - aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
 - aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 28/12/2023

JEANNE

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 1 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, Immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463

Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2024, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés en Europe (France + LPS) & Suisse.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI Iard au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

GENERALI Iard
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

12.

LES INSTALLATIONS

A. Descriptions techniques des différents systèmes d'assainissement

1. Système d'assainissement d'Auchy les Mines

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ **La filière eau :**

► Le Poste de Relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement (hauteur de pompage = 8 m) équipé de 3 pompes (P₁ et P₂ : de 60 m³/h sur variateur; P₃ : de 30 m³/h) reliées à une sonde piézométrique. Au préalable les effluents passent au travers d'un dégrilleur vertical automatique asservi et temporisé (maille de la grille= 25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et d'estimer le débit déversé.

Un bassin d'orage de 575 m³ est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes de 1800 m³/h pour le retour vers le poste principal.

► Les Prétraitements :

Un dessableur/déshuileur de 20m³ équipé d'un aéroflot, d'un racleur de surface d'une superficie de 7 m². Débit : 90 m³/h.

Une fosse de stockage des graisses : V utile = 5 m³.

Les sables passent par un classificateur avant d'être expédiés vers la station de Lapugnoy ou Beuvry.

► Le Traitement Biologique :

Un bassin d'anoxie équipé d'un agitateur type lisier (3,2 kW) : V utile = 310 m³.

La recirculation de la liqueur mixte s'effectue du bassin d'aération vers le bassin d'anoxie.

Un bassin d'aération (V=1 160 m³) équipés de deux turbines (25 kW) asservies à 1 sonde à oxygène ou redox.

Une injection de chlorure ferrique dans le bassin d'anoxie (cuve FeCl₃ : 10 m³) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

► Le Clarificateur

Avant le clarificateur, un dégazeur de 5 m³ est présent et il est non raclé

Equipé d'un pont de raclage des boues radial

Volume = 352 m³.

Diamètre = 14 m.

Surface = 153 m²

Débit = 140 m³/h.

La recirculation des boues vers la zone d'anoxie s'effectue à partir du puits à boues de 10 m³ par 2 pompes (60 et 30 m³/h. pour la pompe d'extraction)

► Le Canal de comptage :

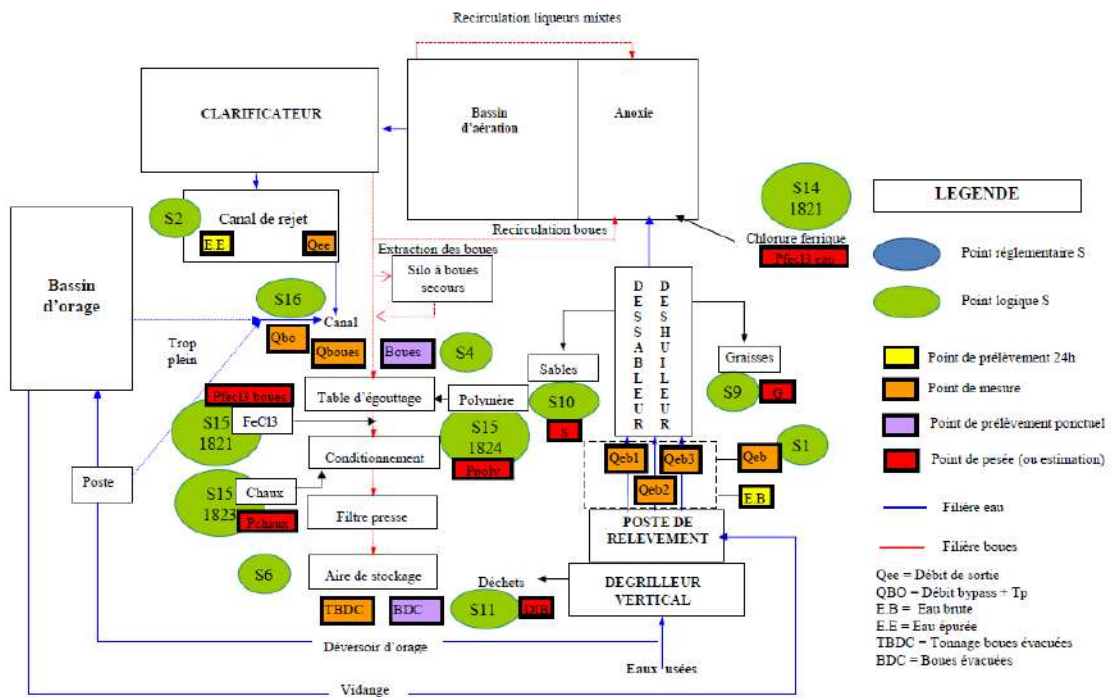
Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un déversoir rectangulaire à contraction latérale (B= 0,51 m ; b= 0,2 m ; P= 0,3 m) ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ **La filière boues :**

- Une table d'égouttage suivi d'un filtre plateau est installée sur la station.
- Deux pompes d'extraction de 21 m³/h. alimente la file boue depuis le puit de la recirculation.
- Cuve tampon de 10 m³.
- Injection de FeCl₃ (cuve de 10 m³) et CaCO (silo de 30 m³)
- 2 fosses (stockage et maturation)
- Aire de stockage (298 m² et 149 m² en pré stockage)
- Les filtrats et jus sont repris par le poste toutes eaux.

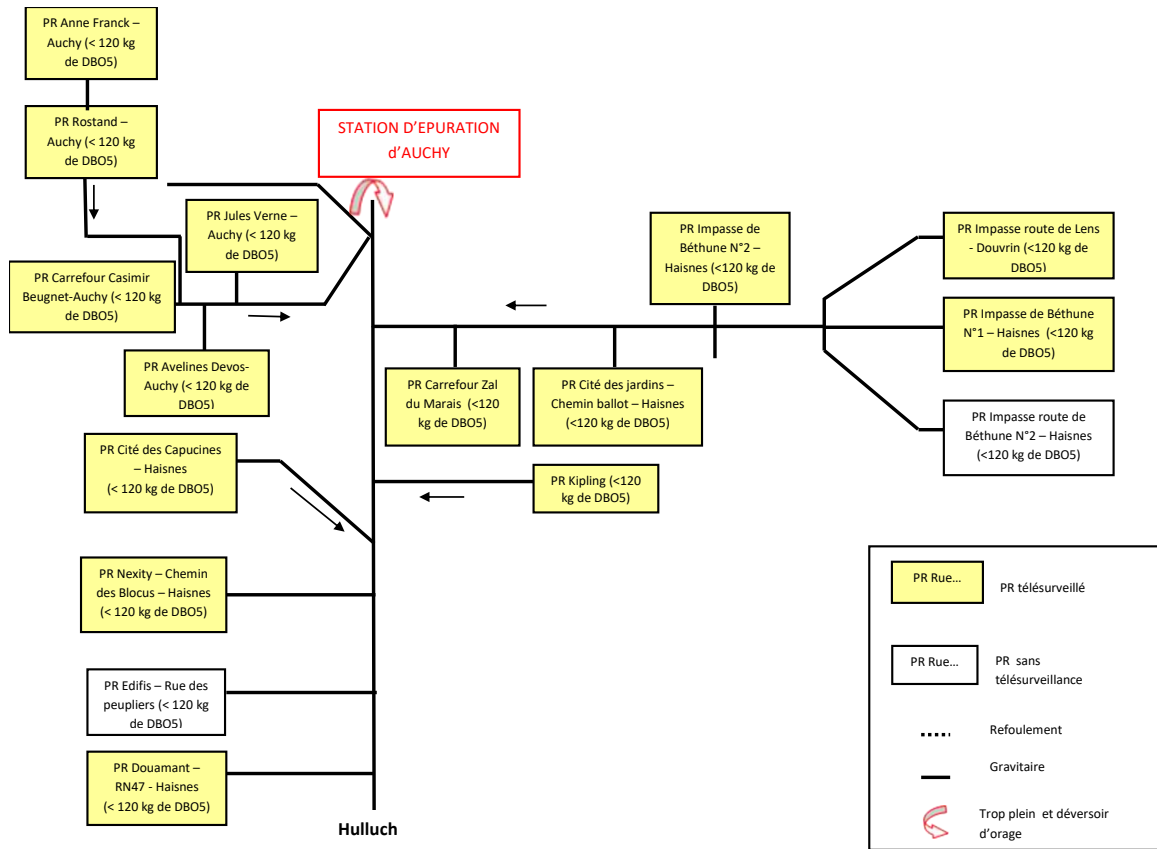
Les boues sont envoyées en valorisation agricole

Un synoptique est présent ci-dessous :



Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :



2. Système d'assainissement de Beuvry

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ **La filière eau :**

► Le Poste de Relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement (hauteur de pompage = 8 m) équipé de 4 pompes (P₁ et P₂ : de 155 m³/h sur variateur; P₃ et P₄ de 155 m³/h sur variateur pompes temps de pluie) reliées à une sonde piézométrique. Les effluents passent au travers d'un dégrilleur vertical automatique asservi et temporisé (maille de la grille= 25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et de mesurer le débit déversé ainsi que le flux à l'aide d'un préleveur automatique d'échantillons.

Un bassin d'orage de 1080 m³ est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes de 145 m³/h pour assurer une vidange du bassin en 14 heures.

Il est équipé d'un agitateur de 1,5 kW et de deux hydro-clean de 5 kW et d'un débit de 250 m³/h.

Avant les prétraitements un canal de comptage permet la mesure du débit sur les eaux brutes. Il est composé d'une contraction Venturi de type Z1561 200 avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

► Les Prétraitements :

Un dessableur/déshuileur de 112 m³ équipé d'un aéroflot, d'un racleur de surface et d'une superficie de 36,3 m²

Un biomaster (traitement des graisses) de 120 m³ est sur l'installation.

Une fosse à graisses extérieur de 15,7 m³.

Une fosse de stockage des sables : V utile = 10,2 m³.

Les sables sont repris et traités sur la station au niveau du traitement des produits de curage.

► Le Poste de matières de vidanges:

Constitué d'une fosse de 56,5 m³ et de deux pompes péristaltiques.

► Le Poste de traitements des matières de curages:

Unité avec hydrocyclone et un canal de comptage pour mesurer le volume des eaux retraitées après lavages des sables.

► Le Traitement Biologique :

Présence d'une zone de contact avec agitateur de 2,2 kW puis d'un bassin d'anaérobie équipé d'un agitateur (3 kW) : V utile = 670 m³.

Un bassin d'aération (V=6 000 m³) équipés de trois supprimeurs d'air (75 kW) asservies à 2 sondes (oxygène ou redox) + 2 autres en secours.

Le bassin est équipé de 6 rampes de diffuseurs et de deux agitateurs lents de 4,3 kW.

Une injection de chlorure ferrique est possible soit en sortie du bassin d'activation ou en sortie du bassin d'anaérobie (cuve FeCl₃ : 10 m³) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

► Le Clarificateur Sucé

Avant le clarificateur, un dégazeur raclé de 15 m³ est présent.

Equipé d'un pont de raclage en surface et sucé pour la reprise des boues.

Une fosse à flottants de 11,5 m³; Volume = 3 050 m³; Diamètre = 35 m au miroir; Surface = 1 018 m²; Débit = 550 m³/h.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification vers le bassin d'anaérobie à l'aide de deux pompes de 644 m³/h et d'une puissance de 12,5 kW.

► Le Canal de comptage :

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'une contraction venturi de type Z1561 200 avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

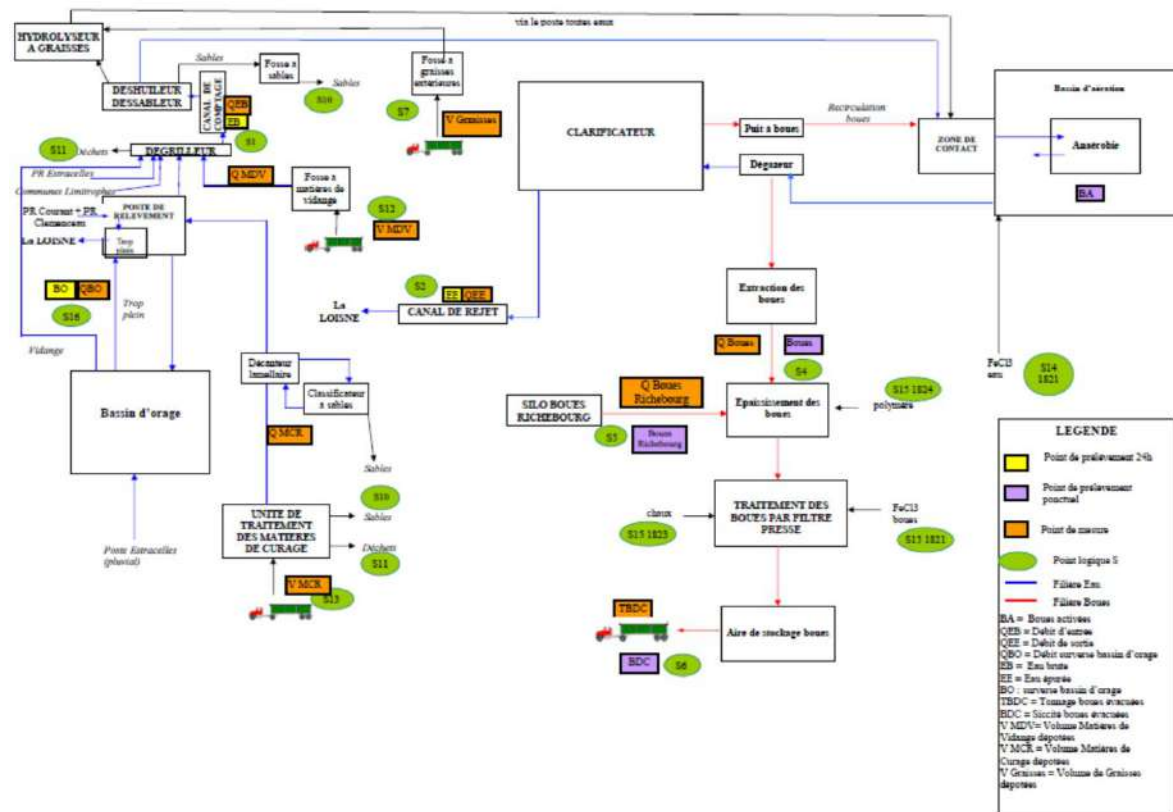
→ La filière boues :

- Une table d'égouttage suivi d'un filtre plateau est installée sur la station.
- Deux pompes d'extraction de 155 m³/h. et de 10,8 kW alimentent la file boue depuis le puits de la recirculation.
- Un silo à boues extérieur de 60 m³.
- Cuve tampon de 10 m³.
- Injection de FeCl₃ (cuve de 10 m³) et CaCO (silo de 30 m³)
- 2 fosses (stockage et maturation)
- Aire de stockage (149 m² de stockage)
- Les filtrats et jus sont repris par le poste toutes eaux de 6 m³.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

La station est conçue pour recevoir des matières de vidange et des matières de curage.

Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ **La filière eau :**

▶ **Le pré-dégrilleur avec canal dessableur :**

Suite à ce dégrilleur vertical les effluents sont relevés par l'intermédiaire d'un poste de relèvement composé de 4 pompes.

▶ **Le poste de relevage :**

Les effluents arrivent dans un poste équipé de 3 pompes (P_1 et P_2 : de $60 \text{ m}^3/\text{h}$; P_3 : de $30 \text{ m}^3/\text{h}$) reliées à une sonde piézométrique, puis dans un dégrilleur rotatif automatique Courbe SAVOFF, asservi et temporisé.

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et de mesurer le débit déversé ainsi que le flux à l'aide d'un préleveur automatique d'échantillons.

Un bassin d'orage de 2360 m^3 est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé de deux pompes pour assurer la vidange de celui-ci. Une mesure du débit est réalisée à l'aide d'un débitmètre électromagnétique.

Il est équipé d'un agitateur.

Après le bassin d'orage un canal de comptage (contraction venturi de type Z15661 200 avec ultra-sons de marque Mobrey MCU 900) permet la mesure du débit sur les eaux brutes by-passées.

▶ **Les prétraitements :**

Un dégrilleur vertical de maille de 25 mm est disposé juste avant les prétraitements. Un dégraisseur dessableur aéré et raclé avec bras diamétral, d'un volume de $71,3 \text{ m}^3$ (turbine à microbulles).

Après cet ouvrage un by-pass "forcé" est possible.

Une fosse de stockage des graisses : V. utile = $7,4 \text{ m}^3$.

Une fosse de stockage des sables extraits par pompe à sables : V. utile = $7,4 \text{ m}^3$.

▶ **Le Poste de traitements des matières de curages:**

Unité avec hydrocyclone et une mesure de débit avec un débitmètre électromagnétique pour les volumes des eaux retraitées après le lavage des sables.

▶ **Les Traitements Biologiques :**

Une zone de contact de 108 m^3 prépare la biomasse de l'installation.

Un bassin d'anaérobie équipé d'un agitateur type lisier : V. utile = 500 m^3 .

Un bassin d'aération ($V=3 655 \text{ m}^3$) équipés de deux surpresseurs asservies à des sondes (redox et oxygène).

Une injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aérobie à la surverse est installée (cuve FeCl_3 : 15 m^3) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

▶ **Le clarificateur Sucé**

Avant le clarificateur, un dégazeur raclé de 35 m^3 est présent.

Equippé d'un pont de raclage en surface et sucé pour la reprise des boues.

Une fosse à flottants de 30 m^3 .

Volume = $1 976 \text{ m}^3$.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification (puits à boues de $43,86 \text{ m}^3$ vers le bassin d'anaérobie à l'aide de deux pompes.

Le Canal de comptage :

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'une contraction venturi avec un transmetteur pour l'ultra-son de marque Mobrey et de type MCU 900.

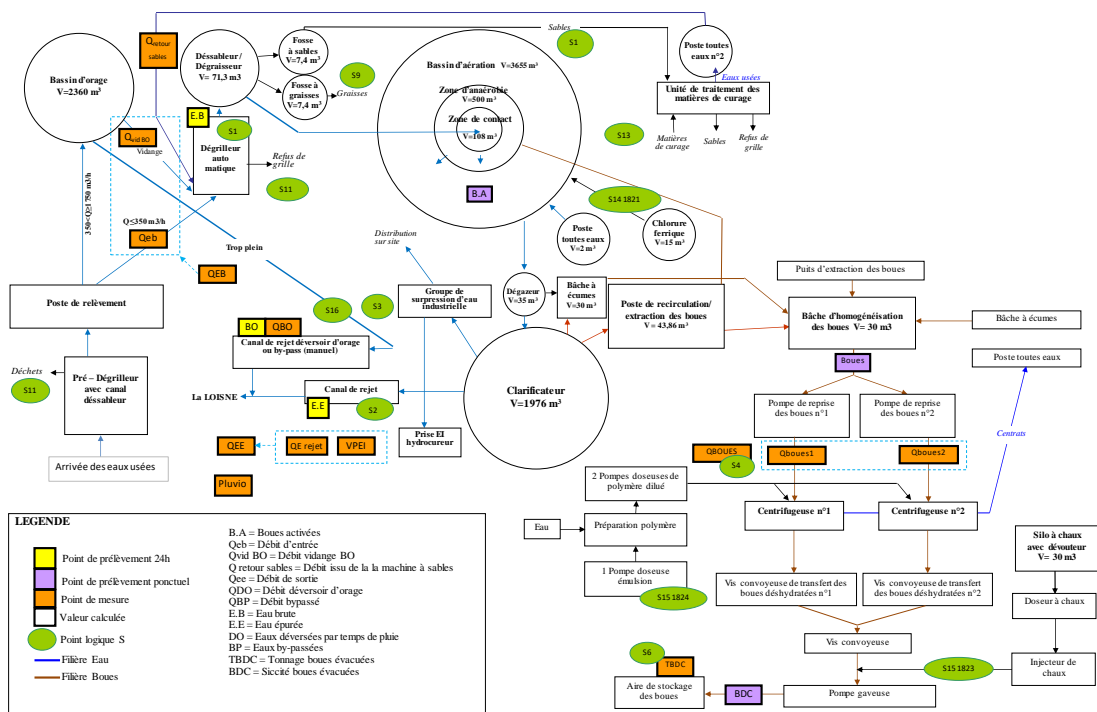
La filière boues :

- Une bache d'homogénéisation des boues de 30 m³ est installée avant l'envoi des boues vers les centrifugeuses
- Deux pompes d'extraction alimentent les centrifugeuses depuis la bache.
- Deux centrifugeuses Andritz D3L
- Une préparante polymère.
- Une pompe gaveuse malaxeur pour le mélange avec la chaux
- Un silo à chaux avec dévouteur de 30 m³.
- Aire de stockage (149 m² de stockage)
- Les filtrats et jus sont repris par le poste toutes eaux de 2 m³.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

La station est conçue pour recevoir des matières de curage.

Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



4. Système d'assainissement de Richebourg

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ **La filière eau :**

▮ Le poste de relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 3 pompes par temps sec et de 2 pompes par temps de pluie (P₁, P₂ et P₃ : de 37,44 m³/h ; P₄ et P₅ : de 174,96 m³/h) reliées à une sonde piézométrique. Un dégrilleur vertical est installé, asservi et temporisé (maille de la grille= 0.25 mm).

Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à détecter le temps de passage au trop plein et d'estimer le débit déversé.

Un bassin de stockage et de restitution de 310 m³ est présent dans l'enceinte de la station. Celui-ci est équipé d'une vanne motorisée pour le retour vers le poste principal. Une mesure de débit est installée sur cet ouvrage.

▮ Les Prétraitements :

Composé d'un dégrilleur courbe, d'un dessableur et d'un dégraisseur.

Un bac à graisses.

Les sables passent par un classificateur avant d'être retraités.

▮ Le Traitement Biologique :

Présence d'une zone de contact avec un agitateur lent puis l'effluent arrive dans le bassin d'activation :

Le bassin d'aération (V= 840 m³) équipés de deux supprimeurs d'air qui sont asservis à 2 sondes (Redox et oxygène).

Le bassin est équipé de 3 rampes de diffuseurs et d'un agitateur lent.

Une injection de chlorure ferrique est prévue en sortie du bassin d'activation (cuve FeCl₃ : 10 m³) pour le traitement du phosphore par voie physico-chimique.

▮ Le clarificateur

Un dégazeur raclé est présent

Le clarificateur est équipé d'un pont de raclage des boues radial

Une fosse à flottants récupère les écumes

Volume = 122 m³.

Débit = 81 m³/h.

La recirculation de la boue s'effectue du bassin de clarification vers la zone de contact à l'aide de deux pompes.

▮ Le Canal de comptage

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un canal avec contraction venturi ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ **La filière boues :**

- Epaissement et déshydratation par centrifugation
- Chaulage des boues déshydratées
- Aire de stockage couverte d'une capacité de 9 mois

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

5. Système d'assainissement de Violaines

Description de la station d'épuration

Le traitement de l'effluent consiste en un prétraitement des eaux usées admises, puis un traitement biologique pour réduire les pollutions carbonées et azotées. De plus, le manuel d'autosurveillance a été envoyé le 30 décembre 2019 auprès des organismes d'Etat.

→ **La filière eau :**

▶ Le Poste de Relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 4 pompes (P₁ : 86 m³/h ; P₂ : de 76 m³/h ; P₃ et P₄ (pluie) : de 317 m³/h) reliées à une sonde piézométrique. Au préalable les effluents passent au travers d'un dégrilleur à chaîne asservi et temporisé. Présence d'un trop-plein pour délester les eaux usées vers le milieu récepteur en cas de montée en charge dans le réseau ou en cas de défaut de relevage. Ce trop-plein fera l'objet d'une surveillance de façon à mesurer le débit déversé.

▶ Les Prétraitements :

Un dessableur/dégraisseur statique à deux canaux est en entrée de l'installation. Débit : 55 m³/h; Une fosse de stockage des graisses; Une fosse de stockage des sables.

▶ Le Traitement Biologique :

Un bassin d'aération (V=660 m³) équipés d'une turbine (18,5 kW) asservie à une horloge.

▶ Le Clarificateur

Equipé d'un pont de raclage des boues radial ; Volume = 190 m³. ; Diamètre = 11 m²; Surface = 95 m²; Débit = 55 m³/h. La recirculation des boues vers le bassin d'activation s'effectue à partir du puits à boues par 1 pompe (42 m³/h.)

▶ Le Canal de comptage :

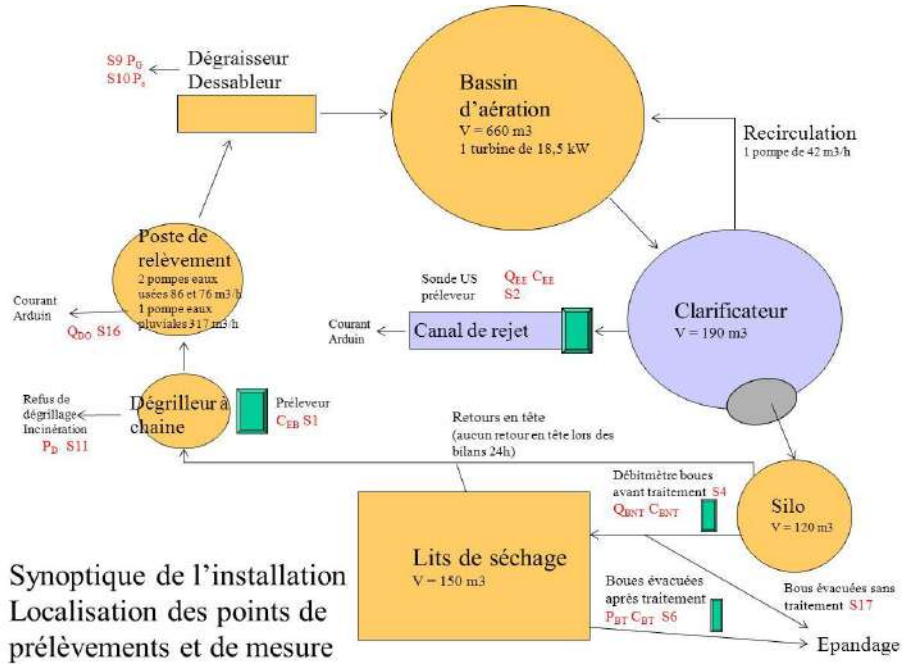
Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un déversoir avec contraction venturi ainsi que d'un débitmètre à ultrasons.

→ **La filière boues :**

- Un silo à boues en béton de 120 m³ est installé sur la station.
- Des lits de séchage (150 m²) sont présents sur le site.

Les boues sont envoyées en valorisation agricole

Le synoptique de la step est présent ci-dessous :

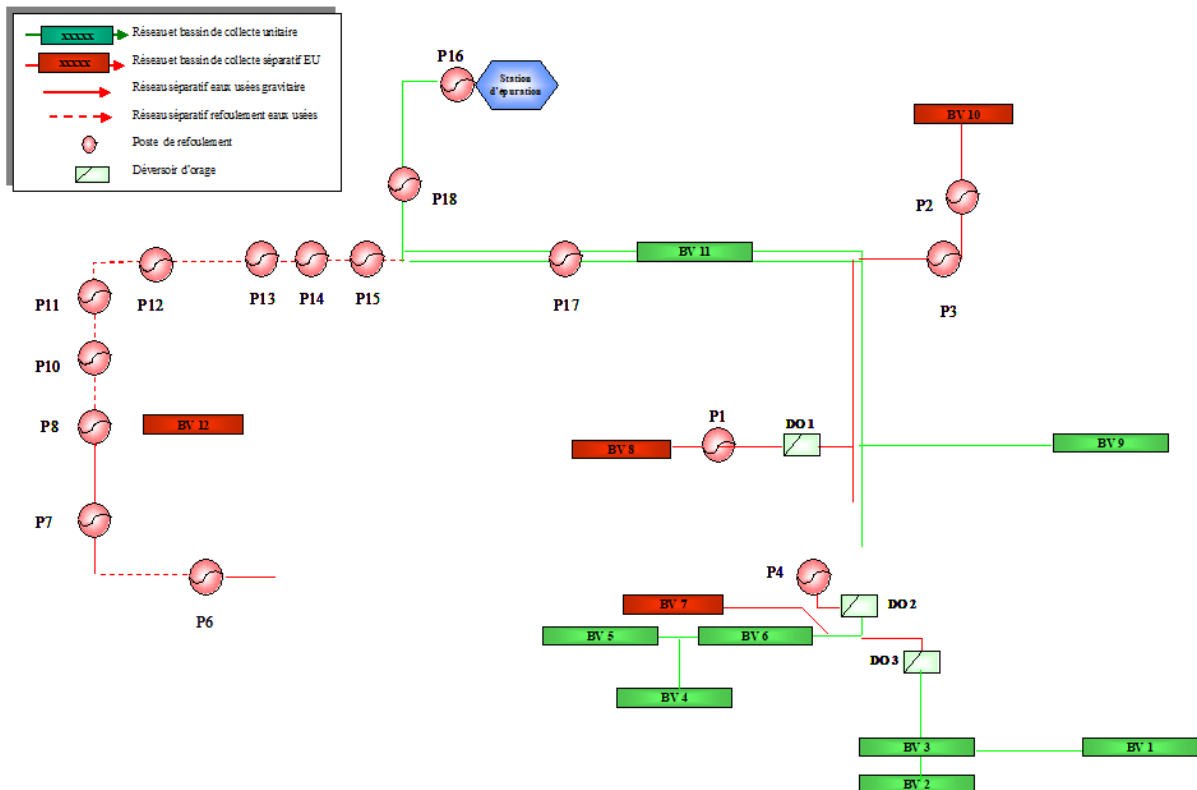


Synoptique de l'installation
Localisation des points de prélèvements et de mesure

Description du réseau

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

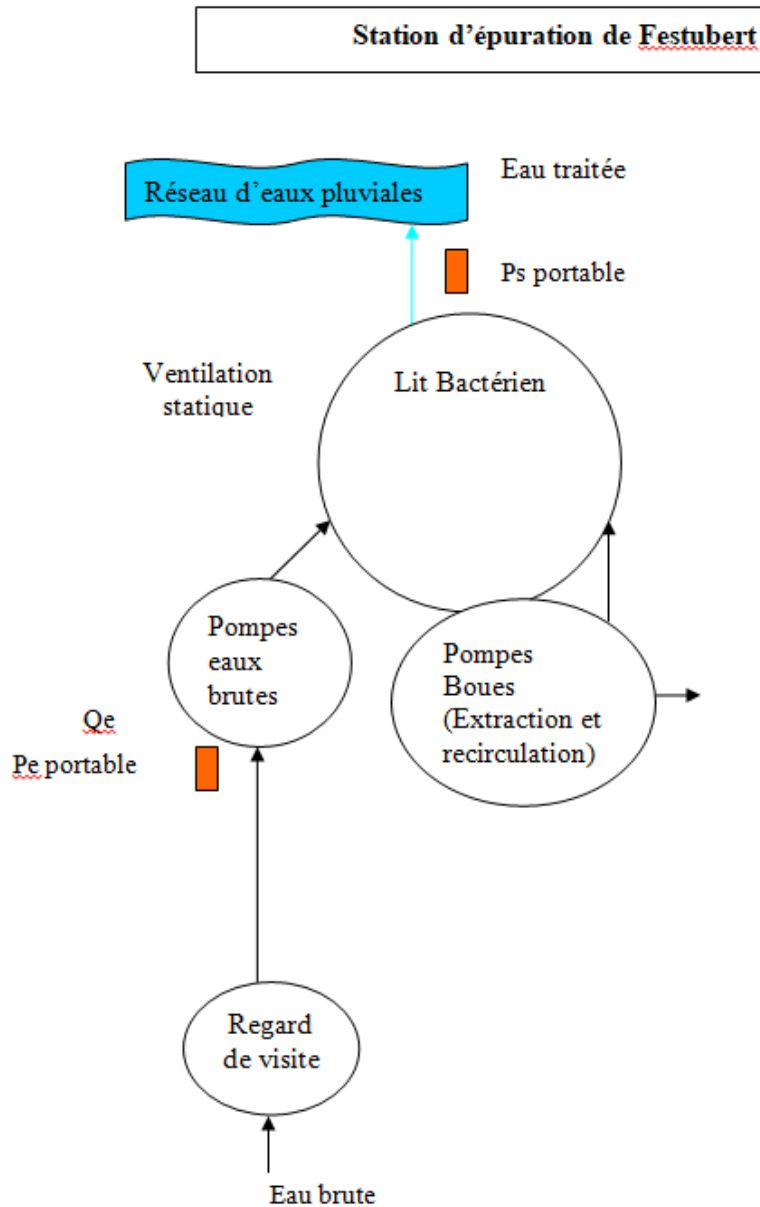
SYNOPTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE VIOLAINES



6. Système d'assainissement de Festubert

Description de la station d'épuration

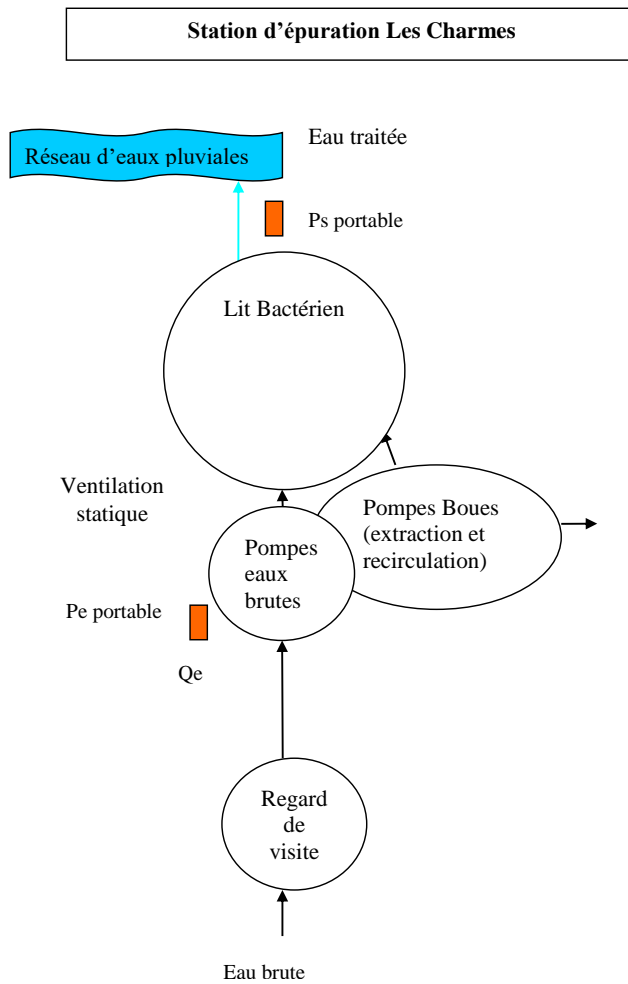
Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



7. Système d'assainissement de Givenchy Les Charmes

Description de la station d'épuration

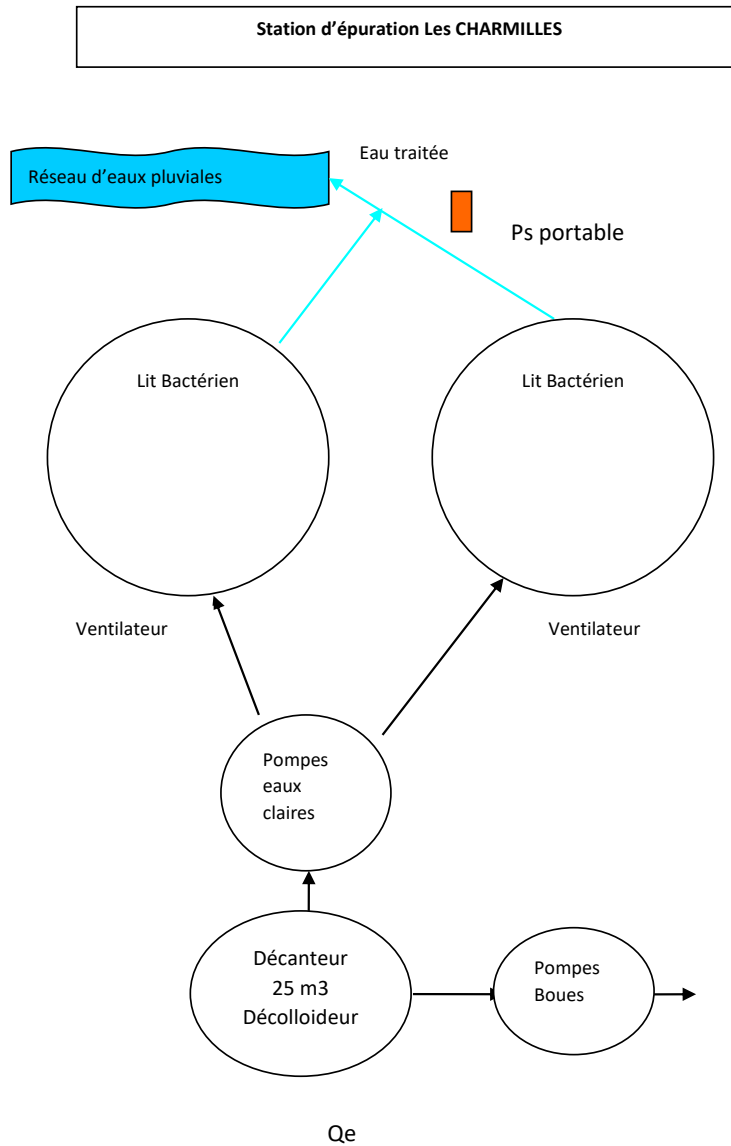
Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



8. Système d'assainissement de Givenchy Les Charmilles

Description de la station d'épuration

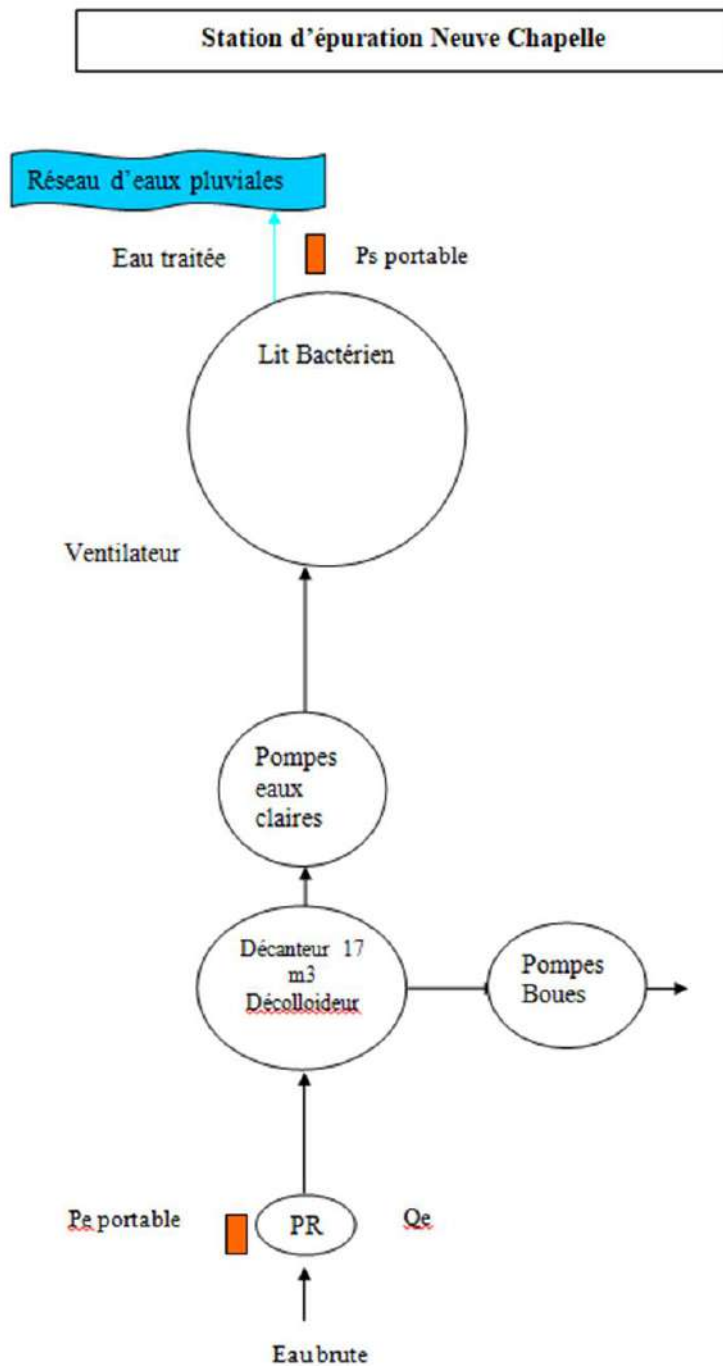
Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



9. Système d'assainissement de Neuve Chapelle

Description de la station d'épuration

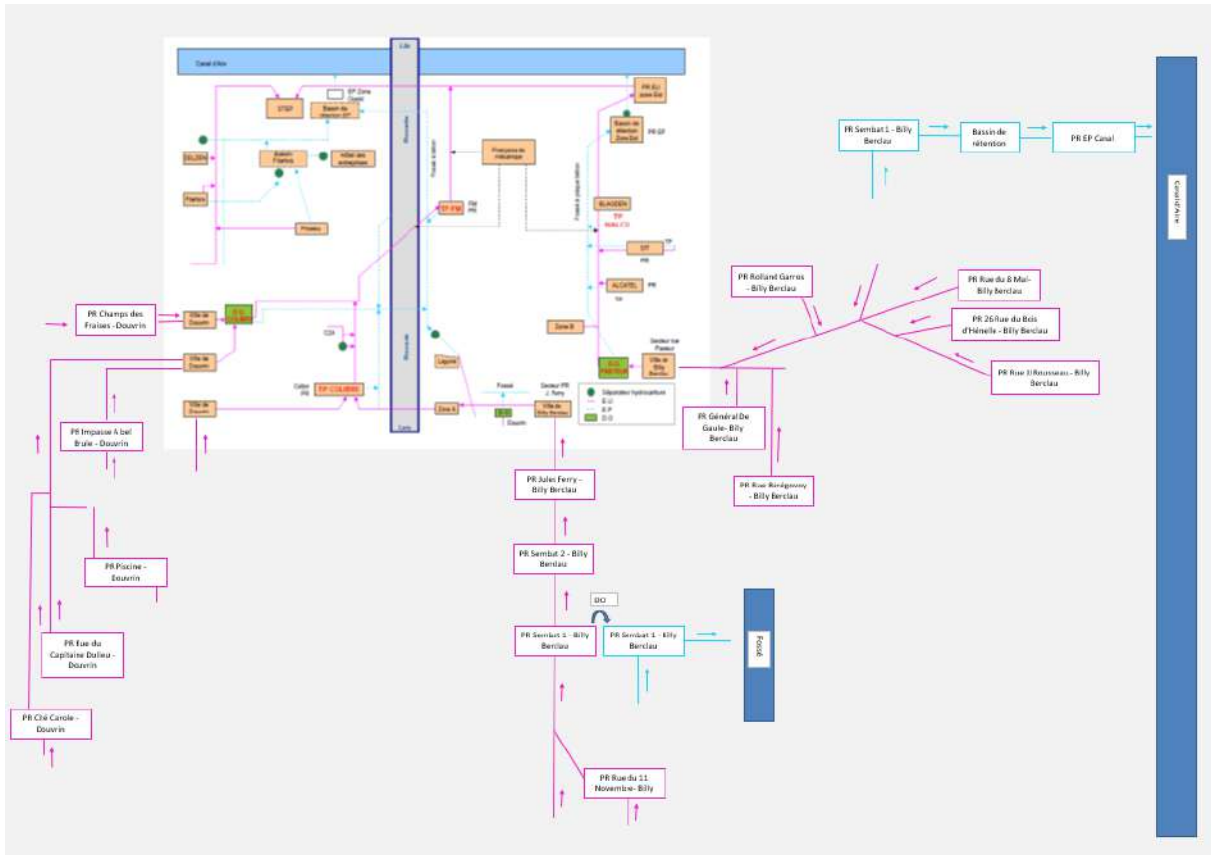
Le traitement se fait par voie biologique sur un lit bactérien. Le ruissellement des eaux sur les supports permet le développement d'un film biologique. L'oxygénation par ventilation forcée va permettre le traitement de ces eaux notamment la pollution carbonée et ammoniacale. Le synoptique de la station est présent ci-dessous :



10. Système d'assainissement de Douvrin et de Billy Berclau

Description du réseau exploité

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :

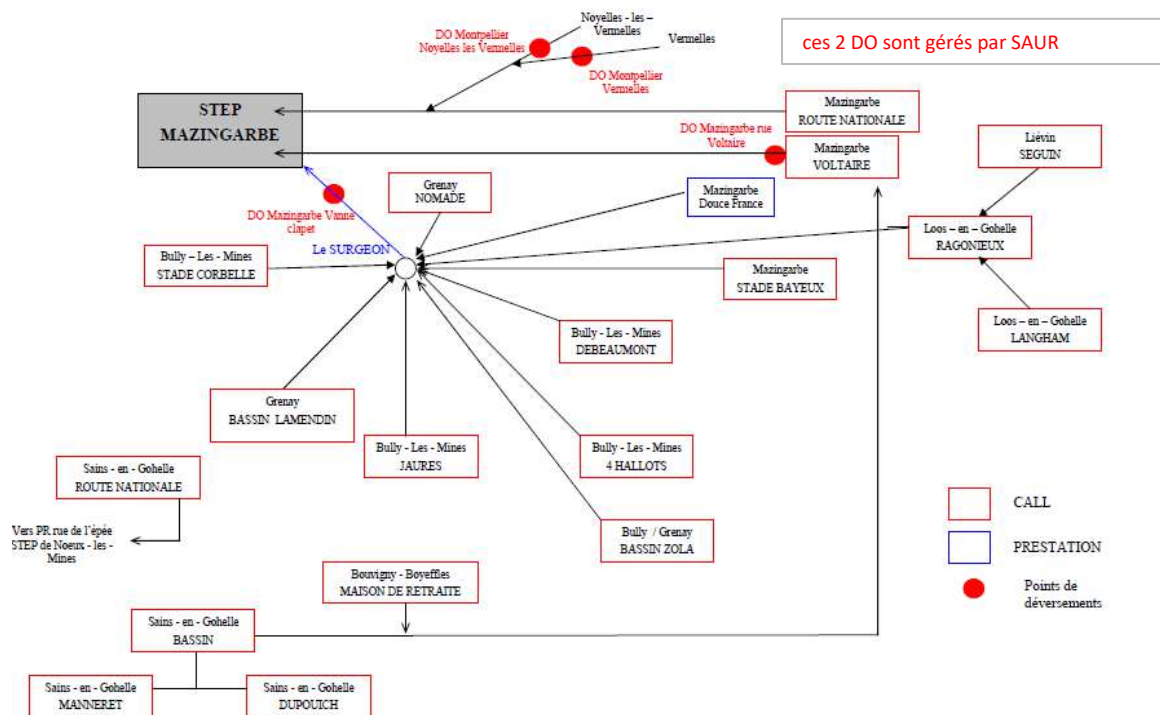


Nous exploitons partiellement le réseau d'assainissement du système d'assainissement de Douvrin qui comprend une partie de Billy-Berclau et de Douvrin.

11. Système d'assainissement de Mazingarbe

Description du réseau exploité

Le synoptique du réseau est présent ci-dessous :



Nous exploitons partiellement le réseau d'assainissement du système d'assainissement de Mazingarbe qui comprend Vermelles et Noyelles les Vermelles.

Les stations d'épuration et les mini stations d'épurations

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télesurveillance	Groupe électrogène
STEP de Richebourg	2013	3 700	Domestique	Oui	Non
STEP de Noeux Les Mines	2009	27 183	Domestique	Oui	Non
STEP d'Auchy Les Mines	1990	9 500	Domestique	Oui	Non
STEP de Givenchy Les Charmes	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Festubert	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Givenchy Les Charmilles	2009	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Neuve Chapelle	NC	<200	Domestique	Non	Non
STEP de Violaines	1977	3 833	Domestique	Oui	Oui
STEP de Beuvry	2008	34 183	Domestique	Oui	Non
Micro station Clef des champs – Vieille Chapelle	NC	-	Domestique	Non	Non
Micro-station Cabbidu - Cuinchy	2021	< 200	Domestique	Non	Non

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Télésurveillance
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	Oui
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR1 Sénéchal	Oui
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR2 Sénéchal	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck	Non
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	Non
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)	Oui
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES PR Rue Jeannette Prin	Non
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines	Non
BEUVRY	BEUVRY PR 840 Rue Basse	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial Hôpital	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de Bellanville	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR rue Jules Guesde	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC du Moulin	Non
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote	Non
BEUVRY	BEUVRY PR Impasse Gallot	Non
BEUVRY	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant	Non
BEUVRY	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant	Non
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue du Courant	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	Oui
BEUVRY	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	Oui

BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rejet Canal	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry	Non
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	Oui
BILLY-BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat	Oui
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais	Non
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	Oui
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Prées	Oui
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Clément	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Eglise	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Salengro	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Rousseau	Non
CUINCHY	CUINCHY PR Lotissement Cabidou	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR rue du Petit Moulin Rte de Lens (lot. STEMPNIAK)	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	Non
DOUVRIN	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Cité La Carole	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	Oui
DOUVRIN	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	Oui
FESTUBERT	FESTUBERT Relevage Aéro-éjecteur Grand Rue	Non
HAISNES	HAISNES PR 13 Impasse route de Lens	Oui
HAISNES	HAISNES PR 2 rue des Peupliers	Non
HAISNES	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterrand	Oui
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	Oui
HAISNES	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot	Oui
HAISNES	HAISNES PR Douaumont RN 47	Oui
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	Non
HAISNES	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes	Non
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	Oui
HAISNES	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	Oui
HAISNES	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)	Non
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Basly	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	Oui
HERSIN-COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde	Oui
LA COUTURE	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	Oui
LA COUTURE	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	Non
LA COUTURE	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	Non
LA COUTURE	LA COUTURE PR Rue de Rietz	Non

LABOURSE	LABOURSE PR Cité Mangin	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Darras	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Domaine du Chateau	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Impasse du Stade	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Achille Larue	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue du Stade	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Guesde	Non
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Lefebvre	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Peucelle	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse	Oui
LABOURSE	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse	Oui
LORGIES	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	Non
LORGIES	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	Non
LORGIES	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes	Non
LORGIES	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	Oui
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR intersection Rue Carperie rue Jacquet	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR rue du Bois le Clos Saint Jean	Non
NEUVE-CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	Non
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum	Oui
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO	Oui
NOYELLES-LES-VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	Oui
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle	Non

RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	Non
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	Oui
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Petit Sailly	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	Oui
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR ZI Sailly	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	Non
SAILLY-LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR Rue de Glauchau	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR Rue du Marais	Oui
VERMELLES	VERMELLES PR ZAC de la Liberté	Oui
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	Oui
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2	Oui
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais	Non
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR1 Pluvial Parc d'activité Futura 2	Non
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2	Non
VERQUIN	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	Oui
VERQUIN	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré	Non
VERQUIN	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil	Non
VERQUIN	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	Oui
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	Non
VIEILLE-CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR ZI Ardo Violaines	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'étang	Oui
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen	Non
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Répartition par diamètre, âge et matériau

**Connaissance actuelle*

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Autres ?	4,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 100	4,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 1000	1222,84	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 150	24,48	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 200	53,58	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 250	15,11	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 300	7,84	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	23,39	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 100	7,59	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 1000	4917,41	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 150	316,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 160	6,17	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 200	967,96	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 250	126,09	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 300	8070,77	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 3000	3,73	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 400	3439,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 500	696,84	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 600	604,14	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 700	14,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 800	673,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 900	118,34	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	2393,09	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 150	9,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 315	392,85	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 400	259,55	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 500	10,04	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Caniveau ?	248,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Caniveau 150	31,61	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	2,08	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	48036,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 100	284,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1000	569,89	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1100	451,24	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1200	350,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1300	189,6	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 150	754,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1500	940,02	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 160	55,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	1861,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	220,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	18524,28	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 315	151,69	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 380	6,7	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	11584,27	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 450	85,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	6467,06	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 600	4996,92	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 700	57,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 750	70,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	1746,24	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	-	151,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Sans objet ?	0,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres ?	1,96	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1000	45,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1200	5,45	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1500	208,3	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 200	10,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 250	9,26	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	1831,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	109,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	40,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	156,44	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire ?	629,86	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1	1,45	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 100	0,89	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1000	6025,57	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1200	114,92	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1300	16,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 150	114,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1500	296,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 160	156,14	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 2	2	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 20	1,13	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	1776,35	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 250	676,19	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 280	1,27	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 30	9,14	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	39896,91	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 309	1,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 315	161,65	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 350	1224,6	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Beton	Circulaire 40	60,84	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 400	19878,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 450	172,93	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 50	6,16	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 500	19101,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 600	7004,55	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 700	445,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 800	4076,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 90	3,61	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 300	5,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Fonte	Circulaire 400	55,58	Gravitaire	Eaux pluviales
Inox	Circulaire 200	0,9	Gravitaire	Eaux pluviales
PRV	Circulaire 600	71,94	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 100	57,74	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 150	133,99	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 200	824,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 250	684	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 300	1705,66	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 315	138,88	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 350	168,23	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 400	40,31	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 500	435,71	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Autres 80	2,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire ?	170,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 1	53,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 100	504,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 1000	72,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 110	25,96	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 120	15,63	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 125	66,13	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 150	1413,77	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 1500	1,86	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 160	1374,1	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 2	4,07	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	8579,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 250	1327,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 30	14,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	24889,95	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300400	60,11	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 315	1885,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 330	5,2	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 350	1291,05	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 380	52,8	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	10137,33	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 450	8,17	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 500	4512,73	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 600	1668,73	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 63	1,62	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 70	2,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 80	27,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 800	456,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 90	146,43	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Sans objet 150	9,03	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc CR16	Circulaire 200	12,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc CR16	Circulaire 315	58,58	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc CR16	Circulaire 400	67,7	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 160	18,85	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 200	4,96	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 250	12,12	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 300	52,47	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 315	488,96	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Circulaire 400	44,11	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 1000	13,7	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	48,86	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	2733,03	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	18143,88	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	1860,71	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	1846,74	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 500	16,23	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Sans objet 200	9,02	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	6,68	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	9876,4	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 1	6,1	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	530,85	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	43811,13	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	4250,52	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	2187,31	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	180,94	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	30,11	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	45,5	Gravitaire	Eaux usées
Autres	-	385,1	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire ?	28,81	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 1000	4,36	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 150	524,48	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 200	4848,93	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 250	1628,61	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 300	2219,45	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 400	176,1	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 500	40,69	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 600	69,04	Gravitaire	Eaux usées
Beton	Circulaire 800	14,88	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 100	8,27	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Fonte	Circulaire 200	15,62	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	5,22	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	112,63	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 250	206,75	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 400	42,45	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 125	405,11	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 225	786,25	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 250	18,87	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 32	9,51	Gravitaire	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 90	4,88	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Autres 200	131,65	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	9,85	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	3,66	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	429,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	282,28	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 180	42,69	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	67039,6	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 2000	38,36	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	1264,22	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	850,35	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	62,59	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 400	19,24	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 500	26,55	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	1	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	12,13	Gravitaire	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	419,35	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire ?	0,7	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 160	16,48	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	3372,97	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	4,71	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Circulaire 200	129,3	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Circulaire 250	64,97	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Circulaire 300	151,28	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Circulaire 400	15,13	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Circulaire 500	19,06	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire ?	478,4	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 1000	3,07	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 150	34,24	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 200	18,35	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 250	15,99	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 300	24,27	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 500	41,37	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 63	1,4	Gravitaire	Inconnu
Autres	Circulaire 800	57,37	Gravitaire	Inconnu

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Beton	Circulaire ?	70,46	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 150	4,74	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 200	11,84	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 250	23,68	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 300	171,32	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 400	26,39	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 500	46,22	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 600	18,88	Gravitaire	Inconnu
Beton	Circulaire 800	33,49	Gravitaire	Inconnu
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 32	2,6	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire ?	6,93	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 100	2,27	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 150	65,86	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 200	276,65	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 300	67,3	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 400	14,23	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 50	3,2	Gravitaire	Inconnu
Pvc	Circulaire 500	1,93	Gravitaire	Inconnu
Amiante ciment	Autres 1000	1072,5	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Autres 200	12,57	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Autres 250	3,4	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Autres 300	10,61	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Autres 800	23,69	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 100	3,66	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 1000	5,13	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 150	218,07	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 160	113,8	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	1535,16	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 250	302,16	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	7913,87	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 400	3925,85	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 500	3864,7	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 600	2193,98	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 700	116,97	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 800	2884,04	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 900	262,16	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	193,99	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 1000	155,68	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 1300	547,03	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 300	7,01	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 800	240,7	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	4705,45	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 1000	894,18	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 1200	51,68	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 150	108,87	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 160	2,7	Gravitaire	Unitaire

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 200	1787,18	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 250	133,46	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 300	25658,34	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 400	11688,87	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 500	13517,71	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 600	8160,56	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 700	37,49	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 750	2,6	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 800	6513,37	Gravitaire	Unitaire
Autres	-	105,5	Gravitaire	Unitaire
Autres	Sans objet ?	9,47	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres ?	57,24	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1000	1902,99	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1500	555,14	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 2000	238,83	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	301,01	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 400	6,9	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire ?	452,58	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 1	5,52	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 1000	3537,85	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 1100	9,74	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 1200	32,11	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 150	214,92	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 2	31,02	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	2071,84	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 250	863,59	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	45379,09	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	22876,17	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	15758,96	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 600	15660,39	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 700	135,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 800	5694,1	Gravitaire	Unitaire
Béton	-	17,6	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Circulaire 100	2,05	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 150	2,8	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 250	2,21	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Autres 300	7,1	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire ?	9,68	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 100	21,63	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 125	103,33	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 150	354,17	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 160	164,74	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 200	1961,59	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 250	1369,02	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 300	4390,01	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 315	289,14	Gravitaire	Unitaire

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Pvc	Circulaire 400	2343,69	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 450	61	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 50	42,7	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 500	939,51	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 500200	16,84	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 600	194,03	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 700	5,85	Gravitaire	Unitaire
Pvc	Circulaire 800	252,48	Gravitaire	Unitaire
PVC CR8	Circulaire 400	63,19	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Autres 200	0,91	Inconnu	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	1025,08	Inconnu	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	9,79	Inconnu	Eaux pluviales
Beton	Autres 300	2,68	Inconnu	Eaux pluviales
Pvc	Autres 200	4,97	Inconnu	Eaux pluviales
Pvc	Autres 300	1,58	Inconnu	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	6,18	Inconnu	Inconnu
Amiante ciment	Sans objet 300	9,88	Inconnu	Inconnu
Autres	Circulaire 300	5,2	Inconnu	Inconnu
Autres	Autres ?	19,32	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	721,53	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	6,29	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 90	127,64	Refoulement	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 300	14,52	Refoulement	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	6,13	Refoulement	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	233,07	Refoulement	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	3738,7	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	10922,61	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	651,63	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 110	268,55	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 125	3565,99	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	459,99	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	939,92	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 315	248,2	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 42	118,58	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 63	470,68	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 80	23,9	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 90	2286,64	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	235,79	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	1464,92	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire ?	1113,07	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 110	2355,29	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 125	2155,13	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 150	347,57	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 250	3153,01	Refoulement	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 315	192,79	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 42	254,07	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 50	132,57	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 63	1144,55	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 80	469,2	Refoulement	Eaux usées
Polyéthylène expansé haute densité	Circulaire 90	1748,67	Refoulement	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 125	13,23	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	335,31	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	253,54	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 140	88,06	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 150	1196,3	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	552,59	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	515	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	288,74	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	481,99	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 42	105,64	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 63	63,45	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	251,71	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	407,09	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	1184,81	Refoulement	Eaux usées
Pvc CR16	Circulaire 200	708,8	Refoulement	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	63,3	Refoulement	Eaux usées
Autres	Autres ?	26,54	Refoulement	Inconnu
Autres	Circulaire ?	20,7	Refoulement	Inconnu
Autres	Circulaire 400	12,3	Refoulement	Inconnu
Autres	Circulaire ?	728,05	Refoulement	Unitaire
Autres	Circulaire 200	5,2	Refoulement	Unitaire
Autres	Circulaire 300	4	Refoulement	Unitaire
Fonte	Circulaire 100	104,05	Refoulement	Unitaire
Fonte	Circulaire 200	10,91	Refoulement	Unitaire
Pvc	Circulaire 50	116,7	Refoulement	Unitaire
Pvc	Circulaire 80	393,16	Refoulement	Unitaire
Pvc	Circulaire 90	168,84	Refoulement	Unitaire
Total		739590,4		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Ventouse	7
Avaloir	11868
Bassin de rétention	54
Chambre de détente	14
Dégrilleur	1
Déversoir d'orage	63

Puisard	61
Tampons	21302

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2023
ANNEQUIN PR Traversaine	3 015
ANNEQUIN PR1 Sénéchal	756
ANNEQUIN PR2 Sénéchal	13 239
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	3 262
AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	782
AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne	443
AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	5 069
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)	587
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard	343
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck	971
AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	366
AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)	757
AUCHY-LES-MINES STEP	450 133
BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	94 644
BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	675
BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	42 786
BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	30 073
BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	7 951
BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	13 889
BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines	1 224
BEUVRY PR 840 Rue Basse	40 793
BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	8 952
BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	7 540
BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel	696
BEUVRY PR Lot. Clos l'Herminie rue des Oies Cendrées	323
BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	27 372
BEUVRY PR Pluvial Hôpital	0
BEUVRY PR Rue de Bellanville	1 909
BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty	2 039
BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	1 668
BEUVRY PR rue Jules Guesde	1 149
BEUVRY PR Rue Melot	1 195
BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot	13 136
BEUVRY PR Rue Victor Duteriez	2 856
BEUVRY PR ZAC du Moulin	1 427
BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	40 107
BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote	435
BEUVRY PR Impasse Gallot	168
BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	355
BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	3 570

BEUVRY PR1 9 Rue du Courant	368
BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert	514
BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant	6 961
BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	5 489
BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert	574
BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant	1 757
BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin	691
BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert	342
BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert	316
BEUVRY STEP	936 056
BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	6 111
BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	2 013
BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai	389
BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	826
BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	22 245
BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde	5 698
BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle	211
BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry	26 240
BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	4 322
BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	21 073
CAMBRIN PR Rue des Hellebores	572
CAMBRIN PR Rue des Prés	521
CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	207 699
CUINCHY PR Lotissement Cabidou	618
DOUVRIN DO Colibri	2 594
DOUVRIN PR rue du Petit Moulin Rte de Lens (lot. STEMPNIAK)	1 791
DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises	76
DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée	90
DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu	1 796
DOUVRIN PR Cité La Carole	0
DOUVRIN PR Piscine EU rue du 8 mai	1 885
DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	2 770
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmes	7 945
HAISNES PR 13 Impasse route de Lens	924
HAISNES PR 2 rue des Peupliers	949
HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	111
HAISNES PR Cité des Capucines	714
HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot	318
HAISNES PR Douaumont RN 47	3 186
HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	572
HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes	381
HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	5 406
HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)	145
HERSIN-COUPIGNY PR Basly	1 585
HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet	607
HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	15 209
HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde	292

LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	86 576
LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD	83
LA COUTURE PR Rue de Rietz	996
LABOURSE PR Cité Mangin	640
LABOURSE PR Clos du Fief	1 340
LABOURSE PR Darras	336
LABOURSE PR Domaine du Chateau	2 412
LABOURSE PR Impasse du Stade	808
LABOURSE PR Mitterrand Rue Honneur et Patrie	1 626
LABOURSE PR Rue Desuert Ampère	24 559
LABOURSE PR Rue du Stade	345
LABOURSE PR Rue Jules Ferry	5 656
LABOURSE PR Rue Jules Guesde	413
LABOURSE PR Rue Lefebvre	1 085
LABOURSE PR Rue Peucelle	3 745
LABOURSE PR1 Rue Octave Presse	35 306
LABOURSE PR2 Rue Octave Presse	444
LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	2 562
LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	1 048
LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes	1 684
LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise	1 160
NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	39 303
NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe	945
NEUVE-CHAPELLE STEP	1 027
NOEUX-LES-MINES DO1 Jaurés Petit Chemin d'Hersin	152
NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	329
NOEUX-LES-MINES DO6 Rue Lavoisier	218
NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	36
NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin	385
NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	4 923
NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	24 816
NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26	5 047
NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum	447
NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro	276
NOEUX-LES-MINES STEP	668 313
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix	6 897
NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	11 085
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle	343
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO	2 286
NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	1 714
PR Rue Victor Duteriez - Beuvry	0
PR du bassin école Anne Franck - Auchy Les Mines	0
RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	6 707
RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle	4 055
RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué	2 541
RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	321
RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin	4 970

RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai	1 521
RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	4 807
RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école	795
RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet	1 089
RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau	646
RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	2 629
RICHEBOURG PR1 Rue Hennelle (HS)	0
RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet	523
RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle	2 412
RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle (doublon HS)	580
RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle	4 350
RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	730
RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	1 246
RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	1 377
RICHEBOURG STEP	144 706
SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	685
SAILLY-LABOURSE PR Petit Saily	883
SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	907
SAILLY-LABOURSE PR ZI Saily	552
SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43	13 003
VERMELLES PR 55 rue Montpellier	34 608
VERMELLES PR Rue de Glauchau	230
VERMELLES PR Rue du Marais	1 574
VERMELLES PR ZAC de la Liberté	0
VERQUIGNEUL DO Rue des déportés	66
VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale	541
VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2	737
VERQUIGNEUL PR Rue du Marais	42 304
VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2	0
VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne	1 523
VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré	0
VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil	548
VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église	1 212
VERQUIN PR ZAC Beau Pré	0
VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	13 465
VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	871
VIOLAINES PR ZI Ardo Violaines	11
VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	665
VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette	276
VIOLAINES PR 26 Rue du Marais	172
VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	1 120
VIOLAINES PR 28 Rue du Marais	598
VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	1 350
VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	874
VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	937
VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	425
VIOLAINES PR 59 Rue du Marais	18 022

VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	293
VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette	864
VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	14 203
VIOLAINES PR Rue de l'étang	5 198
VIOLAINES PR Rue de Wandhofen	473
VIOLAINES PR Rue du Marais	34
VIOLAINES STEP	215 680
Total	3 629 882

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



13.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
Délégation de service public
Début contrat : 1 janvier 2019 Fin contrat : 31 décembre 2024
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : - hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2023	Commentaire
Indicateurs de performance			
VP.046	Nombre de points noirs	71	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	39,6	
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	%
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	DensiteLineaireAboEU	Calcul
VP.229	Ratio habitants par abonnés	RatioHabitParAbo	Calcul
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	NC	%

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	6	unité
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	26	/120
Partie A : plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	64,2%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	41,29%	
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	71,92%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
Consolidation			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	281,82	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	237,58	kml

VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	447,051	kml
Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	NC	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	NC	Selon les informations en notre possession

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel			
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	
Epuration			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	ConformiteEquipEU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	787,78	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	787,78	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	787,78	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	PollCollectEstim	Kg DBO5/J
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	201	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	204	

Paramètre P255.3 pour les UT de Noeux les Mines, Beuvry, Richebourg, et Auchy les Mines : (attention nouveau tableau)

Paramètre P255.3 pour l'UT de Violaines

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	NON	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	OUI	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	NON	0
Note			80

Données exploitation par installation			
STEP d'Auchy Les Mines			
VP.176	Charge entrante en DBO5	285,246	
VP.208	Boues évacuées en tMS	127,449	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	127,449	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	102	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	104	

Données exploitation par installation			
STEP de Beuvry			
VP.176	Charge entrante en DBO5	581,152	
VP.208	Boues évacuées en tMS	410,508	

VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	410,508	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	52	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	52	

Données exploitation par installation			
STEP de Noeux Les Mines			
VP.176	Charge entrante en DBO5	658,35	
VP.208	Boues évacuées en tMS	206,346	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	206,346	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	24	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	24	

Données exploitation par installation			
STEP de Richebourg			
VP.176	Charge entrante en DBO5	160,939	
VP.208	Boues évacuées en tMS	26,628	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	26,628	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	11	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
STEP de Violaines			
VP.176	Charge entrante en DBO5	110,061	
VP.208	Boues évacuées en tMS	18,655	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	18,655	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Gestion financière			
VP.068	Volume facturé		m ³
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N)		€TTC
Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	Cliquez ici pour taper du texte.	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
Données CC SPL			
P251.1	Taux de débordements d'effluents chez les usagers		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Voir p.35/40/42/44/46	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
DC.195	Montant financier des travaux engagés		Travaux SAUR + collectivité

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles			
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.253	64,2%	11
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		283,91	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		442,21	
Connaissance de l'âge des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.255	41,29%	0
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		182,6	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		442,21	
Total Partie B :		11	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations			
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256	35,01%	0
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		150,32	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		429,354	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux			
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	VP.262		10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		OUI	
Total Partie C :		0	
VALEUR DE L'INDICE		26	

I. CONFORMITES DE L'EXPLOITANT ET PERFORMANCES

A. UT Auchy-Les-Mines

1. Conformité de l'exploitant en prenant en compte le point A2

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Débit journalier de référence (m3/j)	5 674															
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	513															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		104		104		52		52		52		52	52	52	52	
	Nombre de mesures réalisées		104		104		104		104		104		104	104	104	104	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		75,1	81,88	74,0	175,41	77,3	43,87	21,7	72,0	75,0	19,36	11,38	0,18	2,01	3,16	71
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		104		104		104		104		104		104	104	104	104	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		75,1	81,88	74,0	175,41	77,3	43,87	21,7	72,0	75,0	19,36	11,38	0,18	2,01	3,16	71
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		23		22		28		-		-		-	-	-	-	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	70	20	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		9		9		9		9		0		0	0	0	-	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		65		65		65		65		0		0	0	0	-	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	-	80	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		Non Conforme		-		-	-	-	Non Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Non Conforme														

2. Conformité de l'exploitant sans prendre en compte le point A2

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)		Concentration (mg/l)		Concentration (mg/l)		Rendement (%)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)																
	5 674																
	513																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		52		52		52		52	52	52	52		
	Nombre de mesures réalisées	104		104		104		104		104		104	104	104	104		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	95,6	9,86	93,6	40,08	98,3	3,38	92,3	6,95	95	4,45	2,08	0,2	2,3	87,2	1,17	
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	104		104		104		104		70		104	104	104	104		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	95,6	9,86	93,6	40,08	98,3	3,38	92,3	6,95	94,3	4,14	-	-	-	87,2	1,17	
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-		
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0		
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	20	-	-	-	-	-	-	-	
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		9		9		0		0	0	0	9		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	2		1		1		0		0		0	0	0	6		
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	80	2		
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		-	-	-	Conforme		
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme en temps sec													

3. Synthèse annuelle des données

2023	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	744
SYSTEME DE COLLECTE (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	364048
Nombre de jours de déversement	128
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	75 821
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	157 283
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	385 925
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	108 860
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	139 311
Production de boues théorique (T de MS/an)	En attente définition modalités calculs
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	85,69
Consommation de réactifs/file boues (t/an)	
-chaux éteinte	48 020
-chaux vive	NC
-chlorure ferrique	23 501
-polymère	1 280
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	411 978
-Réseau (kWh/an)	25 286

B. UT Beuvry

1. Conformité de l'exploitant

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Débit journalier de référence (m3/j)	9 761														
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	2 051														
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52		52		24		24		24		24	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées	52		52		26		26		26		26	26	26	26	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,2	2,4	94,7	17,44	97,4	2,4	91,3	3,04	95,3	1,62	0,77	0,05	1,4	61,9	1,19
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	52		52		26		26		23		26	23	23	23	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,2	2,4	94,7	17,44	97,4	2,4	-	-	95,3	1,62	-	-	-	61,9	1,19
	Valeur réhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	80	125	92	25	-	20	-	-	5	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	5		5		3		3		0		3	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	80	15	-	-	-	-	-	96	1,2	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2023	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	755,70
Système de collecte (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	332 798
DO ZAC	175 805
DO Estracelles	9643
DO RN43	14833
DO Déportés	59114
DO Marais	73402
Nombres de jours de déversement	
DO ZAC	121
Do Estracelles	24
DO RN43	106
DO Déportés	73
DO Marais	98
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3)	158204
Nombre de jours de déversement	82
Charges annuelle en DBO5 (kg/an)	10848
Charges annuelle en MES déversée (kg/an)	29354
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-pass (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	2 006 762
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	220512
Charges annuelles en MES en entrés de station (kg/an)	320541
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité de réactifs A6 (T de MS/an)	578,851
Consommation de réactifs/file boues (t/an)	
-chaux éteinte	96 887
-chaux vive	NC
-chlorure ferrique	71 273
-polymère	2090
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	704061
-Réseau (kWh/an)	717 788

C. UT Douvrin

1. Conformité de l'exploitant

Nous ne pouvons pas juger une conformité sur cette Unité Technique puisque nous exploitons qu'une partie du réseau sur ce système d'assainissement.

2. Synthèse annuelle des données

2023	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	830
Système de collecte (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	97 968
DO Colibri	24316
DO Pasteur	73652
Nombres de jours de déversement	
DO Colibri	51
DO Pasteur	46

D. UT Mazingarbe

1. Conformité de l'exploitant

Nous ne pouvons pas juger une conformité sur cette Unité Technique puisque nous exploitons qu'une partie du réseau sur ce système d'assainissement.

2. Synthèse annuelle des données

2023	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	746
Système de collecte (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	64 424
DO Garage	25 217
DO Maison	39 207
Nombres de jours de déversement	
DO Garage	51
DO Maison	56

E. UT Noeux

1. Conformité de l'exploitant

	Débit journalier de référence (m3/j)	5 307	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 631															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,4	1,83	97,3	20,5	98,9	2,78	94,4	4,64	96,8	2,17	0,85	0,04	2,45	75,9	1,67
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99,4	1,83	97,3	20,5	98,9	2,78	-	-	96,8	2,17	-	-	-	75,9	1,67
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	85	125	90	25	-	-	-	-	5	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		2		0		0		2	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	830,2
SYSTEME DE COLLECTE (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	215378
DO Marais	615501
DO Lavoisier	491326
DO Chemin d'Hersin	42640
DO Jaurès	8783
DO Eglise	1170
DO Chopin	34122
TP PR rue du Pré	26501
TP PR Blanc Mont	3114
Nombre de jours de déversement	
DO Marais	105
DO Lavoisier	117
DO Chemin d'Hersin	52
DO Jaurès	3
DO Eglise	60
DO Chopin	48
TP PR rue du Pré	12
TP PR Blanc Mont	70
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	28144
Nombre de jours de déversement	20
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	4242
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	10353
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	901 188
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	256088
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	293224
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	232.653
Consommation de réactifs/files boues (t/an)	
-chaux éteinte	NC
-chaux vive (t)	35.6
-chlorure ferrique(kg)	288
-polymère(kg)	9690
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	668313
-Réseau (kWh/an)	51 069

F. UT Richebourg

1. Conformité de l'exploitant

	Débit journalier de référence (m3/j)	912	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	222															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,8	2,25	96,9	14,83	98,9	1,5	87,5	8,31	98,1	0,98	0,28	0,02	7,32	77,1	1,3	
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,8	2,25	96,9	14,83	98,9	1,5	87,5	8,31	98,1	0,98	0,28	0,02	7,32	77,1	1,3	
	Valeur réhibitoire (1)	85	250		50		-		-		-	-	-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0	0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	-	35	-	90	-	25	-	15	-	-	-	-	-	-	-	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2		2		2		1		0		0	0	0	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0	0		0		0		1		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	35	-	90	-	25	-	15	-	-	-	-	-	-	-	2	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	-	-	-	-	-	-	Conforme			
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme													

2. Synthèse annuelle des données

2023	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	778,8
SYSTEME DE COLLECTE (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	17 624
Nombre de jours de déversement	34
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	3715
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	9047
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	228 950
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	115124
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	213477
Production de boues théorique (T de MS/an)	
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	15 ,366
Consommation de réactifs/files boues (t/an)	
-chaux éteinte	NC
-chaux vive (kg)	4 905
-chlorure ferrique (kg)	6 992
-polymère (kg)	2630
Consommation énergétique	
-STEP (kWh/an)	144 706
-Réseau (kWh/an)	168 908

G. UT Violaines

1. Conformité de l'exploitant

	Débit journalier de référence (m3/j)	2 694	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	230															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		12		12		12		-		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		-		5		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		87,3	6,83	81,7	29,92	85,2	4,77	-	9,61	82,4	6,2	4,44	0,18	3,25	54,7	1,14
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		-		5		5	5	5	5	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		87,3	6,83	81,7	29,92	85,2	4,77	-	9,61	82,4	6,2	4,44	0,18	3,25	54,7	1,14
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire		0		0		0		-		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	70	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		-		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		-		0		0	0	0	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		-		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :			Conforme														

2. Synthèse annuelle des données

2022	
Hauteur de pluie annuelle (mm/an)	769,60
SYSTEME DE COLLECTE (Σ A1)	
Volume déversé au droit des ouvrages de déversement réseau (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
DEVERSOIR EN TETE DE STATION (A2)	
Volume déversé (m3/an)	357822
Nombre de jours de déversement	NC
Charges annuelles en DBO5 (kg/an)	22228
Charges annuelles en MES déversée (kg/an)	43079
BY-PASS STEP (A5)	
Volume by-passé (m3/an)	NC
Nombre de jours de déversement	NC
STATION D'EPURATION (A3/A6)	
Volume en entrée de station A3 (m3/an)	386 270
Charges annuelles en DBO5 en entrée de station A3 (kg/an)	48 580
Charges annuelles en MES en entrée de station A3 (kg/an)	44 389
Production de boues théorique (T de MS/an)	En attente définition modalités calculs
Quantité annuelle de MS produite avec réactifs A6 (T de MS/an)	18,655
-STEP (kWh/an)	215680
-Réseau (kWh/an)	45 170

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility safety vest with reflective silver stripes, and dark blue work clothes. They are holding a long wooden handle, possibly for a tool or a pipe. The trench walls are made of dark, moist earth. Several large, dark grey pipes are visible, some secured with orange straps. The scene is brightly lit, likely by natural light from above.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

14.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année : Synthèse de l'hydrocurage préventif Unitaire, EU et EP sans les curages pour ITV réalisés durant l'année :

ml contractuel Unitaire + EU Sep :	28 132
ml réalisé Unitaire + EU :	32 373

ml contractuel EP :	14 895
ml réalisé EP :	11 255

TOTAL ml Contractuel total	43 027
TOTAL ml Réalisé total	43 628

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Linéaire curé (ml)	Adresse
ANNEQUIN	04/04/2023	70	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	05/04/2023	509	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	11/04/2023	486	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	13/04/2023	249	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	14/04/2023	250	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	17/04/2023	416	57 Rue des Résistants
ANNEQUIN	09/06/2023	80	77 Route Nationale 41
AUCHY LES MINES	10/01/2023	378	53 Rue Jeannette Prin
BILLY BERCLAU	07/11/2023	1269	Réseau communal
AUCHY LES MINES	03/03/2023	450	53 Rue Jeannette Prin
HERSIN COUPIGNY	12/05/2023	637	Réseau communal
BEUVRY	19/05/2023	120	Réseau communal
AUCHY LES MINES	16/06/2023	320	
NOYELLES LES VERMELLES	12/06/2023	336	Réseau communal
NOEUX LES MINES	20/07/2023	322	Réseau communal
AUCHY LES MINES	21/07/2023	295	172 Rue Ignace Humblot
AUCHY LES MINES	25/07/2023	100	172 Rue Ignace Humblot
AUCHY LES MINES	26/07/2023	250	172 Rue Ignace Humblot
AUCHY LES MINES	16/08/2023	10	11 Rue du Jasmin
AUCHY LES MINES	26/09/2023	250	Réseau communal
AUCHY LES MINES	27/09/2023	191	14 Allée des Glycines
NOEUX LES MINES	11/01/2023	218	Réseau communal
BEUVRY	14/02/2023	5	780 Rue des Meuniers
BEUVRY	29/03/2023	150	25 Rue Jules Weppe
BEUVRY	18/09/2023	110	Réseau communal
NEUVE CHAPPELLE	19/04/2023	150	Réseau communal
BEUVRY	06/07/2023	20	148 Rue Victor Duteriez
VIOLAINES	28/04/2023	150	Réseau communal
BEUVRY	22/08/2023	70	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	17/05/2023	120	Réseau communal
BEUVRY	08/11/2023	110	159 Rue de la Chapelle Quinty

BEUVRY	09/08/2023	60	Réseau communal
DOUVRIN	13/06/2023	100	Réseau communal
BILLY BERCLAU	29/08/2023	1068	95 Rue Marcel Sembat
BILLY BERCLAU	20/10/2023	25	10 Rue Louis Pasteur
NOEUX LES MINES	02/06/2023	100	Réseau communal
BILLY BERCLAU	24/11/2023	110	47 Rue Charles Gounod
BEUVRY	22/06/2023	15	Réseau communal
BEUVRY	25/01/2023	10	Réseau communal
CAMBRIN	02/01/2023	30	
CAMBRIN	05/04/2023	333	57 Rue de Noyelles
CAMBRIN	17/04/2023	393	57 Rue de Noyelles
CUINCHY	03/08/2023	444	44 Rue Anatole France
DOUVRIN	22/02/2023	100	28 Rue Florent Evrard
NOEUX LES MINES	29/03/2023	80	Réseau communal
NOEUX LES MINES	08/06/2023	80	Réseau communal
CUINCHY	04/08/2023	421	44 Rue Anatole France
FESTUBERT	04/01/2023	730	49 Rue des Cailloux
FESTUBERT	30/05/2023	718	289 Residence les Pres du Lievre
GIVENCHY LES LA BASSEE	31/05/2023	401	2 Rue de l'Eglise
HAISNES	13/01/2023	627	25 Rue Raymond Devos
DOUVRIN	22/03/2023	70	Réseau communal
LABOURSE	21/04/2023	150	Réseau communal
VIOLAINES	16/05/2023	50	Réseau communal
NOYELLES LES VERMELLES	25/05/2023	45	Réseau communal
AUCHY LES MINES	23/06/2023	40	Réseau communal
VERMELLES	07/02/2023	40	Réseau communal
BILLY BERCLAU	05/01/2023	30	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	09/01/2023	466	4 Rue Marcel Remy
HERSIN COUPIGNY	13/01/2023	10	128 Rue Emile Zola
HERSIN COUPIGNY	02/01/2023	30	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	06/02/2023	180	23 Rue de Pétrograd
NOYELLES LES VERMELLES	09/05/2023	30	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	10/03/2023	256	5 Rue Emile Zola
RICHEBOURG	12/07/2023	30	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	17/03/2023	139	6 Rue Romain Rolland
HAISNES	03/05/2023	25	Réseau communal
HAISNES	06/02/2023	20	Réseau communal
HAISNES	31/05/2023	20	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	19/01/2023	20	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	31/05/2023	138	39 Rue Emile Combes
HERSIN COUPIGNY	01/06/2023	365	39 Rue Emile Combes
HERSIN COUPIGNY	05/06/2023	524	39 Rue Emile Combes
HERSIN COUPIGNY	12/06/2023	65	77 Rue Alexandre Dhesse
HERSIN COUPIGNY	23/03/2023	20	Réseau communal
HERSIN COUPIGNY	11/08/2023	1810	35 Rue Jean Jaures
LA COUTURE	25/04/2023	483	239 Rue du Pont d'Agronssart
LA COUTURE	26/04/2023	324	15 Clos de Loisine
LA COUTURE	09/05/2023	20	25 Clos de Loisine
NOEUX LES MINES	21/01/2023	20	Réseau communal
LABOURSE	27/03/2023	155	101 Résidence Jean-Marie d'Arras
NOEUX LES MINES	25/01/2023	20	Réseau communal

LABOURSE	23/05/2023	644	12 Route de Lens
LABOURSE	24/05/2023	1284	20b Rue Jules Ferry
LABOURSE	25/05/2023	565	12 Route de Lens
NOEUX LES MINES	31/05/2023	20	Réseau communal
LORGIES	20/03/2023	200	26 Rue Beau Rietz
RICHEBOURG	18/08/2023	20	Réseau communal
AUCHY LES MINES	05/05/2023	18	Réseau communal
LABOURSE	09/03/2023	10	Réseau communal
HAISNES	05/05/2023	15	Réseau communal
AUCHY LES MINES	21/06/2023	10	Réseau communal
NOEUX LES MINES	15/03/2023	70	484 Rue Nationale
LABOURSE	01/08/2023	4	Réseau communal
DOUVVIN	16/02/2023	10	Réseau communal
DOUVVIN	20/06/2023	10	Réseau communal
NOEUX LES MINES	11/04/2023	2	9 Rue du Général Leclerc
NOEUX LES MINES	24/05/2023	1122	130 Rue Léon Blum
HAISNES	31/03/2023	10	Réseau communal
SAILLY LABOURSE	28/06/2023	25	17 Residence les Mimosas
NOEUX LES MINES	06/06/2023	25	Place Mendès
NOEUX LES MINES	24/03/2023	10	Réseau communal
NOEUX LES MINES	12/06/2023	557	26 Chemin Perdu
NOEUX LES MINES	22/06/2023	1160	87 Rue du Général Leclerc
NOEUX LES MINES	23/06/2023	1086	45 Rue du Général Leclerc
NOEUX LES MINES	24/06/2023	1673	56 Rue de Verquigneul
NOEUX LES MINES	25/06/2023	732	8 Rue Basse
NOEUX LES MINES	26/06/2023	564	9 Rue de Bruay
NOEUX LES MINES	27/06/2023	240	8 Rue Basse
NOEUX LES MINES	29/06/2023	427	12 Rue de SAILLY
NOEUX LES MINES	30/06/2023	324	28 rue de l'Egalité
NOEUX LES MINES	03/07/2023	936	374 Rue Nationale
VERQUIGNEUL	03/01/2023	960	206 Rue Delbecque
NOEUX LES MINES	24/07/2023	818	26 Chemin Perdu
VIOLAINES	30/06/2023	10	Réseau communal
NOEUX LES MINES	25/08/2023	150	6 Place du Château d'Eau
NOEUX LES MINES	18/09/2023	113	11 Residence les Normands
NOEUX LES MINES	23/10/2023	278	78 Rue de l'Epée
NOYELLES LES VERMELLES	02/06/2023	255	14 Avenue de Saint Exupery
NOYELLES LES VERMELLES	06/06/2023	500	14 Avenue de Saint Exupery
NOYELLES LES VERMELLES	07/06/2023	764	14 Avenue de Saint Exupery
NOYELLES LES VERMELLES	09/06/2023	585	79bis Avenue de la Paix
NOYELLES LES VERMELLES	04/01/2023	1340	24 Rue du Bas Chemin
VIOLAINES	16/12/2023	10	Réseau communal
AUCHY LES MINES	01/02/2023	5	Réseau communal
AUCHY LES MINES	13/03/2023	5	Réseau communal
RICHEBOURG	19/06/2023	269	3 Rue du Puits
HERSIN COUPIGNY	22/06/2023	5	Réseau communal
VIOLAINES	19/07/2023	5	Réseau communal
VERQUIGNEUL	21/02/2023	150	11 Rue du Pont
VERQUIGNEUL	27/04/2023	665	4 Sentier du Chateau
VERMELLES	12/07/2023	379	17 Rue Montpellier
VERMELLES	01/08/2023	25	6 Rue du Docteur Schaffner
VERQUIGNEUL	03/05/2023	353	22 Rue de la Gare
VERQUIGNEUL	30/05/2023	405	22 Rue de la Gare

VERQUIGNEUL	13/06/2023	176	22 Rue de la Gare
VERQUIGNEUL	24/07/2023	153	22 Rue de la Gare
VERQUIN	09/08/2023	376	Réseau communal
VERQUIN	05/05/2023	100	Réseau communal
VERQUIN	04/04/2023	10	Réseau communal
VERQUIN	09/02/2023	15	1 Rue Fernand Desmazieres
NOEUX LES MINES	25/07/2023	3	Réseau communal
VERQUIN	02/05/2023	220	71 Rue Jean Jaures
VERQUIN	03/05/2023	1003	71 Rue Jean Jaures
BILLY BERCLAU	26/07/2023	2	Réseau communal
VERQUIN	15/05/2023	237	17 Residence Viperine
VERQUIN	22/06/2023	754	4 Rue de l'Egalite
HERSIN COUPIGNY	15/03/2023	2	Réseau communal
VIEILLE CHAPELLE	24/04/2023	498	181 Rue de la Clinche
VIEILLE CHAPELLE	25/04/2023	180	325 Place de l'Eglise
VIOLAINES	09/01/2023	195	13 Rue des Peupliers
HERSIN COUPIGNY	22/03/2023	1	Réseau communal
VIOLAINES	09/03/2023	120	65c Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	10/03/2023	110	65c Rue du Docteur Louis Bauchet
VIOLAINES	13/03/2023	20	18 Rue Raymond Wacheux
VIOLAINES	24/05/2023	100	6 Rue Jules Ferry

Liste des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
ANNEQUIN	06/06/2023	22 Rue Désiré Sénéchal	802
AUCHY LES MINES	17/11/2023	2 Allée des Glycines	781
BEUVRY	10/01/2023	203 Rue des Castors	9
BEUVRY	08/02/2023	167 Rue Victor Duteriez	4
BEUVRY	15/02/2023	28 Route Nationale	2
BEUVRY	31/03/2023	473 Rue Pasteur	10
BEUVRY	21/04/2023	34 Rue du 18 Juin	20
BEUVRY	02/05/2023	8 Rue Jules Weppe	1050
BEUVRY	06/06/2023	362 Rue Georges Clémenceau	3167
BEUVRY	06/07/2023	158 Rue Victor Duteriez	15
BEUVRY	18/08/2023	Rue Sadi Carnot	150
BEUVRY	22/08/2023	Parc chapelle Quinty	70
BILLY BERCLAU	31/03/2023	5 Rue Georges Bizet	1
BILLY BERCLAU	14/11/2023	1 Rue du Général de Gaulle	7
CAMBRIN	02/01/2023	1 Rue de Noyelles	25
DOUVRIN	15/02/2023	Rue Florent Evrard	2
DOUVRIN	02/03/2023	3 Rue René Lacuisine	1
DOUVRIN	10/05/2023	62 -64 IMPASSE DE LENS	1
DOUVRIN	25/08/2023	12 Rue des Poulbots	235
HAISNES	06/09/2023	375 Route de Lens 62138	3
HAISNES	05/04/2023	13 Rue Jules Laignel	9
HAISNES	11/04/2023	Rés héliaanthines	1
HERSIN COUPIGNY	02/01/2023	Réseau communal	50
HERSIN COUPIGNY	13/01/2023	en face 130 Rue Emile Zola	1
HERSIN COUPIGNY	30/01/2023	Rue Pétrograd	25

HERSIN COUPIGNY	06/02/2023	Rue Pétrograd	85
HERSIN COUPIGNY	23/10/2023	41 Rue Victor Hugo	6
LA COUTURE	30/05/2023	332 r du colonel bento roma	5
LABOURSE	01/03/2023	40 Rue Achille Larue 62113 Labourse France	2
LABOURSE	01/03/2023	25 Rue Roger Salengro 62113 Labourse France	2
NOEUX LES MINES	06/01/2023	89 Rue Nationale	9
NOEUX LES MINES	08/02/2023	50 Boulevard Siméon Agniel	1243
NOEUX LES MINES	09/02/2023	18 Rue Albert Camus	357
NOEUX LES MINES	04/04/2023	2 Rue de Sailly	5
NOEUX LES MINES	17/04/2023	2 Rue de Sailly	2
NOEUX LES MINES	17/04/2023	5 Rue Francisco Ferrer	2
NOEUX LES MINES	21/04/2023	34 Rue de Grenay	13
NOEUX LES MINES	12/05/2023	4 Rue de Sailly	1
NOEUX LES MINES	06/06/2023	RUE DES CYPRES	10
NOEUX LES MINES	16/06/2023	87 Rue du Général Leclerc	9
NOEUX LES MINES	28/06/2023	Rue Blaise Pascal	1
NOEUX LES MINES	17/07/2023	41 Rue des Normands	3
NOEUX LES MINES	06/09/2023	11bis Rue de Saint Nicolas	12
NOEUX LES MINES	15/11/2023	Route nationale / Rue de Drouvin	1
NOYELLES LES VERMELLES	04/07/2023	32 Avenue de Saint Exupery	4
NOYELLES LES VERMELLES	09/11/2023	Mairie	1
RICHEBOURG	05/10/2023	266 Rue du Bois	1
SAILLY LABOURSE	07/09/2023	222 Route Nationale	79
SAILLY LABOURSE	06/09/2023	34 Route Nationale	3000
SAILLY LABOURSE	07/09/2023	14 Route de Lille	66
VERQUIGNEUL	19/06/2023	Rue des Soupirs	15
VERQUIGNEUL	20/12/2023	604 Rue Delbecque	1367
VERQUIN	04/04/2023	Rue fernand demazieres angle martin	4
VIOLAINES	24/05/2023	23 Rue Jules Ferry	57
VIOLAINES	12/06/2023	6b Rue de Wandhofen	187
VIOLAINES	08/12/2023	18 Rue du 11 Novembre	10

Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (ml)
ANNEQUIN	Débouchage Rior EP	1	0
ANNEQUIN	Débouchage Rior EU	8	0
ANNEQUIN	Débouchage Rior UN	2	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior EP	16	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior EU	14	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage Rior UN	5	0
AUCHY-LES-MINES	Débouchage hydro EU	3	0
BEUVRY	Débouchage Rior Branchement	5	0
BEUVRY	Débouchage Rior EP	14	0
BEUVRY	Débouchage Rior EU	38	0
BEUVRY	Débouchage Rior UN	10	0
BEUVRY	Débouchage hydro EP	1	0
BEUVRY	Débouchage hydro EU	3	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage hydro EU	1	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior Branchement	1	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior EP	6	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior EU	10	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage Rior UN	3	0
BILLY-BERCLAU	Débouchage hydro EP	2	0
CAMBRIN	Débouchage Rior EU	4	0
CAMBRIN	Débouchage Rior EP	1	0
CUINCHY	Débouchage hydro EU	1	0
CUINCHY	Débouchage Rior EU	4	0
CUINCHY	Débouchage Rior EP	1	0
DOUVRIN	Débouchage Rior EP	4	0
DOUVRIN	Débouchage Rior Branchement	2	0
DOUVRIN	Débouchage Rior EU	18	0
DOUVRIN	Débouchage hydro EU	3	0
DOUVRIN	Débouchage hydro EP	1	0
DOUVRIN	Débouchage Rior UN	2	0
FESTUBERT	Débouchage Rior EU	1	0
GIVENCHY LES LA BASSEE	Débouchage Rior EP	1	0
GIVENCHY LES LA BASSEE	Débouchage Rior EU	1	0
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	Débouchage hydro EU	1	0
HAISNES	Débouchage hydro EU	6	0
HAISNES	Débouchage Rior Branchement	1	0
HAISNES	Débouchage Rior EP	9	0
HAISNES	Débouchage Rior EU	19	0
HAISNES	Débouchage Rior UN	2	0
HAISNES	Débouchage hydro EP	1	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior Branchement	1	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage hydro EU	7	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior EP	11	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior EU	29	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage hydro EP	1	0
HERSIN-COUPIGNY	Débouchage Rior UN	2	0

LA COUTURE	Débouchage hydro EU	1	0
LA COUTURE	Débouchage Rior EP	3	0
LA COUTURE	Débouchage Rior EU	4	0
LA COUTURE	Débouchage Rior UN	1	0
LABOURSE	Débouchage Rior Branchement	2	0
LABOURSE	Débouchage Rior EP	8	0
LABOURSE	Débouchage hydro EU	4	0
LABOURSE	Débouchage hydro EP	2	0
LABOURSE	Débouchage Rior EU	10	0
LORGIES	Débouchage hydro EU	1	0
LORGIES	Débouchage Rior EU	5	0
LORGIES	Débouchage Rior UN	3	0
LORGIES	Débouchage Rior EP	3	0
NEUVE CHAPELLE	Débouchage Rior EP	1	0
NEUVE-CHAPELLE	Débouchage hydro EU	2	0
NEUVE-CHAPELLE	Débouchage Rior EU	2	0
NOEUX LES MINES	Débouchage Rior UN	6	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage hydro EU	11	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage hydro EP	2	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior Branchement	2	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior EP	15	0
NOEUX-LES-MINES	Débouchage Rior EU	79	0
NOYELLES LES VERMELLES	Débouchage Rior EP	1	0
RICHEBOURG	Débouchage hydro EU	4	0
RICHEBOURG	Débouchage Rior EU	6	0
RICHEBOURG	Débouchage Rior EP	1	0
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior UN	1	0
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior EP	2	0
SAILLY-LABOURSE	Débouchage Rior EU	13	0
VERMELLES	Débouchage hydro EU	2	0
VERMELLES	Débouchage Rior Branchement	3	0
VERMELLES	Débouchage Rior EP	1	0
VERMELLES	Débouchage Rior EU	9	0
VERMELLES	Débouchage Rior UN	2	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior Branchement	1	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior EP	3	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior EU	5	0
VERQUIGNEUL	Débouchage Rior UN	1	0
VERQUIN	Débouchage hydro EU	1	0
VERQUIN	Débouchage Rior EU	12	0
VERQUIN	Débouchage Rior EP	1	0
VERQUIN	Débouchage Rior UN	1	0
VIOLAINES	Débouchage hydro EU	6	10
VIOLAINES	Débouchage Rior Branchement	1	0
VIOLAINES	Débouchage Rior EP	2	0
VIOLAINES	Débouchage Rior EU	23	0
VIOLAINES	Débouchage Rior UN	2	0

Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Billy-Berclau	05/01/2023	4 Rue Roland Garros
Nœux-les-Mines	12/01/2023	128 Rue Nationale
Hersin-Coupigny	19/01/2023	19 Rue Marcel Remy
Nœux-les-Mines	21/01/2023	19 Rue de la Pierre au Puits
Beuvry	25/01/2023	33 Rue Jules Weppe
Billy-Berclau	27/01/2023	30 Rue Louis Pasteur
Auchy-les-Mines	01/02/2023	13 Rue Emile Basly
Haisnes	06/02/2023	27 Rue de l'Yser
Vermelles	07/02/2023	140 Rue Arthur Lamendin
Cuinchy	09/02/2023	4 Rue Jules Ferry
Violaines	09/02/2023	Réseau communal
Violaines	13/02/2023	39 Rue de Wandhofen
Douvrin	16/02/2023	11 Cite Camus
Beuvry	20/02/2023	179 Rue de l'Estracelles
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	01/03/2023	-
Hersin-Coupigny	08/03/2023	2 Rue de l'Egalité
Labourse	08/03/2023	32ter Rue Achille Larue
Nœux-les-Mines	08/03/2023	49 Rue Basse
Douvrin	09/03/2023	52 Rue Leonce Cuvillier
Labourse	09/03/2023	33 Rue Achille Larue
Nœux-les-Mines	09/03/2023	47 Rue Basse
LA COUTURE	11/03/2023	235 Rue du Colonel Bento Roma
AUCHY-LES-MINES	13/03/2023	-
HERSIN-COUPIGNY	15/03/2023	-
Nœux-les-Mines	15/03/2023	14 Rue de Barlin
Hersin-Coupigny	22/03/2023	102 Rue Emile Zola
Douvrin	22/03/2023	22 Rue du Quevallon
Hersin-Coupigny	23/03/2023	Rue de l'Egalité
Nœux-les-Mines	24/03/2023	399e Rue Nationale
Labourse	27/03/2023	45 Rue Jules Ferry
Nœux-les-Mines	28/03/2023	Impasse de Cherbourg
Nœux-les-Mines	29/03/2023	12 Rue de l'Égalité
Haisnes	31/03/2023	9 Rue des Bleuets
Labourse	21/04/2023	7 Espace Francois Dobrowolski
Violaines	28/04/2023	29 Rue de Wandhofen
Haisnes	03/05/2023	38 Place Elie Reumaux
Auchy-les-Mines	05/05/2023	5 Rue du 19 Mars 19
Haisnes	05/05/2023	31 Rue du Marais
Violaines	16/05/2023	8 Rue Jules Ferry
Beuvry	19/05/2023	11 Rue Jules Guesde
Labourse	24/05/2023	3 Rue Pierre Bérégovoy
LORGIES	24/05/2023	52 Rue des Brûlots
RICHEBOURG	25/05/2023	34 Rue du Moulin l'Avoue
Nœux-les-Mines	28/05/2023	7 Rue de Verquin
RICHEBOURG	28/05/2023	34 Rue du Moulin l'Avoue
Beuvry	28/05/2023	137 Rue Françoise Dolto
Haisnes	31/05/2023	2 Residence Germinal
Nœux-les-Mines	31/05/2023	20 Rue du General Gouraud
Verquin	09/06/2023	39 Route Nationale
Haisnes	13/06/2023	373 Route de Lens

RICHEBOURG	20/06/2023	-
Haisnes	21/06/2023	9 Cite des Jardins
Haisnes	21/06/2023	Rue Roger Salengro
Hersin-Coupigny	22/06/2023	44 Rue Francois Carlier
Nœux-les-Mines	25/06/2023	55 Boulevard du Commandant Douphy
NEUVE-CHAPELLE	03/07/2023	Réseau communal
NEUVE-CHAPELLE	03/07/2023	Réseau communal
Violaines	19/07/2023	11 Rue du Retuy
Billy Berclau	26/07/2023	127 Rue du Général de Gaulle
LABOURSE	01/08/2023	-
Vermelles	01/08/2023	22 Résidence les Clos du Douchet
RICHEBOURG	18/08/2023	Réseau communal
Hersin-Coupigny	05/10/2023	18 Rue de la Gendarmerie
Nœux-les-Mines	05/10/2023	12 Rue du Paradis
Hersin-Coupigny	17/10/2023	102 Rue Emile Zola
Nœux-les-Mines	22/11/2023	20 Rue Albert Camus
Violaines	16/12/2023	21 Rue d'Ouvert

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
ANNEQUIN	5
AUCHY-LES-MINES	17
BEUVRY	46
BILLY-BERCLAU	15
CAMBRIN	5
CUINCHY	7
DOUVRIN	10
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	14
HAISNES	13
HERSIN-COUPIGNY	7
LA COUTURE	21
LABOURSE	4
LORGIES	5
NEUVE-CHAPELLE	19
NOEUX-LES-MINES	14
NOYELLES-LES-VERMELLES	20
RICHEBOURG	7
SAILLY-LABOURSE	6
VERMELLES	5
VERQUIGNEUL	6
VERQUIN	19
VIEILLE-CHAPELLE	5
VIOLAINES	17

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
LA COUTURE	02/01/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LABOURSE	03/01/2023	LABOURSE PR Cité Mangin
BILLY-BERCLAU	06/01/2023	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros

CUINCHY	06/01/2023	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard
VIOLAINES	09/01/2023	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen
RICHEBOURG	10/01/2023	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles
RICHEBOURG	11/01/2023	RICHEBOURG PR2 62 Rue Hennelle
VERMELLES	12/01/2023	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
HAISNES	12/01/2023	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	12/01/2023	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
HERSIN-COUPIGNY	13/01/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
HERSIN-COUPIGNY	13/01/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
HERSIN-COUPIGNY	13/01/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde
HERSIN-COUPIGNY	13/01/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
LA COUTURE	13/01/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°1 face HEPAD
LA COUTURE	13/01/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LA COUTURE	13/01/2023	LA COUTURE PR Rue de Rietz
VIOLAINES	16/01/2023	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen
SAILLY-LABOURSE	16/01/2023	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
NOEUX-LES-MINES	17/01/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
HERSIN-COUPIGNY	18/01/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
LA COUTURE	23/01/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LA COUTURE	24/01/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
LABOURSE	24/01/2023	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
BEUVRY	25/01/2023	BEUVRY PR rue Jules Guesde
LA COUTURE	01/02/2023	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret
ANNEQUIN	06/02/2023	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
ANNEQUIN	06/02/2023	ANNEQUIN PR Traversaine
ANNEQUIN	06/02/2023	ANNEQUIN PR1 Sénéchal
AUCHY-LES-MINES	06/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN
AUCHY-LES-MINES	06/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)
AUCHY-LES-MINES	07/02/2023	AUCHY-LES-MINES PR Rue Jeannette Prin
LABOURSE	15/02/2023	LABOURSE PR Domaine du Chateau
BEUVRY	22/02/2023	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
NOYELLES-LES-VERMELLES	27/02/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOEUX-LES-MINES	27/02/2023	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
AUCHY-LES-MINES	02/03/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	02/03/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
BEUVRY	03/03/2023	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	03/03/2023	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
NOEUX-LES-MINES	03/03/2023	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR4 Gore Rue de Festubert
NOYELLES-LES-VERMELLES	06/03/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR Rue Jules Bailleur

BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	06/03/2023	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	15/03/2023	BEUVRY PR 840 Rue Basse
DOUVRIN	23/03/2023	DOUVRIN PR Cité La Carole
BILLY-BERCLAU	24/03/2023	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP
BILLY-BERCLAU	27/03/2023	BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle
VERQUIN	27/03/2023	VERQUIN PR 1 Rue Francois Calonne
VERMELLES	27/03/2023	VERMELLES PR Rue de Glauchau
BEUVRY	31/03/2023	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
SAILLY-LABOURSE	07/04/2023	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
VERMELLES	07/04/2023	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
NOYELLES-LES-VERMELLES	14/04/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
LABOURSE	14/04/2023	LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet
NOYELLES-LES-VERMELLES	17/04/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
HAISNES	24/04/2023	HAISNES PR Douaumont RN 47
SAILLY-LABOURSE	10/05/2023	SAILLY-LABOURSE PR2 RN 43
NOYELLES-LES-VERMELLES	10/05/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
SAILLY-LABOURSE	10/05/2023	SAILLY-LABOURSE PR1 RN 43
NOYELLES-LES-VERMELLES	10/05/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
NOEUX-LES-MINES	11/05/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	11/05/2023	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	11/05/2023	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
LABOURSE	11/05/2023	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
VERQUIN	15/05/2023	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil
HERSIN-COUPIGNY	16/05/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles
BEUVRY	17/05/2023	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
AUCHY-LES-MINES	19/05/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)
AUCHY-LES-MINES	19/05/2023	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne
AUCHY-LES-MINES	19/05/2023	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)
CAMBRIN	23/05/2023	CAMBRIN PR Rue des Hellebores
DOUVRIN	25/05/2023	DOUVRIN PR 58 Rue du Capitaine Dulieu
NOYELLES-LES-VERMELLES	25/05/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
DOUVRIN	25/05/2023	DOUVRIN PR Cité La Carole
DOUVRIN	25/05/2023	DOUVRIN PR 23 Impasse Abel Bruée
HAISNES	25/05/2023	HAISNES PR Douaumont RN 47
HERSIN-COUPIGNY	25/05/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
DOUVRIN	25/05/2023	DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises
CUINCHY	26/05/2023	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
NOYELLES-LES-VERMELLES	26/05/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry
CUINCHY	28/05/2023	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
CUINCHY	29/05/2023	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
CUINCHY	30/05/2023	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva
NOEUX-LES-MINES	07/06/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
BEUVRY	07/06/2023	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard
BEUVRY	07/06/2023	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles

NOYELLES-LES-VERMELLES	08/06/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
BILLY-BERCLAU	08/06/2023	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
RICHEBOURG	08/06/2023	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles
BILLY-BERCLAU	08/06/2023	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
BILLY-BERCLAU	08/06/2023	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	08/06/2023	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois
BILLY-BERCLAU	08/06/2023	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
NOEUX-LES-MINES	09/06/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
HERSIN-COUPIGNY	12/06/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
BILLY-BERCLAU	13/06/2023	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
CUINCHY	15/06/2023	CUINCHY PR Lotissement Cabidou
HAISNES	19/06/2023	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes
NEUVE-CHAPELLE	21/06/2023	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé
NEUVE-CHAPELLE	22/06/2023	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe
LABOURSE	23/06/2023	LABOURSE PR Rue Jules Ferry
RICHEBOURG	30/06/2023	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	30/06/2023	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet
LABOURSE	02/07/2023	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
VERQUIN	06/07/2023	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église
BEUVRY	06/07/2023	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	12/07/2023	BEUVRY PR2 Rue du Courant
LABOURSE	13/07/2023	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
ANNEQUIN	13/07/2023	ANNEQUIN PR2 Sénéchal
NEUVE-CHAPELLE	01/08/2023	NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes
NOEUX-LES-MINES	02/08/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
DOUVRIN	03/08/2023	DOUVRIN PR Cité La Carole
NOYELLES-LES-VERMELLES	07/08/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
BEUVRY	09/08/2023	BEUVRY PR 840 Rue Basse
VERMELLES	11/08/2023	VERMELLES PR Rue de Glauchau
ANNEQUIN	24/08/2023	ANNEQUIN PR Traversaine
HAISNES	29/08/2023	HAISNES PR Douaumont RN 47
HAISNES	29/08/2023	HAISNES PR Cité des Capucines
HERSIN-COUPIGNY	31/08/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
LABOURSE	05/09/2023	LABOURSE PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	18/09/2023	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros
BILLY-BERCLAU	18/09/2023	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
BILLY-BERCLAU	18/09/2023	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy
BILLY-BERCLAU	18/09/2023	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat
DOUVRIN	18/09/2023	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus
DOUVRIN	18/09/2023	DOUVRIN PR Cité La Carole
LORGIES	18/09/2023	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise
LORGIES	18/09/2023	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz
LORGIES	19/09/2023	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz
LORGIES	19/09/2023	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes
BILLY-BERCLAU	19/09/2023	BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle
NEUVE-CHAPELLE	19/09/2023	NEUVE-CHAPELLE PR rue du Bois le Clos Saint Jean
NEUVE-CHAPELLE	19/09/2023	NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe
LABOURSE	29/09/2023	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie
NOEUX-LES-MINES	09/10/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
VERMELLES	18/10/2023	VERMELLES PR 55 rue Montpellier
HERSIN-COUPIGNY	19/10/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
CUINCHY	20/10/2023	CUINCHY PR Lotissement Cabidou
NOEUX-LES-MINES	23/10/2023	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée

BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR Lot. Clos l'Hermine rue des Oies Cendrées
BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR 147 Rue de Guérard
BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines
BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote
BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel
BEUVRY	30/10/2023	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly
BEUVRY	02/11/2023	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant
NOEUX-LES-MINES	02/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas
BEUVRY	02/11/2023	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant
BEUVRY	02/11/2023	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant
BEUVRY	02/11/2023	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin
BEUVRY	02/11/2023	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand
HERSIN-COUPIGNY	02/11/2023	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont
DOUVRIN	02/11/2023	DOUVRIN PR rue du Petit Moulin Rte de Lens (lot. STEMPNIAK)
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR rue Jules Guesde
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR Impasse Gallot
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR 840 Rue Basse
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR Rue Victor Duteriez
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR Rue de Bellanville
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR Rue Melot
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR3 Gore Rue de Festubert
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand
BEUVRY	03/11/2023	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau
NOEUX-LES-MINES	06/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré
AUCHY-LES-MINES	07/11/2023	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne
AUCHY-LES-MINES	07/11/2023	AUCHY-LES-MINES PR Rue Jeannette Prin
AUCHY-LES-MINES	07/11/2023	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)
AUCHY-LES-MINES	07/11/2023	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Florant Evrard
NOYELLES-LES-VERMELLES	10/11/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Avenue de la Paix
CAMBRIN	20/11/2023	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Résidence du Bois
CAMBRIN	20/11/2023	CAMBRIN PR Aéroéjecteur Route Nationale
CAMBRIN	20/11/2023	CAMBRIN PR Rue des Prés
CAMBRIN	20/11/2023	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais
HAISNES	20/11/2023	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand
HAISNES	20/11/2023	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot
HAISNES	20/11/2023	HAISNES PR Rue des Peupliers
HAISNES	21/11/2023	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers
HAISNES	21/11/2023	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)
HAISNES	21/11/2023	HAISNES PR 13 Impasse route de Lens
HAISNES	21/11/2023	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)
NOYELLES-LES-VERMELLES	21/11/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Rue du Marais Chapelle
NOYELLES-LES-VERMELLES	21/11/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat
VERMELLES	21/11/2023	VERMELLES PR Rue du Marais
HERSIN-COUPIGNY	22/11/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Basly
HERSIN-COUPIGNY	22/11/2023	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet
NOEUX-LES-MINES	22/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum
NOEUX-LES-MINES	22/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée
NOEUX-LES-MINES	22/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas

NOEUX-LES-MINES	22/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro
NOEUX-LES-MINES	22/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin
NOEUX-LES-MINES	23/11/2023	NOEUX-LES-MINES PR Logistera A26
VERQUIGNEUL	23/11/2023	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais
VERQUIGNEUL	23/11/2023	VERQUIGNEUL PR1 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	23/11/2023	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	23/11/2023	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2
VERQUIGNEUL	23/11/2023	VERQUIGNEUL PR Liévin Route Nationale
VERQUIN	24/11/2023	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré
VERQUIN	24/11/2023	VERQUIN PR ZAC Beau Pré
NOYELLES-LES-VERMELLES	24/11/2023	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Thorel Ecole et DO
BILLY-BERCLAU	29/11/2023	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry
SAILLY-LABOURSE	29/11/2023	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
BEUVRY	08/12/2023	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine
BEUVRY	08/12/2023	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA
RICHEBOURG	12/12/2023	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	12/12/2023	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	12/12/2023	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet
RICHEBOURG	12/12/2023	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	12/12/2023	RICHEBOURG PR1 39 Rue du Ruisseau
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 34 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai
RICHEBOURG	13/12/2023	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle
RICHEBOURG	14/12/2023	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle
RICHEBOURG	14/12/2023	RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle (doublon HS)
RICHEBOURG	14/12/2023	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle
VIOLAINES	14/12/2023	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	14/12/2023	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	14/12/2023	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	14/12/2023	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	14/12/2023	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR Rue du Marais
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette
VIOLAINES	15/12/2023	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette
VIOLAINES	18/12/2023	VIOLAINES PR ZI Ardo Violaines
VIOLAINES	18/12/2023	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka
VIOLAINES	18/12/2023	VIOLAINES PR Rue de l'étang
VIOLAINES	18/12/2023	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)
VERQUIN	18/12/2023	VERQUIN PR Rue Cocteau carreau de l'église
LABOURSE	18/12/2023	LABOURSE PR Rue Peucelle
LABOURSE	18/12/2023	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse
LABOURSE	18/12/2023	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie

LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Rue Achille Larue
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Impasse du Stade
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Rue Jules Guesde
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Rue Lefebvre
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère
LABOURSE	19/12/2023	LABOURSE PR Darras
LABOURSE	20/12/2023	LABOURSE PR Clos du Fief
SAILLY-LABOURSE	20/12/2023	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots
SAILLY-LABOURSE	20/12/2023	SAILLY-LABOURSE PR Petit Sailly

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Hersin-Coupigny	02/01/2023	155 RUE EMILE BASLY
Hersin-Coupigny	04/01/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	03/01/2023	Réseau communal
Vermelles	03/01/2023	63 Route Nationale
Annequin	04/01/2023	2 boulevard de la Fosse 9
Douvrin	03/01/2023	1 rue Charles Ferrand
Vermelles	05/01/2023	38 Rue Raoul Briquet
Auchy Les Mines	05/01/2023	2 Boulevard de la Fosse
Lorgies	05/01/2023	Rue Beau Rietz
Nœux-les-Mines	05/01/2023	5 Rue Francisco Ferrer
Vermelles	06/01/2023	38 Rue Raoul Briquet
Sailly-Labourse	09/01/2023	Réseau communal
Sailly-Labourse	10/01/2023	30 Route de Lille
Nœux-les-Mines	12/01/2023	33 RUE DU CAMEROUN
Auchy Les Mines	12/01/2023	13 Rue Emile Basly
Violaines	13/01/2023	11 Rue du Marais
Billy-Berclau	13/01/2023	FACE AU 3 Rue Saint Exupéry
Haisnes	13/01/2023	RESIDENCE HENRI BEAUSSART
Haisnes	17/01/2023	11 Impasse Fosse 6
Lorgies	19/01/2023	Rue des Berceaux
Vermelles	18/01/2023	74 Rue Florent Evrard
Nœux-les-Mines	19/01/2023	Angle Rue kruger et toulotte
Violaines	20/01/2023	20 RUE DES CHENES
Beuvry	27/01/2023	Réseau communal
Labourse	24/01/2023	8 ESPACE FRANCOIS DOBROWOLSKI
Billy-Berclau	24/01/2023	3 rue St Exupéry
Labourse	27/01/2023	40 Rue Achille Larue
Beuvry	27/01/2023	473 RUE PASTEUR
Nœux-les-Mines	27/01/2023	37 Rue Cassin
Haisnes	29/01/2023	12 Rue des Martyrs
Nœux-les-Mines	29/01/2023	96ter Rue Nationale
Verquigneul	01/02/2023	Rue Guy Mollet
Nœux-les-Mines	07/02/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	13/02/2023	14 RUE DE MAURITANIE
Beuvry	02/02/2023	20 Rue Mozart
Beuvry	02/02/2023	239 Rue Aristide Briand
Nœux-les-Mines	07/03/2023	Réseau communal
Annequin	04/02/2023	47 Rue de l'Eglise
Hersin-Coupigny	07/02/2023	Angle Champ d 'Argent et Marcel Rémi

Hersin-Coupigny	07/02/2023	Réseau communal
Vermelles	06/02/2023	133 Rue Arthur Lamendin
Neuve-Chapelle	07/02/2023	Angle rue du Moulin & rue Basse
Haisnes	06/02/2023	27 Rue de l'Yser
Verquin	06/02/2023	27 Rue Constant Martin
Beuvry	08/02/2023	38 Route Nationale
Haisnes	08/02/2023	13 Rue Jules Laignel
Cuinchy	08/02/2023	Rue Jules Ferry
Cuinchy	09/02/2023	Rue Jules Ferry
Hersin-Coupigny	09/02/2023	120 Rue Emile Zola
Beuvry	10/02/2023	Rue des Epis
Douvrin	10/02/2023	58 A Rue du Capitaine Dulieux
Douvrin	13/02/2023	Réseau communal
Verquigneul	11/02/2023	3 Domaine de la Chartreuse
Violaines	12/02/2023	39 Rue de Wandhofen
Violaines	13/02/2023	Rue de Wandhofen
Nœux-les-Mines	13/02/2023	49 Rue de Sailly
Nœux-les-Mines	13/02/2023	14 RUE DE MAURITANIE
Labourse	13/02/2023	Rue Roger Salengro
Douvrin	14/02/2023	21 Rue du Capitaine Dulieux
Vermelles	13/02/2023	Réseau communal
Beuvry	16/02/2023	14 Impasse Emile Basly
Haisnes	15/02/2023	1 Rue Georges Brassens
Douvrin	16/02/2023	3 Rue René Lacuisine
Billy-Berclau	17/02/2023	3Q Rue des Pinsons
Labourse	16/02/2023	25 Rue Roger Salengro
Beuvry	17/02/2023	543 Route de Lille
Violaines	16/02/2023	6 Rue Pierre Lecoche
Nœux-les-Mines	17/02/2023	84 Rue de Sailly
Auchy Les Mines	17/02/2023	13 Rue Emile Basly
Beuvry	20/02/2023	59 Rue Henri Lefebvre
Nœux-les-Mines	20/02/2023	19 Rue des Cèdres
Nœux-les-Mines	20/02/2023	1 et 3 Rue de Saint Nicolas
Nœux-les-Mines	23/02/2023	Réseau communal
Beuvry	21/02/2023	176 Impasse Julien Guérard
Sailly-Labourse	22/02/2023	220 Résidence les Prés
Hersin-Coupigny	22/02/2023	41 Rue Victor Hugo
Haisnes	24/02/2023	Réseau communal
Beuvry	23/02/2023	631 Rue du Général Leclerc
Labourse	23/02/2023	76 Route de Lens
La Couture	25/02/2023	253 Rue du Colonel Bento Roma
Nœux-les-Mines	28/02/2023	19 Rue des Cèdres
Givenchy-lès-la-Bassée	28/02/2023	22 Rue des Bois Blancs
Hersin-Coupigny	01/03/2023	2d Rue Emile Zola
Nœux-les-Mines	02/03/2023	4 Rue des Normands
Vermelles	03/03/2023	16 Rue de la Maladrerie
Violaines	07/03/2023	2 Rue des Saules
Hersin-Coupigny	07/03/2023	74 Rue Jean Jaures
Haisnes	06/03/2023	6 Rue Jules Laignel
Nœux-les-Mines	07/03/2023	4 Rue Sainte Barbe
Auchy Les Mines	08/03/2023	Réseau communal
Labourse	08/03/2023	33 Rue Achille Larue
Nœux-les-Mines	08/03/2023	10 Rue de Lillers

Nœux-les-Mines	08/03/2023	47 BIS Rue Basse
Auchy Les Mines	09/03/2023	235 Rue Ignace Humblot
Hersin-Coupigny	09/03/2023	2d Rue Emile Zola
Auchy Les Mines	09/03/2023	18 Rue Raymond Wacheux
Nœux-les-Mines	09/03/2023	46 Rue de Bully
Sailly-Labourse	09/03/2023	Rue de Noeux
Verquin	09/03/2023	27 Rue Constant Martin
La Couture	11/03/2023	235 Rue du Colonel Bento Roma
Sailly-Labourse	10/03/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	10/03/2023	Rue Blaise Pascal
Violaines	11/03/2023	37 Rue des Pins
La Couture	11/03/2023	235 Rue du Colonel Bento Roma
Hersin-Coupigny	14/03/2023	Réseau communal
Hersin-Coupigny	13/03/2023	Réseau communal
Cuinchy	16/03/2023	37 Rue Anatole France
Nœux-les-Mines	13/03/2023	90 Rue de l'Égalité
Douvrin	14/03/2023	74 BIS Rue Jean Jaurès
Nœux-les-Mines	15/03/2023	14 Rue de Barlin
Nœux-les-Mines	20/03/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	17/03/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	27/03/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	03/04/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	17/04/2023	Réseau communal
Douvrin	16/03/2023	en face du 20 Rue du Quevallon
Vermelles	15/03/2023	6 Rue Raoul Briquet
Vermelles	17/03/2023	19 RUE JEAN JAURES
Sailly-Labourse	20/03/2023	29 Rue de Noeux
Nœux-les-Mines	17/03/2023	Face au 1 Rue Inkermann
Beuvry	17/03/2023	48 Rue Volta
Beuvry	17/03/2023	137 Rue Victor Duteriez
Sailly-Labourse	18/03/2023	26 Rue de Noeux
Douvrin	20/03/2023	entre le 6 et le 8 Rue Emile Zola
Hersin-Coupigny	20/03/2023	16 Rue Alexandre Dhesse
Hersin-Coupigny	21/03/2023	102 Rue Emile Zola
Vermelles	21/03/2023	Réseau communal
Verquin	21/03/2023	Réseau communal
Douvrin	22/03/2023	Réseau communal
Douvrin	21/03/2023	Face au 44 Rue Pasteur
Nœux-les-Mines	22/03/2023	Réseau communal
Douvrin	22/03/2023	Réseau communal
Hersin-Coupigny	23/03/2023	5 Rue d'Iéna
Douvrin	24/03/2023	35 Rue de l'Argillière
Beuvry	26/03/2023	145 Rue Françoise Dolto
Beuvry	28/03/2023	156 Rue Jules Bailleul
Nœux-les-Mines	28/03/2023	160 Rue de l'Égalité
Billy-Berclau	30/03/2023	12 Rue des Canaris
Labourse	30/03/2023	Réseau communal
Lorgies	30/03/2023	26 Rue Beau Rietz
Auchy Les Mines	30/03/2023	157 Rond Point
Haisnes	31/03/2023	Réseau communal
Beuvry	31/03/2023	30 Rue Noé
Violaines	31/03/2023	18 Rue des Chênes
Violaines	31/03/2023	24 Rue de l'Etang

Beuvry	31/03/2023	76 Route de Lens
Verquin	03/04/2023	Réseau communal
Auchy Les Mines	02/04/2023	5 Rue des Pâquerettes
Nœux-les-Mines	03/04/2023	56bis Rue Béharelle
Richebourg	04/04/2023	41 Rue du Bas Chemin
Douvrin	04/04/2023	36 Rue Claude Debussy
La Couture	04/04/2023	29 Rue du Rietz
Hersin-Coupigny	04/04/2023	53 55 57 Rue Alexandre Dhesse
Hersin-Coupigny	06/04/2023	1 Rue Alexandre Dhesse
Verquin	11/04/2023	3 Rue Constant Martin
Hersin-Coupigny	07/04/2023	108 Rue Victor Hugo
Nœux-les-Mines	09/05/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	10/04/2023	9 Rue du Général Leclerc
Violaines	11/04/2023	14 Route Nationale 41
Beuvry	21/04/2023	13 Rue Jules Ferry
Auchy Les Mines	12/04/2023	7 Rue Raoul Briquet
Verquin	12/04/2023	10 Residence la Clairiere
Noyelles-lès-Vermelles	12/04/2023	264 Avenue de la Paix
Billy-Berclau	12/04/2023	7 Rue Anatole France
Haisnes	13/04/2023	rue de lens
Beuvry	12/04/2023	125 Route de Lille
Annequin	14/04/2023	76 RUE DE L'EGLISE
Nœux-les-Mines	17/05/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	17/04/2023	80 Boulevard Siméon Agniel
Auchy Les Mines	18/04/2023	8 rue Raoul BRIQUET
Hersin-Coupigny	18/04/2023	3 Rue Henri Barbusse
Labourse	18/04/2023	EN FACE DU 3 RUE DES CEDRES
Annequin	20/04/2023	5 Hameau les Saules
Labourse	21/04/2023	25 Rue Achille Larue
Labourse	21/04/2023	8 ESPACE FRANCOIS DE DOBROWOLSKI
Beuvry	21/04/2023	137 Rue Victor Duteriez
Nœux-les-Mines	22/05/2023	Réseau communal
Labourse	24/04/2023	6 Espace Francois Dobrowolski
Beuvry	23/04/2023	145 Rue Françoise Dolto
Beuvry	24/04/2023	115 Impasse de la Meule
Lorgies	25/04/2023	57 Rue des Brûlots
Beuvry	29/04/2023	900 Rue Aristide Briand
Nœux-les-Mines	31/05/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	03/05/2023	6 Rue de Bully
Haisnes	03/05/2023	38 Place Elie Reumaux
Nœux-les-Mines	03/05/2023	2bis Avenue Francois Mitterrand
Hersin-Coupigny	03/05/2023	19 Boulevard de la Fosse 10
Verquigneul	02/05/2023	14 Rue de l'Eglise
Douvrin	04/05/2023	32 rue simone veil
Billy-Berclau	04/05/2023	22 Rue Jean Jaurès
Violaines	04/05/2023	161 Route d'Estaires
Auchy Les Mines	03/05/2023	47c Rue Marceau Gloriant
Douvrin	03/05/2023	58 A Rue du Capitaine Dulieux
Hersin-Coupigny	03/05/2023	32 Rue Lavoisier
La Couture	05/05/2023	25 Clos de Loisine
Violaines	09/05/2023	9 Rue du Docteur Louis Bauchet
Hersin-Coupigny	05/05/2023	41 Chemin de Boyeffles
Hersin-Coupigny	05/05/2023	2 Rue Emile Zola

Nœux-les-Mines	05/06/2023	Réseau communal
Beuvry	09/05/2023	137 Rue Françoise Dolto
Hersin-Coupigny	09/05/2023	45 et 47 rue Jean Jaurès
Auchy Les Mines	09/05/2023	16 Rue du Moulin
Douvrin	09/05/2023	160 Route de Lens
Douvrin	09/05/2023	9 Impasse des Iris
Auchy Les Mines	09/05/2023	141 Rue Ignace Humblot
Violaines	09/05/2023	11 et 13 Rue du Retuy
Billy-Berclau	11/05/2023	9 Rue des Pins
Billy-Berclau	10/05/2023	141 Rue du Général de Gaulle
Labourse	10/05/2023	27 Rue Jules Guesde
Violaines	11/05/2023	161 Route d'Estaires
Sailly-Labourse	11/05/2023	8 Rue d'Abbeville
Billy-Berclau	11/05/2023	1 Rue Jacques Prévert
Sailly-Labourse	12/05/2023	8 Rue d'Abbeville
Auchy Les Mines	12/05/2023	4 Boulevard de la Fosse
Vermelles	12/05/2023	26-28 Rue Florent Evrard
Nœux-les-Mines	12/05/2023	40 Rue de Sailly
Nœux-les-Mines	12/06/2023	Réseau communal
Auchy Les Mines	15/05/2023	18 Boulevard de la Fosse
Nœux-les-Mines	17/05/2023	83 Rue de Bully
Violaines	17/05/2023	161 Route d'Estaires
Beuvry	18/05/2023	11a Rue Jules Guesde
Nœux-les-Mines	19/05/2023	21bis Rue Jean Jaurès
Beuvry	19/05/2023	11a Rue Jules Guesde
Nœux-les-Mines	19/06/2023	Réseau communal
Annequin	22/05/2023	2 Boulevard de la Fosse 9
Auchy Les Mines	22/05/2023	5 Rue Edmond Grenier
Auchy Les Mines	22/05/2023	17 Rue Jules Guesde
Violaines	23/05/2023	151 et 153 Route d'Estaires
Douvrin	23/05/2023	57 Rue Léopold Gleizes
Nœux-les-Mines	25/05/2023	Réseau communal
Lorgies	25/05/2023	58 Rue des Brûlots
Labourse	24/05/2023	4 Rue Pierre Bérégovoy
Beuvry	24/05/2023	230 rue Aristide Briand
Beuvry	26/05/2023	47 Rue Sadi Carnot
Nœux-les-Mines	26/06/2023	Réseau communal
Richebourg	28/05/2023	14 rue du pont d'engreant
Nœux-les-Mines	28/05/2023	7 Rue de Verquin
Beuvry	28/05/2023	137 Rue Françoise Dolto
Beuvry	30/05/2023	76 Route de Lille
Beuvry	31/05/2023	76 Route de Lille
Auchy Les Mines	30/05/2023	20 Boulevard d'Auchy
Annequin	31/05/2023	2 Boulevard de la Fosse 9
Cuinchy	31/05/2023	30 Rue Jean Jaurès
Nœux-les-Mines	31/05/2023	22 Rue du Général Gouraud
Haisnes	31/05/2023	24 Rue du Marais
Haisnes	31/05/2023	1 Residence Germinal
Beuvry	31/05/2023	7 Rue Alfred Baudrin
Nœux-les-Mines	04/07/2023	Réseau communal
Haisnes	05/06/2023	1 Residence Germinal
Beuvry	05/06/2023	7 Rue Alfred Baudrin
Violaines	07/06/2023	11 Rue du Retuy

Beuvry	09/06/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	10/07/2023	Réseau communal
Cambrin	12/06/2023	119 Boulevard Louis Lesage
Violaines	12/06/2023	64 RUE DE LA PETITE PLACE
Nœux-les-Mines	13/06/2023	82 Boulevard Siméon Agniel
Haisnes	13/06/2023	6 Rue Alphonse de Lamartine
Hersin-Coupigny	13/06/2023	6 Chemin de Boyeffles
Billy-Berclau	14/06/2023	9 Rue des Pinsons
Violaines	15/06/2023	40 Rue Eustache Varet
Nœux-les-Mines	19/06/2023	13 Rue des Déportés
Beuvry	19/06/2023	694 Rue Georges Clémenceau
Haisnes	19/06/2023	12 Rue des Martyrs
Nœux-les-Mines	19/06/2023	10 Rue de la Cité
Billy-Berclau	20/06/2023	4 RUE ARTHUR LEROUX
Vermelles	20/06/2023	20 Les Clos du Douchet
Haisnes	20/06/2023	26 Rue des Oliviers
Nœux-les-Mines	20/06/2023	40 Rue Edouard Viard
Nœux-les-Mines	20/06/2023	Rue Blaise Pascal
Haisnes	20/06/2023	En face du 24 Rue du Marais
Haisnes	20/06/2023	14TER Rue Jules Laignel
Haisnes	20/06/2023	7 et 9 Rue du Centre
Nœux-les-Mines	22/06/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	03/07/2023	284 Rue Nationale
La Couture	20/06/2023	Réseau communal
Givenchy-lès-la-Bassée	20/06/2023	15 Residence les Charmilles
Violaines	20/06/2023	Rue de l'Abbe Pachurka
Violaines	20/06/2023	Rue Jean Jaurés
Richebourg	20/06/2023	Réseau communal
Auchy Les Mines	20/06/2023	Face au 67 Route Nationale
Douvrin	20/06/2023	Route de Lens
Auchy Les Mines	20/06/2023	Réseau communal
Douvrin	20/06/2023	Réseau communal
Verquin	21/06/2023	Rue de l'Egalite
Billy-Berclau	28/06/2023	217 Rue du Général de Gaulle
Haisnes	21/06/2023	3 Impasse Route de Bethune
Beuvry	22/06/2023	23 Rue Arthur Lamendin
Haisnes	22/06/2023	3 Impasse Route de Bethune
Beuvry	22/06/2023	430Rue Georges Clémenceau
Nœux-les-Mines	22/06/2023	45 Rue du Général Leclerc
Sailly-Labourse	21/06/2023	88 BIS Route Nationale
Richebourg	21/06/2023	Réseau communal
Richebourg	20/06/2023	Réseau communal
Beuvry	22/06/2023	673 RUE GENERAL LECLERC
Hersin-Coupigny	27/06/2023	122 Rue Victor Hugo
Hersin-Coupigny	22/06/2023	122 Rue Victor Hugo
Nœux-les-Mines	27/07/2023	Réseau communal
Beuvry	27/06/2023	8 et 13 Rue Edouard Vaillant
Beuvry	27/06/2023	59 Rue de Festubert
Auchy Les Mines	27/06/2023	Rue Jeannette Prin
Auchy Les Mines	27/06/2023	17 Residence la Fontaine
Auchy Les Mines	27/06/2023	Réseau communal
Verquin	28/06/2023	5 Rue Constant Martin
Auchy Les Mines	30/06/2023	14 Rue du Jasmin

Labourse	30/06/2023	Réseau communal
Beuvry	04/07/2023	Angle rue Edouard Vaillant et rue Casimir Beugnet
Nœux-les-Mines	03/08/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	03/07/2023	Impasse de la Serre
Nœux-les-Mines	03/07/2023	2 Rue de Grenay
Nœux-les-Mines	05/07/2023	32 Rue de l'Alma
Nœux-les-Mines	04/07/2023	13 Rue de Lens
Nœux-les-Mines	05/07/2023	Face au 40 Rue de Chanzy
Haisnes	05/07/2023	22 Rue Raymond Devos
Labourse	17/07/2023	Réseau communal
Sailly-Labourse	17/07/2023	17 Rue de Noeux
Nœux-les-Mines	07/08/2023	Réseau communal
Annequin	10/07/2023	7 Rue de l'Eglise
Nœux-les-Mines	11/07/2023	41 Rue des Normands
Cambrin	13/07/2023	6 Clos des Heliantines
Hersin-Coupigny	18/07/2023	11 Chemin de Boyeffles
Violaines	18/07/2023	140 Rue du Retuy
Lorgies	18/07/2023	98 Rue Beau Rietz
Violaines	19/07/2023	11 Rue du Retuy
Nœux-les-Mines	19/07/2023	40 Rue de Sailly
Beuvry	21/07/2023	59 Rue Henri Lefebvre
Billy-Berclau	21/07/2023	24 Rue Jules Guesde
Nœux-les-Mines	21/08/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	14/08/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	22/07/2023	260 Rue Nationale
Verquin	24/07/2023	133 Rue Jean Jaures
Verquigneul	24/07/2023	12 Rue des Rosiers
Haisnes	27/07/2023	239 rue Ignace HUMBLLOT
Beuvry	26/07/2023	870 Rue Aristide Briand
Verquin	27/07/2023	Réseau communal
Nœux-les-Mines	28/07/2023	4 Rue de Malakoff
Nœux-les-Mines	28/08/2023	Réseau communal
Vermelles	01/08/2023	20 Résidence les Clos du Douchet
Labourse	01/08/2023	INTERSECTION RUE CHARLES HERNU ET RUE ACHILLE LARUE
Hersin-Coupigny	04/08/2023	102 Rue Emile Zola
Cambrin	04/08/2023	21 Rue du Bois
Beuvry	05/08/2023	145 Rue Françoise Dolto
Nœux-les-Mines	04/09/2023	Réseau communal
Beuvry	07/08/2023	89 Route Nationale
Auchy Les Mines	09/08/2023	11 Rue du Jasmin
Sailly-Labourse	10/08/2023	210 Résidence les Prés
Hersin-Coupigny	11/08/2023	31 Rue Henri Barbusse
Labourse	11/08/2023	9 Rue Achille Larue
Nœux-les-Mines	11/09/2023	Réseau communal
Haisnes	21/08/2023	4 Rue des 4 Poteaux
Lorgies	16/08/2023	270 Rue du Bois
Sailly-Labourse	17/08/2023	16 Rue de Noeux
Nœux-les-Mines	18/09/2023	Réseau communal
Auchy Les Mines	22/08/2023	face au 16 et 17 boulevard de la fosse
Auchy Les Mines	22/08/2023	43 Boulevard d'Auchy
Vermelles	24/08/2023	15 Rue de la Victoire

Auchy Les Mines	24/08/2023	17 Residence la Fontaine
Verquigneul	28/08/2023	Rue des Rosiers
Verquigneul	25/08/2023	Rue des Rosiers
Nœux-les-Mines	25/09/2023	Réseau communal
La Couture	29/08/2023	927 Rue de Lobiau
Beuvry	31/08/2023	6 Impasse des Compagnons
Douvrin	31/08/2023	37 Rue du 8 Mai
Hersin-Coupigny	31/08/2023	3 Rue Buffon
Beuvry	04/09/2023	6 Impasse des Compagnons
Annequin	01/09/2023	4 Rue Traversaine
Nœux-les-Mines	02/10/2023	Réseau communal
Violaines	03/09/2023	28 Rue du Marais
Nœux-les-Mines	06/09/2023	51 Rue de Saint Nicolas
Beuvry	07/09/2023	Rue de la Chapelle Quinty
Sailly-Labourse	08/09/2023	Rue de Noeux
Nœux-les-Mines	11/09/2023	42 Rue Béharelle
Violaines	11/09/2023	24 Rue du Docteur Louis Bauchet
Billy-Berclau	12/09/2023	57 Rue du 11 Novembre
Neuve-Chapelle	13/09/2023	17 Ruelle du Curé
Labourse	14/09/2023	48 Rue Jules Guesde
Nœux-les-Mines	12/10/2023	Réseau communal
Haisnes	15/09/2023	Rue Henri Baussard
Neuve-Chapelle	15/09/2023	5 Ruelle du Curé
Nœux-les-Mines	16/10/2023	Réseau communal
Billy-Berclau	18/09/2023	1 Rue du Général de Gaulle
Annequin	18/09/2023	39 Rue des Résistants
Hersin-Coupigny	21/09/2023	rue Marcel Rémi et Alexandre dhesse
Auchy Les Mines	21/09/2023	Rue Angele Chavatte
Douvrin	22/09/2023	Réseau communal
Annequin	21/09/2023	40 Rue Léon Blum
Beuvry	21/09/2023	Réseau communal
Beuvry	21/09/2023	Rue Jules Weppe
Nœux-les-Mines	21/09/2023	Rue Blaise Pascal
Nœux-les-Mines	23/10/2023	Réseau communal
La Couture	29/09/2023	927 rue de Lobiau
Beuvry	29/09/2023	137 Rue Françoise Dolto
Nœux-les-Mines	28/09/2023	40 Rue de Sailly
Auchy Les Mines	27/09/2023	Face au 167 Rue Ignace Humblot
Auchy Les Mines	05/10/2023	Impasse Rue Ignace Humblot
Hersin-Coupigny	05/10/2023	18 Rue de la Gendarmerie
Auchy Les Mines	06/10/2023	91 Route Nationale
Auchy Les Mines	06/10/2023	Face au 19-23 Rue des Violettes
Hersin-Coupigny	09/10/2023	5 rue de verdrel
Auchy Les Mines	09/10/2023	91 Route Nationale
Haisnes	13/10/2023	Rue Henri Debureau
Nœux-les-Mines	13/10/2023	16 Rue de l'Epée
Hersin-Coupigny	16/10/2023	102 Rue Emile Zola
Hersin-Coupigny	18/10/2023	18 Boulevard du General Castelnau
Nœux-les-Mines	18/10/2023	Angle rue ferrer et nationale
Hersin-Coupigny	19/10/2023	11 Rue Emile Combes
Hersin-Coupigny	19/10/2023	10 Rue Emile Basly
Verquigneul	18/10/2023	5 Rue du Pont
Nœux-les-Mines	19/10/2023	Rue des Acacias

Hersin-Coupigny	19/10/2023	41 Rue Victor Hugo
Lorgies	20/10/2023	101 Rue Beau Rietz
Sailly-Labourse	24/10/2023	20 Route de Lille
Douvrin	24/10/2023	7 Rue des Agriculteurs
Douvrin	24/10/2023	1 BIS Rue du Capitaine Dulieux
Haisnes	24/10/2023	30 Rue Jules Laignel
Beuvry	25/10/2023	429 Rue Raoul Briquet
Billy-Berclau	25/10/2023	19 Rue Jules Guesde
Beuvry	25/10/2023	83 Rue Aristide Briand
Beuvry	27/10/2023	44 Rue Sadi Carnot
Beuvry	07/11/2023	Fac au 50 Rue de la Chapelle Quinty
Nœux-les-Mines	30/10/2023	4 Rue des Cèdres
Auchy Les Mines	03/11/2023	49 Residence Jules Verne
Beuvry	03/11/2023	Réseau communal
Verquigneul	04/11/2023	15bis Rue de l'Eglise
Billy-Berclau	06/11/2023	1 Rue du Général de Gaulle
Beuvry	07/11/2023	769 Rue Georges Clémenceau
Violaines	08/11/2023	2 b rue des cèdres
Billy-Berclau	11/11/2023	20 Rue Arthur Leroux
Lorgies	13/11/2023	33 Rue du Biez
Nœux-les-Mines	21/11/2023	5 Rue des Acacias
Beuvry	14/11/2023	299 Rue Voltaire Dhennin
Beuvry	15/11/2023	71 Rue du Bal
Hersin-Coupigny	15/11/2023	Face au 10 et 16 Rue Emile Basly
Hersin-Coupigny	15/11/2023	Face au 17b Rue Edouard Vaillant
Verquin	17/11/2023	13 RUE PICARDIE
Labourse	21/11/2023	20t Rue Achille Larue
Labourse	20/11/2023	20t Rue Achille Larue
Verquin	20/11/2023	17 Rue de l'Egalite
Nœux-les-Mines	21/11/2023	76 Rue Roger Salengro
Verquigneul	20/11/2023	1090 Rue de Noeux
Haisnes	22/11/2023	entre le 26 et le 28 Rue Roger Salengro
Beuvry	22/11/2023	Réseau communal
Beuvry	22/11/2023	337 Rue des Saules
Nœux-les-Mines	22/11/2023	256 Rue Nationale
Cuinchy	22/11/2023	1 B RUE ANATOLE FRANCE
Verquigneul	22/11/2023	1070 et 1090 Rue de Noeux
Haisnes	24/11/2023	entre le 26 et le 28 Rue Roger Salengro
Douvrin	23/11/2023	16 Rue Louise de Bettignies
Hersin-Coupigny	24/11/2023	17 Rue de la Gendarmerie
Hersin-Coupigny	24/11/2023	15e Rue de la Gendarmerie
Richebourg	24/11/2023	35 Rue du Ruisseau
Lorgies	04/12/2023	33 Rue du Biez
Nœux-les-Mines	29/11/2023	75 Rue Roger Salengro
Hersin-Coupigny	29/11/2023	10 Rue de la Gendarmerie
Richebourg	29/11/2023	7 Rue du Ruisseau
Beuvry	30/11/2023	137 Rue Françoise Dolto
Cambrin	01/12/2023	8 Rue des Preles
Cambrin	05/12/2023	8 Rue des Preles
Nœux-les-Mines	05/12/2023	57 Rue Charcot
Haisnes	05/12/2023	213 Route de Lens
Nœux-les-Mines	05/12/2023	28 Rue Basse
Nœux-les-Mines	08/12/2023	456 Rue Nationale

Douvrin	12/12/2023	7 Rue des Laboureurs
Violaines	12/12/2023	Rue du 11 Novembre
Douvrin	12/12/2023	7 Rue des Laboureurs
Beuvry	12/12/2023	631 Rue du Général Leclerc
Billy-Berclau	14/12/2023	40 Rue Marcel Sembat
Lorgies	14/12/2023	32 Rue des Berceaux
Billy-Berclau	15/12/2023	197 Rue du Général de Gaulle
Beuvry	18/12/2023	5 Rue Jules Weppe
Violaines	19/12/2023	54 Rue de la Petite Place
Vermelles	20/12/2023	121 Rue Salvador Allende
Beuvry	19/12/2023	631 Rue Leclerc
Nœux-les-Mines	20/12/2023	8 Rue Jules Renard
Nœux-les-Mines	22/12/2023	Réseau communal
Beuvry	22/12/2023	631 Rue du Général Leclerc
Beuvry	29/12/2023	631 Rue du Général Leclerc
Sailly-Labourse	25/12/2023	59 Residence Chateau des Pres
Annequin	27/12/2023	76 rue de l'église
Festubert	27/12/2023	120 Résidence du Pré Joli
Verquin	28/12/2023	21 Rue de l'Egalite
Douvrin	28/12/2023	8 Rue des Semeuses

Synthèse par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :

Communes	Avaloirs réalisés
Annequin	297
Auchy-les-Mines	436
Beuvry	904
Billy-Berclau	566
Cambrin	158
Cuinchy	199
Douvrin	524
Festubert	133
Givenchy-lès-la-Bassée	103
Haisnes	175
Hersin-Coupigny	479
La Couture	228
Labourse	203
Lorgies	160
Neuve-Chapelle	149
Noeux-les-Mines	1 263
Noyelles-lès-Vermelles	388
Richebourg	113
Sailly-Labourse	230
Vermelles	481
Verquigneul	249
Verquin	160
Vieille-Chapelle	61
Violaines	335
Total général	7 994

1. Liste par commune des avaloirs nettoyés durant l'année :

Commune	Date	Rue	Avaloirs nettoyés
Annequin	14/03/2023	BVD victoire	27
Annequin	15/03/2023	BVD victoire	15
Annequin	16/03/2023	BVD d"Hébuterne	27
Annequin	17/03/2023	Réseau communal	10
Annequin	20/03/2023	Réseau communal	41
Annequin	13/04/2023	Rue des Marrionniers	18
Annequin	18/04/2023	de l'église	51
Annequin	04/05/2023	Réseau communal	40
Annequin	08/06/2023	Réseau communal	21
Annequin	16/06/2023	Rue Raoul	14
Annequin	19/06/2023	Résidence les bleuets	16
Annequin	20/06/2023	résidence les jonquilles	17
Auchy-Les-Mines	13/03/2023	planquette	20
Auchy-Les-Mines	13/03/2023	Émile basly	11
Auchy-Les-Mines	13/03/2023	allé des glycines	8
Auchy-Les-Mines	13/03/2023	joliot curie	13
Auchy-Les-Mines	14/03/2023	jacque brel	6
Auchy-Les-Mines	14/03/2023	alle des fauvelles	10
Auchy-Les-Mines	14/03/2023	res devos	14
Auchy-Les-Mines	15/03/2023	Réseau communal	15
Auchy-Les-Mines	22/05/2023	jeanette prin	12
Auchy-Les-Mines	22/05/2023	florent Évrard	8
Auchy-Les-Mines	22/05/2023	florent Évrard	12
Auchy-Les-Mines	22/05/2023	jeanette prin	11
Auchy-Les-Mines	16/06/2023	8 rue raoul briquet	4
Auchy-Les-Mines	27/06/2023	RUE JOLIOT CURIE	11
Auchy-Les-Mines	12/07/2023	Boulevard de la Fossé	5
Auchy-Les-Mines	26/07/2023	Rue IGNACE HUMBLOT	3
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Casimir Beugnet (Rue)	20
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Douai (Rue de)	10
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Dunkerque (Rue de)	20
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Émile Basly (Rue)	16
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Fauvelles (Allée des)	7
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Florent Evrard (Rue)	19
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Glycines (Allée des)	7
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Jacques Brel (Rue)	6
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Jacques-Yves Cousteau (Rue)	5
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Jasmin (Rue du)	16

Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Jean-Paul Marat (Rue)	3
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Jeannette Prin (Rue)	25
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Joliot Curie (Rue)	14
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Jules Verne (Résidence)	9
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Lilas (Résidence, les)	2
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Muguet (Rue du)	9
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Pâquerettes (Rue des)	3
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Paul-Émile Victor (Rue)	5
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Planquette (Rue de la)	15
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Raymond Devos (Résidence)	23
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Robespierre (Rue)	11
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Saint-Just (Rue)	2
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Vermelles (Rue de)	14
Auchy-Les-Mines	09/11/2023	Violettes (Rue des)	6
Auchy-Les-Mines	08/11/2023	Angel Chavatte	6
Beuvry	03/11/2023	Aéronautes (Rue des)	10
Beuvry	31/10/2023	Alfred Baudrin (Rue)	5
Beuvry	07/11/2023	Anatole France (Rue)	7
Beuvry	02/10/2023	Aristide Briand (Rue)	45
Beuvry	03/11/2023	Arthur Lamendin (Rue)	16
Beuvry	07/11/2023	Arthur Rimbaud (Rue)	4
Beuvry	07/11/2023	Auguste Rodin (Rue)	4
Beuvry	03/11/2023	Bal (Rue du)	2
Beuvry	03/11/2023	Bellenville (Rue de)	3
Beuvry	07/11/2023	Bruyères (Rue des)	12
Beuvry	01/11/2023	Camille Clement (Rue)	4
Beuvry	01/11/2023	Capucines (Rue des)	9
Beuvry	01/11/2023	Castors (Rue des)	16
Beuvry	31/10/2023	Chantiers (Rue des)	10
Beuvry	07/11/2023	Charles Baudelaire (Rue)	4
Beuvry	03/11/2023	Colverts (Rue des)	5
Beuvry	01/11/2023	Courant (Rue du)	9
Beuvry	07/11/2023	Debussy (Rue)	5
Beuvry	06/11/2023	Docteur Schweitzer (Rue du)	5
Beuvry	06/11/2023	Édouard Vaillant (Rue)	19
Beuvry	06/11/2023	Émile Zola (Rue)	7
Beuvry	01/11/2023	Eplaines (Rue des)	3
Beuvry	02/11/2023	Ernest Descamps (Impasse)	13
Beuvry	02/11/2023	Estracelle (Rue de l')	8
Beuvry	31/10/2023	Festubert (Rue de)	24
Beuvry	02/11/2023	Fontaines (Rue des)	4

Beuvry	03/11/2023	François Galvaire (Rue)	10
Beuvry	07/11/2023	Françoise Dolto (Rue)	13
Beuvry	03/11/2023	Frères Montgolfier (Rue des)	3
Beuvry	02/11/2023	Général Leclerc (Rue du)	22
Beuvry	01/11/2023	Georges Clemenceau (Rue)	47
Beuvry	31/10/2023	Germon (Rue)	12
Beuvry	31/10/2023	Hamel (Chemin du)	5
Beuvry	01/11/2023	Henri Lefebvre (Rue)	24
Beuvry	06/11/2023	Honoré de Balzac (Rue)	3
Beuvry	31/10/2023	Jacques Morat (Rue)	21
Beuvry	02/11/2023	Jean Jaurès (Rue)	15
Beuvry	01/11/2023	Jean Lefebvre (Rue)	17
Beuvry	06/11/2023	Jean Macé (Rue)	5
Beuvry	06/11/2023	Jean Zay (Rue)	21
Beuvry	31/10/2023	Jules Bailleul (Rue)	20
Beuvry	06/11/2023	Jules Ferry (Rue)	9
Beuvry	07/11/2023	Jules Guesde (Rue)	40
Beuvry	07/11/2023	Jules Verne (Rue)	6
Beuvry	02/11/2023	Jules Weppe (Rue)	24
Beuvry	07/11/2023	Julien-Guérard (Rue)	12
Beuvry	02/11/2023	Léon Gallot (Rue)	33
Beuvry	03/11/2023	Léon Gambetta (Rue)	24
Beuvry	03/10/2023	Louise Michelle (Rue)	14
Beuvry	07/11/2023	Lucien Trinel (Rue)	6
Beuvry	07/11/2023	Mozart (Rue)	12
Beuvry	03/11/2023	Oies Cendrées (Rue des)	2
Beuvry	31/10/2023	Or (Rue d')	4
Beuvry	06/11/2023	Paul Éluard (Rue)	1
Beuvry	07/11/2023	Paul Verlaine (Rue)	4
Beuvry	31/10/2023	Prévoté (Rue de la)	9
Beuvry	07/11/2023	Rabelais (Rue)	4
Beuvry	07/11/2023	Raoul Briquet (Rue)	24
Beuvry	02/11/2023	Roger Salengro (Place)	7
Beuvry	06/11/2023	Saint-Exupéry (Rue)	17
Beuvry	31/10/2023	Saules (Rue des)	2
Beuvry	31/10/2023	Verte (Rue)	12
Beuvry	03/11/2023	Victor Duteriez (Rue)	26
Beuvry	16/06/2023	RUE IGNOCE HUMBLLOT	1
Beuvry	27/06/2023	Réseau communal	4
Beuvry	03/01/2023	9 bis Rue Jules Guesde	2
Beuvry	30/01/2023	RUE PASTEUR	20

Beuvry	14/02/2023	124 et 136 Rue de l'Estracelles BEUVRY	2
Beuvry	10/03/2023	33 rue achille	7
Beuvry	19/05/2023	Réseau communal	5
Beuvry	07/06/2023	pas d'information sur la rue	15
Beuvry	11/07/2023	ROUTE NATIONALE	33
Beuvry	10/08/2023	Réseau communal	3
Beuvry	18/09/2023	Réseau communal	8
Beuvry	06/11/2023	Victor Hugo (Rue)	6
Beuvry	01/11/2023	Voltaire Dhennin (Rue)	14
Beuvry	02/11/2023	Colette	1
Billy-Berclau	26/07/2023	164 Rue Général Leclerc	1
Billy-Berclau	19/07/2023	Rue du Général De Gaulle	72
Billy-Berclau	24/07/2023	Rue du Général De Gaulle	80
Billy-Berclau	24/07/2023	Rue Raymond Baudoin	2
Billy-Berclau	25/07/2023	Rue du 8 Mai	13
Billy-Berclau	25/07/2023	Rue du 11 Novembre	13
Billy-Berclau	25/07/2023	Rue Anatole France	6
Billy-Berclau	25/07/2023	Rue Jacques Prévert	2
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Guynemer	27
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue du Pont de Billy	6
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Guy Mollet	20
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Marx Dormoy	7
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Louis Garez	4
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue de l'Interdite	3
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Jules Ferry	1
Billy-Berclau	05/09/2023	Rue Stéphane Kubiak	2
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Roger Salengro	10
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue du Dr. Schaffner	5
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Léo Lagrange	9
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Moreau	9
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Léon Blum	9
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Kléber Hupliez	7
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue de la Fosse 5	3
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Georges Bizet	14
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue du 14 Juillet	3
Billy-Berclau	06/09/2023	Rue Louis Pasteur	5
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Pierre Bérégovoy	27
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Jean Jaurès	12
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Jean Ferrat	2
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Maurice Ravel	8
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue du Maréchal Juin	5

Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Jules Guesde	27
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Marcel Sembat	15
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue Jean Moulin	5
Billy-Berclau	07/09/2023	Rue du Maréchal Leclerc	17
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue de l'Egalité	11
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue Mendès France	5
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue Faidherbe	6
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue de la Paix	5
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue de la Libération	5
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue du 1e Mai	6
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue des Pinsons	7
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue des Mésanges	8
Billy-Berclau	08/09/2023	Rue Paul Langevin	12
Billy-Berclau	11/09/2023	Rue Jules Massenet	9
Billy-Berclau	11/09/2023	Rue François Mitterrand	23
Billy-Berclau	11/09/2023	Rue Blériot	3
Billy-Berclau	11/09/2023	Rue Roland Garros	3
Billy-Berclau	11/09/2023	Rue Jean Mermoz	12
Cambrin	09/03/2023	87 RUE DU MARAIS	1
Cambrin	06/04/2023	RUE DES PRELES + RUES DES CARDAMINES + RUES DES BARDANES +RUE DES HELLEBORES + RUE DES POTENTILLES + RUE DE NOYELLES + RUE DE BRAY	27
Cambrin	23/05/2023	du bois	9
Cambrin	23/05/2023	du chateau	6
Cambrin	23/05/2023	res du bois	6
Cambrin	23/05/2023	surgeon	3
Cambrin	23/05/2023	petit marais	4
Cambrin	23/05/2023	du marais	6
Cambrin	01-oct	rue du marais	41
Cambrin	01-oct	rue haloterie	4
Cambrin	01-oct	rue basse boulogne	24
Cambrin	01-oct	rue emtz	4
Cambrin	01-oct	rue anatole france	4
Cambrin	01-oct	rue raoul briquet	1
Cambrin	01-oct	Réseau communal	18
Cuinchy	02/10/2023	Boulevard Victor Hugo	5
Cuinchy	02/10/2023	Rue Anatole France	22
Cuinchy	02/10/2023	Rue pasteur	25
Cuinchy	02/10/2023	Rue jules guesde	12
Cuinchy	02/10/2023	Rue des fusillés	3
Cuinchy	02/10/2023	Rue des baigneurs	1

Cuinchy	04/10/2023	Rue julien clément	14
Cuinchy	04/10/2023	Rue cabidu	15
Cuinchy	04/10/2023	Rue basly	54
Cuinchy	05/10/2023	Rue zola	4
Cuinchy	05/10/2023	Rue roger salengro	24
Cuinchy	05/10/2023	Rue henry sellier	7
Cuinchy	05/10/2023	Rue léon Blum	5
Cuinchy	05/10/2023	Rue jules ferry	3
Cuinchy	05/10/2023	Rue cheminet	5
Douvrin	09/03/2023	Réseau communal	1
Douvrin	10/05/2023	Réseau communal	3
Douvrin	16/06/2023	Voltaire	10
Douvrin	16/06/2023	Pasteur	30
Douvrin	16/06/2023	Cordonnier	10
Douvrin	16/06/2023	Chapelle	14
Douvrin	16/06/2023	Barbusse	4
Douvrin	16/06/2023	Stade	8
Douvrin	16/06/2023	Poulbots	17
Douvrin	16/06/2023	Jouhaux	6
Douvrin	16/06/2023	Trois Maisons	3
Douvrin	16/06/2023	Paquerettes	6
Douvrin	19/06/2023	Cadot	2
Douvrin	19/06/2023	Salengro	37
Douvrin	19/06/2023	Ferrand	9
Douvrin	19/06/2023	Martyrs	38
Douvrin	20/06/2023	Alfred Maes	4
Douvrin	20/06/2023	Bachelet	3
Douvrin	20/06/2023	Uriane Sorriaux	8
Douvrin	20/06/2023	Gustave Delory	5
Douvrin	20/06/2023	Arthur Honneger	4
Douvrin	20/06/2023	Claude Debussy	8
Douvrin	20/06/2023	Hector Berlioz	6
Douvrin	20/06/2023	Jean Moulin	2
Douvrin	20/06/2023	Amalets	5
Douvrin	20/06/2023	Georges Clemenceau	3
Douvrin	20/06/2023	Blanches Terres	3
Douvrin	20/06/2023	Château d'Eau	14
Douvrin	20/06/2023	Jules Ferry	10
Douvrin	20/06/2023	Léopold Gleizes	16
Douvrin	20/06/2023	Lucie Aubrac	4
Douvrin	20/06/2023	Carolle	9

Douvrin	21/06/2023	Hauts Champs	3
Douvrin	21/06/2023	Foursière	4
Douvrin	21/06/2023	Quévalon	9
Douvrin	21/06/2023	Argilière	14
Douvrin	21/06/2023	Bruennes	2
Douvrin	21/06/2023	Croix Saint-Denis	3
Douvrin	21/06/2023	Moumlin à baudets	7
Douvrin	21/06/2023	Pierre Mauroy	8
Douvrin	21/06/2023	Jean Jaurès	30
Douvrin	21/06/2023	Séraphin Cordier	6
Douvrin	21/06/2023	Léonce Cuvelier	14
Douvrin	21/06/2023	Joseph Jacques	3
Douvrin	21/06/2023	François Delattre	4
Douvrin	21/06/2023	Emile Zola	17
Douvrin	21/06/2023	Florent et Raoul Evrard	13
Douvrin	21/06/2023	8 Mai	30
Douvrin	21/06/2023	Cité du Maroc	10
Douvrin	21/06/2023	Marcel Cabiddu	4
Douvrin	21/06/2023	Arthur Lamendin	13
Douvrin	21/06/2023	Casimir Beugnet	4
Douvrin	21/06/2023	Avenue de Londres	24
Festubert	27/06/2023	cuvelier	7
Festubert	27/06/2023	Residence de la Place,	2
Festubert	06/10/2023	Grand rue	42
Festubert	06/10/2023	Rue du bois de choque	4
Festubert	06/10/2023	Rue des cailloux	17
Festubert	06/10/2023	Résidence les mille	6
Festubert	06/10/2023	Rue mille	6
Festubert	10/10/2023	Rue de Bethune	29
Festubert	10/10/2023	Rue de la veine	1
Festubert	10/10/2023	Rue favril	1
Festubert	10/10/2023	Résidence southport	4
Festubert	10/10/2023	Résidence beauville	6
Festubert	10/10/2023	Résidence du trottin	2
Festubert	10/10/2023	Résidences des prairies	6
Givenchy-lès-la Bassée	05/06/2023	de leglise	12
Givenchy-lès-la Bassée	05/06/2023	des bois blanc	12
Givenchy-lès-la Bassée	05/06/2023	de la source	17

Givenchy-lès-la Bassée	12/06/2023	moulin	14
Givenchy-lès-la Bassée	16/06/2023	moulin	16
Givenchy-lès-la Bassée	21/06/2023	33 BIS ET 10 RUE DU BOIS BLANC	3
Givenchy-lès-la Bassée	03/07/2023	cerisiers	6
Givenchy-lès-la Bassée	03/07/2023	res charmille	23
Haisnes	20/02/2023	route de lens	35
Haisnes	20/02/2023	des martyrs	25
Haisnes	21/02/2023	du marais	24
Haisnes	21/02/2023	du 8 mai	41
Haisnes	23/02/2023	des lilas	10
Haisnes	23/02/2023	des martyrs	16
Haisnes	23/02/2023	roger salengro	24
Hersin-Coupigny	03/01/2023	Réseau communal	43
Hersin-Coupigny	04/01/2023	Réseau communal	38
Hersin-Coupigny	05/01/2023	Réseau communal	26
Hersin-Coupigny	10/01/2023	égalité	15
Hersin-Coupigny	10/01/2023	emile zola	20
Hersin-Coupigny	11/01/2023	emile zola	15
Hersin-Coupigny	12/01/2023	emile zola	11
Hersin-Coupigny	12/01/2023	basly	20
Hersin-Coupigny	18/01/2023	basly	15
Hersin-Coupigny	19/01/2023	basly	23
Hersin-Coupigny	19/01/2023	mangin	7
Hersin-Coupigny	20/01/2023	gouraud	4
Hersin-Coupigny	20/01/2023	gallieni	6
Hersin-Coupigny	20/01/2023	cure	11
Hersin-Coupigny	20/01/2023	castelnault	11
Hersin-Coupigny	20/01/2023	henri michel	11
Hersin-Coupigny	24/01/2023	Victor Hugo	10
Hersin-Coupigny	25/01/2023	Marcel remi	15
Hersin-Coupigny	26/01/2023	Marcel remi	5
Hersin-Coupigny	26/01/2023	Victor Hugo	40
Hersin-Coupigny	27/01/2023	bd fosse 10	27
Hersin-Coupigny	19/06/2023	cuvier	8
Hersin-Coupigny	19/06/2023	voltaire	8
Hersin-Coupigny	19/06/2023	diderot	2
Hersin-Coupigny	19/06/2023	berthelot	10
Hersin-Coupigny	19/06/2023	general de gaule	8

Hersin-Coupigny	19/06/2023	François mitterand	9
Hersin-Coupigny	23/06/2023	voltaire	7
Hersin-Coupigny	23/06/2023	diderot	2
Hersin-Coupigny	23/06/2023	berthelot	11
Hersin-Coupigny	23/06/2023	général de gaule	8
Hersin-Coupigny	23/06/2023	François mitterand	9
Hersin-Coupigny	16/08/2023	arthur lamendin	10
Hersin-Coupigny	16/08/2023	rue de la chapelle	12
Hersin-Coupigny	16/08/2023	rue des tilleuls	2
La Couture	01/02/2023	touret	10
La Couture	02/02/2023	touret	20
La Couture	02/02/2023	lobiau	20
La Couture	03/02/2023	lobiau	34
La Couture	07/02/2023	clinche	10
La Couture	07/02/2023	du rietz	19
La Couture	07/02/2023	bento roma	12
La Couture	14/02/2023	rue du pont maudit/ dagronsart	20
La Couture	15/02/2023	rue du pont maudit/ dagronsart	12
La Couture	17/02/2023	rte armentiere	44
La Couture	20/02/2023	Réseau communal	15
La Couture	20/02/2023	Réseau communal	12
Labourse	24/05/2023	Rues Jules Ferry + Rues du 23/05	29
Labourse	28/06/2023	octave presse	15
Labourse	24/10/2023	rue de la distillerie	45
Labourse	25/10/2023	rue edouard joly	14
Labourse	25/10/2023	rue edouard singer	13
Labourse	25/10/2023	rue alfred jancquin	26
Labourse	25/10/2023	rue d'arras	3
Labourse	25/10/2023	rue oscar desuert	19
Labourse	25/10/2023	rue des cèdres	3
Labourse	25/10/2023	rue des lauriers	7
Labourse	25/10/2023	rue pierre menès	5
Labourse	25/10/2023	rue des chataigniers	7
Labourse	25/10/2023	rue des tilleuls	8
Labourse	25/10/2023	rue honneur et patrie	4
Labourse	13/07/2023	RUE DU PRE AUX ANES	5
Lorgies	22/11/2023	Rue des Tranchants	58
Lorgies	22/11/2023	Rue de l'Eglise	9
Lorgies	22/11/2023	Rue du 03 Septembre	2
Lorgies	22/11/2023	Rue du Marais	2
Lorgies	22/11/2023	Rue du Bas Chemin	19

Lorgies	23/11/2023	Rue du Beau Riez	30
Lorgies	23/11/2023	Rue des Brûlots	40
Neuve-Chapelle	02/06/2023	Diverses rue	149
Noeux-Les-Mines	02/03/2023	marechal joffre	15
Noeux-Les-Mines	03/03/2023	piscine guillon	15
Noeux-Les-Mines	03/03/2023	rue des jonquilles	6
Noeux-Les-Mines	07/03/2023	rue du muguets	2
Noeux-Les-Mines	13/03/2023	rue des tulipes	2
Noeux-Les-Mines	13/03/2023	rue des Marguerite	11
Noeux-Les-Mines	13/03/2023	rue des violette	11
Noeux-Les-Mines	20/06/2023	légalité	32
Noeux-Les-Mines	27/06/2023	drouvin	11
Noeux-Les-Mines	04/07/2023	374 Route Nationale	1
Noeux-Les-Mines	28/09/2023	place de l'ancien chateau d'eau-Noeux les mines	2
Noeux-Les-Mines	28/09/2023	impasse de la serre-Noeux les mines	1
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Acacias (Rue des)	3
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Anciens Combattants d'Afrique du Nord (Rue des)	4
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Bougainville (Rue)	5
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Cèdres (Rue des)	5
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Charcot (Rue)	21
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Cyprès (Rue des)	4
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Dumont d'Urville (Rue)	9
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Fauvettes (Résidence, les)	2
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Georges Dehaine (Rue)	5
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Paul Émile Victor (Rue)	1
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Pérouse (Rue de la)	4
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	René Caillé (Rue)	7
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	René Cassin (Rue)	20
Noeux-Les-Mines	16/10/2023	Verdun (Rue de)	2
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Commandant Douphy (Boulevard du)	27
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Déportés (Rue des)	11
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Égalité (Rue de l')	51
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Frédéric Chopin (Rue)	8
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Général Leclerc (Rue du)	17
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Jean Moulin (Rue)	16
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Lavoisier (Rue)	9
Noeux-Les-Mines	17/10/2023	Paul Langevin (Rue)	5
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Basse (Rue)	23
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Béthune (Rue de)	18
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Écoles (Sentier des)	2
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Hingettes (Rue d')	17

Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Lens (Rue de)	5
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Loisne (Rue de la)	3
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Pierre Brossolette (Rue)	12
Noeux-Les-Mines	18/10/2023	Sailly (Rue de)	30
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Arras (Rue d')	9
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Boulogne (Rue de)	5
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Calais (Rue de)	14
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Château d'Eau (Place du)	3
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Édouard Viard (Rue)	11
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	George Sand (Place)	4
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Henri Wallon (Rue)	16
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Joliot Curie (Rue)	25
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Lillers (Rue de)	6
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Magellan (Rue)	10
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Montreuil (Rue de)	10
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Saint Pol (Rue de)	4
Noeux-Les-Mines	19/10/2023	Saint-Lô (Impasse, de)	2
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Alma (Rue de l')	2
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	André Gide (Rue)	1
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Canrobert (Rue)	10
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Castelnaud (Boulevard)	18
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Foch (Place)	2
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Général Curé (Rue du)	3
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Général Gouraud (Rue du)	2
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Général Mangin (Rue du)	3
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Maistre (Boulevard)	16
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Maréchal Foch (Rue du)	4
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Maréchal Galliéni (Rue du)	4
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Niel (Rue)	6
Noeux-Les-Mines	20/10/2023	Saint-Arnaud (Rue)	17
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Albert Camus (Rue)	13
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Bapaume (Rue de)	3
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Bugeaud (Rue)	10
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Chanzy (Rue de)	14
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Cité (Rue de la)	18
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Inkerman (Rue)	14
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Jean de la Fontaine (Place)	4
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Malakoff (Rue)	3
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Pélissier (Rue)	10
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Racine (Impasse)	2
Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Sainte-Barbe (Rue)	4

Noeux-Les-Mines	23/10/2023	Sébastopol (Rue de)	12
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Aubuisson (Résidence, d')	4
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Avranches (Impasse, d')	1
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Béharelle (Rue)	40
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Cherbourg (Impasse, de)	1
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Condorcet (Rue)	7
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Constant Hatte (Rue)	4
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Cotentin (Impasse du)	5
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Courbet (Rue)	4
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Coutances (Rue de)	9
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Diderot (Rue)	9
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Faidherbe (Rue)	2
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Général de Sonis (Rue du)	3
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Granville (Impasse, de)	3
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Jean-Jacques Rousseau (Rue)	12
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Lamartine (Rue)	6
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Marguerite Yourcenar (Rue)	7
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Notre-Dame de Lorette (Rue)	5
Noeux-Les-Mines	24/10/2023	Paladine (Rue)	6
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Buisson (Rue du)	14
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Déportés du Train de Loos (Rue des)	14
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Louise Weiss (Rue)	4
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Martin Luther King (Rue)	9
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Mousseron (Rue)	15
Noeux-Les-Mines	25/10/2023	Pasteur (Rue)	28
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Barlin (Rue de)	12
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Bernard Leroy (Rue)	5
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Boutimont (Impasse)	3
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Calmette (Rue)	10
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Distillerie (Rue de la)	8
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Hersin (Petit Chemin d')	4
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Jean Jaurès (Rue)	37
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Jean Macé (Rue)	7
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Jules Berthelin (Rue)	6
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Jules Ferry (Rue)	15
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Jules Renard (Rue)	2
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Roger Salengro (Résidence)	2
Noeux-Les-Mines	26/10/2023	Roger Salengro (Rue)	24
Noeux-Les-Mines	27/10/2023	Fleming (Rue)	16
Noeux-Les-Mines	27/10/2023	Labarrois (Rue de)	27
Noeux-Les-Mines	27/10/2023	Paradis (Rue du)	12

Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Alexandre Dhesse (Rue)	6
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Antilles (Rue des)	2
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Congo (Rue du)	6
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Cote d'Ivoire (Rue de la)	5
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Épée (Rue de l')	17
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Guadeloupe (Rue de la)	4
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Hector Berlioz (Rue)	2
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Martinique (Rue de la)	17
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Mauritanie (Rue de)	8
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Moronval (Rue de)	4
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Réunion (Rue de la)	4
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Sénégal (Rue du)	8
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Wicquet (Rue du)	3
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Bracquemont (Rue de)	2
Noeux-Les-Mines	30/10/2023	Cameroun (Rue du)	4
Noyelles-Lès-Vermelles	02/06/2023	saint exupery	12
Noyelles-Lès-Vermelles	06/06/2023	saint exupery	5
Noyelles-Lès-Vermelles	24/07/2023	Rue Raymond Baudoin	2
Noyelles-Lès-Vermelles	25/07/2023	Rue du 8 Mai	13
Noyelles-Lès-Vermelles	25/07/2023	Rue du 11 Novembre	13
Noyelles-Lès-Vermelles	25/07/2023	Rue Anatole France	6
Noyelles-Lès-Vermelles	25/07/2023	Rue Jacques Prévert	2
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Guynemer	27
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue du Pont de Billy	6
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Guy Mollet	20
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Marx Dormoy	7
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Louis Garez	4
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue de l'Interdite	3
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Jules Ferry	1
Noyelles-Lès-Vermelles	05/09/2023	Rue Stéphane Kubiak	2
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Roger Salengro	10

Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue du Dr. Schaffner	5
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Léo Lagrange	9
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Moreau	9
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Léon Blum	9
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Kléber Hupliez	7
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue de la Fosse 5	3
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Georges Bizet	14
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue du 14 Juillet	3
Noyelles-Lès-Vermelles	06/09/2023	Rue Louis Pasteur	5
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue Pierre Bérégovoy	27
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue Jean Jaurès	12
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue Jean Ferrat	2
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue Maurice Ravel	8
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue du Maréchal Juin	5
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue Jean Moulin	5
Noyelles-Lès-Vermelles	07/09/2023	Rue du Maréchal Leclerc	17
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue de l'Egalité	11
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue Mendès France	5
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue Faidherbe	6
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue de la Paix	5
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue de la Libération	5
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue du 1e Mai	6
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue des Pinsons	7
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue des Mésanges	8
Noyelles-Lès-Vermelles	08/09/2023	Rue Paul Langevin	12
Noyelles-Lès-Vermelles	11/09/2023	Rue Jules Massenet	9

Noyelles-Lès-Vermelles	11/09/2023	Rue François Mitterrand	23
Noyelles-Lès-Vermelles	11/09/2023	Rue Blériot	3
Noyelles-Lès-Vermelles	11/09/2023	Rue Roland Garros	3
Noyelles-Lès-Vermelles	11/09/2023	Rue Jean Mermoz	12
Richebourg	11/01/2023	Réseau communal	36
Richebourg	09/03/2023	moulin l'avoué	40
Richebourg	12/04/2023	Réseau communal	14
Richebourg	09/05/2023	Rue du Grand Chemin	2
Richebourg	25/05/2023	moulin l'avoué	1
Richebourg	19/06/2023	Rue du Puits	6
Richebourg	27/10/2024	rue des charbonniers	14
Sailly-Labourse	31/03/2023	Réseau communal	30
Sailly-Labourse	20/04/2023	les gerbes dor	18
Sailly-Labourse	20/04/2023	de noeux	24
Sailly-Labourse	20/04/2023	mazingarbe	10
Sailly-Labourse	21/04/2023	bellenville	14
Sailly-Labourse	21/04/2023	res les fougère	13
Sailly-Labourse	21/04/2023	clos du fief	26
Sailly-Labourse	26/06/2023	rte de lille	6
Sailly-Labourse	26/06/2023	route nationale	49
Sailly-Labourse	26/06/2023	résidence les près	4
Sailly-Labourse	26/06/2023	résidence les blés d'or	9
Sailly-Labourse	26/06/2023	avenue du chateau	14
Sailly-Labourse	27-oct	rue tortue	13
Violaines	31/12/2023	Réseau communal	3
Violaines	27/02/2023	76 Rue Henri Duquesne,62846,62980,Vermelles	6
Violaines	27/02/2023	Florent Évrard	35
Violaines	27/02/2023	Florent Évrard	32
Violaines	28/02/2023	Raoul briquet	47
Violaines	28/02/2023	rue montalenbert	19
Violaines	01/03/2023	rue jean hurtel	12
Violaines	01/03/2023	rue lasso	16
Violaines	01/03/2023	rue ravel	14
Violaines	01/03/2023	rue de l'abbé du courant	9
Violaines	01/03/2023	rue de la liberté	13
Violaines	01/03/2023	rue jouhaux	10
Violaines	01/03/2023	rue beugnet	8
Violaines	01/03/2023	rue bertelot	9

Violaines	02/03/2023	rue pasteur	13
Violaines	02/03/2023	rue marignagne	18
Violaines	02/03/2023	clos du douchet	8
Violaines	02/03/2023	rue du docteur shafner	13
Violaines	02/03/2023	residence du parc	23
Violaines	03/03/2023	rue de la liberté	8
Violaines	03/03/2023	rue de glauchau	12
Violaines	03/03/2023	rue gambetta	19
Violaines	06/03/2023	rue henri dusquesnes	18
Violaines	06/03/2023	voltaire	15
Violaines	07/03/2023	paris	12
Violaines	07/03/2023	fontaine	10
Violaines	07/03/2023	soisons	15
Violaines	08/03/2023	lille	20
Violaines	08/03/2023	metz	8
Violaines	08/03/2023	amiens	16
Violaines	08/03/2023	Strasbourg	20
Verquigneuil	13/10/2023	Réseau communal	239
Verquigneuil	28/06/2023	Réseau communal	2
Verquigneuil	03/07/2023	Réseau communal	6
Verquigneuil	24/07/2023	Réseau communal	2
Verquin	02/05/2023	RUE FERNAND DESMAZIERES	27
Verquin	02/05/2023	RUE ARTHUR LAMENDIN	11
Verquin	02/05/2023	RUE JACQUES PREVET	5
Verquin	03/05/2023	RUE MOZART	14
Verquin	03/05/2023	RUE AUGUSTE WATTE	16
Verquin	03/05/2023	RESIDENCE LA CLAIRIERE	7
Verquin	03/05/2023	RUE JEAN JAURES	18
Verquin	03/05/2023	RUE JEANS COCTEAU	6
Verquin	03/05/2023	RUE RAOUL BRIQUET	12
Verquin	02/05/2023	RUE JEAN JAURES	6
Verquin	03/05/2023	RUE DE L'EGALITE + RESIDENCE	31
Verquin	09/06/2023	Réseau communal	2
Verquin	09/08/2023	Réseau communal	5
Vielle Chapelle	25/04/2023	pl de leglise	61
Violaines	10/04/2023	rue pierre lecoeuche	16
Violaines	10/04/2023	rue des chats	8
Violaines	10/04/2023	rue des cèdres	13
Violaines	10/04/2023	rue des chênes	8
Violaines	10/04/2023	rue vandhofen	17
Violaines	11/04/2023	Réseau communal	19

Violaines	11/04/2023	rue les charmilles	20
Violaines	11/04/2023	place des tilleuil	6
Violaines	11/04/2023	rue des frènes	8
Violaines	11/04/2023	rue des acacias	10
Violaines	12/04/2023	rue des saules	13
Violaines	12/04/2023	retuy	42
Violaines	12/04/2023	Réseau communal	5
Violaines	12/04/2023	rue jules ferry	13
Violaines	12/04/2023	rue mont soret	22
Violaines	13/04/2023	rue des prêtres	4
Violaines	13/04/2023	rue des aubepines	6
Violaines	13/04/2023	rue leo lagrange	12
Violaines	13/04/2023	rue leon gambetta	17
Violaines	13/04/2023	rue des charmes	15
Violaines	14/04/2023	rue franz cloidt	10
Violaines	14/04/2023	rue pierre beregovoy	5
Violaines	14/04/2023	rue leon blum	9
Violaines	14/04/2023	rue du marais	37

2. *Détail des travaux sur casses des conduites et branchements :*

Date	Commune	Descriptif
janvier-23	Billy Berclau	Affaissement 29 rue 8 mai
janvier-23	Beuvry	rue carnot
février-23	Hersin Coupigny	31 rue Marcel Remy
mars-23	Beuvry	RV racines Weppes
avril-23	auchy les mines	Casse auchy les mines basly et beugnet
avril-23	Verquigneul	Réparation casse ITV Verquigneul rue du pont
avril-23	Verquin	casse verquin rue constant martin
avril-23	Noeux les Mines	Chantier Delcroix rue Nationale
mai-23	Douvrin	casse 57 gleizes DOUVVIN
juin-23	Vermelles	Casse Vermelles et Hersin
juin-23	Hersin coupigny	Casse Hersin
juin-23	Noeux les Mines	Casse 5 rue ferrer
juillet-23	Noeux les Mines	réparation casse EU juillet
juillet-23	Labourse	LABOURSE FTPF
juillet-23	Billy Berclau	Casse 25 rue pasteur
août-23	Noeux les Mines	Chantier de Noeux rue ferrer
août-23	Beuvry	Rehab tete à chaine BEUVRY EPHAD
août-23	Billy Berclau	Réparations suite ITV GOUNOD
août-23	Billy Berclau	Réparations suite ITV Pasteur BB
août-23	Douvrin	Réparations suite ITV cuvelier

août-23	Noeux les Mines	Réparations suite ITV CAMUS
août-23	Verquigneul	Réparations suite ITV rue des rosiers
août-23	Noeux les Mines	Réparations suite ITV Agniel
août-23	Violaines	Réparations suite ITV BAUCHET
août-23	Violaines	Réparations suite ITV RETUY
septembre-23	Douvrin	9 Impasse des iris
septembre-23	Douvrin	38 et 40 ferry
novembre-23	verquigneul	Casse 4 rue de Ferfay
novembre-23	Violaines	casse ITV rue de la Place VIOLAINES boulangerie
novembre-23	Hersin coupigny	Réparation casse ITV 5 Rue du 8 mai HERSIN COUIGNY
novembre-23	Douvrin	Casse 64 impasse route de Lens DOUVRIN
septembre-23	Violaines	casse Violaines rue jules ferry
septembre-23	Festubert	casse Festubert 49 rue des cailloux
septembre-23	Noeux les Mines	casse Noeux 87 rue G Leclerc
novembre-23	Violaines	casse Violaines 58 rue petite place
novembre-23	Violaines	casse Violaines 67 rue petite place café
novembre-23	Violaines	Casse Violaines 31 rue Retuy
novembre-23	Violaines	Casse Violaines 35 rue Retuy
novembre-23	Violaines	casse Violaines 1 rue jules ferry N°2
novembre-23	Violaines	casse Violaines 25 rue jules ferry

Détail des travaux de remplacements de tampons (fond travaux pour renouvellement de tampon) :

Date	Rue	Type	Nombre
09/01/2023	LABOURSE angle ferry /anes	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
19/01/2023	RICHEBOURG 43 Rue du Quai	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
19/01/2023	SAILLY LABOURSE 10 rue des gerbes d'or	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
21/01/2023	CUINCHY Place Semart	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
21/01/2023	BEUVRY 91 Route Nationale	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1
21/01/2023	HERSIN COUPIGNY 17 Rue Edouard Vaillant	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
21/01/2023	HERSIN COUPIGNY 13 Rue Victor Hugo	Renouvellement et scellement de tampon simple	2
21/01/2023	HERSIN COUPIGNY 16 Rue Victor Hugo	Renouvellement et scellement de tampon simple	2
21/01/2023	HERSIN COUPIGNY 67 Rue Jean Jaurés	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
21/01/2023	NOEUX LES MINES angle Douvrin/RN	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
21/01/2023	NOEUX LES MINES angle Douvrin/St Nicolas	Renouvellement et scellement de tampon simple	2
21/01/2023	VERQUIN 31 Rue Constant	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
08/03/2023	BEUVRY 6 Rue Jules Weppes	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
17/03/2023	NOEUX LES MINES 14 Rue de Barlin	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
17/03/2023	NOEUX LES MINES 51 Rue Nationale	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
29/03/2023	BEUVRY 512 rue Clemenceau	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
29/03/2023	BEUVRY 36 bis rue Clemenceau	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
29/03/2023	NOEUX LES MINES 6 rue d'hingette	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
12/04/2023	VERQUIN 37 Résidence Vipérine	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
12/04/2023	NOEUX LES MINES 17 boulevard agniel	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
12/04/2023	NOEUX LES MINES 17 rue de la pierre au puit	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
17/04/2023	NOEUX LES MINES 77 rue nationale	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
17/04/2023	NOEUX LES MINES 2 rue Ferrer	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
20/04/2023	HERSIN COUPIGNY 69 rue jean jaurés	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
20/04/2023	VERQUIGNEUL technoparc futura	Renouvellement et scellement de tampon simple	2
24/04/2023	BEUVRY 301 rue Clemenceau	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
24/04/2023	HERSIN COUPIGNY rd point Lavoisier	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
24/04/2023	LABOURSE 8 rue Jules ferry	Renouvellement et scellement de tampon simple	1

24/04/2023	NOEUX LES MINES 29 rue de la pierre au puit	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1
24/04/2023	NOEUX LES MINES 27 rue de la pierre au puit	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1
04/05/2023	566 rue clemenceau	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
04/05/2023	723 rue clemenceau	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
04/05/2023	Rue clemenceau step	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
23/05/2023	Sailly labourse 47 mimosa	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
06/06/2023	AUCHY LES MINES 205 rue Humblot	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
06/06/2023	AUCHY LES MINES 221 rue Humblot	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
13/06/2023	Noeux les mines 245 rue nationale	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
13/06/2023	Noeux les mines 281 rue nationale	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
13/06/2023	Auchy les mines 122 rue leon blum	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
07/07/2023	Noeux les mines 11 rue ferrer	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
07/07/2023	NOEUX LES MINES virage 10 rue des cyprés	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
07/07/2023	NOEUX LES MINES virage 10 rue des cyprés	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
07/07/2023	Verquin 7 rue constant martin	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1
23/08/2023	NOEUX LES MINES 90 rue de l'égalité	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
23/08/2023	Auchy les mines 19 rue gloriant	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
27/10/2023	AUCHY LES MINES 15 rue Robespierre	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
27/10/2023	Noeux les mines rue du marais	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
27/10/2023	Noeux les mines rue lavoisier face ozemba	Renouvellement et scellement de tampon simple	1
05/09/2023	Noeux les mines 90 Rue de l'égalité	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1
05/04/2024	HAISNES Rue du 8 Mai	Renouvellement et scellement de tampon avec installation chantier, signalisation et reprise génie civil	1

Détail des opérations de sécurisation :

Lieu d'intervention	Type d'intervention
PR Blanc-Mont	Grille antichute, tampon et remplacement des Huisseries corrodées
PR Basly	Grille antichute, tampon
PR Breguet	Grille antichute
PR François Calonne	Grille antichute
PR RN Lievin	Grille antichute
PR Semblat	Grille antichute, tampon
PR Chopin	Grille antichute, tampon
PR rue du pré	Grille antichute, remplacement des Huisseries corrodées
PR Salengro	Grille antichute,
PR Saint Nicolas	Grille antichute, tampon et remplacement des Huisseries corrodées

Synthèse de la pose de raticide :**1. Détails des interventions de la pose de raticide :**

Commune	Date	Nombre de technicien
CAMBRIN	10/02/2023	2 techniciens
HERSIN COUPIGNY	13/02/2023	2 techniciens
CUINCHY	13/02/2023	2 techniciens
VERMELLES	21/02/2023	2 techniciens
NOYELLES LES VERMELLES	27/02/2023	2 techniciens
VIOLAINES	02/03/2023	2 techniciens
AUCHY LES MINES	02/03/2023	2 techniciens
LORGIES	03/03/2023	2 techniciens
SAILLY LABOURSE	07/03/2023	2 techniciens
LABOURSE	10/03/2023	2 techniciens
VERQUIGNEUL	10/03/2023	2 techniciens
BEUVRY	16/03/2023	2 techniciens
DOUVVIN	17/03/2023	2 techniciens
FESTUBERT	20/03/2023	2 techniciens
LA COUTURE	20/03/2023	2 techniciens
HAISNES	21/03/2023	2 techniciens
NEUVE CHAPELLE	24/03/2023	2 techniciens
VIEILLE CHAPELLE	24/03/2023	2 techniciens
GIVENCHY LES LA BASSEE	27/03/2023	2 techniciens
BILLY BERCLAU	29/03/2023	2 techniciens
NOEUX LES MINES	31/03/2023	2 techniciens
VERQUIN	03/04/2023	2 techniciens
RICHEBOURG	04/04/2023	2 techniciens
ANNEQUIN	06/04/2023	2 techniciens

2. Contrôles des Eaux usées non domestiques

Entreprise	Date
CALOR-ISOL	28/09/2023
CARAVAN'OR	28/09/2023
D.B.V. PRODUITS BETON	29/09/2023
ELECTROMANIA	02/09/2023
GARAGE RATEL	02/09/2023
MODULE ESPACE ALUMINIUM	02/09/2023
NORMAT	03/09/2023
QUAD AVENTURI	03/09/2023
VEODAL	17/10/2023
VERMEULEN MATERIAUX	17/10/2023

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
ANNEQUIN	1		1
AUCHY LES MINES	6	1	7
BEUVRY	44		44
BILLY BERCLAU	10		10
CAMBRIN	2		2
CUINCHY	10		10
DOUVRIN	1		1
FESTUBERT	1		1
GIVENCHY LES LA BASSEE	1		1
HAISNES	10		10
HERSIN COUIGNY	4		4
LA COUTURE	3		3
LABOURSE	9		9
NEUVE CHAPELLE	9		9
NOEUX LES MINES	7	1	8
NOYELLES LES VERMELLES	4		4
RICHEBOURG	9		9
SAILLY LABOURSE	3		3
VERMELLES	8		8
VIEILLE CHAPELLE	1		1
VIOLAINES	8		8

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Site	Equipement	Date	Type
ANNEQUIN	ANNEQUIN PR Traversaine	ANNEQUIN PR Traversaine	13/12/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	14/03/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	11/04/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	15/09/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	28/09/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	09/10/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	AUCHY-LES-MINES STEP	22/11/2023	Curatif
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Transformateur	06/06/2023	Préventif
BEUVRY	BEUVRY DO Rue Jules Bailleul	BEUVRY DO Rue Jules Bailleul	30/08/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY DO ZAC Rue Frères Robert	BEUVRY DO ZAC Rue Frères Robert	06/04/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY DO1 Rue du Courant	BEUVRY DO1 Rue du Courant	16/11/2023	Curatif

BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	27/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	13/04/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	11/05/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	20/12/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	03/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	03/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	03/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	28/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	13/04/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	11/10/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	24/10/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	BEUVRY PR 3 Rue Jules Weppe Piscine	20/12/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 840 Rue Basse	BEUVRY PR 840 Rue Basse	30/06/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	07/03/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	20/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	02/08/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	13/09/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	17/10/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	13/04/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	17/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	12/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	BEUVRY PR2 89 Rue Aristide Briand	11/01/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	14/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	15/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	21/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	07/03/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	21/03/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	28/03/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	05/05/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	31/05/2023	Curatif

BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	20/06/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	29/06/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	17/07/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	19/07/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	06/09/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	06/09/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	28/09/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	BEUVRY STEP	16/11/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	Télétransmission	01/02/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue du Courant	Pompe n°1	12/07/2023	Curatif
BEUVRY	BEUVRY STEP	Armoire de commande filière biologique	15/03/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	06/01/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	29/08/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	15/03/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	26/04/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	08/09/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	11/10/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	20/12/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	06/10/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	12/05/2023	Curatif
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	12/10/2023	Curatif
CAMBRIN	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais	08/03/2023	Curatif
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Prés	CAMBRIN PR Rue des Prés	02/06/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	09/01/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	12/01/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	12/01/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	17/01/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	01/06/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	20/06/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	01/12/2023	Curatif

CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	03/01/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	30/05/2023	Curatif
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva	30/05/2023	Curatif
DOUVRIN	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	11/10/2023	Curatif
FESTUBERT	FESTUBERT STEP	FESTUBERT STEP	16/07/2023	Curatif
GIVENCHY LES LA BASSEE	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles	12/04/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	23/11/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	23/11/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	26/04/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	26/04/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	10/08/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	HAISNES PR Cité des Capucines	09/11/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	22/03/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	06/06/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	HAISNES PR Rue des Peupliers	26/04/2023	Curatif
HAISNES	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	26/04/2023	Curatif
HERSIN COUIGNY	HERSIN-COUIGNY PR Basly	HERSIN-COUIGNY PR Basly	15/09/2023	Curatif
HERSIN COUIGNY	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	23/01/2023	Curatif
HERSIN COUIGNY	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	03/02/2023	Curatif
HERSIN COUIGNY	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	HERSIN-COUIGNY PR et DO3 Blancs Mont	07/06/2023	Curatif
LA COUTURE	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	31/03/2023	Curatif
LA COUTURE	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	31/03/2023	Curatif
LA COUTURE	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	LA COUTURE PR Aéroéjecteur n°2 face 329 Rue du Touret	01/02/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	LABOURSE PR Clos du Fief	07/02/2023	Curatif

LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	07/03/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	13/07/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	06/10/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	14/03/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	16/03/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Lefebvre	LABOURSE PR Rue Lefebvre	25/01/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Peucelle	LABOURSE PR Rue Peucelle	26/04/2023	Curatif
LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	Télétransmission	23/01/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	21/06/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	22/06/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	04/07/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	02/08/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	22/09/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	27/09/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	26/10/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	NEUVE-CHAPELLE PR aéroéjecteur Ruelle du Curé	31/10/2023	Curatif
NEUVE CHAPELLE	NEUVE-CHAPELLE STEP	NEUVE-CHAPELLE STEP	17/03/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	NOEUX-LES-MINES DO2 Rue Jean Jaurès	31/03/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	NOEUX-LES-MINES DO9 Rue du Marais	14/03/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	07/03/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	31/01/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	02/02/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	09/02/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	NOEUX-LES-MINES STEP	31/10/2023	Curatif
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Transformateur TGBT	06/06/2023	Préventif

NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	NOYELLES-LES-VERMELLES PR et DO Saint Exupéry	23/11/2023	Curatif
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	14/03/2023	Curatif
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	05/07/2023	Curatif
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	06/07/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	08/06/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	18/01/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	05/04/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	RICHEBOURG PR1 Rue des Charbonniers, rue Hennelle	19/04/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	12/01/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	30/08/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	30/08/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	RICHEBOURG STEP	11/10/2023	Curatif
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	Pompe n°2	10/01/2023	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	16/01/2023	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau	27/02/2023	Curatif
SAILLY LABOURSE	SAILLY-LABOURSE PR Coquelicots	Pompe n°1	23/01/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	13/03/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	03/02/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	07/03/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	13/03/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	17/03/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	11/10/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	11/10/2023	Curatif
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	Sonde de niveau	24/01/2023	Curatif
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	VIEILLE-CHAPELLE Micro station Clef des champs	06/06/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochiette	31/01/2023	Curatif

VIOLAINES	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochette	VIOLAINES PR 4 Rue de la Cochette	09/02/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	VIOLAINES PR Rue du Marais	29/08/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	VIOLAINES STEP	20/01/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	VIOLAINES STEP	26/01/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	VIOLAINES STEP	08/03/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	VIOLAINES STEP	06/06/2023	Curatif
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	VIOLAINES STEP	21/07/2023	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Date
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat	14/04/2023
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL DO Rue du marais	21/10/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour Casimir Beugnet	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN	02/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Les Avelines Devos	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Portes des Flandres (RD941)	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Pluvial rue Rostand	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES PR Portes des Flandres (Kipling)	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	01/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 147 Rue de Guérard	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 19 Rue Jules Weppe FPA	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Clémenceau	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 165 Chemin du Hamel	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial 2 Rue Clémenceau	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Pluvial Hôpital	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de Bellanville	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Rue de la Chapelle Quinty	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Jules Bailleul	15/03/2023

BEUVRY	BEUVRY PR rue Jules Guesde	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Melot	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Rue Noé 4 Rue Merlot	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC du Moulin	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR ZAC Rue Frères Robert	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Gore 205 Rue de la Prévote	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR Impasse Gallot	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR1 10 Rue Arthur Lamendin	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR1 61 Rue Aristide Briand	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR1 9 Rue du Courant	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR1 Gore 222 Rue de Festubert	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR1 Pluvial 10 Rue du Courant	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR2 Gore Rue de Festubert	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR2 Pluvial Rue du Courant	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY PR2 Rue Arthur Lamendin	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	16/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 26 Rue du Bois d'Honguelle	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 4 Rue Roland Garros	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 41 Rue Pierre Bérégovoy	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 42 Rue du 8 mai	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR 69 Rue du 11 Novembre	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rejet Canal	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue du général de Gaulle	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Jules Ferry	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR2 Sembat	02/03/2023
CAMBRIN	CAMBRIN PR Pluvial Rue du Marais	08/03/2023
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Hellebores	08/03/2023
CAMBRIN	CAMBRIN PR Rue des Prés	08/03/2023
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	21/03/2023
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Berthelots	21/03/2023
CUINCHY	CUINCHY PR Aéroéjecteur Place Semard	21/03/2023
DOUVRIN	DOUVRIN DO Colibri	02/03/2023
DOUVRIN	DOUVRIN PR 2 Rue Champs de Fraises	02/03/2023

DOUVRIN	DOUVRIN PR Cité La Carole	02/03/2023
DOUVRIN	DOUVRIN PR Rue du Marais Cité Camus	02/03/2023
FESTUBERT	FESTUBERT STEP	20/03/2023
GIVENCHY LES LA BASSEE	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles	20/03/2023
HAISNES	HAISNES PR 13 Impasse route de Lens	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Chemin du Blocus rue François Mitterand	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Cité des Capucines	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Cité des Jardins Chemin Ballot	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Douaumont RN 47	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Edifis Rue des Peupliers	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Nexity Chemin du Blocus Melezes	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR Rue des Peupliers	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR1 25 Impasse route de Béthune (médecine)	03/03/2023
HAISNES	HAISNES PR2 67 Impasse route de Béthune (canal)	03/03/2023
HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Basly	07/03/2023
HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Bréguet	07/03/2023
HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	07/03/2023
HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde	07/03/2023
LA COUTURE	LA COUTURE Local Compresseur à coté HEPAD	08/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Cité Mangin	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Clos du Fief	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Darras	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Domaine du Chateau	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Impasse du Stade	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Achille Larue	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Desuert Ampère	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue du Stade	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Ferry	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Jules Guesde	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Lefebvre	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Rue Peucelle	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR1 Rue Octave Presse	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR2 Rue Octave Presse	07/03/2023
LORGIES	LORGIES PR 31 rue du Beau Rietz	08/03/2023

LORGIES	LORGIES PR 87 rue du Beau Rietz	08/03/2023
LORGIES	LORGIES PR Bois du Biez Rue des Chênes	08/03/2023
LORGIES	LORGIES PR le Frenelet Rue de l'Eglise	08/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES DO6 Rue Lavoisier	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR 1 Rue Chopin	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR 14 Rue Saint Nicolas	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue du Pré	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Léon Blum	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES PR Rue Salengro	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	10/03/2023
NOYELLES LES VERMELLES	NOYELLES-LES-VERMELLES DO Vibromat Parking	09/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 11 Rue du Moulin l'Avoué	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 14 Place de Gaulle	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 4 Rue des Charmilles	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 41 Rue du Bas Chemin	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 43 Rue du Quai	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR 58 Rue des Berceaux	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 43 Ruelle de la Croix Barbet	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR2 Rue Hennelle (doublon HS)	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 12 Rue Hennelle	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 35 Ruelle de la Croix Barbet	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR3 60 Rue du Ruisseau	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet	15/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	16/03/2023
VERMELLES	VERMELLES DO1 Maison Montpellier	08/03/2023
VERMELLES	VERMELLES DO2 Garage Montpellier	08/03/2023
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	08/03/2023
VERMELLES	VERMELLES PR Rue de Glauchau	08/03/2023
VERMELLES	VERMELLES PR Rue du Marais	08/03/2023
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Parc d'activité Futura 2	08/03/2023
VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR Rue du Marais	08/03/2023

VERQUIGNEUL	VERQUIGNEUL PR2 Pluvial Parc d'activité Futura 2	08/03/2023
VERQUIN	VERQUIN PR Pluvial ZAC Beau Pré	21/03/2023
VERQUIN	VERQUIN PR Rond Point du Mont sans pareil	21/03/2023
VERQUIN	VERQUIN PR ZAC Beau Pré	21/03/2023
VIEILLE CHAPELLE	VIEILLE-CHAPELLE PR Rue Marsy	21/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR ZI Ardo Violaines	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 10 Rue d'Ouvert	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 2 Rue de la Planquette	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 26 Rue du Marais	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue d'Ouvert	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 28 Rue du Marais	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 30 Rue du Marais	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 38 Rue d'Ouvert	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 45 Rue d'Ouvert	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 59 Rue du Marais	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR Pluvial 57 Rue des Chênes (rue Wandhofen)	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'Abbé Pachurka	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de l'étang	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue de Wandhofen	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES PR Rue du Marais	20/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	20/03/2023

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Portique avec palan_ local presse à boues	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence n°1 équipé chariot porte palan poste toutes eaux	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence n°59 sur pied avec treuil retour bassin tampon	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence nue n°4 bassin aération	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue n°3 extraction	01/03/2023
AUCHY LES MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Potence sur pied nue prétraitement	01/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Grue d'atelier	16/03/2023

BEUVRY	BEUVRY STEP	Monorail et palan électrique local filtre presse	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur Aération N°2	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Pied de potence agitateur anaérobie	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Pied de potence S1 Bassin aération zone de contact	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Pied de potence S2 Bassin aération	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Portique de manutention mobile	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Portique mobile manutention compresseur	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence avec treuil N°1 Bassin d'aération zone contact	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence avec treuil N°12 Poste de relevement	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°10 Matieres de vidanges	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°15 Pompe de reprise	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°16 Bassin d'Orage	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°17 Bassin Orage	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°17b Bassin Orage	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°2 Bassin aération zone contact	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°6 zone recirculation	15/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°7 zone recirculation	14/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°8 Poste ttes eaux	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Potence nue N°9 Poste ttes eaux	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Transpalette	16/03/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Treuil manuel tire-fort	16/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR Pluvial Rue du Bois	Potence rotative + treuil	02/03/2023
BILLY BERCLAU	BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP	Portique + palan	02/03/2023
HERSIN COUPIGNY	HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont	Portique avec chariot porte palan	07/03/2023
LABOURSE	LABOURSE PR Mitterand Rue Honneur et Patrie	Potence sur pied nue	07/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Grue d'atelier	10/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Monorail N°15 et palan électrique centrifugeuse n°2	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Pied de potence N°7 agitateur anaérobie	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Portique de manutention mobile	10/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Portique mobile manutention compresseur	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°10 avec treuil Bassin d'aération	09/03/2023

NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°11 avec treuil poste toutes eaux principal	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°13 extraction BA	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°17 avec treuil poste toutes eaux secondaire	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence N°19 avec treuil fosse flottants	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Potence sur pied avec Palan	09/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Transpalette à faible élévation	10/03/2023
NOEUX LES MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Treuil manuel tire-fort	09/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Palan sur monorail local Surpresseur	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Portique mobile manutention Surpresseur	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence déplaçable sur pied nue poste toutes eaux	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur aération N°1	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone de Contact	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence et treuil agitateur Zone Tampon	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence pompes recirculation	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin d'aération	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil agitateur zone de contact	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied avec treuil poste de relevage	16/03/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Potence sur pied nue extraction des boues	16/03/2023
VERMELLES	VERMELLES PR 55 rue Montpellier	Potence + palan amovible	08/03/2023
VIOLAINES	VIOLAINES STEP	Potence sur pied nue poste de relevage	20/03/2023

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique/disconnecteurs

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date de contrôle
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Disconnecteur Acide	10/07/2023
AUCHY-LES-MINES	AUCHY-LES-MINES STEP	Disconnecteur Eau de ville	10/07/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Disconnecteur	10/07/2023
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES STEP	Disconnecteur	10/07/2023
RICHEBOURG	RICHEBOURG STEP	Disconnecteur	10/07/2023
BEUVRY	BEUVRY STEP	Portail du fond de STEP	14/03/2023

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les données seront fournies dans la version finale.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

6208010202 - CABBALR BETHUNES AS DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C Dotations non actualisées du compte au : 31/12/2023 23:59:00	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
Dotations(€)	200 495	209 244	209 244	209 244	210 191	1 038 418
6208010202 - CABBALR BETHUNES AS DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C Coefficients du compte au : 31/12/2023 23:59:00	2019	2020	2021	2022	2023	
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	1,021425	1,026593	1,063503	1,136830	
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	

6208010202 - CABBALR BETHUNES AS DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C	2019	2020	2021	2022	2023	Total (€)
---	------	------	------	------	------	--------------

Bilan financier du compte au : 31/12/2023 23:59:00							
Dotation actualisée (€)		200 495	213 727	214 808	222 532	238 951	1 090 513
Report de solde actualisé (€)		0	129 376	79 528	- 42 235	- 36 436	130 232
							0
		0	0	0	0	0	0
Non Programmé au contrat	PARTIEL	37 194	108 980	39 828	41 037	37 825	264 864
	TOTAL	33 925	138 881	178 184	150 483	166 807	668 280
Programmé au contrat	PARTIEL		1 164				1 164
	TOTAL		14 550	118 559	25 213	43 016	201 338
Total renouvellement(€)		71 119	263 575	336 571	216 733	247 648	1 135 646
Solde(€)		129 376	79 528	- 42 235	- 36 437	- 45 134	
Légende : Programmé au contrat = année de renouvellement > 1							

6208010202 - CABBALR BETHUNES AS DSP Contrat du : 01/01/2019 au : 31/12/2024 - Clause de renouvellement : C Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2023 23:59:00	Libellé Matériel	Description Opération	Date réalisation	Montant
62034PR00001 - ANNEQUIN PR1 Sénéchal / PSB00065275 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	11/01/2023	4 857
62034PR00003 - ANNEQUIN PR Traversaine / ICA00043179 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62034PR00003 - ANNEQUIN PR Traversaine / NCA00065011 - Armoire de Commande double enveloppe	Armoire de Commande double enveloppe	Renouvellement complet du matériel	28/09/2023	11 167
62051PR00003 - AUCHY-LES-MINES PR Jules Verne / ICA00043177 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62051PR00004 - AUCHY-LES-MINES PR Carrefour ZAL du Marais RN / ICT00031781 - Détecteurs de niveau (2)	Détecteurs de niveau (2)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62051PR00010 - AUCHY-LES-MINES PR Pluvial Rue Grenier face école A. Franck / ICA00045370 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / FAS00000480 - Ensemble filtration silo à chaux éteinte	Ensemble filtration silo à chaux éteinte	Renouvellement du Dosatron	25/02/2023	3 032
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / KIS00002591 - Supervision - PC de gestion avec écran c	Supervision - PC de gestion avec écran c	Renouvellement complet du matériel	04/01/2023	1 581
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / NAC00001017 - Onduleur 3 Topkapi	Onduleur 3 Topkapi	Renouvellement complet du matériel	04/02/2023	947
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / PCS00027919 - Pompe Eau Industrielle n°2	Pompe Eau Industrielle n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2023	4 261
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / PSB00064720 - Pompe recirculation n°2	Pompe recirculation n°2	Renouvellement complet du matériel	01/12/2023	1 435

62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / SGT00001901 - Pont clarificateur	Pont clarificateur	Renouvellement du collecteur a bagues	04/01/2023	2 363
62051SE00001 - AUCHY-LES-MINES STEP / UES00002109 - Douche de sécurité + rince œil	Douche de sécurité + rince œil	Renouvellement complet du matériel	20/05/2023	1 493
62126PR00002 - BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard / ICT00035078 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62126PR00002 - BEUVRY PR Bruyères rue Guerrard / PSB00069170 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	07/06/2023	1 778
62126PR00004 - BEUVRY PR 840 Rue Basse / ICA00043155 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62126PR00005 - BEUVRY PR 37 Rue Emile Basly / PSB00065197 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	18/01/2023	2 718
62126PR00006 - BEUVRY PR DIP 35 Rue Jules Weppe Canal / NCA00064973 - Armoire de Commande	Armoire de Commande	Renouvellement des 2 variateurs	04/01/2023	5 680
62126PR00008 - BEUVRY PR Rue Victor Duteriez / ICT00031754 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62126PR00010 - BEUVRY PR rue Jules Guesde / PSB00065188 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	29/11/2023	1 410
62126PR00013 - BEUVRY PR Rue de Bellanville / ICA00043170 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62126PR00014 - BEUVRY PR 147 Rue de Guérard / KST00089499 - Télétransmission	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	07/03/2023	2 123
62126PR00015 - BEUVRY PR2 Rue du Courant / PSB00065239 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	05/07/2023	1 413
62126PR00018 - BEUVRY PR 496 Rue des Eplaines / ICT00031769 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62126PR00019 - BEUVRY PR 13 Rue des Estracelles / ICA00043164 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62126PR00024 - BEUVRY PR Rue Melot / ICT00031761 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62126PR00034 - BEUVRY PR ZAC du Moulin / ICA00043154 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62126SE00001 - BEUVRY STEP / ATB00008539 - Agitateur Brassage	Agitateur Brassage	Renouvellement complet du matériel	02/04/2023	4 049
62126SE00001 - BEUVRY STEP / GOU00026066 - Porte atelier	Porte atelier	Renouvellement complet du matériel	14/05/2023	6 092
62126SE00001 - BEUVRY STEP / ICT00031840 - Détecteurs Niveaux Stockage Graisses (2)	Détecteurs Niveaux Stockage Graisses (2)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62126SE00001 - BEUVRY STEP / IFE00028355 - Débitmètre extraction des boues	Débitmètre extraction des boues	Renouvellement complet du matériel	11/04/2023	2 002

62126SE00001 - BEUVRY STEP / IFE00028361 - Débitmètre canal Bassin d'orage	Débitmètre canal Bassin d'orage	Renouvellement complet du matériel	12/04/2023	3 510
62126SE00001 - BEUVRY STEP / IFE00028366 - Débitmètre Graisses Sortie	Débitmètre Graisses Sortie	Renouvellement complet du matériel	30/08/2023	2 801
62126SE00001 - BEUVRY STEP / NCA00065071 - Armoire de commande filière biologique	Armoire de commande filière biologique	Renouvellement du variateur pompe recirculation	04/01/2023	7 490
62126SE00001 - BEUVRY STEP / NPT00002827 - Transformateur TGBT	Transformateur TGBT	Renouvellement partiel du matériel	15/11/2023	4 926
62126SE00001 - BEUVRY STEP / PGA00004385 - Pompe alimentation filtre-presse Gavage n°1	Pompe alimentation filtre-presse Gavage n°1	Renouvellement complet du matériel	11/08/2023	4 196
62126SE00001 - BEUVRY STEP / PGA00004389 - Pompe à Sable	Pompe à Sable	Renouvellement complet du matériel	11/08/2023	15 677
62126SE00001 - BEUVRY STEP / PSB00065404 - Pompe relevage N°2 Vers Prétraitement	Pompe relevage N°2 Vers Prétraitement	Renouvellement complet du matériel	07/07/2023	2 830
62126SE00001 - BEUVRY STEP / SBF00000432 - Filtre presse à plateaux	Filtre presse à plateaux	renouvellement 2 vannes boisseau	19/11/2023	5 833
62126SE00001 - BEUVRY STEP / SCS00000213 - Classificateur	Classificateur	Renouvellement complet du matériel	04/02/2023	2 020
62126SE00001 - BEUVRY STEP / SGT00001904 - Clarificateur 1 - Pont racleur suceur	Clarificateur 1 - Pont racleur suceur	Renouvellement du motoréducteur d'entraînement	24/08/2023	2 809
62126SE00001 - BEUVRY STEP / UES00002094 - Douche de sécurité chlorure ferrique	Douche de sécurité chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	15/04/2023	2 094
62132PR00011 - BILLY-BERCLAU PR1 Sembat + TP / PSB00065179 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	07/10/2023	2 428
62132PR00012 - BILLY-BERCLAU PR Rue Rousseau / NCA00064963 - Armoire de Commande double enveloppe	Armoire de Commande double enveloppe	Renouvellement pompe traitement H2s	15/01/2023	1 765
62132PR00014 - BILLY-BERCLAU PR Pluvial Sembat Rue Guesde / ICA00043137 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62262PR00002 - CUINCHY PR Aéroéjecteur Queva / RCB00012176 - Cuve aéroéjecteur	Cuve aéroéjecteur	Renouvellement complet du matériel	07/07/2023	12 188
62276PR00002 - DOUVREIN PR Piscine EU rue du 8 mai / ICA00043122 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62373SE00002 - GIVENCHY-LES-LA-BASSEE STEP Les Charmilles / PSB00065362 - Pompe Eaux	Pompe Eaux	Renouvellement complet du matériel	03/03/2023	2 478
62401PR00001 - HAINES PR Douaumont RN 47 / PSB00065118 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2023	3 259
62401PR00011 - HAINES PR Cité des Capucines / NCA00064934 - Armoire de Commande	Armoire de Commande	Renouvellement complet du matériel	04/01/2023	8 710
62443PR00001 - HERSIN-COUPIGNY PR Basly / PSB00065109 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	31/08/2023	1 742

62443PR00003 - HERSIN-COUPIGNY PR Jules Guesde / PSB00064743 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	01/03/2023	1 504
62443PR00004 - HERSIN-COUPIGNY PR et DO3 Blancs Mont / ICA00043111 - Sonde de niveau piézométrique	Sonde de niveau piézométrique	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	1 283
62480PR00001 - LABOURSE PR Résidence de l'Ormelet / PSB00065099 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	20/09/2023	1 144
62480PR00009 - LABOURSE PR Domaine du Chateau / PSB00065096 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	13/09/2023	1 351
62480PR00012 - LABOURSE PR Rue Lefebvre / PSB00065087 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	25/01/2023	3 267
62606PR00001 - NEUVE-CHAPELLE PR Ruelle de la Vieille Bombe / ICA00043096 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62606PR00004 - NEUVE-CHAPELLE PR Pluvial rue des Tulipes / PSB00069165 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	02/09/2023	1 127
62606SE00001 - NEUVE-CHAPELLE STEP / CSP00003462 - Surpresseur Aération	Surpresseur Aération	Renouvellement complet du matériel	16/10/2023	3 302
62617PR00004 - NOEUX-LES-MINES PR 2 Rue de l'Epée / ICT00031680 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / ASG00003394 - Turbine de dégraissage N°1	Turbine de dégraissage N°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2023	5 480
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / ATB00008546 - Agitateur aération n°2	Agitateur aération n°2	Renouvellement complet du matériel	30/10/2023	9 017
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / CSP00004338 - Compresseur aération N°1	Compresseur aération N°1	Renouvellement complet du matériel	14/05/2023	8 883
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / GOA00001005 - Porte sectionnelle local centrifugeuse	Porte sectionnelle local centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel	21/07/2023	7 498
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / IFE00028387 - Débitmètre extraction	Débitmètre extraction	Renouvellement complet du matériel	12/07/2023	1 875
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / IFE00028407 - Débitmètre électromagnétique Entrée N°1	Débitmètre électromagnétique Entrée N°1	Renouvellement complet du matériel	19/04/2023	3 994
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / NCA00065086 - Armoire de commande chlorure ferrique	Armoire de commande chlorure ferrique	Renouvellement complet du matériel	17/02/2023	8 449
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / PSB00065413 - Pompe relevage n°2 poste toutes eaux secondaire	Pompe relevage n°2 poste toutes eaux secondaire	Renouvellement complet du matériel	14/05/2023	1 940
62617SE00001 - NOEUX-LES-MINES STEP / TDA00000563 - Dévouteur silo à chaud	Dévouteur silo à chaud	Renouvellement complet du matériel	14/05/2023	2 163
62626PR00001 - NOYELLES-LES-VERMELLES PR Vibromat / NCA00064903 - Armoire de Commande double enveloppe	Armoire de Commande double enveloppe	Renouvellement pompe traitement H2S	15/01/2023	1 765
62706PR00006 - RICHEBOURG PR4 15 Ruelle de la Croix Barbet / PSB00065022 - Pompe n°2	Pompe n°2	Renouvellement complet du matériel	07/04/2023	1 512

62706PR00011 - RICHEBOURG PR1 23 Ruelle de la Croix Barbet / ICT00031657 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62706PR00017 - RICHEBOURG PR1 89 Rue Hennelle / ICA00043068 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62706PR00018 - RICHEBOURG PR 85 Rue du Moulin l'Avoué école / ICA00043079 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	473
62706PR00020 - RICHEBOURG PR2 39 Rue du Ruisseau / ICT00031663 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62706SE00001 - RICHEBOURG STEP / ATB00008528 - Agitateur aération	Agitateur aération	Renouvellement complet du matériel	11/10/2023	8 309
62706SE00001 - RICHEBOURG STEP / CSP00003464 - Surpresseur d'aération n°2	Surpresseur d'aération n°2	Renouvellement complet du matériel	23/05/2023	10 088
62706SE00001 - RICHEBOURG STEP / IFE00028338 - Débitmètre arrivée eaux brutes	Débitmètre arrivée eaux brutes	Renouvellement complet du matériel	16/08/2023	1 617
62706SE00001 - RICHEBOURG STEP / IFE00034218 - Débitmètre Bassin d'Orage Remplissage	Débitmètre Bassin d'Orage Remplissage	Renouvellement complet du matériel	20/06/2023	1 739
62706SE00001 - RICHEBOURG STEP / IFE00034219 - Débitmètre Boues E+H	Débitmètre Boues E+H	Renouvellement complet du matériel	16/08/2023	1 773
62735PR00003 - SAILLY-LABOURSE PR Rue du Chateau / PSB00065007 - Pompe n°1	Pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	22/09/2023	1 019
62846DO00001 - VERMELLES DO2 Garage Montpellier / ICA00043061 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	1 283
62846PR00003 - VERMELLES PR ZAC de la Liberté / ICT00035077 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62863PR00001 - VIOLAINES PR 60 Rue d'Ouvert / ICT00032166 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62863PR00009 - VIOLAINES PR 8 Rue de la Cochiette / ICT00032155 - Détecteurs de niveau (3)	Détecteurs de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	31/01/2023	180
62863SE00001 - VIOLAINES STEP / ZMR00003131 - Motoréducteur du pont	Motoréducteur du pont	Renouvellement complet du matériel	24/08/2023	3 281

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

SUIVI DES DICT

Communes	DICT Entrantes	DICT Sortantes
ANNEQUIN	32	
AUCHY-LES-MINES	94	2
BEUVRY	328	2
BILLY-BERCLAU	169	
CAMBRIN	43	
LA COUTURE	86	
CUINCHY	58	1
DOUVRIN	168	
FESTUBERT	20	1
GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	25	
HAINES	70	1
HERSIN-COUPIGNY	177	
HULLUCH	7	
LABOURSE	101	
LORGIES	49	
NEUVE-CHAPELLE	34	
NOYELLES-LES-VERMELLES	23	
RICHEBOURG	29	
SAILLY-LABOURSE	42	
VERMELLES	99	
VERQUIGNEUL	73	
VERQUIN	60	
VIEILLE-CHAPELLE	38	
VIOLAINES	93	

TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

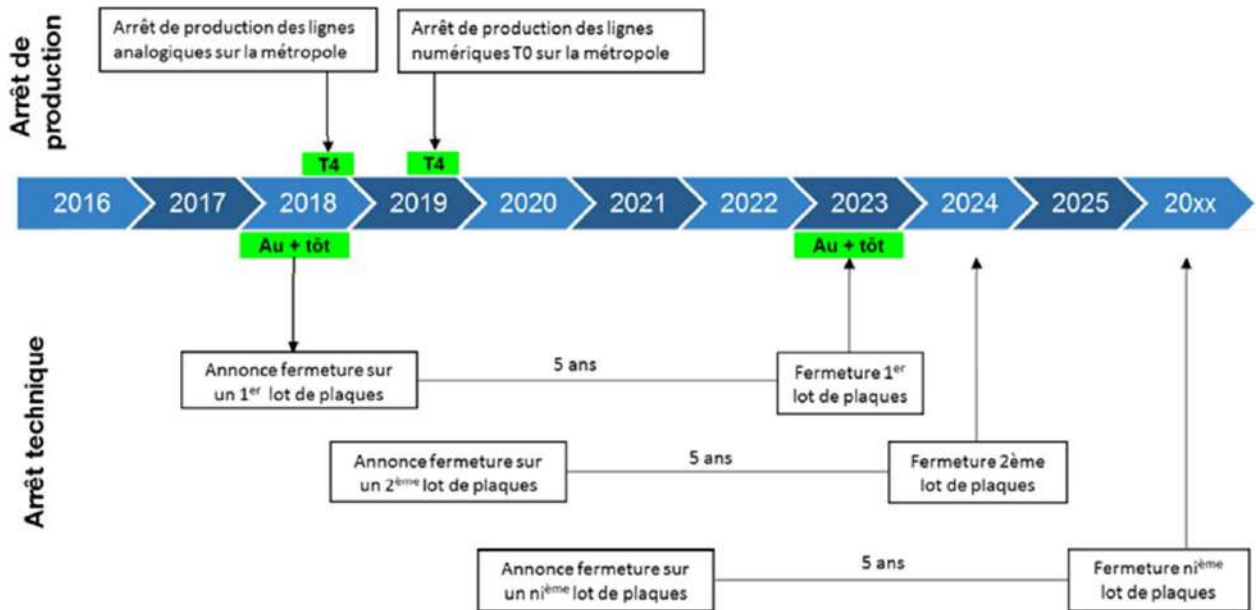


, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange

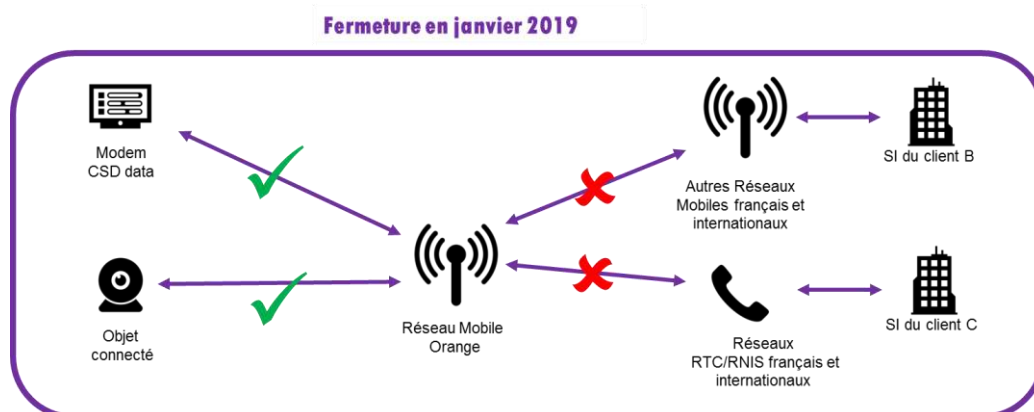
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entrainer une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange



a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019, et l'arrêter définitivement le 31/12/2020.**



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.

b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement seront à la charge de la collectivité.



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat d'abonnement : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- [Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation](#)

Le présent arrêté définit les modalités de la campagne d'identification et d'analyse des substances per- ou polyfluoroalkylées qui doit être mise en œuvre pour les rejets aqueux de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Vingt substances PFAS, visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées.

A titre illustratif, d'autres substances pouvant être analysées sont également mentionnées. Afin d'adapter la mise en œuvre des campagnes d'analyses à la disponibilité des laboratoires, les campagnes de mesures seront échelonnées dans le temps en fonction des secteurs d'activités et du nombre d'installations qui leur correspondent.

- [IGEDD, 3 mars 2023, Comment améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées urbaines?](#)

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) vient de publier un rapport sur l'amélioration durable de la collecte et du traitement des eaux usées urbaines. Elle formule 13 recommandations à destination du gouvernement, notamment :

- Décloisonner les services de la gestion de l'eau.
- Faire évoluer les pratiques en matière d'eaux pluviales afin d'interférer directement avec la place laissée à la nature dans l'espace artificialisé.
- Utiliser les stations de traitement des eaux usées comme lieu de production d'énergie.
- Réutiliser les eaux traitées pour lutter contre le gaspillage de l'eau.

- [Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées](#)

Le décret abroge le [décret n° 2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le [code de l'environnement](#) afin de **simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées permis par le décret.**

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

- [Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts](#)

Le présent arrêté vient fixer les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles devront être mis en œuvre les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 décembre 2023.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Un nouvel arrêté prévoit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des cultures vivrières, les fourrages et pâturages ainsi que les cultures industrielles, énergétiques et semencières.

ENVIRONNEMENT

- [Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

Le présent arrêté vient abroger les mesures prévues par l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisaient les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19.

L'abrogation est entrée en vigueur le 15 février 2023.

- [Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane](#)

Afin de finaliser la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive européenne de 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 5 arrêtés viennent préciser les modalités de mise en œuvre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. On distingue un arrêté « tronc commun », et 4 arrêtés par filière, notamment 1 pour la filiale biométhane.

→ [Arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté actualise le formulaire de demande d'examen au cas par cas (CERFA n°14734-04) et sa notice explicative (n°51656#05). Cette nouvelle mouture permet désormais d'intégrer la procédure « clause-filet » telle qu'elle est prévue par le décret du 25 mars 2022.

→ [Instruction du 27 janvier 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relative aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées](#)

Une instruction du 27 janvier 2023 définit les actions prioritaires pour la période 2023-2027 pour les inspecteurs des installations classées. Le document liste d'abord les orientations particulières pour cette période à venir :

- en **thématiques particulières** : une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées (événements NaTech, consommations et rejets d'eau, etc.), une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel, une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information dans un cadre juridique à affiner.
- en **approfondissements techniques** : un encadrement approprié des nouvelles technologies, l'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- en **focus sectoriels** : une action renforcée sur l'accidentologie des déchets et une approche plus structurée sur la qualité des sols.

Le document est une véritable mine d'informations sur les évolutions à venir, en matière de réglementation mais aussi de pratiques.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 30 mars 2023, relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois](#)

Par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, une expérimentation permettant le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois a été mise en place pour une durée de cinq ans.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

→ [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

→ [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

→ [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

→ [8 mars 2023 - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « *favoriser l'accès aux marchés public aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index* » et de « *sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés* ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
 - o 2022-2023: 215 000 euros
 - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
 - o 2022-2023: 431 000 euros
 - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
 - o 2022-2023: 5 382 000 euros
 - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

- [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

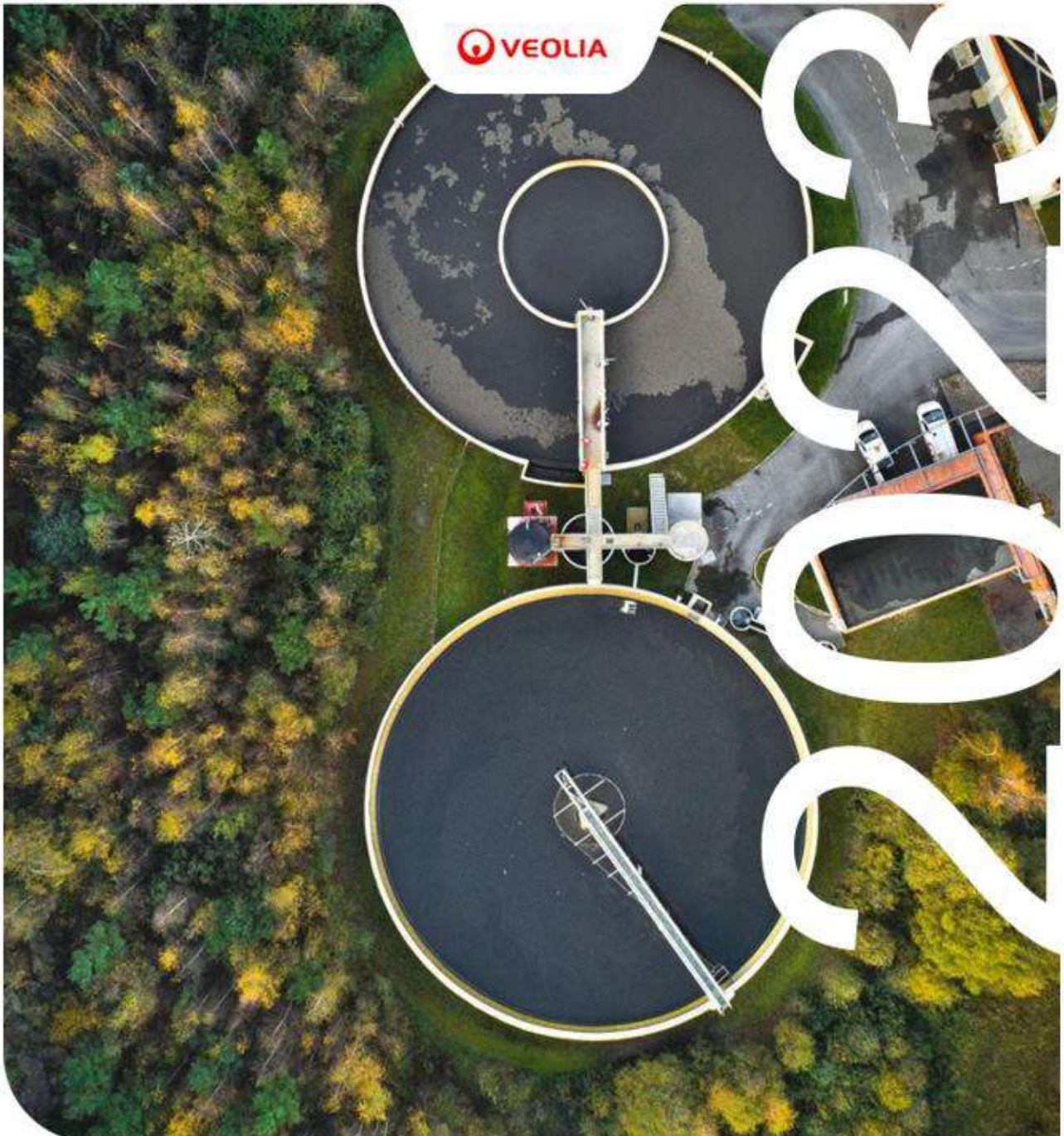
Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

- [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).**

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.



RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Communauté d'Agglomération Bruay Béthune Artois Lys Romane

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	2
Préambule	2
Les contrats de concession de services	2
Le délégataire	5
LES UNITÉS TECHNIQUES	6
1. Bilan d'exploitation Technique	6
1.1 Collecte (réseau)	6
1.2 Traitement - Station d'épuration	70
1.3 Boues et sous-produits	110
1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE)	113
1.5 Bilan énergétique	115
1.6 Travaux et interventions	139
1.7 Travaux et interventions	173
2. Gestion du Service	226
2.1 Assainissement non domestique (AND)	226
Bilan des contrôles AND réalisés en 2023	227
2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public	227
2.3 Activité du service	233
ANNEXES	234
Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement	234
Les engagements à incidence financière	237
Dispositions applicables au personnel	250
Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire	252

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane « CABBALR » créée au 1er janvier 2017 exerce la compétence assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales urbaine sur l'ensemble du territoire de ses communes membres.

Cette compétence d'assainissement collectif concerne la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. La compétence assainissement non collectif est exercée au travers d'un service public dénommé « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Au sein de l'assainissement collectif, le territoire de la CABBALR a été scindé en unités techniques.

Une unité technique regroupe toutes les communes dont les eaux usées sont traitées à la même station d'épuration. Chacune des unités techniques sera déclinée dans le présent rapport.

Les contrats de concession de services

Il a été recensé 2 contrats de concession ayant pour objet la gestion du service de collecte, de transport et de traitement de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales et 1 contrat de concession ayant pour objet la gestion de l'unité de traitement de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales délégués à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, à savoir :

Le contrat de concession **du secteur Nord-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Quernes
- Unité de traitement d'Isbergues
- Unité de traitement d'Ecquedecques
- Unité de traitement de Lillers
- Unité de traitement de Saint Venant
- Unité de traitement du Parc du manoir à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Norrent-Fontes
- Mini unité de traitement des Aulnes à Gonnehem
- Mini unité de traitement du Corroy à Gonnehem
- Mini unité de traitement des Violettes à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Calonne sur la Lys
- 2 Mini unités de traitement de Mazinghem
- Unité de traitement de Ferfay
- Unité de traitement de Lapugnoy

Ce contrat a fait l'objet de deux avenants:

- en 2022 pour l' intégration d'ouvrages eaux usées et eaux pluviales
- en 2023 pour la réalisation de prestation de géoréférencement des réseaux d'assainissement et prolongation d'un an de la durée du contrat

La Commune de Blessy raccordée à l'unité de traitement de Mametz (située hors territoire CABBALR)

Le contrat de concession **du secteur Sud-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Bruay la Buissière
- Mini unité de traitement de Houchin
- Unité de traitement de Diéval
- Unité de traitement de Bajus
- Unité de traitement d'Estrée Cauchy

- Unité de traitement de Rebreuve Ranchicourt

Ce contrat a fait l'objet de deux avenants :

- en 2022 pour l' intégration d'ouvrages eaux usées et eaux pluviales
- en 2023 pour la réalisation de prestation de géoréférencement des réseaux d'assainissement et prolongation d'un an de la durée du contrat.

Le contrat de concession de **l'Unité de traitement de Béthune** qui a fait l'objet de deux avenants:

- en 2022 pour la mise en compostage du stock de boues résiduares
- en 2023 pour la réalisation des études et des travaux d'implantation et de mise en service d'une unité de valorisation des eaux usées traitées et prolongation d'un an de la durée du contrat.

Pour compléter cet aspect gestion, il faut préciser que le contrat de concession de l'unité technique du secteur Est comprenant les systèmes d'assainissement suivants a été délégué à la SAUR, et comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Noeux-les- Mines ;
- Unité de traitement de Beuvry ;
- Unité de traitement de Richebourg ;
- Unité de traitement de Violaines ;
- Unité de traitement d'Auchy-les-Mines ;
- Mini-unité de traitement de Festubert ;
- Mini-unité de traitement de Neuve-Chapelle ;
- Mini-unité de traitement des Charmes à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Mini- unité de traitement de la Charmille à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Unité de traitement de Douvrin, hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) ;

Les communes de Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles, raccordées à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire CABBALR).

Toutes les autres unités techniques non listées ci-dessus sont en régie directe.

Le délégataire

Les concessions de service public d'assainissement telles que définies ci-avant ont été confiées à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Région Hauts de France installé à Arras, 1 rue de La Fontainerie et plus particulièrement au Territoire Bruay Béthune Ternois basé à Bruay la Buisnière

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la collecte et le traitement des eaux usées, la production et la distribution d'eau potable et l'accueil et le service aux clients.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE)

Le service assainissement du Territoire regroupe une cinquantaine d'agents.

LES UNITÉS TECHNIQUES

contrat G530A - STEP BETHUNE

Les indicateurs réglementaires 2023

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[D201.0] Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)		
[D202.0] Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	1 394,9 t MS	1 370,6 t MS
[D204.0] Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	€uro/m ³	€uro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[P204.3] Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P254.3] Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	99 %	100 %
[P255.3] Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2] Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)		Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre d'usines de dépollution		Délégataire	1	1
Capacité de dépollution en équivalent-habitants		Délégataire	69 300 EH	69 300 EH
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Volume arrivant (collecté)		Délégataire	4 057 699 m ³	5 341 536 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	3 346 kg/j	3 042 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH		Délégataire	55 775 EH	50 695 EH
Volume traité		Délégataire	4 244 520 m ³	5 349 100 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Masse de refus de dégrillage évacués		Délégataire	42,0 t	22,9 t
Masse de sables évacués		Délégataire	27,5 t	42,4 t
Volume de graisses évacuées		Délégataire	m ³	m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire		
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	80 %	81 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

Les indicateurs réglementaires 2023

Autres chiffres clés de l'année 2023

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPERATIONNELLE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	97,6 %	52,6 %
LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	4 836	4 836
Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077 Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	349 999 ml	351 360 ml
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	229	229
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	16	16
Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	64 746 EH	64 746 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	689	409
Longueur de canalisation curée en préventif	Délégataire	41 170 ml	53 338 ml
LA DÉPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	3 628 294 m ³	4 603 125 m ³
VP.176 Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 202 kg/j	3 208 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	36 704 EH	53 470 EH
Volume traité	Délégataire	3 548 021 m ³	4 261 002 m ³
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	142,3 t	167,4 t
Masse de sables évacués	Délégataire	214,9 t	9 381,0 t
Volume de graisses évacuées	Délégataire	32,0 m ³	18,0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de communes desservies	Délégataire	36	36
VP.056 Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	20 130	19 474
- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	20 129	19 473
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	1	1
VP.068 Assiette totale de la redevance	Délégataire	3 836 856 m ³	3 891 846 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	3 836 856 m ³	3 891 846 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m ³	m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	80 %	81 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

contrat G5901 - SUD OUEST

Les indicateurs réglementaires 2023

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	55 392	55 243
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	1 533,3 t MS	1 332,4 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,63 €/m ³	2,77 €/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	2	2
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	181	261
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Déléataire	3,69 %	4,09 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,21 u/1000 abonnés	0,41 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

Autres chiffres clés de l'année 2023



LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)		Déléguataire	99,4 %	99,4 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires		Déléguataire	21 810	21 810
Nombre de branchements eaux pluviales		Déléguataire	0	0
Nombre de branchements neufs		Déléguataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	274 599 ml	281 174 ml
Nombre de postes de relèvement		Déléguataire	109	108
Nombre d'usines de dépollution		Déléguataire	6	6
Capacité de dépollution en équivalent-habitants		Déléguataire	48 776 EH	48 776 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de désobstructions sur réseau		Déléguataire	202	209
Longueur de canalisation curée en préventif		Déléguataire	21 804 ml	11 333 ml
LA DÉPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Volume arrivant (collecté)		Déléguataire	2 697 112 m ³	2 972 404 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Déléguataire	2 780 kg/j	2 839 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH		Déléguataire	46 326 EH	47 317 EH
Volume traité		Déléguataire	2 773 306 m ³	2 813 707 m ³
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Masse de refus de dégrillage évacués		Déléguataire	17,4 t	16,0 t
Masse de sables évacués		Déléguataire	30,0 t	36,0 t
Volume de graisses évacuées		Déléguataire	5,0 m ³	2,0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Nombre de communes desservies		Déléguataire	15	15
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Déléguataire	24 331	24 383
- Nombre d'abonnés du service		Déléguataire	24 331	24 383
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)		Déléguataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Déléguataire	4 201 520 m ³	4 011 698 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service		Déléguataire	4 201 520 m ³	4 011 698 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)		Déléguataire	m ³	m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	80 %	81 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2022	VALEUR 2023
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

1. Bilan d'exploitation Technique

1.1 Collecte (réseau)

Le patrimoine :

Le tableau ci-après reprend par unité technique les différents paramètres liés au système de collecte.

UT	Communes	Eaux pluviales		Total Eaux pluviales	Eaux usées		Total Eaux usées	Unitaire		Total Unitaire	Total général
		Gravitaire	Refoulement		Gravitaire	Refoulement		Gravitaire	Refoulement		
Nord-Ouest	Ames	2632		2632	770		770			0	3402
Nord-Ouest	Amettes	1629		1629			0			0	1629
Lapugnoy	Auchel	43282		43282	43209	1756	44966	1009		1009	89258
Nord-Ouest	Auchy-au-Bois	4642		4642			0			0	4642
Bajus	Bajus	1782		1782	582		582	2124		2124	4489
Bruay	Barlin	27512		27512	25742	2903	28646			0	56158
Bruay	Beugin	2629		2629	2299	646	2946			0	5576
Blessy	Blessy	513		513	6874	1789	8663			0	9177
Nord-Ouest	Bourecq	3880		3880			0			0	3880
Bruay	Bruay-la-Buissière	84451	57,96	84509	90005	5180	95185	690		690	180385
Lapugnoy	Burbure	15108		15108	12366	4265	16632			0	31741
Nord-Ouest	Busnes	3078		3078	86		86			0	3164
Lapugnoy	Calonne-Ricouart	28920		28920	26870	1142	28012			0	56932
Nord-Ouest	Calonne-sur-la-Lys	4155		4155			0			0	4155
Lapugnoy	Camblain-Chatelain	7780		7780	9665	1915	11580			0	19361
Lapugnoy	Cauchy-à-la-Tour	11912		11912	12993	1029	14023			0	25935
Sud-Ouest	Caucourt	949		949			0			0	949
Diéval	Diéval	1757		1757	3616	656	4272	3273		3273	9303
Bruay	Divion	27280		27280	30926	4202	35128			0	62409
Ecquedecques	Ecquedecques			0	2878	983	3861			0	3861
Quernes	Estrée-Blanche	845		845	5566	1744	7311			0	8156

		Eaux pluviales		Total Eaux pluviales	Eaux usées		Total Eaux usées	Unitaire		Total Unitaire	Total général
Estrée Cauchy	Estrée-Cauchy	283		283	124		124	2500	356	2857	3264
Ferfay	Ferfay	4881		4881	2862	903	3765			0	8645
Bruay	Fresnicourt-le-Dolmen	7		7	14	2639	2653	3883		3883	6543
Gonnehem	Gonnehem	12147		12147	2946	276	3222			0	15368
Bruay	Gosnay	3722		3722	6091	1076	7167			0	10889
Isbergues	Guarbecque	5280		5280	7250	1467	8716			0	13997
Bruay	Haillicourt	17957		17957	17579	407	17986			0	35943
Isbergues	Ham-en-Artois	7232		7232	4090	2713	6803			0	14035
Bruay	Hersin-Coupigny	138		138		192	192			0	329
Bruay	Hesdigneul-les-Béthune	4373		4373	2579	810	3388			0	7761
Bruay	Houchin	3994	154	4148	3332	2185	5517			0	9665
Bruay	Houdain	26379		26379	29205	1961	31166			0	57545
Isbergues	Isbergues	50851	3	50854	43639	11377	55016	215		215	106084
Sud-Ouest	La Comté	6154		6154			0			0	6154
Non concerné	Labeuvrière	14		14			0			0	14
Isbergues	Lambres	6406		6406	5360	1802	7162	1009		1009	14578
Lapugnoy	Lapugnoy	15921		15921	16834	2837	19671	1617		1617	37209
Nord-Ouest	Lespesses	1973		1973			0			0	1973
Nord-Ouest	Lières	1985		1985			0			0	1985
Quernes	Liettres			0	3050	1382	4432			0	4432
Lillers	Lillers	26349	7	26356	27334	4821	32155	10411		10411	68922
Lapugnoy	Lozinghem	7		7	8090	127	8217			0	8224
Bruay	Maisnil-les-Ruitz	7266		7266	6243	2267	8511			0	15777
Lapugnoy	Marles-les-Mines	28124		28124	27685	776	28461	235		235	56820
Nord-Ouest	Mazinghem	790		790	784		784			0	1574
Nord-Ouest	Mont-Bernanchon	3579		3579			0			0	3579
Norrent-fontes	Norrent-Fontes	10631		10631	336		336			0	10966

		Eaux pluviales		Total Eaux pluviales	Eaux usées		Total Eaux usées	Unitaire		Total Unitaire	Total général
Non concerné	Oblinghem	41		41			0			0	41
Bruay	Ourton	3783		3783	1832	285	2118			0	5900
Quernes	Quernes	157		157	3543	2302	5846			0	6002
Rebreuve-Ranchicourt	Rebreuve-Ranchicourt	7403		7403	3543	2428	5971			0	13375
Bruay	Ruitz	15848	219	16068	13594	1142	14736			0	30803
St Venant	Saint-Floris	4908		4908	1588	1032	2619			0	7527
Nord-Ouest	Saint-Hilaire-Cottes	60		60			0			0	60
St Venant	Saint-Venant	11736		11736	9345	5171	14517			0	26252
Nord-Ouest	Westrehem	2214		2214			0			0	2214
Quernes	Wittemesse	4014		4014	4775	2192	6966			0	10980
Total général		571351	442	571793	528100	82785	610885	26968	356	27324	1210003

UT de Béthune :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

La création d'un bassin est en cours de finalisation par la collectivité.

La codification SANDRE V3 a été validée en mars 2016 par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral de mars 2018, a été signé en juillet 2020.

UT de Bruay La Buisnière :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral d'août 2018, a été signé en décembre 2021. Une nouvelle version du manuel a été proposée à la CABBALR le 5 avril 2024.

Une étude diagnostique de fonctionnement et de modélisation des réseaux et de diagnostic de la station a été menée par la collectivité. Celle-ci a conclu à la future suppression du DO Koenig (le débitmètre actuel n'étant plus adapté à la typologie du rejet, les données ne sont pas représentatives et ne sont plus communiquées), et à la création d'une nouvelle unité de traitement. Un débitmètre hauteur/vitesse a néanmoins été installé le 18 mars 2022 sur ce point.

Une étude a été menée par la CABBALR sur le DO Duranel afin de valider la pertinence de la formule de calage hauteur/débit utilisée. La table de linéarité transmise dans le rapport a été mise en place par Veolia début 2024.

L'enquête publique pour le projet d'extension du plan d'épandage a été réalisée en 2023. L'arrêté est paru en avril 2024 pour application dès la campagne d'épandage de 2024.

UT de Lapugnoy :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le manuel d'autosurveillance est signé depuis décembre 2019, reprenant une mise à jour de la codification Sandre V3 sur les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en 2019. Un complément au manuel a été réalisé, intégrant le nouvel équipement du DO Calonne Centre.

Les résultats préliminaires de ce diagnostic ont permis de mettre en évidence :

- Un écart avec les volumes enregistrés par l'autosurveillance pour le DO Quenehem à Calonne Ricouart : une étude a été menée en 2021. Un recalage de la mesure en 2022 permet d'obtenir des valeurs fiables.
- Une présence forte d'H2S sur certains secteurs du réseau de collecte (Burbure, La Ferté, etc...) Une étude est en cours afin de déterminer si un traitement de l'H2S pourrait être envisageable sur les sites concernés.

UT d'Isbergues :

Le manuel d'autosurveillance de la Step est signé depuis décembre 2011.

La codification SANDRE V3 est validée et signée depuis le 13 octobre 2016.

Un nouveau manuel système est en cours de finalisation (dans l'attente d'une étude sur la validité des lois de calage hauteur/débit).

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Quernes :

Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020, en intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Lillers :

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement est signé depuis janvier 2020, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Saint Venant :

Un nouveau manuel système, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3, a été signé en octobre 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Gonnehem EPHAD/Parc du Manoir :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été envoyés en 2017.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Rebreuve Ranchicourt :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2017. Une mise à jour avec le nouvel exploitant a été initiée, et le manuel a été signé en septembre 2021.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Bajus :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Diéval :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 a été transmise en janvier 2023.

L'autosurveillance sur le DO à l'entrée de lagune a été mis en service le 13 juillet 2023

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Estrée Cauchy :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 a été transmise en janvier 2023.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Ecquedecques :

Le cahier de vie et la et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2019.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

UT de Ferfay :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été signés en 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

Les Industriels raccordés :

Unités Techniques	Nombre de CSD / autorisations de raccordement
BRUAY LA BUISSIERE	38
LAPUGNOY	15
ISBERGUES	3
LILLERS	2
SAINT VENANT	1
TOTAL	40

Les Points noirs du réseau :

Unités Techniques	Nombre de points noirs réseau EU	Nombre de points noirs réseau EP
BRUAY LA BUISSIÈRE	33	0
LAPUGNOY	23	4
ISBERGUES	12	1
BLESSY	3	0
QUERNES	4	2
LILLERS	6	1
ECQUEDECQUES	0	0
FERFAY	0	0
DIEVAL	0	1
BAJUS	1	0
ESTREE CAUCHY	0	0
SAINT VENANT	0	0
REBREUVE	0	0
GONNEHEM	0	3
NORD OUEST	1	2

Le détail des points noirs par commune est donné dans le paragraphe « II - 1.6 - Insuffisances et propositions d'amélioration du service »

Les évolutions réglementaires :

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2023 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, à court et moyen termes, pour les services d'assainissement. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

UN PLAN EAU : LA SOBRIÉTÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le Plan Eau national a été rendu public le 30 mars 2023, à l'issue d'un été 2022 et d'un hiver 2023 marqués par un très fort déficit hydrique. Il se structure autour de trois axes, à savoir, organiser la sobriété pour tous les acteurs, optimiser la disponibilité de la ressource, préserver la qualité de l'eau.

Ce plan fixe un objectif de réduction de 10 % des prélèvements sur la ressource en eau à l'horizon 2030, pour tous les usages, à l'exception des usages pour irrigation agricole qui pourront demeurer constants.

A l'automne 2023, ce plan a été décliné sur chacun des grands bassins hydrographiques à travers un Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) qui précise la trajectoire de réduction des prélèvements par grand usage (alimentation en eau, industrie, agriculture...) au regard des projections d'évolution de la ressource en eau.

L'objectif de sobriété, tel qu'exprimé dans le Plan Eau et les différents PACC des grands bassins, n'a pas été traduit en 2023 en dispositions législatives ou réglementaires majeures.

Toutefois, la sobriété hydrique constitue désormais un critère à part entière de l'évaluation environnementale réglementaire des plans, programmes et projets, notamment les SCOT et les plans d'urbanisme.

Aussi, dorénavant, ce peut être la disponibilité de la ressource en eau qui fixe l'ambition de développement d'un territoire. Dans ce contexte nouveau, la maîtrise des consommations

constitue une voie indispensable pour sécuriser un plan d'urbanisme ou un projet industriel porteur d'une ambition de développement local vis-à-vis des recours administratifs relatifs au partage de l'eau sur le territoire concerné.

Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour vous accompagner pour décliner cet objectif de sobriété sur votre service, conformément aux projets locaux de développement, et bâtir avec vous un service d'assainissement à faible empreinte hydrique tout en étudiant les vulnérabilités du service face à ce nouvel objectif de sobriété et de maîtrise des consommations.

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Cette réforme a été adoptée dans la loi de finance de l'année 2024. Il est prévu qu'elle soit effective à compter de l'année 2025 pour l'entrée en vigueur des douzièmes programmes des agences de l'eau (2025 - 2030). Des textes d'application sont attendus courant 2024 et viendront préciser ses modalités et son calendrier d'application.

Telle qu'adoptée dans la loi de finance 2024, cette réforme supprime certaines redevances existantes : pollution non-domestique et modernisation des réseaux de collecte (usage domestique et non-domestique). De même, cette réforme acte la fin de la prime pour performance épuratoire et le doublement possible de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau pour cause de maîtrise insuffisante des pertes en eau sur le réseau d'eau (doublement dit 'Grenelle', encadré par un décret de janvier 2012).

Dans le même temps, ces différentes suppressions s'accompagnent de nouvelles redevances :

- une redevance pour consommation d'eau potable dont devront s'acquitter les abonnés au service ;
- deux redevances auxquelles seront assujetties directement les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement.

Ces deux dernières redevances seront modulées au regard d'un certain nombre de critères de performance des services, à savoir :

- pour les services d'eau : le niveau des pertes en eau et la gestion du patrimoine ;
- pour les services d'assainissement : la conformité en équipement et en performance ainsi que l'effectivité de l'autosurveillance du système d'assainissement (réseau de collecte et stations d'épuration).

Pour la redevance assainissement, la conformité en équipement, c'est-à-dire le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (acte administratif), sera un critère à caractère

rédhibitoire. Son non-respect obèrera toute possibilité de modulation de cette nouvelle redevance.

De plus, les services, en tant qu'autorité organisatrice, disposeront de la faculté de reporter la contrepartie de ces deux redevances, assises sur la performance, qui seront appelées auprès d'eux sur une ligne spécifique de la facture des abonnés au service à travers un mécanisme de contre-valeur.

Enfin, cette réforme structurante des redevances survient dans un contexte d'augmentation des moyens d'intervention des agences de l'eau (Plan Eau) et s'accompagnera d'une refonte des indicateurs de performance du Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement qui aboutira durant l'année 2024.

RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : des possibilités d'usages élargies !

Le Plan Eau présenté fin mars 2023 comporte cinq mesures visant à faciliter le recours aux eaux non-conventionnelles (ENC - incluant les eaux usées traitées, mais également les eaux de pluie, les eaux grises, les eaux d'exhaure, etc) et contribuer ainsi aux économies de prélèvement d'eau sur un territoire. Ce plan fixe pour objectif de développer 1000 projets opérationnels d'ici 2027.

Cet objectif s'est traduit dès l'automne 2023 par la publication de textes réglementaires visant à faciliter le recours aux ENC tout en les encadrant. D'autres textes, portés à la consultation publique à la fin de l'année 2023 seront publiés au cours du premier semestre 2024. Ces textes (parus et à paraître) couvrent différents périmètres en termes d'eaux non-conventionnelles et de natures d'usage (domestiques, non-domestiques, agricoles, industriels, urbains, ...).

Le décret du 29 août 2023 (JO du 30 Août 2023) vise à simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées. Ce décret définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques. Outre des mesures de simplification administrative, ce décret supprime notamment la durée maximale de cinq ans auparavant fixée pour l'autorisation délivrée par le préfet pour les usages autres qu'irrigation et arrosage.

L'arrêté du 14 décembre 2023 (JO du 21 décembre 2023) encadre les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts. Cet arrêté harmonise les exigences pour les espaces verts avec celles retenues pour l'irrigation agricole (voir arrêté ci-dessous) dans le cadre de l'alignement avec le règlement européen de mai 2020 relatif à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole. Il fait évoluer le cadre national préexistant depuis 2010 pour les espaces verts, notamment via le recours à des barrières pour limiter les exigences.

L'arrêté du 18 décembre (JO du 28 décembre) fixe les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des cultures. Cet arrêté reprend le cadre fixé par le règlement européen du 25 mai 2020, notamment sur les seuils de qualité exigés selon les usages, la démarche d'évaluation et de gestion des risques à mettre en place ou les barrières pour limiter les exigences.

Les textes mis en consultation fin 2023 et qui seront publiés au cours du premier semestre 2024 porteront sur :

l'utilisation des eaux non-conventionnelles pour les usages domestiques (un décret et un arrêté prévus) ;

l'utilisation des eaux non-conventionnelles dans l'industrie agro-alimentaire (filiale industrielle consommatrice en eau et 'critique' vis-à-vis des risques de restrictions d'usage ou de rupture d'approvisionnement en eau en période de stress hydrique) ;

l'utilisation des eaux usées traitées pour les usages urbains (arrêtés attendus pour le nettoyage de voiries, l'hydrocurage, etc).

RETOUR AU SOL DES BOUES : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès à présent

La loi AGECE du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) devrait modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun"). Une version du projet de "socle commun" a été soumise à la consultation publique en novembre 2023, avec un objectif de publication prévu au premier semestre 2024. Cette version soumise à la consultation publique comprend deux décrets et deux arrêtés et confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne. Cet ensemble de textes réglementaires, entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles à partir de fin 2024 ou début de l'année 2025.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact sur l'équilibre de votre service de l'assainissement.

LA LOI "INDUSTRIE VERTE"

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 est relative à l'industrie verte. Dans le respect d'un objectif de sobriété (foncière, énergétique, hydrique), elle vise à faciliter l'implantation des sites industriels, à financer les projets industriels verts, à conditionner les aides publiques à

la transition écologique mais aussi à permettre une commande publique plus “verte”. En effet, cette loi accélère la prise en compte de critères environnementaux dans la commande publique. Deux nouveaux motifs d'exclusion des marchés publics sont créés : le premier pour les entreprises ne satisfaisant pas à l'obligation d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES), le second pour les entreprises ne respectant pas leurs engagements de publication d'information en matière de durabilité. Les collectivités locales pourront choisir ou non d'appliquer ces deux motifs d'exclusion.

PROJET DE RÉVISION DE LA DIRECTIVE EAUX RÉSIDUAIRES URBAINES : de nouveaux défis à relever ?

La proposition de révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 a été présentée par la Commission européenne le 26 octobre 2022. Une version amendée a été adoptée par le parlement européen début octobre 2023. Le Conseil Européen a quant à lui émis ses orientations à la mi-octobre 2023.

L'adoption de cette directive est attendue pour mars 2024. Les États membres disposeront alors d'un délai de deux ans pour procéder à sa transposition.

Dans les différents projets encore soumis à arbitrage figurent :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement de moins de 2 000 EH ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie ;
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations, notamment en zone sensible à l'eutrophisation ;
- la mise en place de traitements tertiaires, notamment pour le traitement des micropolluants, pour les stations les plus importantes et/ou celles rejetant dans des milieux considérés comme présentant une sensibilité particulière ;
- une responsabilité élargie du producteur pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant certaines filières industrielles comme les produits cosmétiques ;
- l'affirmation d'un objectif de neutralité énergétique.

Par ailleurs, les critères d'évaluation de la qualité des masses d'eaux superficielles évoluent.

Ainsi, en France, l'arrêté du 9 octobre 2023 (JO du 4 novembre 2023) est venu actualiser l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique,

de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. Au niveau européen, au titre de Directive Cadre sur l'Eau, de nouveaux paramètres comme par exemple les composés perfluorés (communément nommés PFAS) ou de nouveaux seuils pourraient être introduits. La directive sur les Normes de Qualité Environnementale (dite "NQE") est actuellement en cours de révision.

Ainsi, les règles de conformité locale des stations d'épuration (conformité dite locale de l'arrêté préfectoral) qui s'appuient sur les exigences de qualité des eaux superficielles sont susceptibles d'évoluer.

RÉSILIENCE DES SERVICES

La directive européenne 2022/2557 du 14 décembre 2022 sur la résilience des entités critiques a considéré les services d'eau et d'assainissement comme des entités critiques. La transposition en droit français surviendra au plus tard le 14 octobre 2024 et sera susceptible d'impacts potentiels (financiers et/ou organisationnels) pour votre service.

FIN DES RÉSEAUX RTC, 2G ET 3G

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC (réseau téléphonique commuté) ou des réseaux 2G/3G.

Les différents opérateurs télécom ont récemment annoncé de façon unilatérale la fin des réseaux 2G à horizon 2025 et 3G à horizon 2028. Les fréquences ainsi libérées seront réemployées pour les services en 4G et 5G.

Ces arrêts des réseaux 2G et 3G seront opérés nationalement au même moment.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau par exemple.

La fin annoncée des technologies 2G et 3G implique la mise en œuvre d'un plan de migration (diagnostic, sélection, approvisionnement, remplacement) des installations de communication, susceptible d'être financé par le plan de renouvellement, de travaux sur devis, ou par voie d'avenant.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

La fin des lignes RTC est programmée par plaques, avec des échéances échelonnées jusqu'à 2030.

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées par unité technique :

Tableau récapitulatif par UT

Unité technique	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
Bruay La buissière	30
Lapugnoy	30
Isbergues	30
Blessy	30
Quernes	90
Lillers	30
Ecquedecques	30
Ferfay	30
Diéval	30
Bajus	30
Estrée-Cauchy	30
Saint-Venant	30
Rebreuve-Ranchicourt	90

UT de Bruay La Buisnière :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Isbergues :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10

	Total:	120	90
--	---------------	-----	----

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 90 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120

UT de Ecquedecques :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120

UT de Ferfay :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120

UT de Diéval :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Estrée-Cauchy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de ST-Venant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	90

Pour l'année 2023, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 90 points sur un barème de 120.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte :

Les déversoirs d'orage et les « trop plein » des postes de relèvement permettent, en temps de pluie, de garantir la protection des biens et des personnes.

Pour autant, la connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement.

L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3]

(voir définition dans le glossaire en annexe du présent document permet de mesurer l'avancement de cette politique).

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire.

Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont fournies dans les tableaux ci-dessous.

Tableau synthétique par UT

Unité technique	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte
Bruay La buissière	110
Lapugnoy	110
Isbergues	100
Blessy	110
Quernes	100
Lillers	110
Ecquedecques	100
Ferfay	110
Diéval	110
Bajus	110
Estrée-Cauchy	110
Saint-Venant	100
Rebreuve-Ranchicourt	100

UT de Bruay La Buisnière :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du	

séparatifs ou partiellement séparatifs	territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d' Isbergues :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	20
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Ecquedecques :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Ferfay :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Diéval :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du	

séparatifs ou partiellement séparatifs	territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d'Estrée-Cauchy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
<p>A - Eléments communs à tous les types de réseaux</p>	<p>Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)</p>	20
	<p>Évaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</p>	10
	<p>Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</p>	20
	<p>Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</p>	30
	<p>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</p>	10
	<p>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur</p>	10
<p>B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou</p>	<p>Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la</p>	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Saint-Venant :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
total		100

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la	

partiellement séparatifs	pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		100

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

1.2 Traitement - Station d'épuration

Station d'épuration de Béthune

Cette station d'une capacité de 69 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Essars, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Verquin (en partie), Vendin les Béthune, Drouvin le Marais, Fouquereuil, Fouquières et Vaudricourt. Le nouvel arrêté préfectoral de la step a été notifié le 28 mars 2018. Le nouveau manuel d'autosurveillance a été signé en juillet 2020.

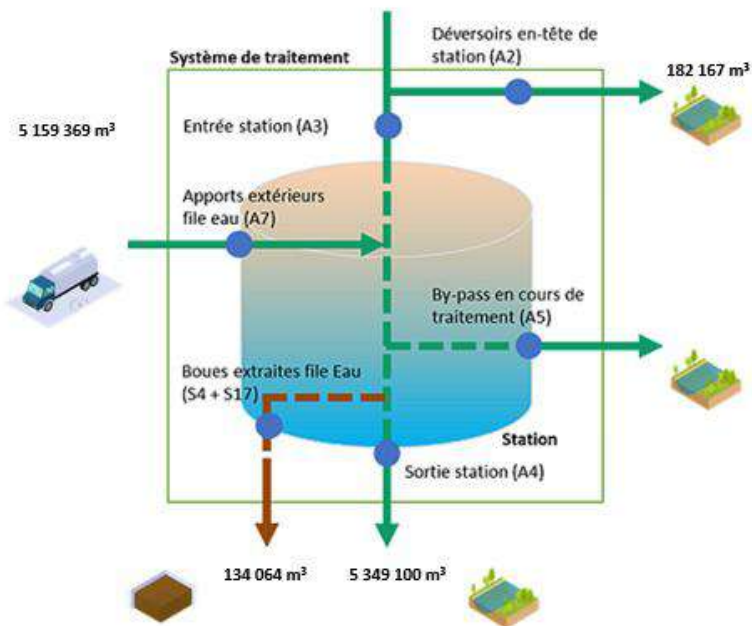
La station a reçu et traité en **2023, 5 159 369 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **14 029 m³ / jour**. La station a reçu en plus **182 167 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le trop plein du bassin d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré **en 2023 est de 13 496 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **5 341 536 m³**, soit un volume journalier moyen de **14 634 m³/j**. Le maximum atteint est de **23 691 m³/j**.

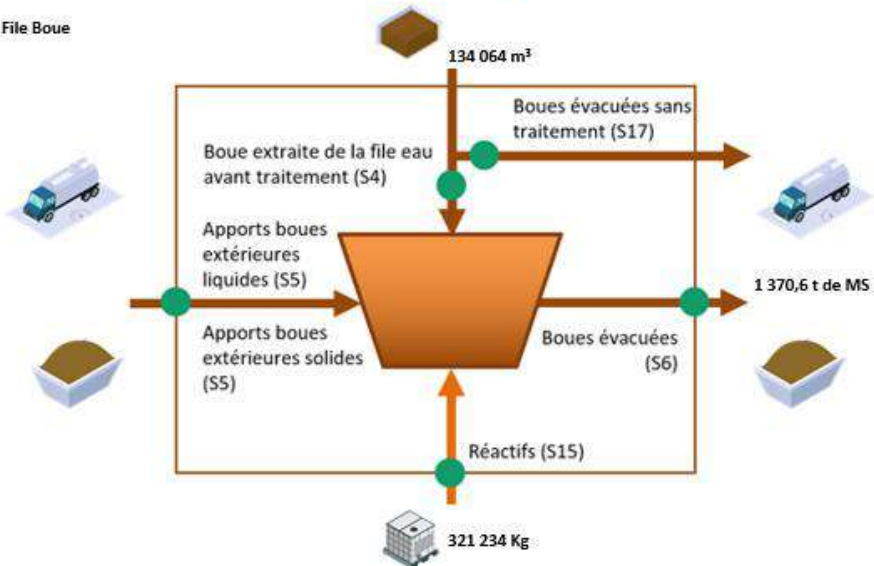
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **1 089 377 kg**, soit une charge moyenne journalière de **2 984,6 kg/j**. Le maximum atteint est de **5 571 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **5 349 100 m³** (dont **0 m³** déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **1 370,6 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Bruay La Buisnière

Cette station d'une capacité de 45 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Barlin, Beugin, Bruay la Buisnière, Divion, Gosnay, Fresnicourt le Dolmen (Verdrel), Haillicourt, Hesdigneul, Houdain, Houchin, Maisnil les Ruitz et Ruitz.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral du système d'assainissement paru en août 2018 a été signé en décembre 2021.

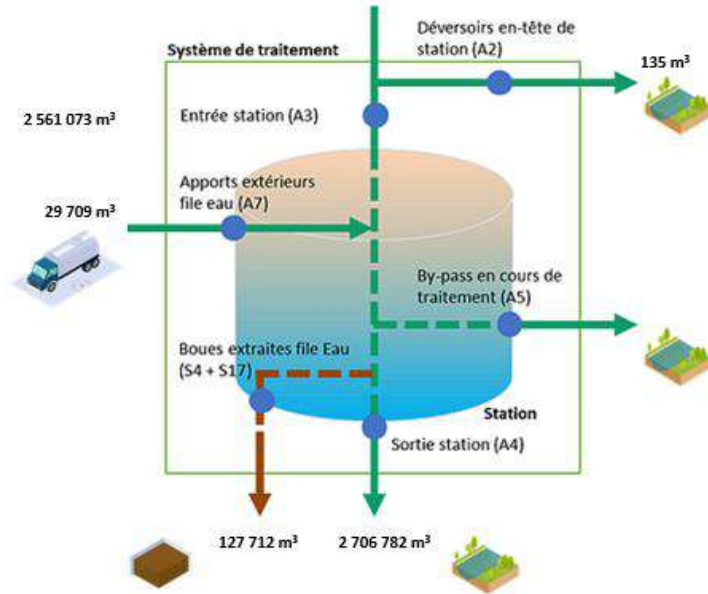
La station a reçu en 2023, **2 561 073 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **7 016 m³ / jour** (point A3). La station a reçu en plus **135 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2023 est **9 907 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **2 561 208 m³**, soit un volume journalier moyen de **7 017 m³/j**.

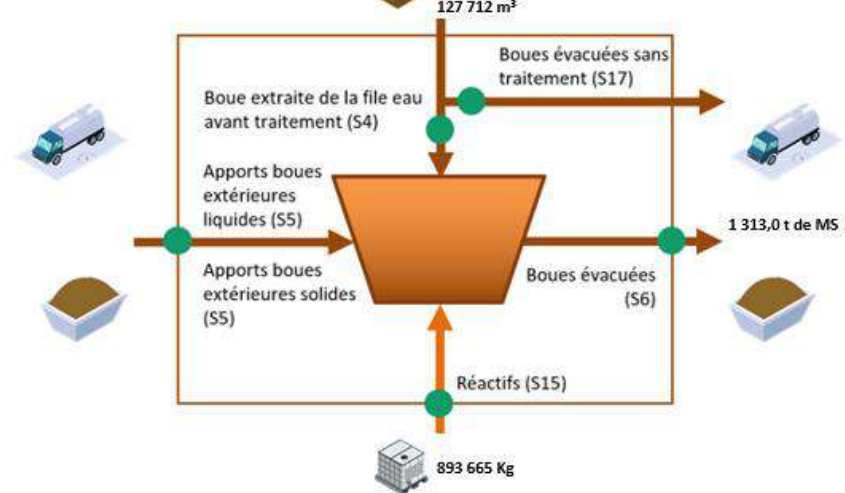
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **989 368 kg**, soit une charge moyenne journalière de **2 710 kg/j**. Le maximum atteint est de **3 796 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **2 706 782 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **1 313 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Lapugnoy

Cette station d'une capacité de 30 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Auchel, Burbure, Calonne Ricouart, Camblain Chatelain, Cauchy à la Tour, Lapugnoy et Marles les Mines.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en août 2018, a été signé en décembre 2019.

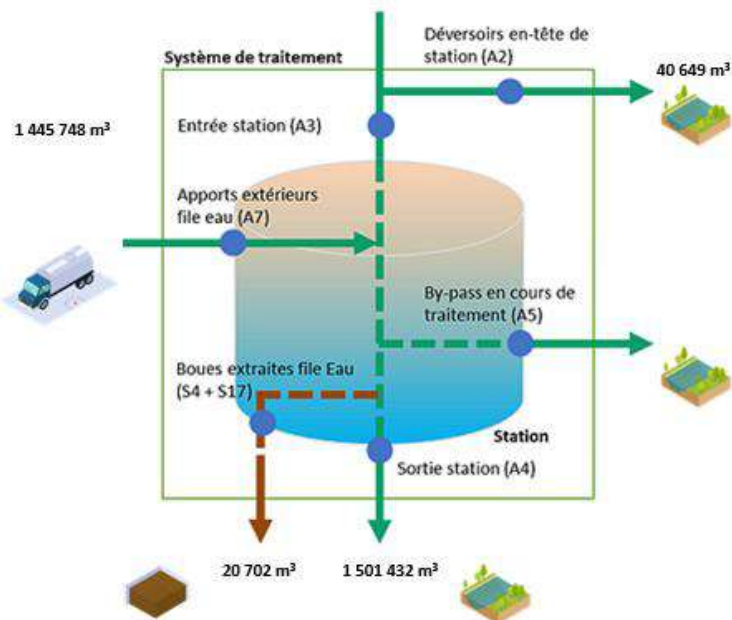
La station a reçu et traité en 2023, **1 445 748 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 960 m³ / jour**. La station a reçu en plus **40 649 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2023 est de **2 997 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 486 397 m³**, soit un volume journalier moyen de **4 072 m³/j**. Le maximum atteint est de **10 921 m³/j**.

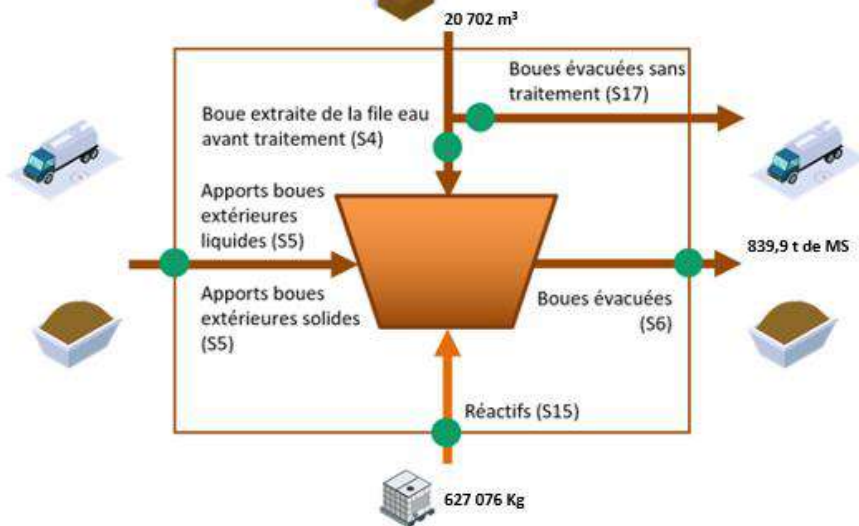
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **458 916 kg**, soit une charge moyenne journalière de **1257 kg/j**. Le maximum atteint est de **1 772 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 501 432 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **839,9 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration d'Isbergues

Cette station d'une capacité de 13 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Isbergues, Guarbecque, Berguette, Lambres lez Aires et Molinghem .

La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 31 décembre 2009 ; un arrêté complémentaire a été notifié le 28 mars 2018. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004. Le manuel d'autosurveillance a été signé le 28 décembre 2011. Un projet de nouveau manuel système est en cours.

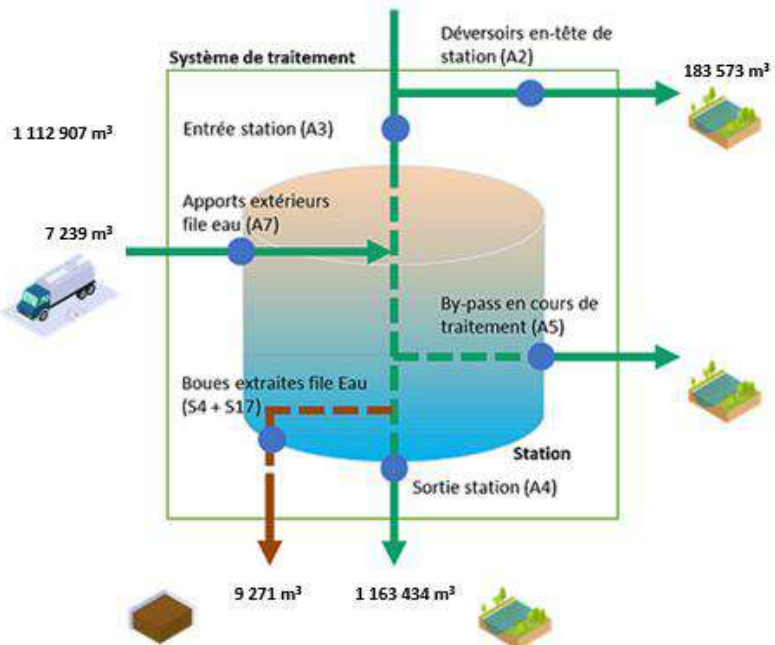
La station a reçu et traité en 2023, **1 112 907 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 038 m³ / jour**. La station a reçu en plus 183 573 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2023 est **7 340 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 296 480 m³**, soit un volume journalier moyen de **3 552 m³/j**. Le maximum atteint est de **11 323 m³/j**.

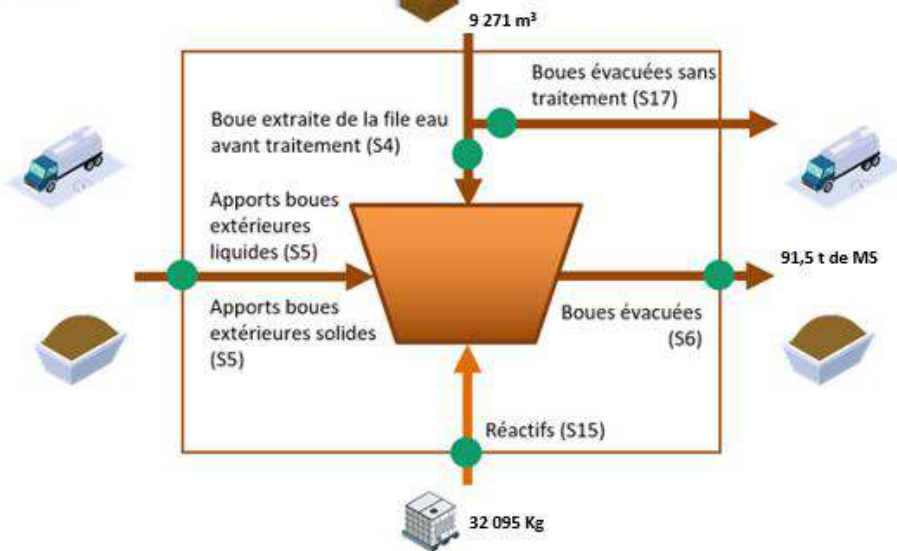
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **526 943 kg**, soit une charge moyenne journalière de **1 443 kg/j**. Le maximum atteint est de **15 261 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 163 434 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **91,5 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Quernes

Cette station d'une capacité de 2 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Quernes, Estrée Blanche, Liettes et Witternesse .

La station dispose d'un récépissé de déclaration notifié le 10 juin 2013 ; elle est soumise à l'arrêté du 21 juillet 2015. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2016. Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été signé en octobre 2020.

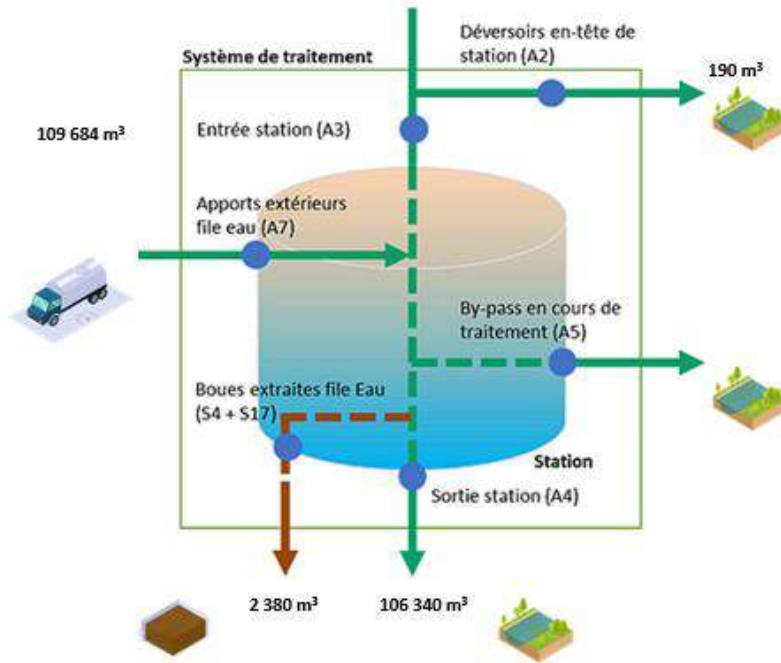
La station a reçu et traité en 2023: **109 684 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **300 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **109 874 m3**, soit un volume journalier moyen de **301 m3/j**. Le maximum atteint est de **525 m3/j**.

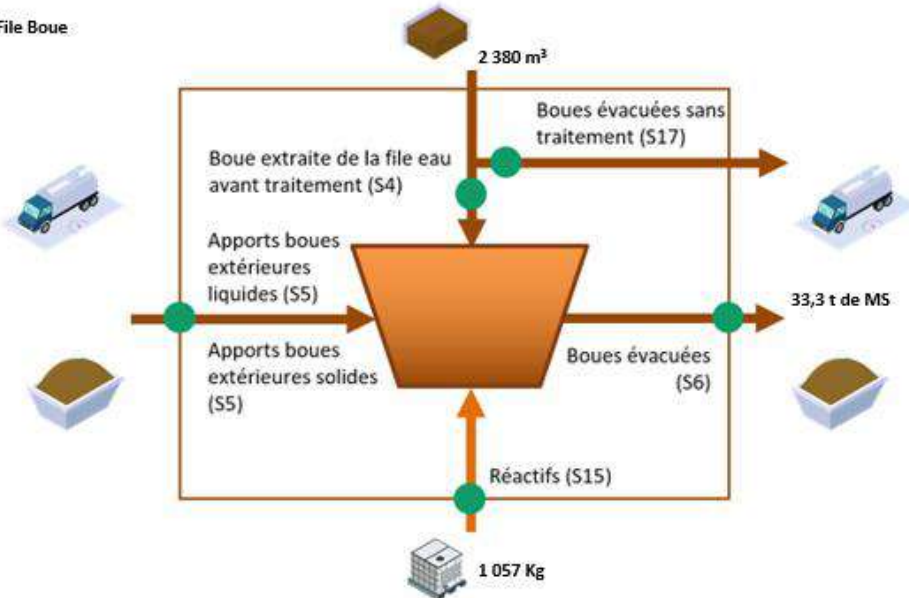
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **21 757 kg**, soit une charge moyenne journalière de **59,6 kg/j**. Le maximum atteint est de **105 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **106 340 m3**(dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **33,3 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Lillers

Cette station d'une capacité de 14 200 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Lillers .

La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 17 décembre 2007 ; une modification de l'arrêté a été notifié le 24 mars 2011. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2011. Le nouveau manuel système a été signé en janvier 2020.

La station a reçu et traité en 2023, **1 213 887 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 325 m3 / jour**.

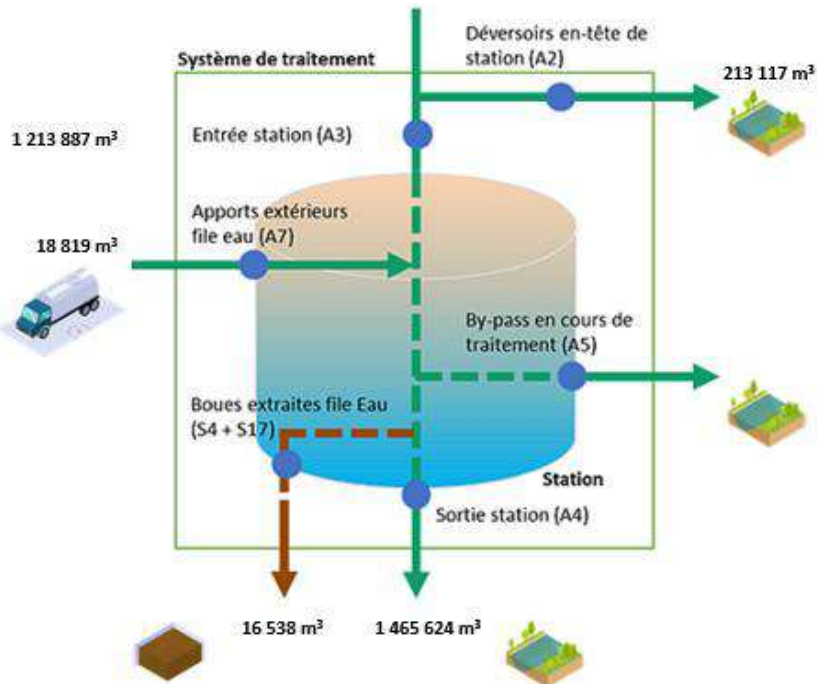
La station a reçu en plus 213 117 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station (DTS BASSIN ORAGE + DO CANTRAINE), lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2023 est **33 249 m3**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 445 823 m3**, soit un volume journalier moyen de **3961 m3/j**. Le maximum atteint est de **39 503 m3/j**.

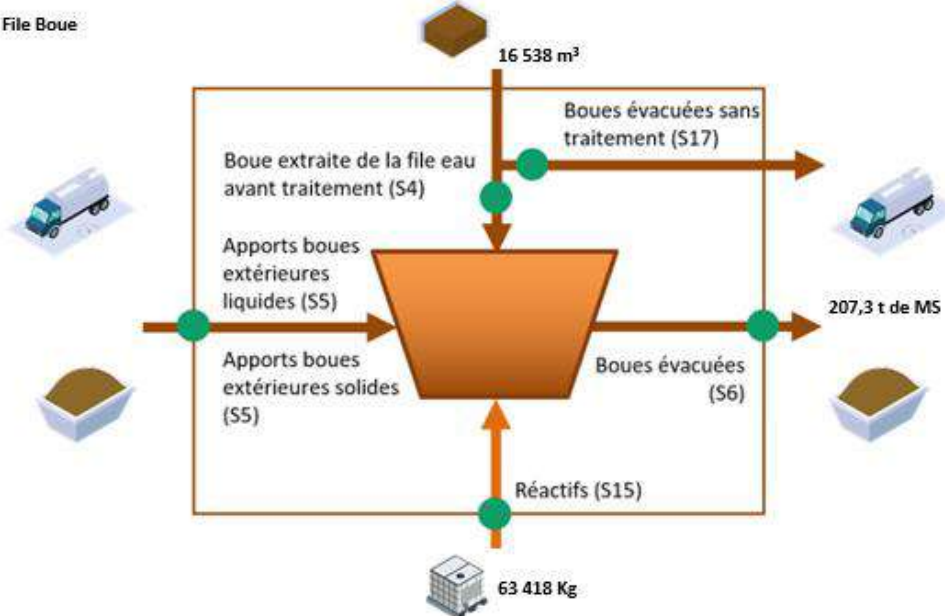
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 118 648 kg, soit une charge moyenne journalière de **325 kg/j**. Le maximum atteint est de **557 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 465 624 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **207,3 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Saint-Venant

Cette station d'une capacité de 3 600 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Saint Venant et Saint Floris.

Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004.

Le récépissé de déclaration de la STEP a été reçu fin 2018. Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020.

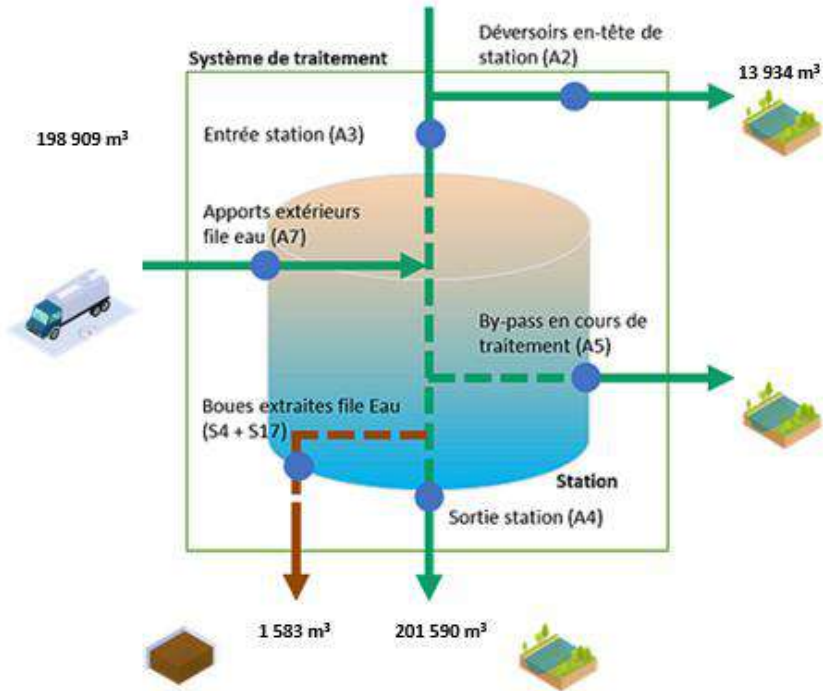
La station a reçu et traité en 2023, **198 909 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **544 m3/ jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **212 843 m3**, soit un volume journalier moyen de **583 m3/j**. Le maximum atteint est de **6 283 m3/j**.

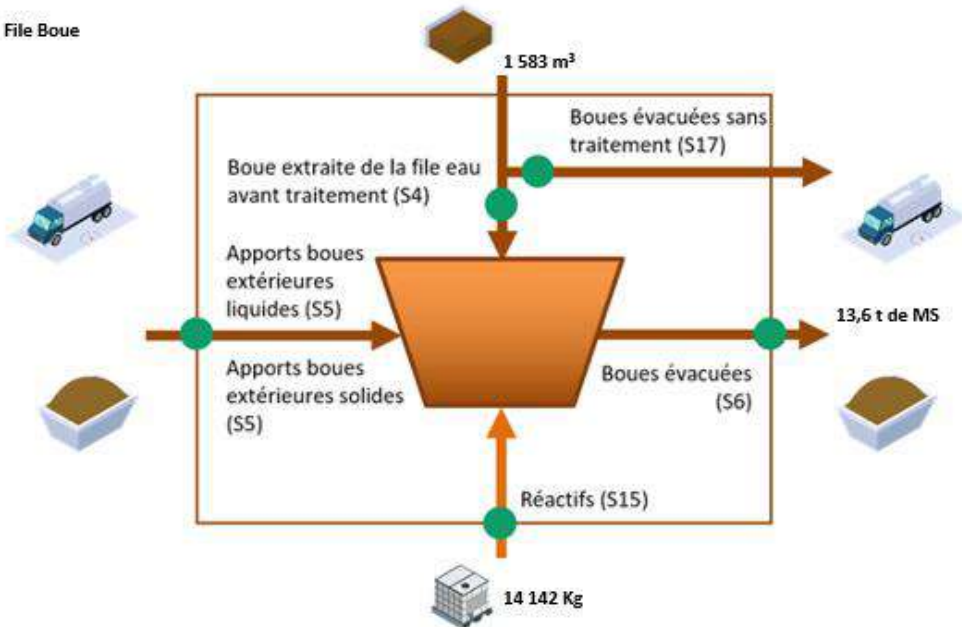
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **31 324 kg**, soit une charge moyenne journalière de **85 kg/j**. Le maximum atteint est de **156,5 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **201 590 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **13,6 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration d'Ecquedecques

Cette station d'une capacité de 433 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune d'Ecquedecques.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015. Le cahier de vie du système a été signé en octobre 2019.

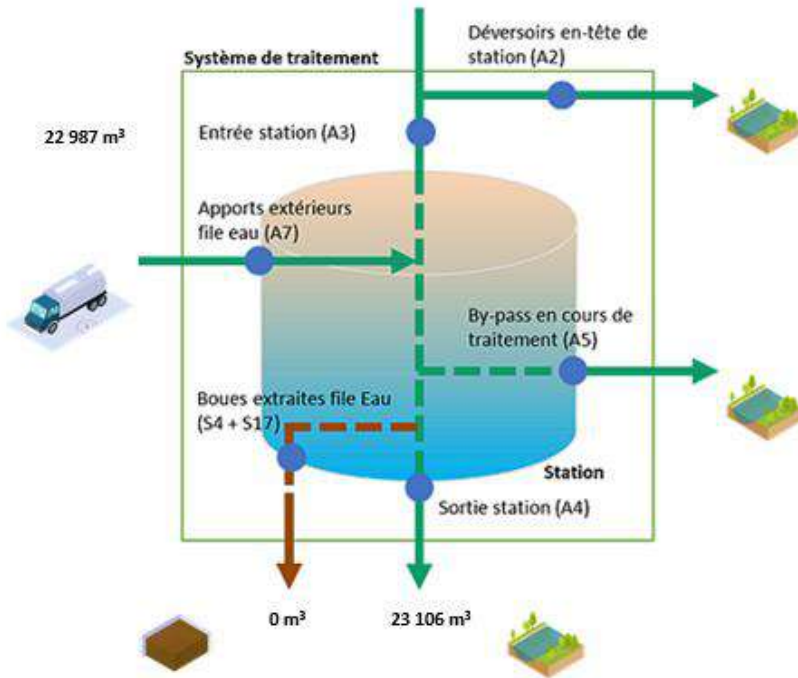
La station a reçu et traité en 2023, **22 987 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **63 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **22 987 m3**, soit un volume journalier moyen de **63 m3/j**. Le maximum atteint est de **315 m3/j**.

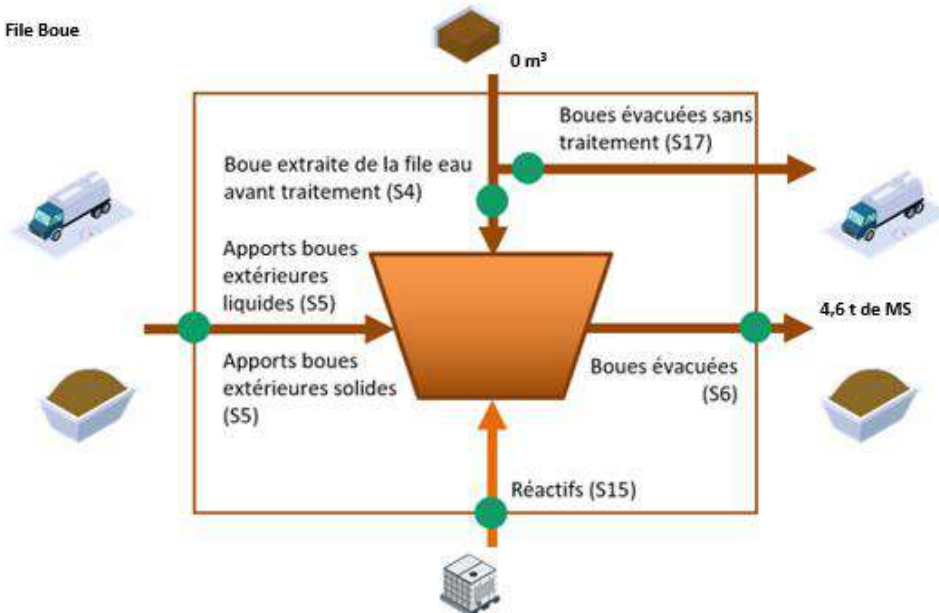
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **3 908 kg**, soit une charge moyenne journalière de **10,7 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **23 106 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **4,6 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Gonnehem Parc du Manoir

Cette station d'une capacité de 400 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents d'un lotissement de la rue du Château et de l'EPHAD de la commune de Gonnehem.

La station est soumise à un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2008. La station dispose d'un cahier de vie.

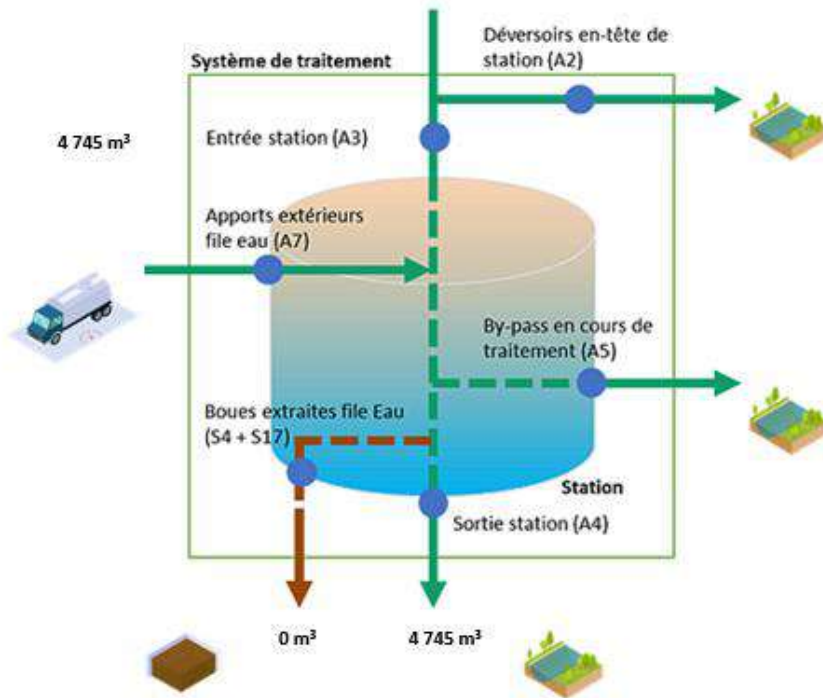
La station a reçu et traité en 2023, **4 745 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **13 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **4 745 m3**, soit un volume journalier moyen de **13 m3/j**.

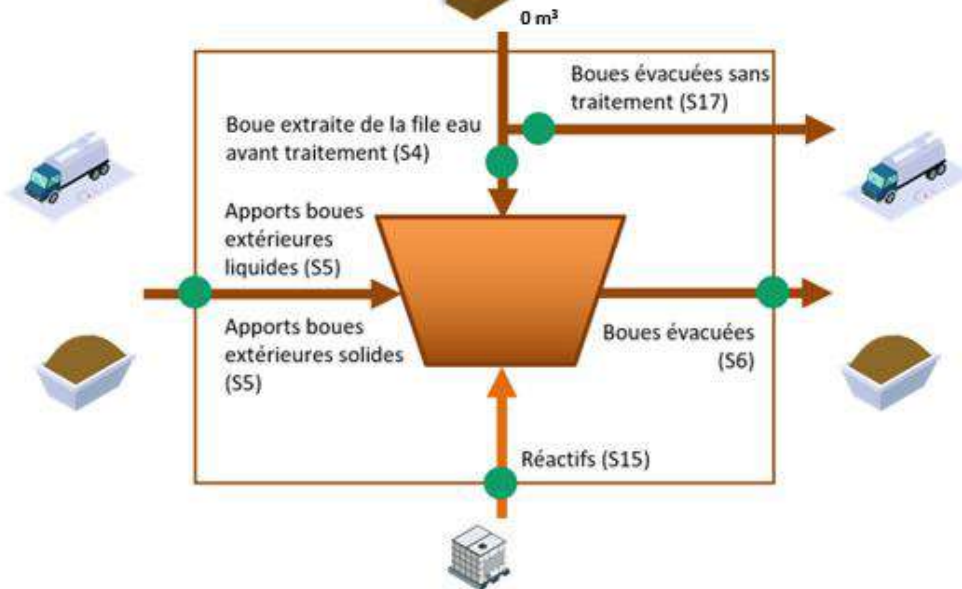
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 2 kg, soit une charge moyenne journalière de **2 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **4 745m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). **Pas** de MS en 2023 évacuées (S6).

File Eau



File Boue



Lagune de Ferfay

Cette lagune d'une capacité de 483 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Ferfay.

La lagune dispose d'un récépissé de déclaration en date du 6 avril 2001. La lagune dispose d'un cahier de vie signé en 2020.

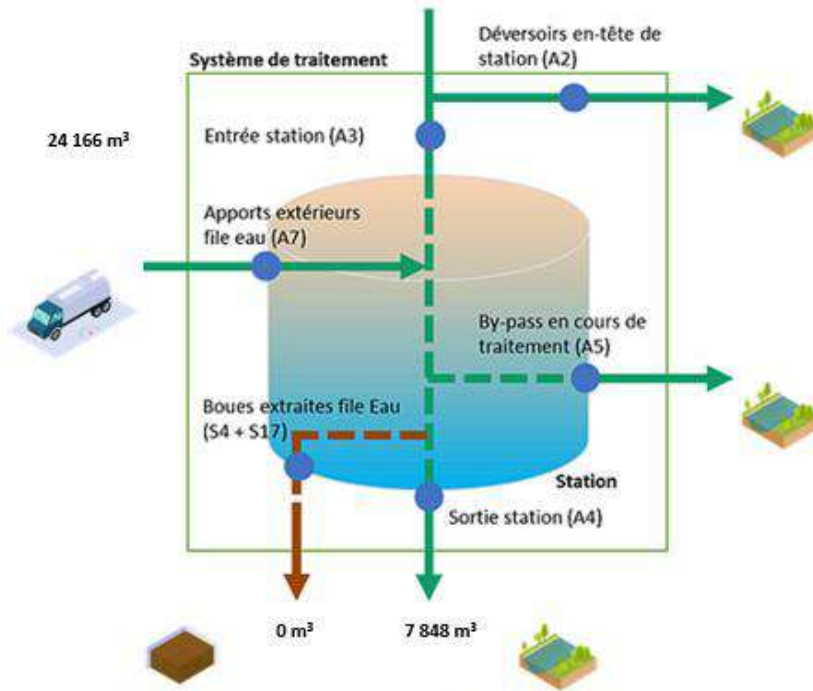
La station a reçu et traité en 2023, **24 166 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **66 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **24 166 m3**, soit un volume journalier moyen de **66 m3/j**.

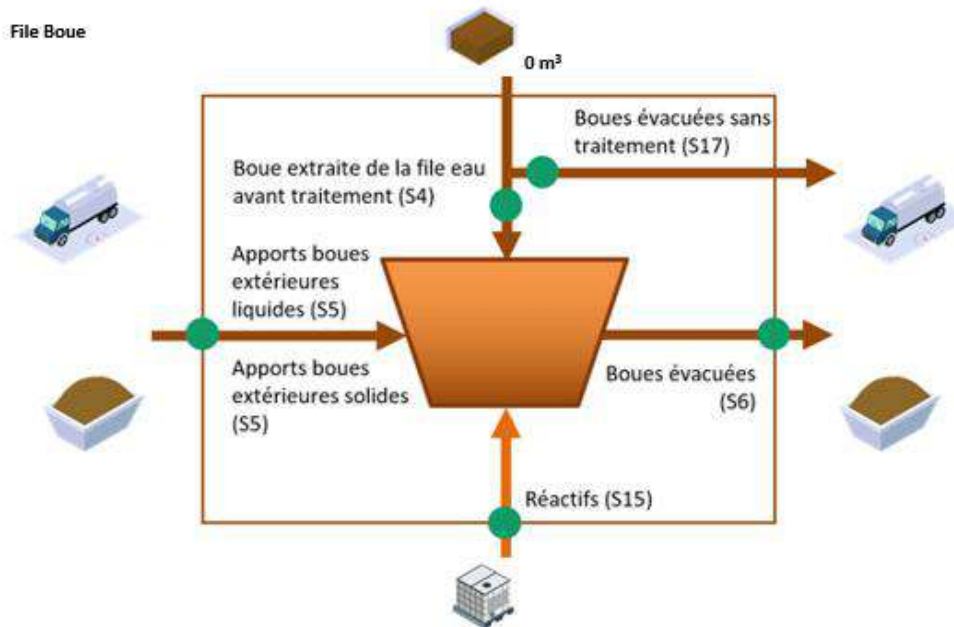
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **7 218 kg**, soit une charge moyenne journalière de **19,8 kg/j**. Le maximum atteint est **15,7 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **7 848 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Bajus

Cette lagune d'une capacité de 366 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Bajus.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

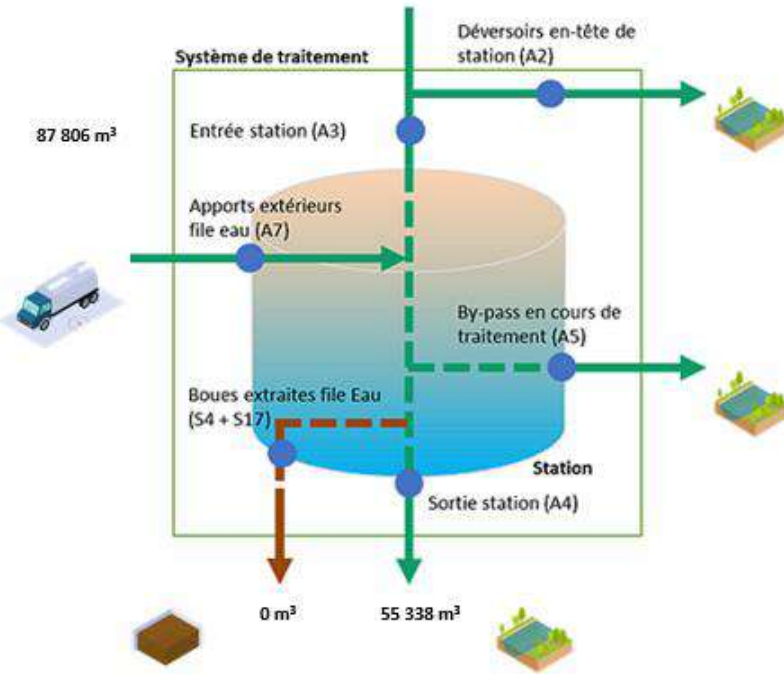
La station a reçu et traité en 2023, **87 806 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **240 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **87 806 m3**, soit un volume journalier de 240 m3/j.

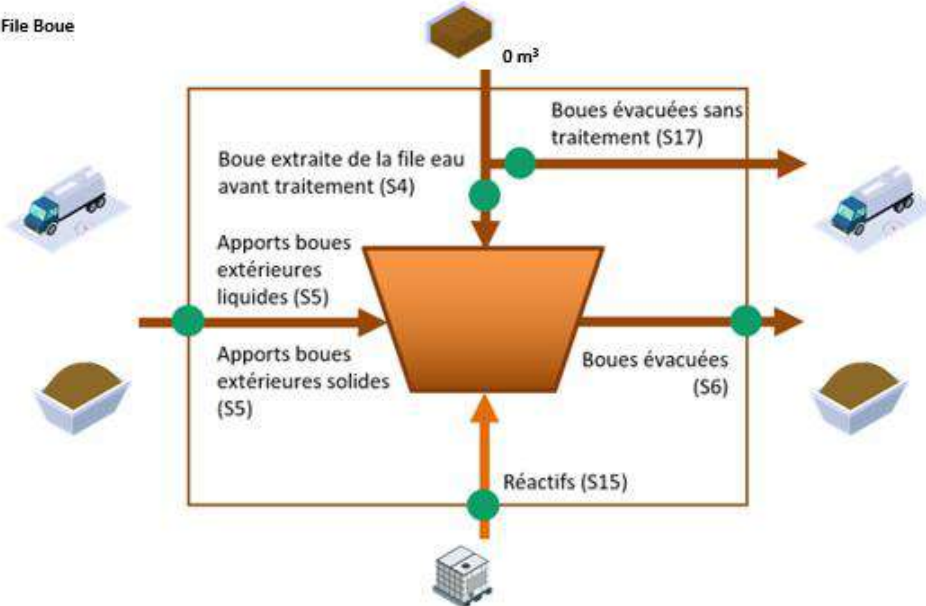
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **18 kg**, soit une charge moyenne journalière de **9,1 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **55 338 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Diéval

Cette lagune d'une capacité de 633 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour a été transmise en janvier 2023.

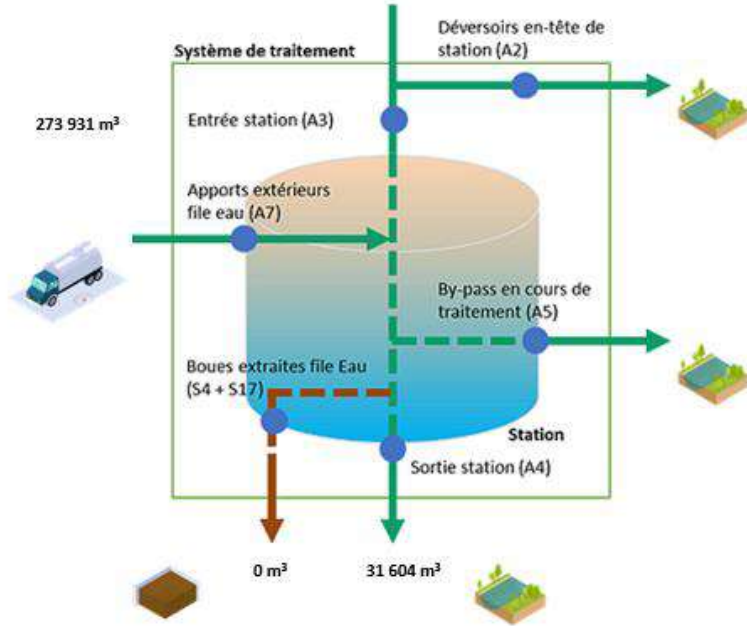
La station a reçu et traité en 2023, **273 931 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **750 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **273 931 m3**, soit un volume moyen journalier de **1 377 m3/j**.

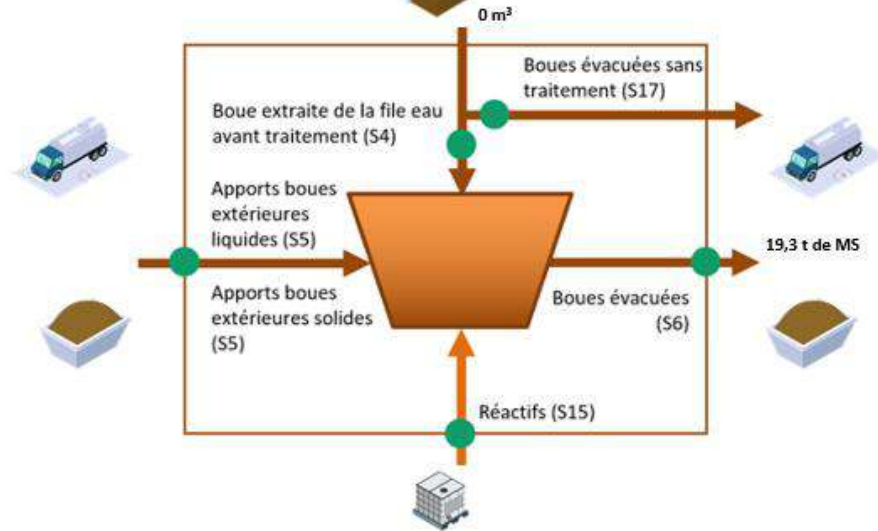
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **163 kg**, soit une charge moyenne journalière de **81,3 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **31 604 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Estrée-Cauchy

Cette lagune d'une capacité de 440 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour a été transmise en janvier 2023.

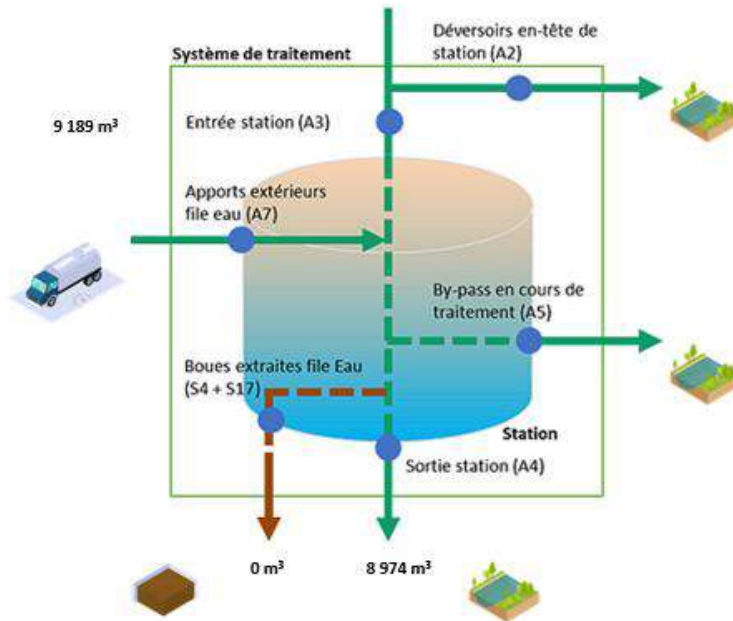
La station a reçu et traité en 2023, **9 189 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **25 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **9 189 m3**, soit un volume journalier de **25 m3/j**.

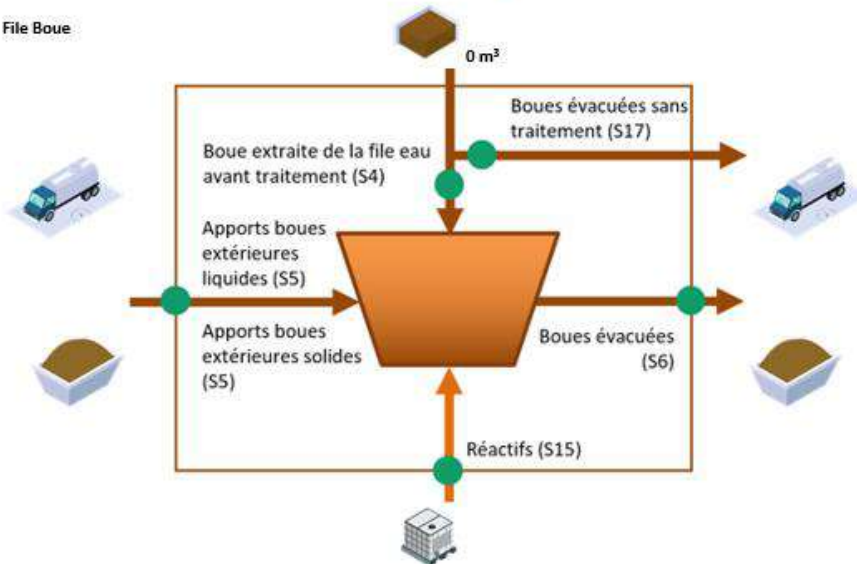
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **32 kg**, soit une charge moyenne journalière de **16,1 g/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **8 974 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Rebreuve Ranchicourt

Cette station d'une capacité de 2150 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Rebreuve Ranchicourt (réseau en cours de construction).

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en septembre 2021.

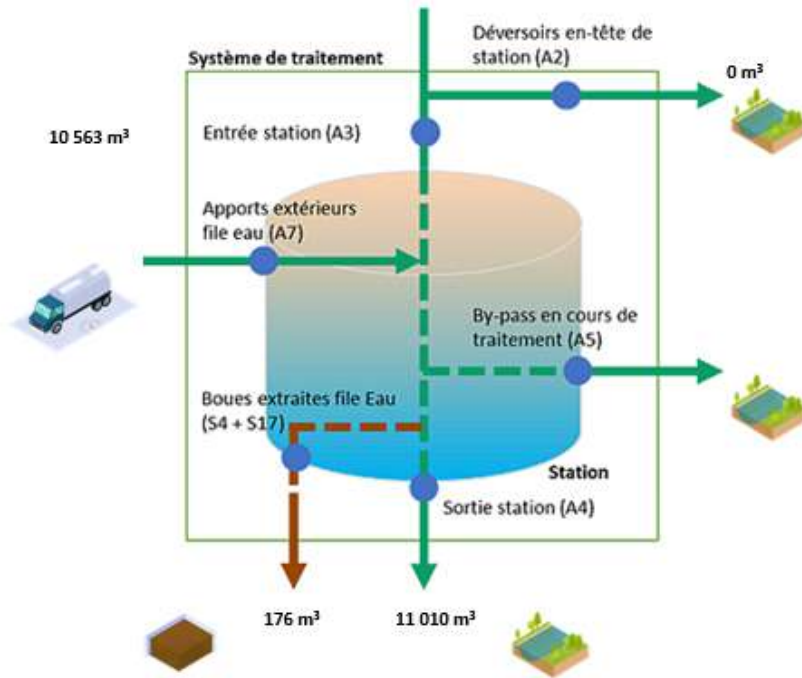
La station a reçu et traité en 2023, **10 563 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 28 m3 / jour.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **10 563 m3**, soit un volume journalier de **28 m3/j**.

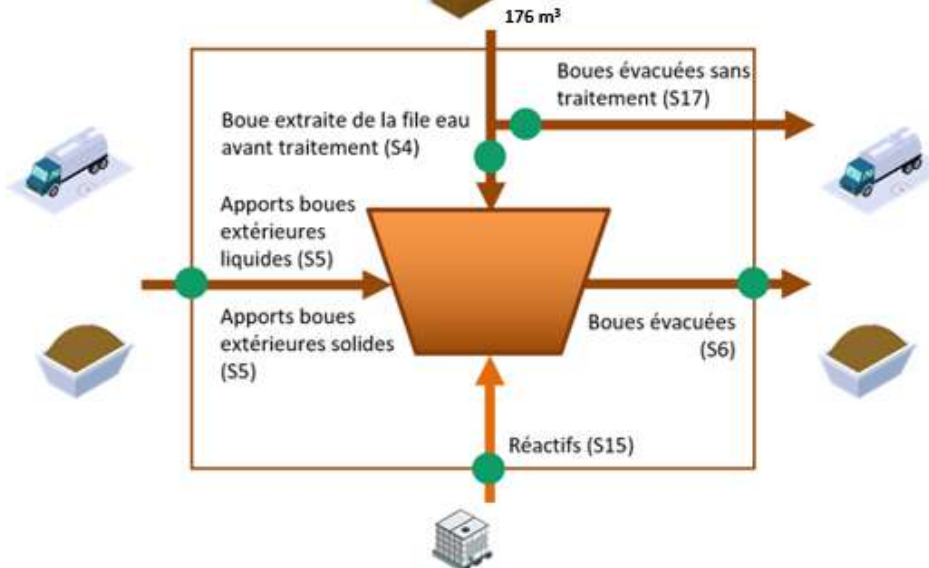
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **2 825 kg**, soit une charge moyenne journalière de **7,7 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **11 010 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Volumes et charges de pollution reçues :

Le tableau ci-dessus reprend les volumes et charges reçues par le point A3(entrée station), sur les stations supérieures à 2 000 EH.

Station de Bethune

Station d'épuration	Débit moyenM 3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt KG/J	Population équivalente (60g de DBO5)
BETHUNE							
Référence :	23 691	10 395	4 158	5 390	924	308	69 300
Bilan moyen annuel	14 029	7 530,4	2 984,6	2 791,9	636,9	71,7	49733
Bilan / référence	59%	72,4%	71,7%	51,7%	68,8%	23,2%	71,7%

Station d'épuration de Bruay La Buisnière

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO 5)
BRUAY LA BUISSIÈRE							
Référence :	9 907	6 830	2 700	3 500	600	200	45 000
Bilan moyen annuel	7 003	7 717,9	2 710,6	3 488	838,4	91,3	45166
Bilan / référence	78%	112%	101%	99%	139%	45%	101%

Station d'épuration de Lapugnoy

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
LAPUGNOY							
Référence :	6 195	4210	1800	2395	470	90	30000
Bilan moyen annuel	3 938	3 581	1 218	1 708	324	36,6	20 300
Bilan / référence	64%	85%	67%	71%	68%	40%	67%

Station d'épuration d'Isbergues

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
ISBERGUES							
Référence :	6 898	1975	780	910	235	40	13000
Bilan moyen annuel	3 038	3 212	1 243	1 105	235	49,1	20 716
Bilan / référence	80%	162%	159%	121%	100%	122%	159%

Station d'épuration de Quernes

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DC O KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
QUERNES							
Référence :	379	276	138	207	35	9	2 300
Bilan moyen annuel	300	151	57	65	17	6,3	950
Bilan / référence	79%	54%	41%	31.2%	48%	60%	41%

Station d'épuration de Lillers

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
LILLERS							
Référence :	6 921	2 054	852	1 263	191	45	14 200
Bilan moyen annuel	3 597	956	296	408	107	12	4933
Bilan / référence	52%	54.8%	35.6%	38.6%	50.2%	25.1%	34%

Station d'épuration de Saint-Venant

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
SAINT VENANT							
Référence :	540	520	216	280	48	12	3 600
Bilan moyen annuel	498	253	87	95	25	2,9	1450
Bilan / référence	92%	48%	40%	34%	52%	25%	40,2%

Station d'épuration de Rebreuve-Ranchicourt

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
Référence :	807	258	129	151	25.8	6.5	2 150
Bilan moyen annuel	28,9	22	7,7	8,3	2,6	0,3	133
Bilan / référence	3.5%	8,5%	5,9%	5,4%	10%	4,6%	6%

Quantités des matières de vidange et de curage reçues :

Station d'épuration	Matières de vidange (m3)			Matières de curage (m3)		
	2022	2023	N/N-1 %	2022	2023	N/N-1 %
BETHUNE	1988	1334	-33%	-	-	-
BRUAY .	2281	2287	+0,1%	-	-	-
LAPUGNOY	2580	2566	-1%	1095	597	-45%
ISBERGUES	7438	7209	-3%	-	-	-
LILLERS	966	1199	24%	378	426	13%

Ce tableau reprend les volumes dépotés sur les stations

Performances :

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BETHUNE						
Charge entrée (kg/j)	7 530	2 984	2 791	636	71,7	636,9
Charge sortie (kg/j)	254,49	50,02	39,52	49,88	6	59,20
.;Rendement (%)	96,62	98,32	98,58	92,17	91,63	90,7
Qualité de rejet (mg/l)	17,65	3,47	2,87	3,46	0,42	4,11
Nombre de bilans :	156	104	156	94	104	104
Nombre de bilans conformes :	156	104	156	94	104	104
Commentaire :	<i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023.</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BRUAY LA BUISSIERE						
Charge entrée (kg/j)	7 717,9	2 710	3 488	838,4	91,3	840,2
Charge sortie (kg/j)	247,08	37,25	39,34	36,85	9,75	46,62
Rendement (%)	96,80	98,63	98,87	95,60	89,32	94,45
Qualité de rejet (mg/l)	34,09	5,14	5,43	5,08	1,34	6,43
Nombre de bilans :	104	52	104	52	52	52
Nombre de bilans conformes :	104	53	104	52	52	52
Commentaire :	<i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2023.</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LAPUGNOY						
Charge entrée (kg/j)	3581	1218	1708	324	36	324
Charge sortie (kg/j)	154,83	17,93	24,89	16,88	3,14	38,69
Rendement (%)	95,68	98,53	98,54	94,80	91,42	88,07
Qualité de rejet (mg/l)	38,09	4,41	6,12	4,15	0,77	9,52
Nombre de bilans :	52	24	52	24	24	24
Nombre de bilans conformes :	52	24	52	24	24	24
Commentaire :	<i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023.</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
ISBERGUES						
Charge entrée (kg/j)	3212	1243	1105	235	49,1	235,2
Charge sortie (kg/j)	326,53	183,95	59,22	20,54	7,62	25.01
Rendement (%)	89,83	85,21	94,64	91,27	84,48	89,37
Qualité de rejet (mg/l)	94,34	53,14	17,11	5,93	2,20	7,23
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	20	11	23	12	12	12
Commentaire :	<i>La station est déclarée non-conforme rédhibitoire sur la période d'évaluation 2023 sur les paramètres MES, DCO et DBO5; dépassement sortie système bilan du 14 et 23 novembre 2023, en raison d'un déversement très important constaté sur le point A2, à noter également avec des dépassements de charge très importants en entrée sur plusieurs paramètres.</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
QUERNES						
Charge entrée (kg/j)	156,7	59,6	67,7	18.4	6,5	18.5
Charge sortie (kg/j)	6.01	1.21	0.77	1.40	0.2	3.79
Rendement (%)	96,16	97,95	98,86	92,45	96,91	79,57
Qualité de rejet (mg/l)	20.83	4,19	2.66	4,79	0.69	13.02
Nombre de bilans :	12	12	12	4	4	4
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	4	4	4
Commentaire :	<i>La station est non conforme pour 2023 , lié à une moyenne annuelle supérieure à 15 mg/l sur le paramètre NGL soit 22,05 mg/l..</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LILLERS						
Charge entrée (kg/j)	956,7	291.1	408,6	107,8	12,1	107,8
Charge sortie (kg/j)	80.92	18.87	24.84	10.88	3.15	15.06
Rendement (%)	91,54	93,63	93,92	89,90	73.95	86,03
Qualité de rejet (mg/l)	22,25	5,19	6,83	2,99	0,87	4,14
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	24	12	24	12	12	12
Commentaire :	<i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2023.</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
SAINT VENANT						
Charge entrée (kg/j)	256.3	85.8	97.2	25.6	3	25.6
Charge sortie (kg/j)	10.36	2.5	3.03	1.72	0.29	3.76
Rendement (%)	96.72	97.81	98.01	94.15	90.99	94.15
Qualité de rejet (mg/l)	16.58	3.8	3.8	2.95	0.53	6.3
Nombre de bilans :	12	12	12	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	12	12	12
Commentaire :	<i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023</i>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
REBREUVE RANCHICOURT						
Charge entrée (kg/j)	22	7.7	8.3	2.6	0.3	2.6
Charge sortie (kg/j)	0.72	0.11	0.17	0.05	0.22	0.07
Rendement (%)	96.74	98.62	97.94	97.89	24.67	97.31
Qualité de rejet (mg/l)	23.80	3.54	5.67	1.82	7.37	2.32
Nombre de bilans :	12	12	12	4	4	4
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	4	0	4
Commentaire :	<i>La station est non conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2023 sur le paramètre phosphore.</i>					

1.3 Boues et sous-produits

Le tableau ci-après reprend par station d'épuration l'évacuation de boues afférente à 2023 en brut, en matière sèche ainsi que leur destination. Il reprend également les refus de dégrillage et les sables (pour les usines de dépollution supérieures à 2 000 EH).

A noter que la step de Rebreuve Ranchicourt n'apparaît pas dans les tableaux ci-dessous car l'unité de déshydratation des boues n'est pas encore en service.

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BETHUNE	4413.77	1370	1134	82.7	100	22.9	42.44

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BRUAY LA BUISSIERE	4579	1313	1313	100	100	15.5	36
Commentaire	<i>Une étude pour l'extension du plan d'épandage a été réalisée et terminée en 2022. Après la fin de mise à enquête publique, les deux nouveaux arrêtés sont parus début avril 2024 pour une application dès la campagne d'épandage 2024. Cette extension permettra d'évacuer la totalité des boues produites en épandage sans avoir de reliquats.</i>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LAPUGNOY	2399	839	839	100	100	81	50
Commentaire	<i>L'autorisation pour l'extension du plan d'épandage est mise en place depuis 2023 et permet d'épandre la totalité des boues produites par la station sans reliquat.</i>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
ISBERGUES	366	91.5	91.5	100	100	24	0
Commentaire	<i>Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.</i>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
QUERNES	111	33	33	100	100	1.25	0
Commentaire	<i>En raison du départ de certains agriculteurs du plan d'épandage d'origine, une actualisation du plan a été réalisée en 2022.</i>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LILLERS	620,02	207	620,02	100	100	60	9 317
Commentaire	<i>Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.</i>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
SAINT VENANT	46	13	13	100	100	1.12	3

1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE)

Dans le cadre des contrats de DSP, Veolia Eau a réalisé la campagne initiale RSDE des 5 STEP de la collectivité au cours de l'année 2012.

Cette campagne a permis d'établir la liste des substances dangereuses à suivre en année de routine ou surveillance pérenne.

De nouvelles consignes ont ensuite été publiées dans la note technique du 12 août 2016 et elle concerne tous les systèmes d'assainissement > 600 kg/j de DBO5. Chaque système concerné a reçu un arrêté préfectoral complémentaire définissant des échéances de suivi :

- avant le 30 juin 2017 : lancement par les Maître d'Ouvrage d'un diagnostic initial en amont des STEP (sur le système de collecte) :
 - sur la base de la campagne initiale la plus récente
 - pour les substances significatives identifiées sur une liste réduite de 41 substances (avec objectifs de nationaux de réduction d'ici 2021)
 - diagnostic finalisé et plan d'actions à transmettre avant le 30 juin 2019

Pour les 7 systèmes d'assainissement de la collectivité, Veolia a établi la liste des substances ayant un objectif de réduction et devant faire l'objet du diagnostic :

- système d'assainissement de Béthune : Arsenic
- système d'assainissement de Bruay : 2,4 MCPA et Arsenic
- système d'assainissement de Lapugnoy : Arsenic, Plomb, Chrome et Oxadiazon
- système d'assainissement d'Isbergues : Nonylphénols et Arsenic
- système d'assainissement de Lillers : Dichlorométhane, arsenic et oxadiazon

Ces valeurs ont été considérées à partir des nouvelles Normes de Qualité Environnementales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2015.

- avant le 30 juin 2018 : démarrage de la seconde campagne :
 - durée 1 an
 - sur eaux brutes (A3) et eaux traitées (A4)
 - 96 substances dont 37 nouvelles
 - 6 mesures par an espacées au moins d'un mois , échelonnées sur l'année et sur la semaine
 - si pics de charges annuels : au moins 2 mesures pendant la période du pic d'activité
- courant 2019 : identification des substances significatives et mise en œuvre du nouveau diagnostic

initial en amont de la station d'épuration.

- avant le 30 juin 2019 :
 - transmission du diagnostic initial avec plans d'actions
 - réalisation du diagnostic complémentaire en amont de la station d'épuration en y intégrant les résultats de la campagne RSDE 2018

- les échéances 2022-2023 : nouvelle campagne RSDE et diagnostic (initial ou complémentaire)

- Puis tous les 6 ans (2028-2029) : nouvelle campagne RSDE et diagnostic initial ou complémentaire)

Dans le cadre du diagnostic amont complémentaire et pour respecter les délais indiqués dans le courrier du 24 mars 2022 du Ministère de la Transition Écologique, une nouvelle campagne RSDE est lancée en août 2022 pour identifier les nouveaux polluants à enjeux et prendra fin en juin 2023.

Suite au retour de la police de l'eau en avril 2020, les substances retenues significatives sont les suivantes :

Station de Béthune

Système d'assainissement de Béthune	
QMNA5	2 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Arsenic	1369
Titane	1373
Cadmium	1388
Chrome total	1389
Cuivre	1392
PCB 180	1246
PCB 153	1245
PCB 28	1239
PCB 101	1242
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
PCB 118	1243
PCB 138	1244
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
OP1EO	6370
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Plomb	1382
Zinc	1383
Nickel	1386
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Tributylétain cation	2879

Station de Bruay

Système d'assainissement de Bruay-La Buissière	
QMNA5	0,18 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(a)Pyrène	1115
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Cuivre	1392
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
NP2EO	6369
OP1EO	6370
DEHP	6616
Diflufénicanil	1814
Imidaclopride	1877
Diuron	1177

Station de Lapugnoy

Système d'assainissement de Lapugnoy	
QMNA5	0,27 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Cuivre	1392
PCB 153	1245
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Fluoranthène	1191
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959

Station d'Isbergues

Système d'assainissement d'Isbergues	
QMNA5	0,17 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Fluoranthène	1191
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nickel	1386
Zinc	1383
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Anthracène	1458

Station de Lillers

Système d'assainissement de Lillers	
QMNA5	0,055 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
NP2EO	6369
Benzo(a)Pyrène	1115
DEHP	6616
Imidaclopride	1877
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Nonylphénols	1958

1.5 Bilan énergétique

Les Stations d'épuration

Pour chacune des stations d'épuration, le tableau ci-après reprend la consommation électrique et le volume entrant pour les cinq dernières années.

Stations d'épuration	Electricité relevée - KWH			Volume arrivant m3 (A3)			ratio Kwh/m3
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
REBREUVE	57 964	57 718	57 208	9 239	10 266	10 563	5,4
BETHUNE	1 711 066	1 794 826	1 760 670	5 099 198	4 014 084	5 139 369	0.34
BRUAY LA BUISSIÈRE	1 820 241	1 757 435	1 741 396	2 812 646	2 502 853	2 561 072	0.67
LAPUGNOY	1 194 670	1 144 462	1 134 201	1 432 871	1 328 800	1 445 748	0.78
ISBERGUES	438 350	431 735	409 424	1 141 444	884 601	1 112 907	0.36
QUERNES	182 414	130 281	141 920	114 299	90 249	109 684	1.29
LILLERS	468 853	457 999	432 160	1 205 794	967 916	1 213 887	0.35
SAINT VENANT	119 445	103 776	109 245	196 567	138 274	198 909	0.54
ECQUEDECQUES	30 614	37 454	34 046	58 481	29 034	22 987	1.48
GONNEHEM MANOIR	38 715	37 650	32 482	5 475	5 110	4 745	6.84
FERFAY	45 425	41 885	35 324	53 771	47 878	24 166	1.46
ESTREE - CAUCHY	3 451	3 402	7 028	109*	27*	25*	-
BAJUS	7 141	7 285	7 100	410*	313*	240*	-

*les résultats ne sont pas représentatifs des volumes entrants car ils sont issus d'un seul bilan annuel

Les postes de relèvements ou de refoulement

Remarque sur les données techniques des postes :

Les données de type énergie et temps de fonctionnement sont issues de compteurs. En revanche le volume pompé est issu d'un calcul réalisé à partir des débits nominaux (théoriques) des pompes. Aussi, ces résultats calculés sont-ils donnés à titre indicatif. Des campagnes de mesure sont réalisées régulièrement afin d'améliorer la précision des chiffres.

La pluviométrie pour l'année 2023 est en forte hausse par rapport aux données mesurées en 2022.

La pluviométrie est la plus forte enregistrée sur les 5 dernières années.

	2019	2020	2021	2022	2023
Pluviométrie (mm/an)					
Rebreuve	890	893	891	571	966
Lapugnoy	770	791	799	573	725
Béthune	667	663	765	468	714
Bruay	779	784	758	533	764
Isbergues	752	678	669	485	540
Quernes	739	807	820	631	905

Unité technique de Bruay la Buisnière

L'unité technique de Bruay la Buisnière compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Barlin : 9 postes

Beugin : 3 postes

Bruay la Buisnière : 15 postes dont (1 poste EP)

Divion : 9 postes (dont 1 poste EP) et 1 aérojecteur

Gosnay : 3 postes

Fresnicourt le Dolmen : 1 poste et 1 aérojecteur

Haillicourt : 6 postes

Hesdigneul : 2 postes

Houdain : 5 postes

Ruitz : 4 postes (dont 2 postes EP)

Houchin : 3 aéroéjecteurs

Ourton : 2 aéroéjecteurs

soit au total pour l'année 2023 : 64 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BARLIN	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	42 631	47 604	45 850	34 980	40 024
Volume pompé (m3)	663 246	741 528	768 080	611 268	593 464
Temps de fonctionnement (h)	7 134	7 648	6 853	5 553	10 177
2023 - problème de cailloux au PR Bracquenois qui bouche régulièrement les pompes partiellement					
COMMUNE DE BEUGIN	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	1 853	2 878	2 906	2 539	2 635
Volume pompé (m3)	9 992	44 001	39 430	27 646	39 257
Temps de fonctionnement (h)	134	589	529	371	526
Intégration nouveau PR					
COMMUNE DE BRUAY LA BUISSIERE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	330 695	376 081	400 129	336 129	376 647
Volume pompé (m3)	4 429 908	5 188 682	5 113 695	4 294 043	4 816 279
Temps de fonctionnement (h)	3 4845	31 700	35 195	28 531(*)	32 292
(*) Renouvellement partiel de l'hydraulique du poste Duranel et renouvellement d'une pompe sur Lamendin					
COMMUNE DE DIVION	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	53 460	69 364	63 574	53 834	62 554
Volume pompé (m3)	420 524	432 984	367 815	413 704	427 500
Temps de fonctionnement (h)	10 000	9 097	6 628	8 661	7 942
Renouvellement de 4 pompes					
COMMUNE DE GOSNAY	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	42 758	35 070	38 507	40 117	41 346
Volume pompé (m3)	237 528	286 468	254 240	365 980	389 060
Temps de fonctionnement (h)	4 295	5 116	4 814	6 464	6 844

(*) *Changement compteur linky PR Église sans relève de compteur d'EDF*

COMMUNE DE FRESNIC LE DOLMEN - VERDREL	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	55 978	67 726	59 538	48 130	61 904
Volume pompé (m3)	42 379 (*)	64 607 (*)	35 259 (*)	29 532 (*)	46 665 (*)
Temps de fonctionnement (h)	8379	13 845	7 807	7 558	2 029 (1)
<i>(*) Uniquement pour le PR Croix de Grès (1) temps du fonctionnement du compresseur retiré car non représentatif d'un volume transité</i>					
COMMUNE DE HAILLICOURT	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	156 893	152 708	176 988	160 538	196 970
Volume pompé (m3)	824 609	731 917	879 820	706 190	894 965
Temps de fonctionnement (h)	5 891	6 816	10 095	6 082	6 491
COMMUNE DE HESDIGNEUL	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	2 891	3 304	4 423	3 826	4 834
Volume pompé (m3)	6 598	8 865	12 628	10 192	12 460
Temps de fonctionnement (h)	236	317	451	364	445
COMMUNE DE HOUDAIN	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	30 149	31 158	34 620	24 292	21 607
Volume pompé (m3)	370 257	330 222	273 790	231 387	230 520
Temps de fonctionnement (h)	12 105	7 635	8 477	7 579	5 419

COMMUNE DE RUITZ	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	8 950	18 175 (*)	21 109	16 527	17 716
Volume pompé (m3)	315 029	307 606 (*)	377 472	315 564	336 300
Temps de fonctionnement (h)	6 342	15 139 (*)	7 379	5 516	7 602
<i>(*) Intégration des premières relèves pour les 2 PR EP de la ZI Renouvellement pompe 2023</i>					
COMMUNE DE HOUCHIN	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	30 940	43 742	46 375	31 313	44 885
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 469	HS	4 725	3 580	5 433
<i>(*) Mise en place d'un second compresseur début 2018 et mise en service aéro rue du Bois en 2020</i>					
COMMUNE D'OURTON	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	41 646	57 601	46 653	24 249	30 443
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	4 139	5 400	4 644	2 165	2 509

Unité technique de Lapugnoy

L'unité technique de Lapugnoy compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Auchel : 6 postes

Burbure : 11 postes

Calonne-Ricouart : 8 postes (1 poste en cours de réception)

Camblain-Chatelain : 5 postes

Cauchy à la tour : 3 postes

Lapugnoy : 9 postes

Marles Les Mines : 5 postes

soit au total pour l'année 2023 : 47 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D'AUCHEL	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	61 404	68 998	62 271	61 778	78 944*
Volume pompé (m3)	478 664	563 346	528 352	507 917	782589
Temps de fonctionnement (h)	6 049	8 235	6 073	4 975	7 744
<i>*Compteur EDF PR Vallée Carreau HS</i>					
COMMUNE DE BURBURE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	41 258	46 941	51 066	44 601	50 343
Volume pompé (m3)	208 516	235 081	279 495	205 788	326 721
Temps de fonctionnement (h)	8 632	10 568	10 579	8 161	12 852
<i>Renouvellement pompe en 2023</i>					
COMMUNE DE CALONNE RICOUART	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	102 779	105 192	118 736	95 055	111 477
Volume pompé (m3)	672 041	640 394	776 002	502 914	582 736
Temps de fonctionnement (h)	13 872	11 095	13 952	9 041	11 704
<i>Renouvellement pompe en 2023</i>					
COMMUNE DE CAMBLAIN CHÂTELAIN	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	11 853	9 481	10 695	8 319	4 480*
Volume pompé (m3)	136 823	75 336	74 626	46 518	51 714
Temps de fonctionnement (h)	4 503	3 243	2 436	1 535 (1)	1 663
<i>(*) Changement compteur linky PR Église sans relève de compteur d'EDF</i>					
COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	4 425	5 322	8 996	4 281	5 416
Volume pompé (m3)	34 620	38 889	64 720	17 850	24 820
Temps de fonctionnement (h)	1 837	2 206	2 968	981	1 118
<i>Réparation nourrice et conduite PR Vallée en 2023</i>					
COMMUNE DE LAPUGNOY	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	36 477	29 224	33 175	26 468	29 656

Volume pompé (m3)	537 242	259 488	340 325	172 390	192 780
Temps de fonctionnement (h)	25 469	12 544	15 867	8 240	8 238
<i>Renouvellement pompe 2023</i>					
COMMUNE DE MARLES LES MINES	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	15 088	33 728	8 805	2 545	4 387
Volume pompé (m3)	64 968	115 883	25 375	116 258**	11 788
Temps de fonctionnement (h)	4 275	9 575	2 156	6 001	961
<p><i>(*) Hausse du temps de fonctionnement du PR République en raison de l'état de l'hydraulique (renouvelée en 2021)</i></p> <p><i>**erreur de relève en 2022 PR Eglise</i></p> <p><i>2022 - Renouvellement d'une pompe et fonctionnement sur une année complète du poste Église</i></p> <p><i>2023 - changement de clapet du PR République - plus de retour dans le poste</i></p>					

Unité technique d'Isbergues

L'unité technique de Lapugnoy compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Berguette : 11 postes

Guarbecques : 9 postes dont 1 poste EP

Ham en Artois :11 postes

Isbergues : 25 postes dont 2 postes EP et bassin EP

Lambres : 5 postes

Molinghem : 9 postes

Witternesse : 1 poste

soit au total pour l'année 2023 : 71 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BERGUETTE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	24 820	46 271	50 633	41 290	47 021
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	18 685	25 227	27 950	18 975 (*)	27 019
<i>(*) Renouvellement du poste Mile 1 (nouveau compteur) Renouvellement de 2 pompes en 2023</i>					

COMMUNE DE GUARBEQUE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	24 094	19 791	26 412	17 629	13 927
Volume pompé (m3)	NC	NC	NC	NC	NC
Temps de fonctionnement (h)	7 322	9 634	14 327	6 122 (*)	7 037
<i>(*) Compteurs horaires des pompes du PR CD 186 non fiable car compteur reparti à zéro 2023 - Changement compteur linky PR rue du Bray sans relève de compteur d'EDF</i>					

COMMUNE D'HAM EN ARTOIS	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	12 673	22 699 (*)	21 846	17 760	24 725
Volume	53 329	105 096	125 648	73 594	115 892

pompé (m3)					
Temps de fonctionnement (h)	4 273	8 887	10 070	5 809	9 238
<i>(*) Problème sur le PR Rue de la Gare en août 2020</i>					

COMMUNE D'ISBERGUES	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	170 668	152 943	182 640	166 051	190 751
Temps de fonctionnement (h)	39 796	44 645	52 032	54 042	43 067
<i>Réparation d'une fuite de nourrice du PR Anatole France en 2023 Renouvellement tuyauterie PR Lafargue 2 en 2023</i>					

COMMUNE DE LAMBRES	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	7 122	28 816 (*)	37 481	16 311	12 760
Temps de fonctionnement (h)	4 132	10 127	8 714	4 944	6 176
<i>(*) Consommation en hausse pour le PR Allée de l'Étang (travaux hydraulique réalisé en 2021) 2023 - Changement compteur linky PR Allée de l'Étang sans relève de compteur d'EDF</i>					

COMMUNE DE MOLINGHEM	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	12 994	21 058 (*)	23 523	18 866	36 530
Temps de fonctionnement (h)	6 856	9 960	11 044	8 247	12 646 (1)
<i>(*) Remise en service du comptage du PR PN118 (1) intégration du poste Duponchel Baillet et problème de branchement de la pompe 2 sur le poste Auchel qui a engendré un fonctionnement de la pompe à l'envers qui ne débitait pas</i>					

COMMUNE DE WITTERNESSE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	652	259	181	269	191
Volume pompé (m3)	14 264	6 923	725	3 850	850
Temps de fonctionnement (h)	571	277	29	154	34

Unité technique de Quernes

L'unité technique de Quernes compte les postes de refoulement ou de relèvement suivantes :

Estrée Blanche : 7 postes

Liettres : 2 postes

Quernes : 2 postes

Witternesse : 5 postes

soit au total pour l'année 2023 : 16 postes dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D' ESTREE BLANCHE	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	3 639	3 905	4 796	4 135	6 175
Volume pompé (m3)	34 225	37 576	53 148	42 199	56 429
Temps de fonctionnement (h)	1 345	1 468	2 172	1 647	2 493
COMMUNE DE LIETTRES					
Energie relevée consommée KWH	2 883	3 061	3 372	2 993	3 357
Volume pompé (m3)	62 263	63 921	74 292	66 200	75 858
Temps de fonctionnement (h)	1 766	1 829	2 115	1 878	2 153
COMMUNE DE QUERNES					
Energie relevée consommée KWH	11 377	24 538	29 556	16 655	26 175
Volume pompé (m3)	75 281	167 442	199 009	106 135	167 043
Temps de fonctionnement (h)	3 108	6 819	8 098	4 357	6 834
COMMUNE DE WITTERNESSE					
Energie relevée consommée KWH	6 955	9 965	15 330	11 014	16 257

Volume pompé (m3)	56 612	107 962	171 322	121 210	224 401
Temps de fonctionnement (h)	2 833	5 150	8 111	5 762	11 414

Commune de Blessy

Blessy compte 5 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant : :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	25 327	31 607	19 340	13 803	25 657
Volume pompé (m3)	303 830 (*)	459 352	220 483	169 792	336 243
Temps de fonctionnement (h)	6 456	9 761	4 685	3 608	7145
<i>(*) Apport important d'ECP en fin d'année 2019 et mauvaise étanchéité du clapet du TP et problématique PR Blessel début 2020</i>					

Unité technique de Ferfay

Ferfay compte 1 poste de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant : :

	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	1 401	1 498	1 353	1 435
Volume pompé (m3)	26 446	52 425	41 925	23 475
Temps de fonctionnement (h)	353	699	559	313

Unité Technique de Lillers

Lillers compte 29 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	55 636	93 488	106 088	69 264	99 344
Volume pompé (m3)	492 989	779 110 (*)	848 396 (**)	500 359	710 759
Temps de fonctionnement (h)	30 626	48 401	52 705	31 084	44 174
<p>(**) Augmentation importante sur les PR du réseau ramifié du Hameau de Cantraine (*) Intégration du comptage du PR EP Fosse Cave, et hausse globale sur l'ensemble de la commune 2022 - Renouvellement de 3 pompes 2023 - Renouvellement d'une pompe, un problème de régulateur sur le PR Fanien et une pompe bouché sur le PR Cense 2023 - Changements compteurs linky sur 2 PR sans relève de compteur d'EDF</p>					

Unité Technique de Saint-Venant

Saint-Venant compte 27 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	41 077	39 272	57 229(*)	45 467	73 594
Volume pompé (m3)				483 371	599 224
Temps de fonctionnement (h)	27 879	34 742	38 056	22 818	39 188
<p>(*) Intégration fin 2020 de 3 nouveaux PR sur la commune de Saint Floris, et inondations sur le secteur fin 2021 2022 - Renouvellement de 4 pompes 2023 - Renouvellement d'une pompe 2023 - Changement compteur linky PR P9 Opticien sans relève de compteur d'EDF</p>					

Commune d'Ecquedecques

Ecquedecques compte 5 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	13 851	12 842	13 126	14 725	16 283
Volume pompé (m3)	118 431	88 938	88 447	107 590	105 828
Temps de fonctionnement (h)	8 787	8 566	6 789	7 158	7 153
<i>(*) Changement compteur linky PR Principale 28 sans relève de compteur d'EDF</i>					

Commune de Gonnehem (Corroy)

Gonnehem compte **1 poste** de refoulement dont le bilan est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	HS	HS	HS	762	1279
Volume pompé (m3)	3 771	3 717	6 570	4 626	8 496
Temps de fonctionnement (h)	419	413	730	514	944

Unité Technique de Diéval (commune de Diéval)

Diéval compte 3 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	10 073	16 662	9 573	6 394	10 788
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	5 140	11 669	4 348	3 639	8 731
2023 - Renouvellement 2 pompes					

Unité Technique d'Estrée-Cauchy

Estrée-Cauchy compte 1 station de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	3667	12 551	5 298	2 221	3 681
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 249	8 476	3 252	291 (*)	587

Unité Technique de Rebreuve-Ranchicourt

Rebreuve-Ranchicourt compte 4 postes de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	2023
Energie relevée consommée KWH	3 499	3 690	4 219 (*)	4 422	5 227
Volume pompé (m3)	-	-	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	208	390	454	580	635
(*) Intégration de 2 nouveaux postes en 2021					

1.6 Travaux et interventions

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

Le suivi des postes de relèvement et des stations d'épuration fait l'objet d'un suivi régulier par des agents spécialisés ayant des connaissances pointues en électromécanique (habilitations électrique permettant d'intervenir en dépannage).

Chaque installation fait l'objet de fiches techniques et descriptives.

Les agents possèdent des PDA avec les installations répertoriées dans le logiciel GAMA, celui-ci permet de tracer leur passage et d'assurer le suivi des différentes opérations de maintenance et d'exploitation.

Les informations transmises par les installations télésurveillées font l'objet d'une exploitation centralisée, des bilans de suivi de fonctionnement journaliers et mensuels avec mise en place de règles d'anomalies.

Ils permettent :

- Le suivi à distance du fonctionnement des installations
- La connaissance précise des temps de fonctionnement, du nombre de démarrages des pompes.
- La détection rapide d'un fonctionnement anormal permettant d'intervenir sur l'installation avant même d'avoir une défaillance sur le pompage.
- L'estimation des volumes pompés
- La connaissance des rejets au milieu naturel pour les postes équipés de trop-pleins

- En fonction des tournées des agents d'exploitation et des alarmes transmises par le système de télégestion ; les opérations d'entretien et de maintenance sont planifiées sur les ouvrages (interventions électromécaniques, curage, nettoyage...).
- Les principales opérations d'entretien et de maintenance assurées au cours de cet exercice sont pour l'ensemble des ouvrages :
- La maintenance électromécanique des équipements ;
- Le curage des bâches de réception à l'aide d'engin d'assainissement ;
- Le nettoyage des paniers de dégrillage et l'évacuation des déchets ;
- Le nettoyage des abords.
- Les contrôles réglementaires des installations électriques des postes de relèvement ont été réalisés en 2023 par un organisme professionnel agréé

*Sur l'ensemble des installations (postes de relèvement et stations d'épuration), une vérification périodique des matériels électriques et de manutention est réalisée par un prestataire agréé. Ces contrôles engendrent une amélioration et une mise à niveau des matériels concernés.

Travaux de renouvellement sur les stations d'épuration

Le délégataire a réalisé en 2023 divers travaux de renouvellement sur les stations d'épuration, en particulier :

Station de Béthune

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- changement de 2 WC (2 wc dans les bureaux)
- remplacement du rail et chariot d'alimentation électrique du pont du déshuileur 2
- renouvellement collecteur et couronne clarificateur file 1
- renouvellement du variateur pour pompe eau industrielle



- renouvellement de la pompe Pompe a sable 401



- renouvellement de la sonde mes file 1 + support



- renouvellement Pompe recirculation file 2
- remplacement de l'hydro éjecteur N°2 dans le réacteur à graisse
- renouvellement capteur h2S local à graisse
- renouvellement de la balance



- renouvellement de la pompe toutes eaux AJPC101
- fin d'installation de la brosse d'aération



Station de Bruay La Buissière

- remplacement pompe de chlorure ferrique N°1 déshydratation



- remplacement moteur tapis à boue sous filtre déshydratation



- renouvellement Motoréducteur turbine d'aération



- renouvellement de l'Aéroflot file 2

- renouvellement de la Pompe recirculation 4
- renouvellement des éclairage dans le local traitement des boues
- renouvellement des capteur présence eau prépa lait de chaux
- remplacement flotteur de niveau cuve PAX



- remplacement Débitmètre DO



- renouvellement de la pompe recirculation N°5 HS
- Remplacement vanne pneumatique filtre presse



- renouvellement de la pompe lavage goulotte clarif 1 HS

Station de Lapugnoy

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement pompe surpresseur EI
- Renouvellement 2 pompes PR entrée



- Fabrication tube acier refoulement pompe de transfert à boues



- Renouvellement pompe à sable
- Renouvellement pompe 2 toutes eaux file boues
- Poste relèvement entrée STEP - Remplacement Conduite et vannes clapets



- Pompe nettoyage clarificateur



- Renouvellement du préleveur Sortie EE

Station d'Isbergues

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- renouvellement Brosse N°1
- renouvellement du Tapis convoyeur boues



- remplacement Roue arrière Clarificateur
- renouvellement de la Vis doseuse chaux
- remplacement à l'identique de la centrie D4L ANDRITZ



- renouvellement du corps de pompe d'eau industrielle N°2

- remplacement Preleveur EB



- renouvellement tuyauterie EI

Station de Quernes

- Renouvellement P2 Relèvement



- Renouvellement des Pompes Recirculation (X2)



- Renouvellement Préleveur EE

Station de Lillers

- Renouvellement 2 pompes chlorure ferrique



- Renouvellement Pompe 1 poste toutes eaux
- 5 Pieds de potence
- Motoreducteur vis de convoyage verticale centrifugeuse



- Remplacement Pompe 2 Bassin Tampon
- Remplacement vis injecteur chaux

Station d'Ecquedecques

- Pas de renouvellement en 2023

Station de Gonnehem Manoir

- remplacement du surpresseur d'air N°1
- remplacement Sofrel
- renouvellement Pompes Pr Ehpad

Station de Gonnehem Corroy

- Pas de renouvellement en 2023

Station de Gonnehem violettes

- Pas de renouvellement en 2023

Station de Gonnehem Aulnes

- renouvellement de la pompe de recirculation des boues
- renouvellement du Socle en Béton pour Pied de potence

Lagune de Ferfay

- terrassement de la lagune

Station de Bajus

- Pas de renouvellement en 2023

Station de Diéval

- Pas de renouvellement en 2023

Station d'Estrée-Cauchy

- Pas de renouvellement en 2023

Station de Rebreuve Ranchicourt

- remplacement de la roue du clarificateur

Station de Houchin Fontinettes

- Pas de renouvellement en 2023

Unité technique de Bruay la Buisnière

- Nombre d'interventions curatives : 261, dont :
- Désobstructions de réseau : 102
- Désobstructions de branchement : 1147
- Désobstruction de BE : 12

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	313	291	288	235	261
Nombre de avaloirs curées (total)	9 996	11670	10 717	10 721	10 970
Longueur de canalisation curée totale (m)	34 863	30850	31408	34 727	33 406

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 248

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 148
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 45
- Dont Interventions sur regards et fontes : 47
- Dont Divers Autres Travaux : 8

Unité technique de Lapugnoy

- Nombre d'interventions curatives : 198, dont :
- Désobstructions de réseau : 73
- Désobstructions de branchement : 119
- Désobstruction de BE : 6

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	282	254	217	187	198
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	6 620	6 632	5 488	6 662	6 437
Longueur de canalisation curée totale (m)	22 131	13 880	23 388	26 355	33 427

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 172

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 99
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 33
- Dont Interventions sur regards et fontes : 36
- Dont Divers Autres Travaux : 4

Unité technique d'Isbergues

- Nombre d'interventions curatives : 83, dont :
- Désobstructions de réseau : 11
- Désobstructions de branchement : 70
- Désobstruction de BE : 2

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	107	83	115	120	83
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	3 876	3 602	3 621	3 916	3849
Longueur de canalisation curée totale (m)	9 182	2 802	5 120	15 350	11 978

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 61

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 15
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 30
- Dont Interventions sur regards et fontes : 12
- Dont Divers Autres Travaux : 4

Unité technique de Quernes

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	3	1	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	821	809	885	869	890
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	8 569	8 164	250	20

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 0

- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 0
- Dont Interventions sur regards et fontes : 2
- Dont Divers Autres Travaux : 0

Communes de Blessy (UT de Mametz)

- Nombre d'interventions curatives : 4, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 4
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	1	2	4
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	249	255	228	269	267
Longueur de canalisation curée totale (m)	2 235	1 201	107	1 320	40

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

- Dont Interventions sur autres travaux : 1
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unité technique de Lillers

- Nombre d'interventions curatives : 104, dont :
- Désobstructions de réseau : 13
- Désobstructions de branchement : 87
- Désobstruction de BE : 4

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	128	142	118	91	104
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	2144	2 175	2 280	2 287	2 441
Longueur de canalisation curée totale (m)	8013	7 163	3 923	2 550	5 410

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 32

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 21
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur regards et fontes : 7

Unité technique de Saint-Venant

- Nombre d'interventions curatives : 6, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 5
- Désobstruction de BE : 1

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	4	5	6
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	568	584	882	847	1 036
Longueur de canalisation curée totale (m)	2420	500	1 610	215	40

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 3

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 2
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 0
- Dont interventions sur regards et fontes : 1

Commune de Ecquedecques

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	0	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	116	116	116	121	0
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	60	5 585	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur regards et fontes :

Unité technique de Ferfay

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0	2	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	208	236	241	199
Longueur de canalisation curée totale (m)	50	400	3 780	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : -
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Autres communes de la Zone Nord-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 14, dont :
- Désobstructions de réseau : 6
- Désobstructions de branchement : 8
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)		5	14	8	14
Nombre de bouches d'égouts curées (total)		4579	4 117	4 717	4 679
Longueur de canalisation curée totale (m)		12.892	1 845	529	1 923

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 11

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 3
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 6
- Dont Interventions sur regards et fontes : 0
- Dont divers autres travaux : 2

Unités technique de Bajus

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 2
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	1	0	0	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	121	137	127	141	77
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	15	10	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités technique de Diéval

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 1
- Désobstruction de BE :

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	2	0	3	2	5
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	253	250	237	237	246
Longueur de canalisation curée totale (m)	100	80	1 750	0	205

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 5

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur réseau et BB (y compris suite ITV) : 1

Unités technique de Rebreuve Ranchicourt

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 2

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	0	0	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	293	164	271	271	274
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	3,2	2 150	50	500

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) :
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unités technique de Estrée-Cauchy

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0	1	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	91	91	91	87	92
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	0	0	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 1

- Dont divers autres travaux : 1

Autres communes de la Zone Sud-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 2, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 1

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)			2	1	2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)			619	683	670
Longueur de canalisation curée totale (m)		2.892	0	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités Techniques	Longueur du réseau curé en préventif EU (en ML)	Longueur du réseau curé en préventif EP (en ml)
BRUAY LA BUISSIÈRE	22 573	10 833
LAPUGNOY	20 781	12 646
ISBERGUES	7 095	4 883
BLESSY	-	40
QUERNES	-	20
LILLERS	3 040	2 370
ECQUEDECQUES	-	-
FERFAY	-	-
DIEVAL	-	-
BAJUS	-	-
ESTREE CAUCHY	-	-
SAINT VENANT	40	0
REBREUVE	-	500

ZONE NORD	302	1 621
ZONE SUD	-	-

1.7 Travaux et interventions

Afin d'améliorer le service, diverses insuffisances et propositions sont énoncées par le délégataire ; elles sont reprises dans les tableaux ci-après.

Certaines propositions et insuffisances sont considérées comme prioritaires pour assurer :
le bon fonctionnement des unités,
une sécurisation environnementale (ex. : déversements de réactifs), la sécurité du personnel intervenant.

Stations d'épuration :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Béthune	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration du système de dépotage des graisses (obstructions répétées), non adapté.- Stagnation des eaux aux abords du TGBT en cas de forte pluie- Fissures et suintement du génie civil- Scinder le dépotage des matières de vidange et installer un classificateur à sables- Problèmes récurrents de limpidité des clarificateurs lors d'apports hydrauliques importants liés à la pluviométrie nécessitant la bride des débits en entrée des bassins d'aération.	<ul style="list-style-type: none">- Une extension du plan d'épandage a été réalisé en 2022 pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues - l'arrêté est paru en avril 2024 et permet donc sa mise en oeuvre pour la campagne d'épandage 2024- Stagnation des eaux de pluie sur le toit du bâtiment d'exploitation (nettoyage complet de la toiture fait par Veolia) - en attente de réparation par la CABBALR- Les travaux du bassin "Piscine" ont débuté en 2022 et sont en cours de finalisation - ces travaux et la mise en place de variateurs pour réguler le débit envoyé sur la STEP de Béthune ont permis de stopper les débordements historiquement observés au niveau du prétraitement- Ajout de trois déflecteurs lors des remplacements des ponts brosse pour améliorer l'aération dans le BA

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bruay La Buisnière	<ul style="list-style-type: none"> - Agrandissement de l'aire de stockage des boues (une solution provisoire à l'aide de parois bétons provisoire a été réalisée en 2019 et encore appliquée, mais reste néanmoins insuffisante) - Renouvellement et améliorations à envisager sur le groupe d'eau industrielle qui est inexploitable aujourd'hui. - Amélioration du système de répartition des charges hydrauliques entrantes sur les clarificateurs. - Redimensionnement de l'unité de déshydratation - Fissures présentes sur le génie civil - Pas d'accessibilité à la canalisation qui relie les prétraitements au bassin biologique (risque d'obstruction) - Obstructions répétées des conduites de liaison dégrilleurs/déshuileurs, et sortie des déshuileurs - Capacité insuffisante du dégazeur du bassin biologique - Abris de l'armoire électrique de la file eau à refaire en dur car soumis au aléas climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude diagnostique réalisée (achèvement en 2017 ayant confirmé certaines insuffisances reprises ci-contre). - Projet de création d'une seconde unité de traitement au niveau de la zone de Ruitz afin de déconnecter environ 17 000 EH et de soulager la station d'épuration de Bruay qui a atteint sa capacité nominale. - Une extension du plan d'épandage a été réalisé en 2022 pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues - l'arrêté est paru en avril 2024 et permet donc sa mise en oeuvre pour la campagne d'épandage 2024

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lapugnoy	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du bâtiment d'exploitation à prévoir rapidement (problèmes de structures électriques). Le bâtiment a été condamné en 2021. - Quantité importante de lingettes au niveau du dégrilleur, et ensablement rapide du poste de relèvement - Sous-dimensionnement du poste de relèvement principal - Problème d'accès pour le curage du bassin tampon - Problématique accès au débitmètre hauteur/vitesse situé sur le trop-plein du poste de relèvement - accès non sécurisé avec risque de chute dans la Clarence - Retirer la structure recouvrant la zone de prétraitement (l'ensemble de la structure est vétuste et corrodée et risquent de se détacher ou tomber) - Prétraitement des matières de curage retiré historiquement sans remplacement - utilisation actuelle de la fosse restante ne permettant plus de traiter ces matières - Absence d'un dispositif pour isoler le poste en entrée de la station pour réaliser les opérations d'entretien préventif et curatif - installation d'une vanne pour sécuriser les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à la condamnation du bâtiment d'exploitation, des locaux préfabriqués ont été mis en place pour les agents en tant que base vie (action Veolia) - Vétusté du système de dégrillage (renouvellement du dégrilleur réalisé fait par Veolia) - Etude diagnostique finalisée par la CABBALR - Détérioration de l'état du pont d'accès à la Step (restauration faite en 2023) - Une extension du plan d'épandage a été réalisé et mis en oeuvre pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues, mise en application en 2023 - Vétusté de l'hydraulique du poste en entrée de station ayant engendré une fuite de la nourrice - renouvellement complet de l'hydraulique du poste à l'identique (action conjointe CABBALR et Veolia)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Isbergues	<ul style="list-style-type: none"> - Vol et dégradation : un système d'alarme serait à mettre en place au niveau des bâtiments du site (dégradation répétées des clôtures) - Dégradation constatée des berges amont/aval du rejet - Déversements importants par temps de pluie au niveau du point A2 de la STEP (trop plein PR) - le mur de la zone de stockage des boues s'affaissent vers le terrain à l'arrière - changement de tranche et du nombre d'analyses suite à l'augmentation constante des charges en entrée 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement d'un mur de la zone de stockage des boues pour sécuriser des travaux d'électricité dans l'enceinte de la station

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Quernes	<ul style="list-style-type: none"> -Quelques fissures sur l'enduit du bâtiment d'exploitation ont été observées. - Arrivée d'eaux claires parasites sur la STEP par temps de pluie - Inondation de la station lors des épisodes pluvieux de janvier 2024 - intrusion d'eaux de pluie du bassin d'infiltration EP vers le poste toutes eaux qui fausse des données d'autosurveillance pour les débits sortie station - dévoyer le trop plein du bassin vers la zone de rejet végétalisée - inondation devant l'aire de stockage des boues par débordement d'un fossé longeant l'autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du poste de relèvement : "étude H2S en cours sur les réseaux arrivant à la station" - Veolia a mis en place des pompes vide cave pour vider le bassin d'infiltration EP vers la zone de rejet végétalisée le temps de travaux sur les canalisations

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lillers	<ul style="list-style-type: none"> - Usure régulière et prononcée des roues des pompes du poste de relèvement principal (présence de sable) - Des aménagements pour la réalisation d'un circuit de visite seraient à entreprendre (mise aux normes des garde-corps, fléchage et traçage au sol des chemins de circulation) - Observation par les autorités d'une augmentation anormale des charges en entrée de station à certaines périodes de l'année. Changement de tranche de fréquence analytique possible (RAS en 2023) - Mise en place d'une instrumentation du bassin d'orage, afin de quantifier les volumes stockés/déstockés 	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la fréquence de curage du poste - Mise en place d'une sonde sur le BSR pour suivre les volumes stockés/déstockés en cours

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Saint Venant	<ul style="list-style-type: none"> - Des dégradations liées à la présence d'H₂S sont observées au niveau du poste d'entrée et du local dégrilleur. Une unité de traitement H₂S est présente sur le territoire (PR Collège Brassens P19) mais elle se situe dans l'enceinte du collège. La livraison de réactif pose un problème de sécurité en cas de dispersion. Une remise en état de l'installation est à prévoir, et les livraisons seraient à assurer lors des périodes de vacances scolaires. - Trois interventions de l'UMDB par an (Unité Mobile de Déshydratation des Boues) - installer une traitement des boues fixes sur la station pour limiter les coûts 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des débitmètres en entrée de la station avec modification de l'emplacement (auparavant en amont du poste sur les deux branches du réseau - après modification, mise en place des débitmètres sur les conduites de refoulement du poste prévue en 2024)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Ferfay	<ul style="list-style-type: none"> - La lagune est classée non conforme certaines années depuis 2009. Les concentrations des eaux brutes sont trop élevées. Des propositions d'amélioration de l'aération ont été faites par Veolia. Des compléments de recherche sont en cours pour rechercher l'origine des fortes charges retrouvées dans les eaux brutes, sans résultat probant à ce jour. A noter également, la forte présence de lingettes et déchets en entrée de la lagune. - le piézomètre de la nappe est bouché et ne permet de faire un prélèvement (condamner le piézomètre existant et en créer un nouveau) -Glissement de terrain lors des inondations de janvier 2024 - clôture en partie endommagée et armoire électrique non sécurisée 	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un nouveau piézomètre dans l'enceinte de la lagune par la CABBALR (reste l'ancien à condamner)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Ecquedecques		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une mesure de débit des eaux épurées, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Rebreuve Ranchicourt	<ul style="list-style-type: none"> - Charges et débits faibles en entrée de station, ce qui engendre des dépassements sur les normes de rejet en nitrate et phosphore (non conformité en 2023) - Traitement des boues non réceptionné à la construction de la station (taux de boues insuffisant pour la mise en route) - Problématique d'accès au compteur d'eau potable non sécurisé - Hauteur du préleveur EB insuffisante avec stagnation dans le conduit d'aspiration (modification prévue pour 2024 avec ajout d'une plateforme en parpaings) 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorations en terme de dépassement de norme pour le nitrate - Mise en route de la déshydratation des boues par l'exploitant en juillet 2023 car la concentration du BA augmente progressivement et mise en place d'un fonctionnement hebdomadaire

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Diéval	<ul style="list-style-type: none"> - Obstructions fréquentes des tuyauteries de liaison entre les différents bassins (dues aux feuilles et branches), pouvant occasionner des problèmes sur mesures de débit lors des journées en autosurveillance (un élagage massif serait à prévoir) - Développement d'algues et de lentilles dans le dernier bassin, pouvant occasionner des dépassement sur les MES en sortie de lagune (pas de lentilles en 2023) - chemin instable pour accéder aux bassins en cas d'intervention avec un véhicule lourd - risque d'enlèvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'étanchéité des bassins vers le fossé attenant (renforcement de berges réalisés par la CABBALR en 2023) - Curage du bassin n°1 de la lagune réalisé en 2023 - ITV de la liaison entre les bassins réalisée début 2023 faisant apparaître des racines et un déboitement (réparations prévues faites Veolia) - Mise en place de la quantification du nombre de dépassements journaliers du seuil de déversement en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 - intégrer aux bilans mensuels à partir d'avril 2023

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Estrée Cauchy	<ul style="list-style-type: none"> - Déversements importants par temps de pluie - Mise en place de la quantification des volumes déversés en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 - Curage de la lagune de finition à phragmites à prévoir 	<ul style="list-style-type: none"> - déconnexion de la gouttière du bâtiment d'exploitation par Veolia en 2024

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bajus	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée importante d'eaux claires sur la lagune à certaines périodes de l'année, engendrant un fonctionnement permanent du poste de relèvement provoquant des déversements - absence de canal de comptage en sortie de lagune - défaut de stabilité de la berge sur 30 m environ, dégradation générale de l'ensemble des berges - ruissellement lors des pluies de fin d'année avec intrusion de ces dernières dans le débourbeurs en entrée de lagune 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la quantification des déversements en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 (en cours par la CABBALR)

Postes de relèvement/refoulement :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition
<p>Bruay la Buisnière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PR Jupiter : poste souvent sale (nature des effluents) - PR Jarzembowski : clôture et portail à changer - refaire les trappes du poste - trappes prévues au renouvellement 2025 - PR Houdain Gare : portail à renouveler - PR Lamendin : portail à renouveler - PR Barlin Rabat : Renouvellement du portail et rechargement (stabilisation de l'accès pour manutention au droit de la bêche - PR Aubépines Ruitz : PR sensible à la présence de lingettes, informations auprès des riverains effectuées, moins de problèmes depuis la sensibilisation - PR Blum : renouvellement du portail et de la clôture à prévoir en urgence. Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs, refait début 2021. - PR Duranel : clôture à renouveler. - PR Haillicourt Fauvettes : mise en charge du réseau amont lorsque le PR est très sollicité. Le trop plein du PR étant plus haut que le point bas du réseau Trappes du poste et échelle à remplacer - trappes prévues au renouvellement 2025 - PR Divion Lebacq : clôture à renouveler, et accès au droit du PR à mettre en œuvre (création d'une rampe assez urgent) - PR Haillicourt Koenig : Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs Trappes du poste et échelle à renouveler - trappes prévues au renouvellement 2025 - PR Gosnay Fouquereuil : accès compliqué suite à la mise en place de poteaux pour limiter le stationnement - PR Bruay Porte Nord Cora : accès au PR limité suite à la création de la voie bus (nécessité d'obtenir un arrêté de voirie permanent) - PR Ruitz CMR : bâtiment en mauvais état (fissures apparentes) - PR Divion Clarence : constat régulier de présence de matières de vidange (moins visible depuis 2022) - PR Fresnicourt le Dolmen Rue Jean Moulin : trappes vétustes (défaut d'étanchéité et absence de boulons) - renouvellement prévu en 2024 avec la mise aux normes des trappes pour supporter la circulation routière
<p>Lapugnoy</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PR Cauchy Brunehaut : renouvellement du portail et de la clôture réalisés en 2021 (action CABBALR) - PR Burbure rue du Bois : accès difficile, aménager un accès au droit du PR - PR Burbure Poulains : espaces verts mitoyens gênants pour l'accès au site (urgent) la haie gêne l'ouverture des trappes avec risque de chute de la plaque dans la bêche du poste et trappes lourdes et difficiles à manipuler - PR Calonne Chemin Noir : accès réglementé par la Mairie (problématique intervention hors heures ouvrées). Clôture et portail à renouveler

	<ul style="list-style-type: none"> - PR Camblain Eglise : Clôture et portail à renouveler - PR Auchel Staelen : Clôture et portail à renouveler. Peinture du bâtiment à envisager. <p>Chemin d'accès à stabiliser pour la manœuvre des véhicules urgent</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR Marles République : Clôture et portail à renouveler. La clôture a été réparée par la CABBALR. La réparation ne tient pas. - PR Burbure Place du Rietz : trappes lourdes difficiles à manipuler, projet à étudier pour mettre en place un traitement de lutte contre l'H2S dans la bâche du poste
Isbergues	<ul style="list-style-type: none"> - PR Zola 2, Piscine, Mille 1, Ecole : trappes lourdes et difficiles à manipuler. Un renouvellement de celles-ci est à entreprendre. - PR secteur Laffargue : mise en charge systématique des PR lorsque le refoulement vers la Step est dirigé vers le réseau de transfert Zola 2/Rampe du Pont. En temps normal, les effluents transitent par les postes Laffargues. En temps de pluie, les effluents transitent par Zola1/Centre-ville. - PR Zola 1 : renouvellement à prévoir du jeu de vannes permettant l'envoi des effluents directement vers le PR Zola 2, de plus elle sont enterrées, ce qui peut poser problème en cas de blocage (idéalement une chambre à vannes), charnières des trappes en fonte cassées à cause de la corrosion provoquée par l'H2S - PR Berguette Ecole : aménager un pied de potence sur site. Dalle rehaussée gênant l'approche d'un véhicule pour remonter les pompes en cas de problème - PR Molinghem Obloie : clôture à renouveler urgent car beaucoup de passage - PR Isbergues Rollister : aménagement des espaces verts à revoir car les ronces envahissent le chemin menant aux grilles (retrait des ronces et mise en place de schiste), et curage du fossé d'amenée à faire - PR Lambres Witternesse : présence de piquets en bois gênant l'accès au site - PR Lambres Allée de l'Étang : trappes lourdes difficiles à manipuler - plusieurs armoires électriques à réhausser sur Witternesse suite aux inondations récentes pour préserver les installations
Quernes	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la modernité du réseau, des apports d'eaux claires parasites ont été constatées (temps de fonctionnement plus importants par temps de pluie) - Présence d'H2S sur la STEP en provenance du réseau (longues conduites de refoulement)
Blessy	<ul style="list-style-type: none"> - Les PR de la communes sont sensibles à l'apport d'eaux claires parasites (en dépit de l'obturation d'un TP au PR Blessel et au renouvellement du clapet du PR rue d'Ham) - Veolia va équiper le trop plein du PR rue des Prés d'un clapet anti-retour après avoir constaté l'intrusion d'eau du fossé avoisinant dans la bâche du poste
Lillers	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de refoulement ramifié du secteur Hameau de Cantraine reste sensible aux mises en charges (pluies, nappes hautes) même si des améliorations ont été constatées ces derniers temps (lorsque nappe basse). - Apport massif d'eaux claires parasites sur quelques secteurs du centre-ville (PR rue de St Venant) et sur les PR Rue de la Haye et Le Brûle - PR Busnettes : trappes lourdes difficiles à manipuler, beaucoup d'eaux claires

	parasites en provenance d'un fossé
Diéval	- PR place de l'Europe : apport important d'eaux claires en cas de pluie
Norrent Fontes	-PR Norrent Fontes Rue de l'Abreuvoir : trappes lourdes difficiles à manipuler
Saint-Venant	- plusieurs armoires électriques à réhausser suite aux inondations récentes pour préserver les installations - la chaîne de postes de refoulement présent sur la rue d'Aire (6 postes) se rejettent sur le réseau gravitaire alimentant le poste Mapad P10. Ce poste étant sensible (recevant les eaux usées de l'EHPAD), une étude pourrait être menée pour envisager le piquage de la chaîne des PR rue d'Aire sur le refoulement principal de la commune qui se trouve sur la trajectoire actuelle de son raccordement au gravitaire

Réseaux d'Assainissement :

Unité technique	Propositions / Suivi des Projets
TOUTES	<p>DIAG PERM (pour les UT > 10.000 EH)</p> <p>Concernant les diagnostics permanents réalisés sur les UT de Bruay, Lapugnoy, Isbergues et Lillers, une présentation des résultats préliminaires a été réalisée fin 2019. Des propositions d'aménagement d'instrumentation de points supplémentaires ont été faites à la CABBALR, en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia.</p> <p>Une présentation du Diag Perm mis à jour pour les 4 UT a été faite chaque année depuis. Les aménagements d'instrumentation supplémentaires ont été proposés de nouveau à cette occasion.</p> <p>Un tableau de suivi d'indicateurs a été établi courant 2022 en lien avec la CABBALR. Le suivi et l'analyse de ce dernier nous ont permis d'établir un 1er plan d'action concerté et annexé aux bilans annuels. Ce dernier a été mis à jour en 2023.</p> <p>GEOREFERENCEMENT</p> <p>L'étude de Géoréférencement des réseaux EU & EP de la CABBALR a été présentée en 2021. Celle-ci a pour objectif de définir les moyens et coûts associés pour la mise en œuvre du programme de géoréférencement des réseaux de la CABBALR, en phase avec les dernières évolutions réglementaires. Cette étude est également menée en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia.</p> <p>Le géoréférencement des réseaux et branchements de 9 communes a été lancée en 2023. Celui-ci se poursuivra en 2024 sur les autres communes.</p> <p>SONDES DE NIVEAU</p> <p>L'installation de 10 sondes de niveau en réseau a été effectuée durant le 1er semestre de 2021. Celles-ci sont implantées sur des points sensibles identifiés sur les réseaux, et validés par la CABBALR. La mise en place de la télégestion permet une meilleure réactivité en cas de problème (ex : obstructions, montées en charge...) ainsi qu'un meilleur suivi des réseaux sur les secteurs concernés.</p>

	<p>UNIS-CITE</p> <p>Un partenariat est lancé entre Veolia, CABBALR et Unis-Cité. Des jeunes en Service Civique, suite à une journée de formation au sein de Veolia mènent diverses actions de sensibilisation sur des publics ciblés : écoles, collèges, secteurs concernés par des problématiques de rejets lingettes et/ou graisses. Au programme : les bons gestes pour l'environnement, le grand cycle de l'eau, l'économie d'eau au quotidien, la gestion des déchets, le fonctionnement de l'assainissement, les gestes « à faire »/ «à ne pas faire »</p>
Bruay la Buisnière	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'étude diagnostique des réseaux par la Collectivité (en cours de finition) : <ul style="list-style-type: none"> o ITV des zones à fort apport d'ECP (Bruay, Divion, Houdain) o Réalisation de tests à la fumée sur les secteurs concernés en 2020 o Cibler les actions d'ITV et de contrôles des raccordements. o Suivre l'évolution des débits et les effets des travaux. o Phase 4 terminée
Lapugnoy	<ul style="list-style-type: none"> - Etude diagnostique des réseaux par la CABBALR (Phase 5) présentée. - Modélisation de réseau réalisé par Verdi (logiciel Mike Urban) - Estimation de 26 ha de surface active - Projection du modèle sur pluie vicennale – Débordements - Diagnostic conformité par rapport à l'arrêté du 21/07/2020 - Déconnexion de surface active à prévoir - Enquêtes de branchement et tests à la fumée à mener sur secteurs définis - Suppression de TP selon liste en cours (tests obturation préalable) - Programme de travaux présentés + points vigilance

Par ailleurs, le délégataire a recensé les points noirs des réseaux de collecte sur lesquels des travaux apparaissent nécessaires de façon à limiter les rejets d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel.

Les tableaux suivants décrivent commune par commune :

- Le constat et la cause du point noir/point sensible : réseaux défectueux, insuffisances hydrauliques, eaux claires parasites, difficulté d'accès, problèmes de corrosion, etc.
- Les actions menées sur ces points en 2023 et antérieurement
- Les actions à entreprendre pour améliorer le réseau et son fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent le suivi des travaux d'extension, renouvellement/réhabilitation ou amélioration des réseaux Eaux usées – Eaux pluviales :

Tableau 1 : Travaux terminés en 2019
(pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
BUSNES	Béguinage Rue des Planchettes	81	86,5	8	8	Micro-Station	Extension	Travaux terminés en/ 2019
ISBERGUES	Rue Anatole France	430		31			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
ISBERGUES	Rue de Guarbecque	280		25			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
LESPESES	Rue du Mont	70			2		Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MARLES LES MINES	Place Carette / Rue de l'Eglise	50		5		PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Brossolette					PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Hermant					Vanne motorisée	Extension	Travaux terminés en 2019
DIEVAL	Chemin de la lagune	28					Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MAISNIL/BARLIN	Rue de Belfort	205		11		PR	Extension	Travaux terminés en 2019

Tableau 2 : Travaux terminés en 2020 (pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéaire BJ	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
AUCHEL/BURBURE	Rue du 11 Novembre, de Turkève, chemin d'Auchel	975		45			Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue Ocre	73		3			Extension	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue de Béthune	105		5			Extension	Réceptionné en 2020
ST FLORIS / ST VENANT	Rue St Venant/Rue de St Floris	1952		104		3 PR	Extension	Réceptionné en 2020
HESDIGNEUL	Rue du Bois	322		40			Extension	Réceptionné en 2020
HOUCHIN	Rue du Bois	486		37		PR (Aero Ejecteur)	Extension	Réceptionné en 2020
CAMBLAIN CHATELAIN	Rue de Bourgogne		130		5		Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
HOUDAIN	Rue des Tourbières Victor Hugo	66		8			Rehab ou Renou	Réceptionné en 2020
OURTON	Rue de la Marne	75		8			Extension	Réceptionné en 2020
BURBURE	Rue de Rieux		61		21		Amélioration	Réserve (tronçon en charge)

Tableau 3 : Travaux réceptionnés en 2021



COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	PV Réception
DIEVAL	Chemin de la Lagune	28					Réhab Uni	07/05/2021
DIVION	Rue Marcel Seillier	330		36		Extension du refoulement 110ml	Réhab/Renou EU	23/06/2021
REBREUVE-RANCHICOURT	Rues de Béthune, de l'Eglise et Place	470		36		3 PR	Extension EU	29/04/2021
MARLES-LES-MINES	Rue Turenne Beaussart	110		6		1 PR	Extension EU	18/05/2021



Tableau 4 : Travaux réceptionnés 2022

Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BBEU	BBEP	Autres ouvrages	Type travaux	Fin des travaux
ESTREE BLANCHE	Rue du Transvaal Rue de Longhem Chaussée Brunehaut	169		37		1 PR Transvaal 2 PR Longhem	Extension EU	19/01/2022
SAINT VENANT	Rue d'Aire Rue d'Hurtevent	1653		110		4 PR rue d'Aire 1 PR rue d'Hurtevent	Extension EU	23/02/2022
HESDIGNEUL	Rue de l'aviation	271		31		1 PR	Extension EU	07/03/2022
ISBERGUES	Rue du Docteur Baillet	565		60		1 PR	Réhab + Extension EU	10/05/2022
HOUDAIN	Rue des Tourbières et Gare						Réhab EU	27/01/2022
BURBURE	Place du Rietz rue d'Allouagne Chemin des Nations	495		46		1 PR Chemin des Nations	Extension EU	11/10/2022
BURBURE	Place du Rietz rue d'Allouagne		231				Réhab EP	11/10/2022
DIVION	Rue Langevin		310		47		Renouvellement EP	28/04/2022
REBREUVE RANCHICOURT	rue de Baraffles	295		11			Extension EU	02/12/2022
REBREUVE RANCHICOURT	d'Olhain Rue de Béthune	434		25			Extension EU	02/12/2022
ISBERGUES	Place BASLY					3 bassins EP (caissons alvéolaires)	Rétracession tardive EP	11/02/2022
BRUAY LABUISSIERE	Rue Wery					2 bassins EP + renou réseau EP	Renou/améliorat ion EP	15/11/2022

Tableau 5 : Travaux en cours / à réceptionner courant 2023



Commune	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BBEU	BBEP	Autres ouvrages	Type travaux	Fin des travaux
BEUGIN	Rue Perrin et rue du lac	820		55		1PR	Extension EU	2023
AUCHEL	Rue Casimir Beugnet	295		58			Renouvellement EU	2023
AUCHEL	Boulevard Basly	15	178				Renou EU/EP	2023
AUCHEL	Rue Georges Brassens	410		29			Renouvellement EU	2023
AUCHEL	Cité du carreau	214		28			Extension EU	2023
AUCHEL	Rue du 11 Novembre						Renouvellement EP	2023
BRUAY	Rue Emile Basly					Bassin(s) EP	<i>Pour mémoire: Renou réseau EP + création bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)</i>	
BRUAY	Place Henri Cadot (hôtel de ville)					Bassin(s) EP	<i>Pour mémoire: Renou réseau EP + création de bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)</i>	
BRUAY	Rue Sadi Carnot					Bassin(s) EP	<i>Pour mémoire: Renou réseau EP + création de bassin suivi par la ville (voir si gestion communale par la suite)</i>	

COMMUNE D'AMES : RAS

COMMUNE D'AMETTES : RAS

<u>COMMUNE D'AUCHEL</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
TROP-PLEIN	Rue Evrard/Cordier	Lame déversante DO trop haute	Etude diagnostique du réseau par la CABBALR	Surveillance Installation d'une sonde de niveau
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue LEON BLUM Angle RAOUL BRIQUET	Montées en charge par temps de pluie	Travaux sur réseau EP fin 2018 (Mairie)	Étude sur l'arrivée d'ECP sur ce tronçon
RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (point sensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau) <i>Pour mémoire : méconnaissance de la structure et du fonctionnement du réseau EP entre les 2 terrils</i>	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Élagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles)	Réaménagement complet de cette zone terminé en 2023 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Réseau rendu accessible Accès à maintenir Curage préventif à poursuivre suite aux travaux (1 ^{ère} partie effectuée)

			<p>Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril)</p> <p>Mises à niveau & Accès au réseau EU OK suite travaux d'aménagement (EP partiellement accessible pour mémoire)</p>	
--	--	--	--	--

<u>COMMUNE D'AUCHEL</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue de la FLAQUE	Réseau en charge par fortes pluies	Contrôles à la fumée et diagnostics intérieurs des raccords + Modification de certains raccords faite côté privé	Surveillance + Curage préventif (ex : rues Allendé, Néruda) Étude ECP sur l'amont
BRANCHEMENT EAUX USEES	97 Rue BASLY	Bouchures récurrentes	Travaux ponctuels réalisés en 2020, branchement non repris entièrement	Le problème de pente s'est amélioré mais pas entièrement réglé par les travaux 2020

RESEAU EAUX USEES	Rue URIANE SORRIAUX	Bouchures récurrentes	Surveillance	Curage préventif
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue d'Orléans	Débordements du réseau EU lors de fortes pluies	Curages et ITV réalisés Mises à niveau des regards EU Tests à la fumée réalisés en 2022 Étanchéité des regards + découpe échelons + abattage peupliers + pose clapet	Surveillance Option de remplacement de 720 ml de réseau non retenue par CABBALR
RESEAU EAUX USEES	Rue Jean Jaurès	Débordements récurrents + contreprente face boulangerie	ITV ponctuelle + intégration aux points noirs à curer en préventif Enquêtes sur présence de graisse dans les commerces (contrôles AND)	Suite des diagnostics AND
RESEAU EAUX USEES	Rue de Turkève	Odeurs / Présence H2S	Constat	Campagne de mesure H2S complémentaire + Étude pour le traitement curatif
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Rue du Val Fleuri	Réseau non accessible sur +/- 150ml (en amont de pompes funèbres)	Curage préventif selon accessibilité actuelle + réparations/mises à niveau de fontes	150ml de chemin à rendre carrossable pour accès correct / entretien complet
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Chemin entre Blvd Basly et Rue de Lillers à CAUCHY	+/- 300 ml de chemin non carrossable pour accès au réseau EU	Constat du problème d'accessibilité	Création d'un accès carrossable pour permettre les interventions au niveau du réseau

COMMUNE D'AUCHY AU BOIS : RAS

<u>COMMUNE DE BLESSY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES ECP	Rue des Prés	Infiltrations d'eaux claires parasites	Curage et ITV réalisée Réhabilitation du réseau réalisée par la CCAF en février 2015. Branchements et boîtes : réhabilitation au 1 ^{er} semestre 2016	Surveillance Etude ECP
RESEAU EAUX USEES ECP	Rue d'Aire Rues de Blessel, de Marthes, du Château, de Monbus	Infiltrations d'eaux claires parasites dans les boîtes de branchement + problème TP en charge fossé	Vérification visuelle des boîtes de branchement et regards : boîtes non étanches à proximité du fossé Travaux SADE 2020 : reprise de 64 BB	Surveillance Etude ECP
RESEAU EAUX USEES	Rue d'Ham	Montée en charge du réseau Problématique au niveau du trop plein de poste (fossé en charge)	Diagnostic de la situation Réhabilitation sur réseaux & BB Amont Clapet pose sur Trop-plein PR	Surveillance Etude ECP

ECP				
-----	--	--	--	--

COMMUNE DE BOURECQ : RAS

<u>COMMUNE DE BURBURE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue du Cavin	Débordement du réseau EP, en lien avec fossé Rimbert	Enquêtes Veolia en temps sec et par temps de pluie (en charge) + CR transmis Etude BE CABBALR partagée	Surveillance
RESEAU EAUX PLUVIALES	120 Rue de Rieux	Débordement du nouveau réseau EP Ouvrages restant en charge (cf. altimétrie exutoire)	Curage	BE CABBALR étudie une solution
RESEAU EAUX USEES H2S	PR Place du Rietz (et PR amont)	Présence d'H2S	Pose temporaire de sondes H2S sur les PR	Etude sur traitement préventif possible

<u>COMMUNE DE BUSNES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	Rue de LILLERS RD916	Pollution face entreprise PIREP	Rapport AND transmis avec Mise en demeure pour mise en conformité Présence de résidus chimiques agglomérés) (obstructions + casse sur un tronçon)	Surveillance Relance à effectuer suite à la transmission du rapport AND (délai de mise en conformité échu) Enquête complémentaire sur le fonctionnement du réseau EP à planifier par temps sec en été

<u>COMMUNE DE CALONNE RICOUART</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	RUE DE LA MARNE	Bouchures récurrentes	Renouvellement d'un tronçon complet Curage préventif	Curage préventif

RESEAU EAUX USEES	Rue MANCEY	Obstructions récurrentes	Surveillance et curage préventif Travaux (casses, cunettes...)	Surveillance et curage préventif ITV complète de la rue conseillée
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	CENTRE EQUESTRE ET RUE DE BETHUNE	Problématique d'accès sur +/- 500ml Point sensible (racines), obstructions à proximité, risque accru d'inaccessibilité pour désobstruction le long de la voie SNCF	Curage préventif pour la partie accessible	Partie du réseau à rendre accessible sur +/- 500ml de manière urgente Ou à renouveler selon état structurel (racines) cf. ITV à mener
RESEAU EAUX	20 RUE DU CARREAU, LATERALE	Bouchures récurrentes avec débordement sur terrain privé Tronçon en mauvais état	ITV globale CABBALR	Étude BE CABBALR en cours pour Travaux 2024

COMMUNE DE CALONNE SUR LA LYS : LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

<u>COMMUNE DE CALONNE SUR LA LYS</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Rue Ersélie Dumont	Bouchures récurrentes Contrepentes en amont de la mini-STEP	Désobstructions + curage préventif	Surveillance Curage préventif

<u>COMMUNE DE CAMBLAIN CHATELAIN</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	REFOULEMENT (Amiante) du PR Eglise	Plusieurs accrochages du refoulement à l'occasion de travaux	Réparations réalisées	Vérifier l'état structurel de la canalisation de refoulement amiante + la géolocaliser

RESEAU EAUX USEES	Place Charles de Gaulle	Bouchures récurrentes	Désobstructions + curage préventif	Surveillance Curage préventif
-------------------	-------------------------	-----------------------	------------------------------------	----------------------------------

<u>COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	ANGLE CHAUSSEE BRUNEHAUT ET RUE NATIONALE	Réseau en mauvais état	Travaux de réparation ponctuels	ITV conseillée
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue d'Auchel	Montée en charge lors de fortes pluies	Pose d'une sonde face au n°67	Surveillance Etude ECP

COMMUNE D'ECQUEDECQUES : RAS

<u>COMMUNE D'ESTREE BLANCHE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Diverses rues départementales (Eglise, Fléchinelle, Brunehaut)	Affaissements et/ou fontes en mauvaises état sur réseau récent Réclamations récurrentes de la commune	Remplacements ponctuels Réunion sur place avec CABBALR	Surveillance
RESEAU EAUX PLUVIALES	Allée des Aubépines Allée des Marguerites Allée des Bleuets Allée des Églantines	Raccordement EU dans EP Réseau EP non accessible	Étude lancée	Étude CABBALR pour assainissement de ces rues à finaliser

COMMUNE DE FERFAY : RAS

COMMUNE DE GONNEHEM

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES Accès	392 Rue de Belle Rive	Débordement du réseau lors de fortes pluies	Curage et Hydrozoom	Rendre accessible le réseau qui passe en pâture. Réseau posé à proximité d'arbres (racines)
RESEAU EAUX PLUVIALES	463 Rue du Cauroy	Mise en charge du branchement privé	Curage préventif réseau	Le propriétaire est raccordé sous le départ du réseau (partie privée du raccordement)
RESEAU EAUX PLUVIALES	144 Rue des Hallots	Bouchures récurrentes Absence de pente sur départ réseau	Désobstructions + curage préventif	Curage préventif Surveillance

<u>COMMUNE DE GUARBECQUE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Rue Pasteur et rue de St Venant	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé (partiellement)	Traitement mis en place	ITV CABBALR globale à mener pour réhab / renou
RESEAU EAUX USEES	Rue Saint Milfort	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé	Réparations ponctuelles (affaissements)	Curage et ITV proposés à la Collectivité Devient urgent car interventions récurrentes
RESEAU EAUX USEES	Cité Rues des Sablons, de l'Espoir, des Fleurs, 11 Nov	Mouvement de terrain Affaissements multiples Réseau travaillant en charge	Nombreuses réparations ponctuelles en 2021 et 2022	ITV complète du secteur à prévoir pour réhab et/ou renou

<u>COMMUNE DE HAM EN ARTOIS</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR

RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	PR Rue du Moulin	Montées en charge par temps de pluie	Constat	Etude ECP
---------------------------------------	------------------	--------------------------------------	---------	-----------

<u>COMMUNE D'ISBERGUES – ECP</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	17 rue P. Loti	Maison en contre bas : réseau peu profond	Curage préventif Travaux modification du Branchement effectué	Surveillance
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue Léon Blum	Infiltration d'ECP	Réseau vétuste. Manque de pente. Plusieurs réparations ponctuelles réalisées	ITV complète de la rue conseillée Etude ECP
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Secteur Pont Bleu	Présence d'ECP (retour du milieu naturel superficiel vers réseau par moments)	Inspection visuelle des regards et boîtes	Etude ECP Surveillance
RESEAU EAUX	CD 186	Présence d'ECP (notamment remontées de nappe)	Inspection visuelle des regards et des boites	Etude ECP Surveillance

USEES <i>ECP</i>				
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue Salengro	Réseau EU en charge lors de fortes pluies (suspicion retour du milieu hydraulique superficiel vers réseau par moments)	Enquête/constat	Etude ECP Tests à la fumée à prévoir
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Rue Basse	Toutes les fontes sous enrobés	Mise à niveau de plusieurs fontes	Mise à niveau complémentaire de fontes selon besoins Surveillance
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Secteur de l'Obloie (MOLINGHEM)	Présence d'ECP dans le réseau EU (en charge lors de fortes pluies)	Constat / Surveillance Fuite Eau Potable (SAUR) détectée et réparée	Tests à la fumée à prévoir
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Basly	Absence de filtres Adopta Présence d'eaux usées		Mis en place de filtres adopta Réceptionné par CABBALR en Décembre 2021 puis en Février 2022 Veolia
RESEAUX EAUX USEES <i>ECP</i>	Secteur Roupie / Piscine	Montée en charge lors de forts cumuls de pluie et/ou en nappe haute (suspicion retour du milieu hydraulique superficiel vers réseau par moments)	Constat – PR fonctionnent mais réseau reste en charge	Etude ECP

COMMUNE DE LAMBRES LES AIRES: RAS

<u>COMMUNE DE LAPUGNOY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAUX EAUX USEES	Cité du Sénégal	Risque de débordements par temps de pluie Importants apports d'ECP	Travaux CABBALR (SADE) d'amélioration de l'hydraulique en 2021 Amélioration hydraulique complémentaire sur les regards de la Rue (interventions sur réhausses)	Prévoir le raccordement direct du PR Ferry sur le PR Entrée STEP Surveillance

COMMUNE DE LESPESES: RAS

COMMUNE DE LIERES: RAS

<u>COMMUNE DE LIETTRES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	RUE D'AIRE RD186 E2	FONTES SURBAISSEES SUITE POSE NOUVEAU TAPIS D'ENROBE PAR LE DEPARTEMENT	RAPPORT TRANSMIS A LA COLLECTIVITE + changement d'une fonte + remises à niveau ponctuelles	PROBLEMATIQUE DES RD Sujet en discussion avec la Collectivité
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue du Château	Montée en charge lors de fortes pluies	Constat	Etude ECP
<u>COMMUNE DE LIGNY LES AIRES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE DU TRANSVAAL	Débordement en voirie	Rapport HydroZoom + Travaux Mairie et Veolia	Exutoire fossé non accessible et quasiment remblayé => travaux de reprofilage nécessaire

COMMUNE DE LILLERS

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	HAMEAU DE CANTRAINE	Eaux claires parasites POSTES DE REFOULEMENT RESTENT EN CHARGE par temps de pluie	TRAVAUX PONCTUELS 2015/2016 SUR UNE DIZAINES DE BOITES EU	Etude ECP Surveillance
RESEAU EAUX USEES Accès	DU CHEMIN VERT A IMPASSE DES ALOUETTES	ACCES RESEAU DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE		+/+ 900ml DE RESEAU A RENDRE ACCESSIBLE ACCES CARROSSABLE CURAGE PREVENTIF SUCRERIE
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	RUE DE BUSNETTES	FONTES RECOUVERTES SUITE TAPIS ENROBE DEPARTEMENT	RDV AVEC DEPARTEMENT ET COMMUNE	PROBLEMATIQUE Sujet toujours en discussion avec la Collectivité
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	RUE DE FERFAY HURIONVILLE	La partie EU du réseau est repiquée vers le réseau pluvial (rejet final au fossé noir)		Mise en place d'un traitement de la partie EU
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Rue Marcel Cachin vers Rue du Château	Trop plein PR EU passant dans terrain vague (non accessible)	Curage préventif par temps sec	Création d'une pise d'accès

RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue du Faubourg d'Aval	Présence d'eaux claires parasites en quantité très importantes (en nappe haute) – Provoquant des débordements du réseau EU	ITV 2013 (réseau en mauvais, structurellement défaillant) + branchements drainant des sources	Etude ECP Renouvellement du réseau structurellement défaillant Contrôles et mises en conformité des branchements drainant les sources
---------------------------------	------------------------	--	---	---

COMMUNE DE LINGHEM: RAS

<u>COMMUNE DE MARLES LES MINES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES 2019	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	RUE PASTEUR et JEAN JAURES (1500ml)	Point situé en contrebas : débordements suite aux eaux claires parasites	Curage préventif Rue Pasteur réalisée en 2022	Surveillance
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Rue des Erables Rue du Sirocco	Réseau EU inaccessible	Constat	Rendre accessible ces réseaux

RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Paul Vaillant Couturier	Effondrements multiples	Hydrozoom Rapport à la CABBALR En attente Travaux CABBALR	En attente Travaux CABBALR (prévision 2024)
RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (point sensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau) <i>Pour mémoire : méconnaissance de la structure et du fonctionnement du réseau EP entre les 2 terrils</i>	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Élagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles) Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril) Mises à niveau & Accès au réseau EU OK suite travaux d'aménagement	Réaménagement complet de cette zone terminé en 2023 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Réseau rendu accessible Accès à maintenir Curage préventif à poursuivre suite aux travaux (1 ^{ère} partie effectuée)

COMMUNE DE MAZINGHEM: RAS

COMMUNE DE MONT BERNANCHON: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE NORRENT FONTES: RAS

COMMUNE DE QUERNES : RAS

COMMUNE DE RELY: RAS

COMMUNE DE ROBECQ : Lotissement Impasse des Ormes => réseau EU sans exutoire

COMMUNE DE ROMBLY: RAS

COMMUNE DE SAINT FLORIS: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

NB : En période de crue, le PR Rue de la Lys peut se retrouver inondé

COMMUNE DE SAINT HILAIRE COTTES: RAS

COMMUNE DE SAINT VENANT: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE WESTREHEM: RAS

<u>COMMUNE DE WITTERNESSE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	PLUSIEURS RUES	Présence importantes d'ECP lors de fortes pluies	Enquêtes sur le réseau, détection de branchements (souvent constructions neuves) non étanches avec infiltrations parfois très importantes (ex : 11bis Grand Rue) ITV complète à prévoir + tests à la fumée	Vigilance renforcée à avoir sur la réalisation des branchements neufs sur ce secteur

RESEAU EAUX PLUVIALES	Grand Rue	Montées en charge du réseau EP avec débordements liée à la montée du niveau de la Lacquette (Grand	Réunion sur place avec principaux concernés (Mairie, Symsagel, CABBALR)	Etude sur les vannes automatiques d'isolement Rivière/Réseau EP + Etude en cours sur bassin tampon au niveau du parking Grand Rue
--------------------------	-----------	---	---	---

COMMUNE DE BAJUS

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU UNITAIRE <i>ECP</i>	GRAND RUE	Arrivée d'eaux claires parasites en provenance du fossé	Rapport transmis à la Collectivité Création d'un piège à cailloux effectué par CABBALR	Déconnexion du fossé du réseau unitaire vers le réseau EP

COMMUNE DE BARLIN

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES Accès	RUE DE LA GARE	Accès difficile et réseau HS	Refoulement posé en 2013 par la CABBALR. L'ancien ? réseau (toujours en mauvais état) sert actuellement de secours quand le PR Gare est niveau Haut : réseau en charge lors de fortes pluies lorsque le PR Gare est en niveau haut	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	RUE LEGRAND	Regards à fond plat	Curage préventif	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	118 Rue D'HERSIN	Débordement réseau EU lors de fortes pluies, présence d'enrobés dans le réseau. Nœud hydraulique avec Rue Capiaux	Curage réseau pour retirer l'enrobé Intégration à la liste des points noirs en curage	Surveillance + Curage
RESEAU EAUX USEES	Rue des CHARMILLES + n°18 Rue F. Coppée	Bouchures réseau récurrentes + problème d'odeurs (présence de lingettes) Présence d'eaux usées dans le fossé (exutoire parcelle agricole) Décrochement amont vs aval dans un regard (provoquant mise en charge)	Désobstructions + curage préventif complet. Courrier CABBALR envoyé pour rejet non conforme Diagnostic AND effectué en 2021 Rapport + ITV transmis CABBALR	Mise en conformité du domaine privé à effectuer suite transmission du rapport AND non conforme (EU dans EP détecté) Décrochement à supprimer au niveau du regard travaillant en charge
RESEAU EAUX USEES	Angle Rue Ferrer / Rue Capiaux	Débordement réseau par temps de pluie. Mauvais raccordements Cité	Surveillance	Tests à la fumée

<i>ECP</i>		du 5		
RESEAU EAUX USEES	Rue d'Orléans	Regards à fond plat et décalés par rapport au passage du réseau	Curage préventif	Surveillance

COMMUNE DE BEUGIN: RAS

<u>COMMUNE DE BRUAY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	RUE CARON	Eaux claires parasites Problèmes hydrauliques	Surveillance	Déconnexion des ECP
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	CITE NAVARRE (rue De Gaulle, rue Lebas, Rue Moquet)	Eaux claires parasites Réseau ovalisé, problème de flaches, fonds plats, diamètre 150, affaissements autour des regards EU/EP	Curage préventif (point noir) Etanchéité sur regards Réparations de casses	Curage préventif + Surveillance

RESEAU EAUX USEES <i>H2S</i>	RUE DE VERDUN	Présence de corrosion Réseau très abîmé au niveau du carrefour	Curage complet 2020 Inspection TV ponctuelle transmise à CABBALR	Réhabilitation du réseau à prévoir prioritairement au niveau du carrefour Rue de Verdun, Avenue de la Libération, Rue Wallard Rappel Urgent
RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rues Wéry, Lamendin	Présence d'Eaux claires parasites Infiltrations	Constat	Déconnexion des ECP Etanchéités

COMMUNE DE BRUAY

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Angle Rues de la République et Caron	Problème d'accessibilité sur +/- 300 ml au niveau du Centre des Impôts	Surveillance	Curage en fonction des accès limités + ITV globale
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	PORTE NORD VERS RUE BROSSOLETTE	Obstructions récurrentes + Réseau en partie inaccessible	Désobstructions Géoréférencement des regards	Création Accès au réseau +/- 350ml non accessible dans les bois
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	RUE DE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses...) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes Boulonnées Pose d'une sonde de niveau en réseau.	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable
RESEAU EAUX USEES	RUE DES AVIATEURS	Bouchures récurrentes réseau et sur antennes Non étanche – Eau en cave	Travaux sur cunettes dans regards + Curage Préventif ITV CABBALR seulement sur réseau	ITV à prévoir aussi sur les nombreuses antennes et branchements Contrepentes à reprendre

RESEAU EAUX USEES	RUE JULES GUESDE	Bouchures récurrentes, présence de contrepenes, rejets graisseux	Curage préventif + Contrôles du TP Pose sonde de niveau en réseau ITV CABBALR réalisée en 2022 Diags AND	Réparations/Réhabilitation/Renouvellement à prévoir selon ITV et problématiques d'exploitation récurrentes
RESEAU EAUX USEES	RUE DU RHIN / RUE DE LA LIBERATION	Problèmes d'accès au réseau (terrain privé + passant sous l'hôtel Le Cottage) + Eau en cave au niveau de l'EHPAD en cas de bouchure (raccordement des siphons EP vers EU)	Désobstructions + Cunettes dans regards au niveau de l'EHPAD	Rationalisation des accès au réseau Raccordement des siphons EP de l'EHPAD vers l'EP et non l'EU (privatif)
RESEAU EAUX USEES	Giratoire Porte Nord	Affaissement important (casse réseau en profondeur)	ITV ponctuelle Veolia + rapport ITV complète CABBALR	Étude pour rehab/renou du réseau en cours (CABBALR)

COMMUNE DE CAUCOURT: RAS

<u>COMMUNE DE DIEVAL</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE ROBERT BAILLY	RESEAU EP HS	Curage + Investigation du réseau EP	Rapport transmis à CABBALR

<u>COMMUNE DE DIVION</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES ECP	RUE LAMENDIN	Absence de pente, présence d'eaux claires parasites. Montées en charge du réseau	ITV par la CABBALR en 2016	Curage préventif Déconnexion d'ECP
RESEAU EAUX USEES ECP	RUE DES FRERES CARON	Débordements par temps de pluie Eaux claires parasites en provenance d'Houdain et de la rue Lamendin	Réhabilitation complète Rue de la Gare Houdain en 2021 Renouvellement du réseau Rue Marcel Sellier en 2021	Surveillance Déconnexion d'ECP

RESEAU EAUX USEES	RUE PASTEUR / Place Salengro	Contrepente et réseau en mauvais état + obstructions récurrentes Présence d'ECP	Curage Pose Sonde de niveau en réseau	Curage + Surveillance
RESEAU EAUX USEES Accès	Rue Lamendin vers rue Jaremboswki	Accès difficile (passe sous un pont + terrain privé)	Contrôle préventif	Curage préventif selon accès possibles Pérennisation des accès
RESEAU EAUX USEES Accès	Cité du Transval	Accès au réseau impossible +/- 800ml (dans les champs)	Contrôle préventif	Rendre accessible le réseau pour rendre possible son entretien Fontes vont être réhaussées par Veolia

COMMUNE D'ESTREE CAUCHY: RAS

<u>COMMUNE DE FRESNICOURT LE DOLMEN</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU UNITAIRE	RUE ROGER SALENGRO	Fontes inaccessibles sur toute la rue (problématique systématique)	Partage du constat Remises à niveau ponctuelles	Rendre les fontes accessibles (Travaux d'ordre systématique)

COMMUNE DE GAUCHIN LE GAL: RAS

<u>COMMUNE DE GOSNAY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	RESEAU « EMMAUS »	Risque d'obstructions	Curage Surveillance et cunette réalisée dans regard début 2019	Curage + Surveillance
RESEAU EAUX USEES Accès	Cité des Mines, Rues Dartagnan, 3 Mousquetaires, Fouquereuil	Accès difficile au réseau qui est à l'intérieur propriété +/-700ml Bouchures occasionnelles	ITV en 2016	Accès au réseau à rendre possible (+/- 700ml)

<u>COMMUNE D'HAILLICOURT</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR

RESEAU EAUX USEES <i>ECP</i>	Rue Lesage/RUE KOENIG	Point de débordement par temps de pluie (ECP)	Surveillance	A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR Déconnexion des ECP
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	RUE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses...) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes boulonnées Pose Sonde de niveau en réseau	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable
RESEAU EAUX USEES <i>Accès</i>	Réseau longeant le Fossé d'Avesnes vers Rue des Fauvettes	Réseau inaccessible	Surveillance	+/- 400ml de réseau à rendre accessible
RESEAU EAUX USEES	Rue Zola	Obstructions récurrentes Réseau en amiante en mauvais état	Plusieurs réparations conséquentes + curage / ITV ponctuels Sonde de niveau en réseau	Inspection ITV complète à prévoir pour étude de réhabilitation/renouvellement du réseau de la Rue

COMMUNE DE HERMIN: RAS

COMMUNE DE HESDIGNEUL LES BETHUNE: RAS

COMMUNE DE HOUCHIN : RAS

<u>COMMUNE D'HOUDAIN</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES Accès	Square de la clairière / Cité 32	Réseau difficile d'accès (champs)	Surveillance Pose Sonde de niveau en réseau RDV préventif avec MOE du projet de lotissement	Accès au réseau à créer (rendre carrossable le chemin) Travaux de construction d'un lotissement lancé en 2022 => en profiter pour garantir l'accès complet au réseau à la suite des travaux (stand- by)

COMMUNE DE LA COMTE: RAS

COMMUNE DE MAISNIL LES RUITZ: RAS

COMMUNE DE OURTON: RAS

COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT: RAS

COMMUNE DE RUITZ

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES Accès	ZI de Ruitz Rue d'Houchin Rue du Chapitre Rue de la Pérelle	Réseau difficile d'accès (champs) +/- 700 ml +/- 300 ml	Surveillance Réhausse des regards en 2018 Extension de la ZI, création d'un accès intermédiaire	Accès au réseau à établir pour rendre possible l'entretien (selon projet de création de la nouvelle STEP)

2. Gestion du Service

2.1 Assainissement non domestique (AND)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats de concession, réalise annuellement 15 diagnostics AND sur l'ensemble des UT. La liste des Établissements à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 10 contrôles AND par an sur la Zone Nord-Ouest
- 5 contrôles AND par an sur la Zone Sud-Ouest

En 2023, 14 contrôles AND ont été menés dont 11 sur le Nord-Ouest et 3 sur le Sud-Ouest, les rapports ont été transmis à la CABBALR :

CONTRAT	COMMUNE	NOM DU SITE	ADRESSE	GCA	CONFORME	DATE DE CONTRÔLE
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	HENRI BOUCHER	BOULEVARD DE LA PAIX / RUE DE CA...	323836	OUI	22/06/2023
NORD-OUEST	MARLES LES MINES	MAGASIN OPETIPRI	3 RUE LOUIS PASTEUR	323815	NON	22/06/2023
NORD-OUEST	MARLES LES MINES	BOULANGERIE AU QUAI DES GOURMANDS	3 RUE LOUIS PASTEUR	323800	NON	22/06/2023
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	FRITERIE DES CHEMINOTS	234 RUE JULES GUESDE	323875	OUI	23/06/2023
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	BOULANGERIE LA BAGUETTINE	326 RUE JULES GUESDE	323880	NON	23/06/2023
NORD-OUEST	CAUCHY-A-LA-TOUR	GARAGE RENAULT	15 ROUTE NATIONALE	326168	NON	22/06/2023
NORD-OUEST	LAMBRES-LEZ-AIRES	PIZZERIA AU GOUT ROMAN	22 ROUTE DEPARTEMENTALE 943	316303	NON	25/05/2023
NORD-OUEST	LILLERS	FRITERIE CHEZ CHARLOTTE	29B RUE DE VERDUN	316304	OUI	25/05/2023
NORD-OUEST	LILLERS	RESTAURANT LE CAMPAGNARD	14 RUE DE L'EGLISE	316307	NON	26/05/2023
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	RESTAURANT CINETALIA	919 RUE ERIC TABARLY	323857	NON	23/06/2023
NORD-OUEST	ISBERGUES	PÂTISSERIE CHAMPION	20 RUE CENSE BALQUE	316300	NON	25/05/2023
NORD-OUEST	LILLERS	RESTAURANT FANIEN	3 PLACE SALENGRO	316306	NON	26/05/2023
NORD-OUEST	AUCHEL	BOULANGERIE SALOMEZ	39 RUE ARTHUR LAMENDIN	316305	NON	26/05/2023
NORD-OUEST	ISBERGUES	RESTAURANT SAINT NICOLAS	RUE DE POLOGNE	316301	NON	25/05/2023

Bilan des contrôles AND réalisés en 2023

- 10 établissements sont non-conformes et 3 sont conformes.

2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats d'affermage, réalise annuellement 1000 contrôles de boîtes de branchements en domaine public sur l'ensemble des UT. La liste des rues et adresses à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

- 500 contrôles BB par an sur la Zone Nord-Ouest
- 500 contrôles BB par an sur la Zone Sud-Ouest

Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs des contrôles de boîtes de branchement domaine public réalisés en 2023 :

- 1684 BB EU-EP (Programmes par Rues)
- 15 contrôles BB EP dans le cadre des demandes ANC

RECAP TOTAL CONTRÔLE BB 2023 - SO / NO					
RUE	Date et Techniciens	BB EU	BBEP	BBU	Contrat
Rue Aristide Briand - HOUDAIN	02/01/2023 HG/RD	82	53		SO
Avenue des Aviateurs - BRUAY LA BUISSIÈRE	02/01/2023 HG/RD	31	4		SO
Avenue des Aéronautes - HOUDAIN	03/01/2023 HG/RD	29			SO
Rue Vilar - CALONNE RICOUART	03/01/2023 HG/RD	3	2		NO
Rue du Moulin - CALONNE RICOUART	03/01/2023 HG	48	6		NO
Rue du Marais - CALONNE RICOUART	03/01/2023 HG/RD	16	5		NO
Rue Tonnerre Bailly - CALONNE RICOUART	03/01/2023 HG/RD	19	8		NO
Boulevard des Sports - CALONNE RICOUART	03/01/2023 HG/RD	18	13		NO
Cité du Rond - MARLES LES MINES	04/01/2023 HG/DF	8	20		NO
Boulevard Basly - AUCHEL	20/02/2023 HG/BB	64	17		NO
Sentier Warnier - BRUAY LA BUISSIÈRE	05/04/2023 HG/BB	20	11		SO
Rue du Donjon - BRUAY LA BUISSIÈRE	23/08/2023 HG/BB	4			SO
Rue du Val - BRUAY LA BUISSIÈRE	23/08/2023 HG/BB	21			SO
Impasse Philomel / rue de la Gare - LILLERS	30/01/2023 HG/VB	15			NO
Rue du Four - AUCHEL	20/02/2023 HG/BB	9			NO
Rue des Gradins - AUCHEL	21/02/2023 HG/BB	4			NO
Rue du Mont Perdu - AUCHEL	20/02/2023 HG/BB	17	15		NO
Rue Verte - AUCHEL	21/02/2023 HG/BB	8	5		NO
Rue de la République - BRUAY LA BUISSIÈRE	05/04/2023 HG/BB	42	24		SO
Rue Victor Cadart - NORRENT FONTES	19/05/2023 HG/BB	6	4		NO
Rue d'Houchin - BARLIN	22/05/2023 HG/BB	38	41		SO
Rue de la Loïse - BARLIN	20/06/2023 HG/BB	115	107		SO
Rue Vaucouleur - BARLIN	21/06/2023 HG/BB	57	54		SO
Rue de l'Europe - DIEVAL	23/08/2023 HG/BB	19	1	23	SO
Rue de Dakar - BRUAY LA BUISSIÈRE	06/10/2023 HG/MV	44	78		SO
Rue du Soudan - BRUAY LA BUISSIÈRE	06/10/2023 HG/MV	16	28		SO
Rue Kléber Carpentier - BRUAY LA BUISSIÈRE	06/10/2023 HG/MV	39	66		SO
Rue du Maréchal Pau - HOUDAIN	26/12/2023 HG/BE	36	48		SO
Rue du Maréchal Fayolle - HOUDAIN	26/12/2023 HG/BE	30	40		SO
Rue du Général Debeney - HOUDAIN	26/12/2023 HG/BE	14	13		SO
Rue du Général Humbert - HOUDAIN	26/12/2023 HG/BE	17	30		SO
Rue du Général Maud'Huy - HOUDAIN	26/12/2023 HG/BE	22	39		SO
Rue Jacques Prévert - HOUDAIN	27/12/2023 HG/BE	9	9		SO
		920	741	23	
TOTAL		1684			

Bilan des contrôles BB domaine public réalisés en 2023 - demandes de raccordements des eaux traitées des dispositifs ANC

Date de la demande	Contrat	COMMUNES	Adresse du Chantier	N° de Parcelle	Réhab/Neuf	Date de Réponse
28/12/2022	G5801	LINGHEM	12 Place Verte	AC115	réhab	10/01/2023
30/12/2022	G5801	LIERES	9 rue d'Hesdin	A839	réhab	10/01/2023
06/02/2023	G5801	RELY	Rue du Moulin	A554P / A553P	neuf	15/02/2023
31/01/2023	G5801	BUSNES	Rue de la Flandrie	ZE114 / ZE115 / ZE116 / ZE117	neuf	15/02/2023
14/03/2023	G5801	WITTERNESE	4 Rue de l'Abbaye	B168 / B177	réhab	29/03/2023
16/05/2023	G5901	FRESNICOURT LE DOLMEN	n°9 rue d'en haut	AC0035 / AC0036	réhab	05/06/2023
21/07/2023	G5801	FERFAY	Impasse Furcy	AB12 / AB150	réhab	07/08/2023
11/08/2023	G5901	OURTON	rue du chateau	AE88	neuf	16/08/2023
11/08/2023	G5801	LILLERS	Rue de Ferfay	BI475 / BI477	neuf	16/08/2023
10/08/2023	G5801	LAPUGNOY	Rue R.Salengro	AE0419 / AE0420	neuf	30/08/2023
08/09/2023	G5801	ROBECQ	Rue de l'Eclème	AB 209 / AB 385	neuf	27/09/2023
20/10/2023	G5801	FERFAY	Chaussée Brunehaut	AC275	neuf	08/11/2023
16/11/2023	G5801	MAZINGHEM	rue de l'Eglise	AB177	Réhab	20/11/2023
23/11/2023	G5801	LINGHEM	57 Rue de Lambres	AC82 et 83	Réhab	07/12/2023
27/11/2023	G5801	MAZINGHEM	rue de l'Eglise	AB188	neuf	07/12/2023

2.3 Activité du service

Unités Techniques	Désobstructions du réseau	Désobstructions de branchement
Lapugnoy	73	119
Lillers	13	87
Ecquedecques	0	0
Quernes	0	0
Isbergues	11	70
Blessy	0	4
Ferfay	0	0
Saint-Venant	0	5
Bruay	102	146
Bajus	2	0
Diéval	0	5
Rebreuve Ranchicourt	0	2
Estree Cauchy	0	0
Autres Zone Nord-Ouest	6	8
Autres Zone Sud-Ouest	0	1
TOTAL	207	447

ANNEXES

Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement

CARE STEP BETHUNE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G530A - STEP BETHUNE

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	974 075	1 246 327	27,95 %
Exploitation du service	974 075	1 246 327	
CHARGES	1 025 241	1 029 305	0,40 %
Personnel	189 091	231 267	
Energie électrique	97 178	121 838	
Produits de traitement	159 668	148 015	
Analyses	17 655	35 104	
Sous-traitance, matières et fournitures	185 881	202 221	
Impôts locaux et taxes	102 588	8 035	
Autres dépenses d'exploitation	75 454	56 151	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	8 169	9 468	
<i>engins et véhicules</i>	21 134	28 039	
<i>informatique</i>	36 368	44 767	
<i>assurances</i>	5 410	6 991	
<i>locaux</i>	23 103	33 168	
<i>autres</i>	- 18 733	- 66 281	
Contribution des services centraux et recherche	63 602	84 207	
Charges relatives aux renouvellements	126 356	137 297	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	126 356	137 297	
Charges relatives aux investissements	7 769	5 170	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	7 769	5 170	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 51 166	217 022	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	54 254	
RESULTAT	- 51 166	162 768	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/02/2024

Etat détaillé des produits (1)
Année 2023

Collectivité: G530A - STEP BETHUNE

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	974 075	1 246 327	27,95 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	971 065	1 054 041	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 010	192 286	
Exploitation du service	974 075	1 246 327	27,95 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/02/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Pas de dépense en 2023

→ Programme contractuel de renouvellement

Pas de dépenses en 2023

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023
Solde à fin de l'exercice (€)				74 298,18	35 213,10
Dotations de l'exercice					137 297,31
Dépense de l'exercice					176 382,39

CARE NORD OUEST

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5801 - CABBALR NORD OUEST

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	3 965 090	4 228 392	6,64 %
Exploitation du service	3 963 773	4 227 076	
Produits accessoires	1 316	1 316	
CHARGES	3 862 621	4 217 248	9,18 %
Personnel	1 335 476	1 451 351	
Energie électrique	276 743	421 059	
Produits de traitement	203 048	181 684	
Analyses	19 846	51 989	
Sous-traitance, matières et fournitures	837 634	979 765	
Impôts locaux et taxes	58 068	24 739	
Autres dépenses d'exploitation	503 931	451 848	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	38 687	45 304	
<i>engins et véhicules</i>	267 384	298 653	
<i>informatique</i>	141 873	154 875	
<i>assurances</i>	23 752	24 647	
<i>locaux</i>	103 638	122 713	
<i>autres</i>	- 71 403	- 194 342	
Contribution des services centraux et recherche	256 865	284 048	
Charges relatives aux renouvellements	306 350	329 067	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	306 350	329 067	
Charges relatives aux investissements	62 534	41 693	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	62 534	41 693	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 127	6	
RESULTAT AVANT IMPOT	102 469	11 144	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	25 579	2 757	
RESULTAT	76 889	8 388	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/02/2024

Etat détaillé des produits (1)
Année 2023

Collectivité: G5801 - CABBALR NORD OUE ST

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	3 150 988	3 153 558	0,08 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	3 058 432	2 926 195	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	92 556	227 363	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	812 785	1 073 518	32,08 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	758 216	803 108	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	54 569	270 409	
Exploitation du service	3 963 773	4 227 076	6,64 %
Produits accessoires	1 316	1 316	0,0 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/02/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Pas de dépenses en 2023

→ Programme contractuel de renouvellement

Pas de dépenses en 2023

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023
Solde à fin de l'exercice (€)				-64 148,61	-8 391,08
Dotations de l'exercice					329 067,25
Dépense de l'exercice					273 309,72

CARE SUD OUEST

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2023 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5901 - CABBALR SUD OUEST

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
PRODUITS	3 327 182	3 230 316	-2,91 %
Exploitation du service	3 327 182	3 230 316	
CHARGES	2 655 781	3 285 696	23,72 %
Personnel	956 520	1 135 943	
Energie électrique	205 200	279 355	
Produits de traitement	238 344	224 362	
Analyses	18 182	34 086	
Sous-traitance, matières et fournitures	443 201	850 865	
Impôts locaux et taxes	35 776	10 980	
Autres dépenses d'exploitation	381 657	376 381	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	25 197	32 493	
<i>engins et véhicules</i>	195 579	247 282	
<i>informatique</i>	119 688	118 285	
<i>assurances</i>	18 190	19 226	
<i>locaux</i>	74 793	98 735	
<i>autres</i>	- 51 793	- 139 637	
Contribution des services centraux et recherche	216 293	217 309	
Charges relatives aux renouvellements	119 565	129 100	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	119 565	129 100	
Charges relatives aux investissements	41 042	27 313	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	41 042	27 313	
RESULTAT AVANT IMPOT	671 401	- 55 380	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	167 833	0	
RESULTAT	503 567	- 55 379	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/02/2024

Etat détaillé des produits (1)
Année 2023

Collectivité: G5901 - CABBALR SUD OUEST

Assainissement

LIBELLE	2022	2023	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	2 593 846	2 386 745	-7,98 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 519 944	2 244 677	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	73 902	142 068	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	733 336	843 571	15,03 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	680 001	725 295	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	53 335	118 276	
Exploitation du service	3 327 182	3 230 316	-2,91 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/02/24

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Pas de dépenses en 2023

→ Programme contractuel de renouvellement

Pas de dépenses en 2023

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2019	2020	2021	2022	2023
Solde à fin de l'exercice (€)				-112 230,87	-14 985,16
Dotation de l'exercice					129 100,03
Dépense de l'exercice					31 854,32

Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition^[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA^[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des

charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

- Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel

exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.
- Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale

des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents^[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également

prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont 'flambé', dans

des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement **hygiénisées** pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020. Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus

Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L'article 101 de la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'un article du code de l'urbanisme afin d'abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m² relatif à l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les

pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l'assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi "Climat et Résilience" (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l'habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi "4D" relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d'examen au Parlement, prévoit (article 64) la généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre Ier du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à la prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à la surveillance des rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.
- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante : Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue

par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m³ ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m³ ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m³.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.
- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir

l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.

- Le site de l'excavation correspond :
- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.
- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchets - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et renouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des incidences des projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriel, ... en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, ...)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

[Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement](#)

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.

Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa . Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.

Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale
Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE, estimant que "le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins" (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l'augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur

la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics). Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre

Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

ü le niveau de connaissance du réseau et des branchements

ü et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Ressourcer le monde

© Médiathèque VEOILIA - François Moura © Médiathèque VEOILIA - Samuel Bign/Ancila © Médiathèque VEOILIA - Rodolphe Escher © Médiathèque VEOILIA - Alexandre Dupuyson.
© Médiathèque VEOILIA - Martial Ruaud/Ancila © Médiathèque VEOILIA - Christel SAUSSO/CAPA PICTURES © Photo par Thomas Barnick / Getty Images © Cavan Images via Getty Images

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers
www.veolia.com